



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Modalités d'élection de la commission permanente de délégation des services publics

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment l'article L 2121-21 ;

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Approuve** le principe de constituer une commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.

Article 2 :

- **Fixe** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de la façon suivante :
 - les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants),
 - les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Article 3 :

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres siégeant à la commission de délégation des services publics.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Désignation des membres siégeant à la commission de délégation des services publics

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean .

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L. 1411-5 (II), D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.1121-1 et suivants

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/01/04/01 en date du 4 juin 2021 portant approbation à l'unanimité du vote à main levée des membres siégeant à la commission de délégation des services publics ;

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une commission permanente de délégation de service public ;

Considérant que cette commission, présidée par le maire, comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que le Conseil Municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres de cette commission ;

Considérant que les membres de la commission sont élus au scrutin secret de liste sauf accord unanime contraire ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public ;

Considérant qu'une seule liste, comprenant 5 membres titulaires, a été déposée il est procédé à l'élection à main levée des membres titulaires de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal ;

Considérant qu'une seule liste, comprenant 5 membres suppléants, a été déposée ; il est procédé à l'élection à main levée des membres suppléants de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu

Article 1 :

- **Précise** que Monsieur le maire est Président de la commission permanente pour l'ensemble des contrats de concession pour la durée du mandat municipal.

Article 2 :

- **Désigne** pour l'y représenter, les 5 membres titulaires suivants :
 - 1) Paul TIERI
 - 2) Jean Joseph MASSONI
 - 3) Emmanuelle de GENTILI
 - 4) Leslie PELLEGRINI
 - 5) François TATTI

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur MORGANTI Julien s'étant abstenu

Article 1 :

Désigne pour l'y représenter, les 5 membres suppléants suivants :

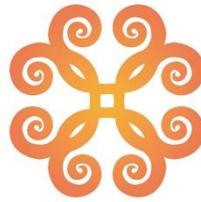


- 1) Ivana POLISINI
- 2) Jean-Louis MILANI
- 3) Philippe PERETTI
- 4) Jéromine VIVARELLI
- 5) Franck DASSIBAT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Modification de la délibération relative au transfert de compétences «
fourrière animale »**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérphine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean .

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi du 27 décembre 2019 dite "Engagement et proximité" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-5, L5211-17 et L 5216-5 ;

Vu le Code rural et notamment l'article L. 214-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 16 décembre 2019 dans le cadre de sa compétence « Fourrière » approuvant la construction d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire ;

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 19 novembre 2020 pour la modification des statuts concernant le transfert de la compétence « création et gestion d'un refuge animal » ;

Vu le courrier en date du 31 mars 2021 du préfet demandant de procéder au retrait de notre délibération, au motif que la gestion du refuge ne peut être exercée par un EPCI.

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 2 avril 2021.

Considérant que le préfet suggère toutefois une alternative qui consiste en l'adoption d'une délibération dans les termes suivants :

« Construction d'une fourrière-refuge » et « participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux », à la condition que les modalités de participation soient détaillées dans la délibération afin que soit explicitement écartée la gestion directe du refuge par la puissance publique.

Il doit être ainsi précisé que la participation au fonctionnement du refuge consistera notamment en l'attribution de subventions de fonctionnement à l'association ou fondation retenue pour la gestion de la structure refuge.

Considérant la procédure de modification statutaire suivante :

- Pour que le Préfet puisse prononcer la modification des statuts de la CAB par arrêté, le projet de transfert doit avoir recueilli l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

- Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1er :

- **Décide d'abroger** la délibération n°2021/MARS/01/03 en date du 5 mars 2021 et approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia : projet de construction d'une fourrière et d'un refuge animal.



Article 2 :

Approuve la modification des statuts de la CAB relative au transfert de la compétence « *Construction d'une fourrière-refuge et participation au fonctionnement du refuge communautaire pour animaux, notamment par l'attribution de subventions au(x) tiers retenu(s) pour la gestion de l'équipement* ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Attribution de subventions « Animation » pour l'année 2021 incluant la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la septième édition de « A Bucciata Bastiaccia»

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

~~Le conseil municipal,~~

~~Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;~~



Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que dans le cadre de ses attributions de subventions, la collectivité prévoit un financement spécifique pour les associations œuvrant dans le domaine de l'animation et qui contribuent, par leurs actions, à apporter du dynamisme à la ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda PIPERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Mesdames Lauda GUIDICELLI et Françoise FILIPPI ne participant au vote pour les 3 subventions accordées à l'associu Mantinum associations.

Madame Carulina COLOMBANI ne participant pas au vote pour la subvention accordée à l'association Bastia Eterna

Article 1 :**Approuve** les subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessous :

Pour l'autorité compétente par délégation

 Associations	Motif	Subvention pour 2021 (€)
Boule du Prado	Organisation de la 7eme édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA» du 18 au 22 août 2021 sur la place Saint Nicolas avec des premières parties dans les quartiers sud. Il s'agit d'une compétition bouliste, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.	33 000 (19 000 € de subvention et 14 000 € de subvention exceptionnelle liée à la COVID19)
Association des commerçants du vieux port de Bastia	Programme annuel d'animations et d'actions de promotion dans le quartier du Vieux-Port.	3 000
Le salon des chocolats et des délices	Organisation de la neuvième édition du « salon du chocolat et des délices de corse » les 15, 16 et 17 octobre 2021 sur la place Saint Nicolas. Il s'agit d'un salon permettant de promouvoir la région Corse à travers la valorisation des savoir-faire artisanaux en matière de gastronomie fine, et du chocolat en particulier.	10 000
Association Sportive Automobile Bastiaise	Organisation du 51eme Rallye National de la Ronde de la Giraglia du 28 au 30 mai 2021. Il s'agit d'une course automobile comptant pour le Championnat de France de 2eme division. Cette course se déroule sur Bastia et en Haute- Corse. La place Saint Nicolas servira de parc de regroupement fermé et de parc d'assistance.	5 000
A Corsica TV – Cap Radio	Organisation de la manifestation « FESTIVAL CORSICA PARTY » les 24, 25 et 26 juin 2021. Il s'agit d'organiser un grand spectacle gratuit de type concert sur la place Saint Nicolas avec des artistes locaux, nationaux et internationaux de variété. Cette année, l'opération se déroulera également sur le Vieux-Port.	15 000
ASSOCIU MANTINUM Spassighjata In Bastia	Organisation de la septième édition de la « Spassighjata In Bastia ». Il s'agit d'un trail urbain qui se déroulera le 4 décembre 2021 dans le centre historique de Bastia. Cette édition se décline en plusieurs manifestations : Une course pour les enfants, une marche sportive et un city-trail.	15 000
ASSOCIU MANTINUM A Serra di u capicorsu	Organisation de la 3eme édition de «A SERRA DI U CAPICORSU» le 16 octobre 2021. Il s'agit d'une course de type trail qui partira de Centuri et dont l'arrivée est prévue sur Bastia. Sur le lieu d'arrivée, sera installé un village d'artisans et d'institutionnels. Un repas avec animation musicale clôturera l'évènement.	5 000
ASSOCIU MANTINUM Terra di i dii	Organisation de la 1ere édition de «TERRA DI I DII » du 20 au 25 juillet 2021. Il s'agit d'un ultra trail de 165km sur l'arrête montagneuse de l'île et sur une partie du tracé du GR20. Ce trail rassemblera 500 coureurs de renommée locale et internationale. Bastia a été choisi pour le retrait des dossards et la cérémonie de récompense.	5 000
PETANQUE BASTIA L'ARINELLA	Organisation de «la mondialette » les 7 et 8 août 2021 sur le site de l'Arinella. Il s'agit d'un concours de pétanque visant à animer le site de l'Arinella.	500
Bastia Eterna	Organisation de « a fieri di a giuventù In Bastia » les 9, 10 et 11 juillet 2021 sur Bastia. Il s'agit d'une opération combinant des tables rondes, des stands d'expositions et des animations culturelles (concert, jeux pour enfants) à l'espace Mantinum et au quai Albert Gillio.	5 000
TOTAL (€)		96 500

Article 2 :

Approuve la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7ème édition de « A Bucciata Bastiaccia» telle que figurant en annexe.



Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association «La Boule du Prado» pour la 7eme édition de « A Bucciata Bastiaccia».

Article 4 :

- **Précise** que ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2021, chapitre 65, compte 657400, fonction 025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET
L'ASSOCIATION BOULE DU PRADO RELATIVE A L'ORGANISATION DE
A BUCCIATA BASTIACCIA DU 18 AU 22 AOUT 2021**

La présente convention est passée entre :

La Ville de Bastia, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dûment habilité en vertu de la délibération n° en date du 4 juin 2021, ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et,

L'association Boule du Prado représentée par son Président, Monsieur Jean-Charles LAMPERTI, ci-après dénommée «L'association»,

D'autre part,

PREAMBULE

L'association Boule du Prado organise la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA» du 18 au 22 août 2021 sur la place Saint Nicolas avec des premières parties dans les quartiers sud.

Il s'agit d'une compétition bouliste inscrite à la fédération française de pétanque et jeu provençal, d'ampleur nationale, avec des représentants français et étrangers de la pétanque ainsi que les meilleurs joueurs insulaires.

Le public attendu est estimé à plusieurs milliers de personnes.

Considérant que cet événement permettra d'animer la ville,

Considérant la volonté de la « Ville » de s'associer à cet évènement,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention concerne la mise en œuvre, par « l'association», de la septième édition de « A BUCCIATA BASTIACCIA» du 18 au 22 août 2021 pour laquelle la Ville de Bastia souhaite participer.

L'organisateur de la manifestation est l'association Boule du Prado.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA BOULE DU PRADO

Pour l'autorité compétente par délégation



A / Obligations générales :

« L'association » réalise la manifestation « A BUCCIATA BASTIACCIA » du 18 au 22 août 2021 sur la place Saint Nicolas. Cette manifestation est conforme avec l'objet social de l'association.

A ce titre, « l'association » assure l'ensemble des modalités inhérentes à l'organisation de sa manifestation (communication, réalisation technique, assurances, sécurité, taxes et redevances obligatoires, etc.).

B / Obligations comptables :

- «L'association» :
- a présenté une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et a attesté respecter la législation fiscale et sociale propre à son activité.
 - a attesté être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.
 - a fourni à « la Ville », un dossier de demande de subvention complet.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BASTIA

A / Participation financière :

« La Ville » apportera son concours financier à "l'association" en lui octroyant une subvention d'un montant de **33 000 €** inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65 compte 657400 fonction 025 code gestionnaire ANI.

La subvention de la Ville sera versée à « l'association » conformément au règlement des aides sur le compte de l'association ci – après :

Banque : Crédit Mutuel
Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020830201	36

B / Aide Logistique et moyens mis à disposition :

« La Ville » à travers ses services techniques pourra fournir gracieusement du « matériel de festivités » (barrières, tables, chaises, etc.) dans la limite des stocks disponibles, conformément au règlement de prêt de matériel validé par le conseil municipal (cf. délibération du Conseil Municipal N°11.2010.1471 du 09 novembre 2010). Cette mise à disposition représente une aide indirecte de **7826,00 €**.

En matière de communication, « la Ville » s'engage à annoncer la manifestation sur le site internet de la ville et tout autre support à sa disposition.

C / Mise à disposition du domaine public :

Considérant l'intérêt général de la commune à aider les manifestations de grande ampleur attirant par là-même plusieurs milliers de personnes pendant plusieurs jours sur le territoire Bastiais, le développement de l'image de la ville au-delà des frontières en accueillant des joueurs mondialement connus, et le bénéfice économique qui en découle pour le secteur du commerce et de l'hôtellerie locale, « La Ville » s'engage à mettre à disposition de « l'association » à titre gracieux l'occupation de la place Saint Nicolas du 15 au 26 août 2021.

Cette mise à disposition représente une aide indirecte de 2 420 € (Cf. délibération du Conseil Municipal N°2017/DEC/01/28 du 19 décembre 2017 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à 220 € par jour pour les manifestations occupant plus de 3000 m²).

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Pour l'autorité compétente par délégation



Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Boule du Prado.

« La Ville » se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une de ses clauses, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 6 : LITIGES

Après épuisement des voies amiables, tous litiges susceptibles de survenir entre les parties, du fait de la mise en œuvre de la présente convention et de ses suites, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia.

Cet avenant comporte 3 pages paraphées par les parties.

Fait à Bastia, le

en 3 exemplaires originaux,

Pour la Ville de Bastia,
Le Maire

Pour l'association Boule du Prado
Le Président

Pierre SAVELLI

Jean-Charles LAMPERTI



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Prêt d'un ouvrage et de deux journaux de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de Bastia au musée Pascal Paoli de Merusaglia, pour l'exposition intitulée : « Pasquale Paoli, un mythe fondateur »

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la demande du musée Pascal Paoli de Merusaglia de prêt d'un ouvrage et de journaux, dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 17 juillet au 31 octobre 2021, ayant pour thème : « Pasquale Paoli, un mythe fondateur ».

Considérant que la demande de prêt du Musée Pascal Paoli concerne :

- La Muvra du 14 septembre 1924
- La Muvra du 18 janvier 1931
- Les mémoires de Lucien Bonaparte prince de Canino : M.5.4.15

Considérant que le prêt de ces ouvrages permet à la Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà de participer à cette exposition et de mettre en valeur auprès d'un large public une partie de son fonds documentaire ;

Considérant que ce prêt permet aussi à la Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà d'accomplir l'une de ses missions en matière de médiation et de sensibilisation au patrimoine écrit, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

Considérant la présentation de ces ouvrages dans des conditions et des locaux adaptés (climatisation, sécurité) garantissant leur bonne préservation.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe PERETTI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** le prêt du Musée Pascal Paoli concernant :

- La Muvra du 14 septembre 1924
- La Muvra du 18 janvier 1931
- Les mémoires de Lucien Bonaparte prince de Canino : M.5.4.15

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

Article 3 :

- **Précise que** les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Vente du catalogue photographique « Les îles du Milieu »

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réunie à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	28
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/JUIL/01/35 en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de Monsieur le Maire en date du 27 avril 2021 portant acceptation du don de l'artiste Christian Buffa ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant l'exposition temporaire « Les îles du Milieu » qui aura lieu à l'*Arsenale* du 12 juin au 25 septembre 2021 ;

Considérant l'opportunité de mettre à la vente un catalogue photographique « Les îles du milieu » ;

Considérant que cet ouvrage fait l'objet d'un don de l'artiste Christian Buffa à la Ville de Bastia.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Autorise** la régie du musée à vendre 50 exemplaires de cet ouvrage à la boutique du musée au tarif de 12,00 €, prix de vente au public.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin ;

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants ;

Considérant les trois campagnes de stérilisation des chats errants réalisées sur le territoire communal ;

Considérant que le succès de ces actions nous amène à reconduire en 2021 cette campagne en fédérant de nouveaux acteurs : l'association « Animaux en détresse » et la clinique vétérinaire Cas'Animalia ;

Considérant que nos partenaires, les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) » « Per elli » et « Animaux en détresse » œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline ;

Considérant que les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne ;

Considérant les modalités financières selon lesquelles notre collectivité et la fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des tatouages, réalisés pendant la campagne de stérilisation ;

Considérant les modalités suivantes :

- La Ville transmet à la fondation la somme de 5 950 euros.
- La fondation abonde cette enveloppe à hauteur de 5 950 euros.
- Le budget sera de 11 900 euros.
- La ville prévoit également 1 050 euros pour les frais annexes.

Considérant que l'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires ;

Considérant le montant du budget de notre collectivité de 7 000 euros consacré à la campagne de stérilisation des chats errants.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mathilde MATTEI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2021 à hauteur de 7 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention entre la collectivité, les associations de protection animale, et les cliniques vétérinaires contractualisant les modalités organisationnelles de la campagne telle que figurant en annexe 1.

Article 3 :



Article 5 :

- Approuve** la convention avec la Fondation 30 millions d'amis telle que figurant en annexe 2.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Article 6 :

- **Précise** que les crédits mobilisés sont inscrits au budget 2021 chapitre 011 article 611 fonction 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Convention pluripartite pour la protection et la stérilisation des chats libres de la commune de Bastia

Entre :

L'association « SOS 4 PATTES 2B » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B2002078, sise 40 chemin de Muchitana – 20200 Ville di Pietrabugno représentée par Madame Marie – Josephe BASTERI, Présidente,

L'association « Chats et chiens sans toi(t) » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B200739, sise 2 boulevard Hyacinthe De Montera – 20200 Bastia représentée par Madame Christine BOCAT-CASANOVA, Présidente,

L'association « Per elli » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro W2B2002813, sise 5 avenue Maréchal Sebastiani – 20200 Bastia représentée par Madame Florence TURI, Présidente,

L'association « Animaux en détresse de Corse » déclarée en Préfecture de Haute-Corse sous le numéro WRB20003310, sise Résidence Les Pléiades Bâtiment A, Avenue Paul GIACOBBI, 20600 BASTIA représentée par Madame Elodie LORAI, Présidente.

Ci-après dénommées **les Associations**,

La clinique vétérinaire Cyrnevet, inscrite au RCS sous le numéro 750 859 373 dont le siège social est situé à la ZAE d'Erbajolo, Pastorecia, représentée par Monsieur Bernard FABRIZY, son gérant.

La clinique vétérinaire Cas'Animalia, inscrite au RCS sous le numéro 792 177 354 dont le siège social est situé à la résidence du Cap, 20200 Ville Di Pietrabugno, représentée par Madame Emilie BAUDRY, sa gérante.

Ci-après dénommées **les Cliniques**,

ET

La Commune de BASTIA, avenue Pierre Giudicelli 20410 Bastia cedex représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, le Maire.

Ci-après dénommée **la Commune**,

Ci-après dénommées ensemble **les Parties**.



Sans les numéros de tatouage, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées. La participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2021. Passé cette date, les factures ne pourront pas être payées.

Les associations s'engagent à ne pas dépasser le budget alloué pour la campagne. Tout dépassement de budget ne sera pas pris en charge par la commune ni par la fondation 30 millions d'amis.

En plus de sa contribution financière pour les stérilisations et les identifications, la commune consacre un budget de 1 050 euros pour les petits soins des chats de la campagne. Les factures correspondant auxdits soins devront être transmises à la mairie de BASTIA. Les associations s'engagent à ne pas dépasser le budget alloué pour les petits soins. Tout dépassement de budget ne sera pas pris en charge par la commune.

Article 9. Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 10. Annulation de la convention

La convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit dans les cas reconnus de force majeure, comme par exemple, dans le cas où les associations ne seraient plus en mesure d'assurer la capture des chats.

Article 11. Règlement des litiges

En cas de litige sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute démarche contentieuse. En cas de litige seul le Tribunal Administratif de Bastia est compétent.

Fait à Bastia le en sept exemplaires originaux.

02B-2117400000011400
Pour l'Association « SOS 4 Pattes 2B »*

Accusé de réception
La Présidente,

Réception par le gérant : 15/06/2021
Affichage : 15/06/2021
Marie-Joséphine BASTERI

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour l'Association « Chats et chiens sans toi(t) »*

La Présidente,
Christine BOCAT-CASANOVA

Pour l'association « Per elli »*

La Présidente,
Florence TURI

Pour l'association « Animaux en détresse »*

La Présidente,
Elodie LORAI

Pour la clinique « Cas'Animalia »*

Sa gérante,
Emilie BAUDRY

Pour la clinique « Cyrnevet »*

Son gérant,
Bernard FABRIZY

Pour la Commune de Bastia*

Le Maire,
Pierre SAVELLI

*Cachets et/ou signatures, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé », chaque page étant paraphée par les quatre parties.



reconnue d'utilité publique

CONVENTION de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE :

La municipalité de BASTIA

Avenue Pierre Giudicelli

20410 BASTIA

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI

D'UNE PART,

ET

La Fondation 30 Millions d'Amis

40 cours Albert 1^{er}

75008 PARIS

Représentée par son Délégué Général, Monsieur Jean-François LEGUEULLE

Ci-après définies « les parties »

D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I – EXPOSÉ

La municipalité de BASTIA s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.



1.1 – La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

1.2 – Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de BASTIA.

1.3– Cette convention détermine :

- L'expression des besoins de la municipalité de BASTIA conformément au questionnaire 2021 annexé à la présente convention ;
- Les modalités de prise en charge des frais de stérilisations et d'identification par la Fondation 30 Millions d'Amis et la municipalité de BASTIA.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 – Obligations de la municipalité de BASTIA et de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.1.1 - Le budget global, correspondant aux frais de stérilisations et de tatouages, est établi en fonction du nombre de chattes/chats recensé(e)s dans le questionnaire et d'un montant maximum TTC de :

- 80 € pour une ovariectomie + tatouage I-CAD
- 60 € pour une castration + tatouage I-CAD

La municipalité et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages, réalisés au cours de la période de validité de la convention.

2.1.2 - La municipalité de BASTIA s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire à l'aide du RIB annexé à la convention et en indiquant obligatoirement la référence : CM2021-1019.

Le courrier joint à la présente convention, mentionnant le montant de la participation financière de la municipalité de BASTIA, tient lieu de justificatif.

2.1.3 - La Fondation 30 Millions d'Amis, après réception de la participation financière de la municipalité de BASTIA, s'engage à participer à hauteur du même montant.

2.1.4 - L'intégralité des frais de stérilisations et d'identification définis par la présente convention, seront directement réglés par la Fondation 30 Millions d'Amis au(x) vétérinaire(s) librement choisi(s) par la municipalité.

Lesdites factures devront être établies directement au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis, en faisant obligatoirement apparaître :

02B-212000335-20210604-2021-06-15-07-DE Le code postal et le nom de la municipalité ;

Accusé certifié exécutoire - La date et la nature de l'acte pratiqué ;

Réception par le préfet : 15/06/2021 - Le numéro de tatouage effectué.
Affichage : 15/06/2021 -

Pour l'autorité compétente par délégation



Sans numéros de tatouages, les factures ne seront pas prises en compte et ne seront pas réglées.

2.1.5 - Pour des raisons comptables, la participation financière des deux parties devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2021. Passé cette date, la participation de la municipalité de BASTIA ne pourra ni être remboursée ni être reportée sur l'année suivante.

2.2 – Obligations de la municipalité de BASTIA

2.2.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, La municipalité de BASTIA, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

2.2.2 – Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de BASTIA en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.2.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de BASTIA s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

2.2.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.2.5 - Les chats capturés par la municipalité de BASTIA et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.2.6 - Les opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de BASTIA.

2.2.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.3 – Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.3.1 – L'identification des chats se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS », enregistrée en tant que professionnel sous le numéro de SIRET 325 215 085 00029.

2.3.2 - Si un chat identifié au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis nécessite des soins vétérinaires, cette décision devra être validée en concertation avec un vétérinaire choisi par la mairie de BASTIA et la Fondation 30 Millions d'Amis.

ARTICLE 3 – GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC



3.1 – La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de BASTIA.

3.2 – La municipalité de BASTIA s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.3 – La municipalité de BASTIA s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants – notamment en apposant en mairie l'affiche fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

3.4 – D'après les expériences déjà conduites, il est vivement conseillé de dédier un endroit avec abris aux populations de chats libres stérilisées et identifiées.

TITRE III : VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention prendra au jour de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 :

La présente convention ne sera pas reconduite tacitement. Pour l'année suivante, une nouvelle demande écrite devra être adressée par la municipalité de BASTIA à la Fondation 30 Millions d'Amis.

Fait à Paris, le 29 avril 2021

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis

Jean-François LEGUEULLE, Délégué Général

Pour la municipalité de BASTIA

Pierre SAVELLI, Maire



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Attribution des Prix de thèse pour docteurs de l'Université et des Prix de la Communication scientifique pour doctorants de l'Université

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu la délibération n°2014/NOV/01/11 portant approbation de la convention cadre conclue avec l'Université de Corse ;

Vu la délibération n°2015/MAI/01/15 en date du 12 mai 2015 portant approbation de la création de 2 prix de thèse dans la filière Sciences techniques et santé (STS) et dans la filière Sciences humaines et sociales (SHS) ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que ces 2 prix distinguent le Doctorat qui est le diplôme le plus emblématique d'une université, de ses thématiques propres et du territoire auquel elle est attachée ;

Considérant que le jury est composé, pour chaque prix, de 3 représentants désignés par le maire de Bastia et 3 représentants désignés par l'Université ;

Considérant que cette manifestation, très attendue par la communauté universitaire, se tiendra le jeudi 10 juin 2021, si le contexte sanitaire le permet ;

Considérant qu'en cas d'impossibilité, elle sera reportée à l'automne 2021 comme cela fut le cas lors de la dernière année universitaire 2019/2020 ;

Considérant le coût budgétaire sur l'exercice 2021 s'élève à 5 000 €, financé intégralement sur les ressources propres de la Ville.

Après avoir entendu le rapport de Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la subvention à hauteur de 5 000 € de ces deux prix de thèse pour l'année universitaire 2020/2021.

Article 2 :

- **Précise que** la dépense est inscrite au Budget principal 2021 au compte 6714 sous fonction 23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Attribution de récompenses aux bacheliers bastiais avec mention « Très Bien » pour l'année 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que cette récompense concerne uniquement les bacheliers scolarisés dans les lycées bastiais et domiciliés sur la commune de Bastia ;

Considérant que cette enveloppe sera répartie entre les lauréats mention « Très Bien » dans la limite de 500 € pour chacun d'entre eux ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire cette mesure pour 2021.

Après avoir entendu le rapport de Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer une récompense dans la limite de 500 € pour chaque lauréat du baccalauréat 2021 ayant obtenu la mention « Très Bien », scolarisé dans les lycées bastiais et domicilié sur la commune de Bastia.

Article 2 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2021, compte 6714, sous fonction 22.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-AVRIL-01-04 en date du 9 avril 2021 portant Attribution d'une subvention à l'association « Les Musicales de Bastia » pour 2021;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élevant à 193 00 € répartis entre des associations structurantes et les autres associations ;

Considérant l'aide aux associations structurantes qui proposent des évènements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

Considérant le total des subventions proposées aux associations structurantes à hauteur de 140 000 € ;

Considérant l'aide aux autres associations constituant le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Considérant le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à 53 000 €.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2021 pour un montant total de 193 000 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Rencontres du cinéma italien.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2021 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Rencontres du cinéma italien.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget 2021, compte 6714, sous fonction 22.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

SUBVENTIONS 2021- ASSOCIATIONS CULTURELLES

Associations		Domaine	Demande de subvention pour	Rappel subvention 2020	Subvention demandée pour 2021	Proposition subvention 2021
ASSOCIATIONS STRUCTURANTES						
1	Jeunesses Musicales de Méditerranée	Festival des Rencontres Musicales de Méditerranée	Aide au projet	25 000 €	30 000 €	25 000 €
2	Art'Mouv	Danse contemporaine	Aide au fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €
3	Arte Mare	Festival des cultures en Méditerranée	Aide au projet	27 500 €	30 000 €	27 500 €
4	Emaho	Pratiques numériques / création multimédia	Aide au projet: "soirée arts numériques" et "nuit du clip" dans le cadre de Bastia Ville Digitale	5 000 €	5 000 €	5 000 €
5	Centre Méditerranéen de la Photographie	Photographie	Aide au fonctionnement	3 000 €	3 000 €	3 000 €
6	Théâtre Alibi	Compagnie de théâtre et lieu	Aide au fonctionnement	30 000 €	45 000 €	30 000 €
7	Rencontres du Cinéma Italien	Festival de cinéma	Aide au projet	27 500 €	30 000 €	27 500 €
8	Association le Rezo	Musiques actuelles	Aide au fonctionnement	3 000 €	5 000 €	3 000 €
9	U Teatrinu	Théâtre en langue Corse	Aide au fonctionnement : ateliers de théâtre, création d'une pièce, tournée	5 000 €	7 000 €	5 000 €
10	Musanostra	Rencontres littéraires	Aide au fonctionnement : organisation de cafés littéraires, rencontres littéraires, ateliers d'écriture...	2 500 €	5 000 €	4 000 €
Sous-total 1				138 500 €	170 000 €	140 000 €



	Associations	Domaine	Demande de subvention pour	Rappel subvention 2020	Subvention demandée pour 2021	Proposition subvention 2021
AUTRES ASSOCIATIONS						
11	Dante Alighieri	Association culturelles	Aide au fonctionnement.	2 000 €	2 000 €	2 000 €
12	Studio Animations	Cinéma	Aide au fonctionnement: séances de cinéma, dispositif "Ecole et Cinéma" et "Collège au cinéma"...	8 000 €	10 000 €	8 000 €
13	PMPA	Accompagnement des pratiques musicales amateurs	Aide au fonctionnement	1 000 €	1 500 €	1 000 €
14	I Macchjaghjoli	Groupe folklorique	Aide au fonctionnement	2 000 €	3 500 €	2 000 €
15	Citadell'anima	Association culturelle	Aide au fonctionnement	1 000 €	4 500 €	1 000 €
16	Arte Mare Histoire(s) en Mai	Festival littéraire	Aide à l'organisation du festival	2 500 €	4 000 €	4 000 €
17	Une Minute de Soleil en Plus	Promotion de la culture (philosophie, sciences, littérature, théâtre...)	Aide au fonctionnement: organisation du festival Parolle Vive notamment	7 000 €	7 500 €	5 000 €
18	La Compagnie des Mines de Rien	Arts de rue	Ateliers pédagogiques autour du cirque et aide à la création autour du cirque	2 000 €	2 000 €	2 000 €
19	Zone Libre	Création sonore / pratiques numériques	Aide au projet: "Eclats Sonores" dans le cadre de la Semaine du Son	500 €	1 000 €	1 000 €
20	Antenne Corse du Printemps de Bourges	Musiques actuelles	Aide au fonctionnement: organisation de concerts	1 500 €	3 000 €	1 000 €
21	Prix du livre corse	Littérature	Aide au fonctionnement: organisation d'un prix littéraire et de conférences	1 000 €	1 000 €	1 000 €
22	Libri mondi	Association littéraire	Aide au projet (rencontres littéraires)	8 000 €	8 000 €	8 000 €
23	Compagnie A ghjuvanetta	Théâtre et écriture	Aide au fonctionnement	1 000 €	3 000 €	1 000 €
24	A Madunnetta	Patrimoine	Création d'un bateau	3 000 €	3 000 €	2 000 €

 25	A Capellà	Patrimoine	Festival d'automne de la ruralité	4 000 €	10 000 €	3 000 €
26	Unità Teatrale	Théâtre	Aide au fonctionnement	4 000 €	10 000 €	4 000 €
27	Chorale Corse Joie	Chorale	Aide au fonctionnement	1 000 €	2 000 €	1 000 €
28	Spartimusicca	Association pratiques amateurs	Aide au fonctionnement	0 €	6 000 €	1 500 €
29	Ludothèque	Association culturelle / jeux de société	Aide au fonctionnement	0 €	1 000 €	0 €
30	Comitato assistenza e ricreativo italiano	Diffusion de la langue et culture italienne	Aide au fonctionnement	0 €	2 000 €	0 €
31	Corsicalédonie	Association de coopération	Aide au fonctionnement	0 €	5 180 €	0 €
32	Eclad'âme	Compagnie de théâtre	Aide au fonctionnement	0 €	4 000 €	1 500 €
33	Petit théâtre de l'opéra	Théâtre de poche	Aide au fonctionnement	0 €	3 000 €	1 500 €
34	Académie de danse Viviani	Ecole de danse	Aide au fonctionnement et aide au projet	0 €	7 850 €	1 500 €
Sous total 2				49 500 €	105 030 €	53 000 €
TOTAL GENERAL					193 000 €	



Bastia

Direction des Affaires Culturelles

CONVENTION

**ENTRE
LA VILLE DE BASTIA
ET
L'ASSOCIATION « JEUNESSES MUSICALES DE MEDITERRANEE »**

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° en date du

IL EST CONVENU

Entre : **La Ville de BASTIA**, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli
20410 Bastia Cedex - Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37

Courriel : culture@ville-bastia.fr

N° de Siret : 2 12 000 335 000 19

Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre SAVELLI, son Maire, ci-après dénommée « La Ville »,



Et l'association « **Jeunesses Musicales de Méditerranée** », domiciliée 7 bd de Montera – 20200 BASTIA – Tél : 06.10.32.30.15

Courriel : mf.dezerbi@sfr.fr

N° de Siret : 484541669 00012

Représentée par son Président, Monsieur Georges DE ZERBI, ci-après dénommée « l'Association »

D'une part,

D'autre part,

EXPOSE

L'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » organisera la 22^{ème} édition du Festival dénommé « Rencontres Musicales de Méditerranée » au Théâtre Municipal de Bastia du 8 au 13 novembre 2021.

Ce festival a pour objectif la sensibilisation, la promotion, la coordination et la diffusion d'activités culturelles notamment musicales et permettre la rencontre de différentes formations venant de l'ensemble du bassin méditerranéen. Concerts, formations et échanges pédagogiques constituent l'ossature de ces rencontres.

Comme chaque année, le festival accueillera des groupes d'étudiants de conservatoire de musique de pays ou de régions participants au projet.

ARTICLE I - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser l'objectif, le projet ou le programme d'action conforme à l'objet social de l'association.

A / Obligations générales :

L'Association s'engage à communiquer à la Ville, chaque fois que celle-ci le lui demande, l'ensemble des renseignements et / ou documents sur la réalisation des activités définies dans la présente convention. L'Association s'engage notamment à présenter le programme et le budget prévisionnel de la manifestation et à fournir le bilan financier avant la fin de l'année en cours.

L'Association s'engage à faire état de l'aide de la Ville dans ses opérations de communication, en particulier en faisant figurer sur ses différents documents imprimés (affiches, programmes, dépliants, etc.) le logo de la Ville ou la mention « *Avec la participation de la Ville de BASTIA* ».

L'Association s'engage à proposer une programmation en concertation avec les autres associations soutenues par la Ville de Bastia.

B / Obligations comptables :

Article 1 : Comptabilité

L'association tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.



Article 2 : Contrôle d'activités de la ville

L'Association devra rendre compte régulièrement de son activité relative au programme arrêté avec la Ville. La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation de sa participation sur le respect du programme et des objectifs arrêtés par la présente convention.

L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant leur approbation par l'Assemblée Générale, le rapport moral et le rapport d'activités de l'année précédente.

Article 3 : Contrôle financier de la ville

❖ Contrôle

L'Association fournira à la Ville, lors du dépôt du dossier de demande de subvention :

- Un bilan et un compte de résultat certifiés du dernier exercice présenté en année civile,
- Un compte-rendu d'activités faisant ressortir l'utilisation des subventions allouées par la ville,
- Un budget prévisionnel détaillé pour l'exercice considéré.

❖ Impôts, taxes et respect des réglementations

L'association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

Article 4 : Responsabilité – Assurances

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger la ville de toute responsabilité. Elle produira à la Commune les attestations.

C) Activités

L'association "Jeunesses musicales de méditerranée " devra organiser le Festival "Rencontres musicales de méditerranée " du 8 au 13 novembre 2021 au Théâtre Municipal de Bastia et autres lieux de la ville.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble des modalités d'organisation de cette manifestation, à savoir :

- prospecter les spectacles pour établir une programmation de qualité,
- établir les contrats avec les diffuseurs, les artistes et en assurer le suivi : voyages, hébergement, restauration, transferts divers, obligations techniques...



payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, charges sociales du personnel employé...)

louer le matériel technique nécessaire pour équiper l'ensemble des lieux de diffusion (lumière, sonorisation, projection...)

- employer le personnel technique spécialisé (projectionnistes, régisseurs, ingénieurs lumières et son, machinistes...) si besoin
- faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique, attaché de presse...),
- prendre toutes les assurances nécessaires (responsabilité civile, annulation de spectacle, vol et incendie...)
- assurer la promotion du Festival en exploitant au mieux les divers moyens de communication (radios, télévisions, presse écrite, affichage, conférences de presse...),
- réaliser les documents nécessaires à la promotion du Festival (programmes, affiches, etc.)
- assurer la vente de la billetterie,
- régler les divers frais d'organisation (téléphone, poste, papeterie, petit matériel...)
- trouver les bénévoles indispensables au bon déroulement de la manifestation et prendre en charge leur repas et les frais qu'ils engagent.

ARTICLE II - OBLIGATIONS DE LA VILLE

A / Mise à disposition de locaux :

- La Ville de Bastia, à travers le service concerné, établira une convention spécifique avec l'Association pendant la durée du Festival pour la mise à disposition du théâtre Municipal de Bastia et de l'Alb'oru. Cette convention de mise à disposition en définira les modalités pratiques dont le paiement des heures supplémentaires du personnel, la prise en charge des frais de sécurité et d'impression de billetterie.
- L'Association prendra en compte les dispositions du Code de la santé publique qui fixent les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux publics (théâtres et salles de concerts).

B/ Aide Logistique

En matière de communication, la Ville annoncera la manifestation dans la plaque du Théâtre Municipal, sur le site internet de la ville et autres supports à sa disposition.

C/ Participation financière



La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » en lui octroyant **une subvention d'un montant de 25 000 € inscrite au budget 2021** (fonction 33, chapitre 65, article 657 400).

La subvention de la Ville sera versée à l'Association en deux temps : **50% du montant de la subvention à la signature de la présente convention et le solde (50 %) à l'issue du bilan de la manifestation** sur le compte de l'Association ci-après :

Banque : Crédit Mutuel
Domiciliation : CCM FURIANI

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10278	09081	00020161401	88

Si la manifestation venait à être annulée, l'Association s'engage à reverser l'acompte déjà perçu de la Ville.

ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2021 en faveur de l'association « Jeunesses Musicales de Méditerranée » qui aura en charge l'organisation pratique de cette manifestation. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

La Ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses d'un quelconque avenant à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Fait à Bastia en 3 exemplaires, le

Le Président de l'Association
« Jeunesses Musicales de Méditerranée »

Georges De ZERBI

Le Maire
de la Ville de Bastia

Pierre SAVELLI



Bastia

Direction des Affaires Culturelles

CONVENTION

ENTRE
LA VILLE DE BASTIA
ET
L'ASSOCIATION "RENCONTRES DU CINEMA ITALIEN"

Vu la loi 82-813 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant celle du 7 janvier relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu la loi 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

Vu le code général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération N° du CM du portant sur le soutien de la Ville de Bastia à la manifestation « Rencontres du cinéma italien »



La Ville de BASTIA, Direction des Affaires Culturelles – Avenue Pierre-Giudicelli
20410 Bastia Cedex - Tel 04-95-55-95-24 - Fax : 04-95-55-95-37 –

Courriel : culture@ville-bastia.fr

N° de Siret : 2 12 000 335 000 19

Licences d'entrepreneur de spectacle N° 2 - 1044793 et N°3- 1044794

Représentée par Monsieur Pierre Savelli, son Maire

D'une part,

Et : L'association "**Rencontres du Cinéma Italien**", domiciliée 5 rue de la Miséricorde, 20 200 Bastia Tel : 0495315886
N° de Siret : 42320189600010
Représentée par son Président, Monsieur Jean-Baptiste Croce ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

EXPOSE

La Ville de Bastia souhaite, dans le cadre de sa politique culturelle, soutenir et encourager la diversité culturelle à travers les actions des associations locales.

La musique et l'enseignement musical, les pratiques théâtrales professionnelles et amateurs, le théâtre insulaire, le cinéma, la littérature, l'histoire pour n'en citer que quelques exemples, illustrent cette richesse et cette diversité que les associations notamment les « Rencontres du cinéma italien » promeuvent et défendent dans le cadre de leurs programmations. Conscient que cette manifestation contribue au rayonnement de la culture bastiaise, à l'animation de la vie de la cité et de ses quartiers, à l'ouverture sur le monde méditerranéen, à la diffusion et par là même à la connaissance, la Ville a décidé de lui apporter son soutien.

Pour 2021, le festival les « Rencontres du cinéma italien » dans sa 33^{ème} édition, se dérouleront durant le mois de juin dans les cinémas le régent, le studio, ainsi qu'au théâtre municipal.

Le programme et l'organisation de l'évènement seront adaptés à la situation sanitaire.

Afin de mettre en œuvre cette manifestation, l'association a déjà engagé d'importantes sommes financières tant pour les frais de diffusion, de communication que pour l'accueil des intervenants et l'organisation logistique.

La Ville propose donc de soutenir l'action de l'association « Rencontres du cinéma italien » en lui attribuant pour le festival 2021 une subvention de 27 500 €.

02B-212000885-20210614-2021-06-15-10-51

Accusé certifié aux fins de

Réception par le préfet : 15/06/2021

Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



L'association fera son affaire des divers impôts et taxes dont elle est redevable par le fait de ses activités, sans que la ville puisse à avoir à se substituer à elle en cas de défaillance de sa part.

L'association s'engage en outre, à être en règle avec les services de l'URSSAF et les services fiscaux concernés par son activité.

C/ Responsabilité – Assurances

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance, afin de décharger la ville de toute responsabilité.

D) Activités

L'association "Rencontres du Cinéma Italien" organise le Festival durant le mois de juin 2021 au Théâtre Municipal de Bastia et autres lieux de la ville.

A ce titre, l'Association s'engage à assurer l'ensemble des modalités d'organisation de cette manifestation, à savoir :

- prospecter une programmation de qualité,
- établir les contrats avec les diffuseurs, les artistes et en assurer le suivi : acheminement des films, voyages, hébergement, restauration des artistes et membres du jury, transferts divers, obligations techniques...
- payer toutes les taxes et redevances obligatoires (SACEM, SACD, CNC charges sociales du personnel employé...)
- louer si besoin le matériel technique nécessaire pour équiper l'ensemble des lieux de diffusion (projecteur numérique, lumière, sonorisation, ...)
- employer le personnel technique spécialisé (projectionnistes, régisseurs, ingénieurs lumières et son, machinistes...) si besoin
- faire appel à des professionnels chaque fois que les compétences de l'Association se révéleront insuffisantes (comptable, assistance technique et logistique,...),
- prendre toutes les assurances nécessaires (responsabilité civile, annulation de soirée, vol et incendie...)
- assurer la promotion du Festival en exploitant au mieux les divers moyens de communication (multi média, radios, télévisions, presse écrite, affichage, conférences de presse...),
- réaliser les documents nécessaires à la promotion du Festival (programmes, affiches, etc.)
- assurer la vente de la billetterie,
- régler les divers frais d'organisation (téléphone, poste, papeterie, petit matériel...)



ARTICLE II - OBLIGATIONS DE LA VILLE

A / Mise à disposition de locaux :

- La Ville de Bastia, à travers le service concerné, établira une convention spécifique avec l'Association pendant la durée du Festival pour la mise à disposition du théâtre Municipal de Bastia. Cette convention de mise à disposition en définira les modalités pratiques dont la participation aux frais des heures supplémentaires du personnel, la prise en charge des frais de sécurité, et l'impression des billets.
- L'Association prendra en compte les dispositions du Code de la santé publique qui fixent les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux publics. (Théâtres et salles de concerts).

B/ Aide Logistique

- En matière de communication, la Ville inscrira le programme de la manifestation dans la plaque du Théâtre Municipal, et annoncera la manifestation sur le site internet de la ville et autres supports à sa disposition.

C/Participation financière

La Ville de Bastia a décidé d'apporter son concours financier à l'association "Rencontres du Cinéma Italien " en lui octroyant une subvention d'un montant de 27 500 € inscrite au budget 2021. La subvention de la Ville sera versée à l'Association selon les modalités suivantes : 50% à la signature de la présente convention et 50 % à la présentation des bilans et à l'évaluation de la manifestation.

ARTICLE III - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice 2021 en faveur de l'association "Rencontres du Cinéma Italien " qui aura en charge l'organisation pratique de cette manifestation. Au terme de cette année, une évaluation commune permettra d'en mesurer les effets.

ARTICLE IV - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

La Ville se réserve le droit de mettre fin de façon unilatérale et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect d'une des clauses d'un quelconque avenant à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant, la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-15-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2021

Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président de l'Association
"Rencontres du Cinéma Italien»

Jean-Baptiste Croce

Fait à Bastia en deux exemplaires, le

Le Maire
de la Ville de Bastia

Pierre SAVELLI



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association U Teatrinu pour 2021-2022

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/JUIN/01/10 en date du 4 juin 2021 portant individualisation des subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant le programme d'activités de l'association-compagnie U Teatrinu ;

Considérant que la compagnie U Teatrinu, depuis sa création en 1989, développe un travail de création théâtrale en langue Corse autour d'adaptations d'œuvres du répertoire mondial ou d'écriture de pièces originales qu'elle diffuse en Corse mais également au plan national et international, en Italie notamment ;

Considérant que l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique détaillé dans la convention ;

Considérant les programmes annuels à venir qui fixeront précisément les actions de la compagnie ;

Considérant que pour les exercices suivants, l'aide de la Ville de Bastia sera fixée par avenant financier annuel.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Prend acte** du projet proposé par l'association « U Teatrinu ».

Article 2 :

- **Approuve** le montant de la subvention de 5 000 € allouée par la ville pour sa réalisation.

Article 3 :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de soutien aux activités de « l'association U Teatrinu » 2021-2022 telle que figurant en annexe.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien pluriannuelle et pluripartite aux activités de « l'association U Teatrinu » 2021-2022.

Article 5 :

- **Précise que** les crédits seront inscrits au Budget principal 2021 compte 6574 fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



**VILLE DE BASTIA
CITÀ DI BASTIA**

**VILLE DE FURIANI
CITÀ DI FURIANI**



**CONSEIL EXECUTIF
CUNSIGLIU ESECUTIVU**

**CONVENTION PLURIANNUELLE ET PLURIPARTITE
D'OBJECTIFS ET DE SOUTIEN
AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION
« U TEATRINU »
2021-2022**

ENTRE D'UNE PART,

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse,
Autorisé par délibération n° 21/060 de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021
adoptant le règlement des aides pour la culture,

LA VILLE DE BASTIA

Représentée par son Maire, M. Pierre SAVELLI
Autorisé par la délibération n° du Conseil municipal en date du

LA VILLE DE FURIANI

Représentée par son Maire, M. Pierre-Michel SIMONPIETRI
Autorisé par la délibération n° du Conseil municipal en date du

ET, D'AUTRE PART,

L'association dénommée « U Teatrinu »,

Ci-après dénommée « l'association »

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre GIUDICELLI

Dûment habilité par décision de l'association en date du 23 février 2021

Siège social : 6 rue chanoine Colombani, 20 600 Bastia

N° SIRET : 38167781400026



VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 visée en son article 10 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

VU la délibération n°15.235 AC de l'Assemblée de Corse du 02 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,

VU la délibération n°17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n°18.139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,

VU la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 portant approbation du nouveau règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,

VU l'arrêté n° CE du Conseil Exécutif du portant adoption de la présente convention et individualisant le fonds « Culture Fonctionnement »,

VU la délibération de la Ville de Bastia en date du attribuant à l'association « U Teatrinu » une subvention pour son programme annuel d'activités 2021, approuvant la présente convention et autorisant le Maire à la signer,

VU la délibération de la Ville de Furiani n° en date du attribuant à l'association « U Teatrinu » une subvention pour son programme annuel d'activités 2021, approuvant la présente convention et autorisant le Maire à la signer

VU les pièces constitutives du dossier,



1) L'histoire et le projet culturel de l'association « U Teatrinu » tel que présenté en annexe I de la présente convention ;

2) La politique culturelle de la Ville de Bastia

Pour la Ville de Bastia, le rayonnement d'une ville ne saurait exister sans une société riche de son passé, de son identité, de ses différences et capable d'assurer l'intégration de toutes ses composantes sociales. C'est le projet que Bastia ambitionne à travers l'affirmation d'une politique culturelle forte fondée sur le pluralisme des valeurs esthétiques et la diversité de la création artistique. Le projet de développement culturel élaboré par la Ville de Bastia associe la valorisation de l'identité locale et la reconnaissance des différences des divers groupes sociaux de la cité. Il privilégie un rôle de médiation, invite au partage, à la rencontre de l'identité et de l'altérité, au respect de la diversité.

Il crée les conditions de mise en œuvre du droit à la culture pour tous les publics et de la concertation entre les acteurs intervenants dans le chapitre culturel.

Ce projet place l'homme concrètement et symboliquement au cœur du développement local et considère l'action culturelle comme un enjeu de démocratie et de citoyenneté. À travers cette volonté, la municipalité a pour orientations générales :

Penser la politique culturelle comme un enjeu majeur du développement urbain, notamment par l'aménagement culturel du territoire et l'élargissement des publics.

Axes stratégiques :

- a) Structurer une offre culturelle et artistique durable sur le territoire.
- b) Renforcer et encourager l'action culturelle par l'amélioration et la diversification de l'offre notamment en développant et en soutenant l'éducation artistique et culturelle ainsi que les pratiques amateurs.
- c) Inscrire la culture au centre du développement urbain en rapprochant la création des publics et en menant des actions en faveur de leur élargissement.
- d) Associer l'action de diffusion du corse dans les trois directions ci-dessus.

Développer les échanges et les partenariats afin d'enrichir et de valoriser l'identité culturelle de Bastia.

Axes stratégiques :

- a) Engager des partenariats d'excellence notamment dans l'espace méditerranéen.
- b) Faire de Bastia un pôle au rayonnement international inscrit dans les réseaux de la création contemporaine
- c) Développer la coopération culturelle avec d'autres collectivités.
- d) Dessiner le réseau de partenariats réguliers où la politique de diffusion du corse peut représenter un atout partenarial.

Penser la culture comme productrice d'emploi et de richesses, envisager son économie en termes de développement et de rationalisation budgétaire.

Axes stratégiques :

- a) Œuvrer à la rationalisation des budgets.
- b) Engager fortement la ville dans le développement de projets numériques



c) Affirmer le positionnement de Bastia au sein de projets de développement touristique, en se référant, d'une part, à son patrimoine et, d'autre part, à des manifestations culturelles de référence.

d) Mettre en valeur le gisement que représente, dans ce domaine, l'élaboration des outils de la politique de normalisation du corse.

En conséquence, la Ville de Bastia considère l'association « U Teatrinu » comme un élément majeur de développement culturel sur l'ensemble de l'agglomération bastiaise et entend continuer à soutenir son développement.

3) Les objectifs de la politique culturelle de la Ville de Furiani

La ville de Furiani entend promouvoir sur son territoire une politique culturelle favorisant l'accès de tous à la culture et concourant au développement et à l'attractivité du territoire.

4) Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse

Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse adopté par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017 définit six axes majeurs de développement de l'action culturelle de la Collectivité, en cohérence avec les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) adopté par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 et de son annexe 9 consacré aux équipements culturels structurants :

- donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture dans sa diversité
- donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres dans leur diversité
- favoriser la transmission des pratiques traditionnelles insulaires pour s'ouvrir au monde
- permettre le rayonnement de la culture corse
- soutenir la structuration des filières culturelles
- favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques etc...

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général précisé en annexe I à la présente convention.

Monsieur Guy Cimino, directeur artistique de l'association, est pleinement responsable de l'exécution du projet artistique et du programme d'actions.

L'association lui garantit une entière indépendance artistique dans le cadre du respect des orientations du projet artistique et du programme d'actions. Il assure les charges d'élaboration et de préparation de la programmation et de l'ensemble des activités.

La Collectivité de Corse et les villes de Bastia et Furiani, constatant l'adéquation du projet artistique de l'association avec la politique qu'elles entendent promouvoir en matière culturelle, décident d'apporter leur soutien dans le cadre de la présente convention.

Ce cadre est conforme à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

Ni la Collectivité de Corse, ni les villes de Bastia et Furiani, n'attendent de contrepartie directe au concours financier qu'elles entendent apporter par application des articles de la présente convention.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention a ainsi pour objet de définir les modalités de ce soutien aux activités de « l'association » pour une durée de deux ans (2021 – 2022) à compter de sa signature et sur la base du projet artistique tel que défini dans l'annexe I.

La présente convention peut faire l'objet d'un avenant au plus tard 6 mois après la fin de son exécution.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

Le coût total du projet sur la durée de la convention est défini conformément aux budgets prévisionnels en annexe III de la présente convention et aux règles définies ci-dessous.

Les coûts y figurant :

- sont liés à l'objet du projet ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par « l'association » ;
- sont identifiables et contrôlables ;



Les amortissements sont listés pour information. Ils ne représentent pas des coûts éligibles aux subventions de fonctionnement des collectivités signataires de la présente convention.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 15 % du coût estimé annuellement éligible. Cette adaptation n'affectera pas le versement de la subvention décidée annuellement par la Collectivité de Corse sous trois réserves :

- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses réelles éligibles ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides,
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent de gestion, celui-ci reste "raisonnable".

Si une de ces réserves n'était pas observée, la Collectivité de Corse pourra ne verser le solde de la subvention annuelle qu'au prorata des dépenses éligibles réalisées, voire réclamer le reversement de tout ou partie des fonds attribués.

La ville de Bastia se réserve la possibilité de réétudier le montant du solde de la subvention annuelle restant à verser au vu des éléments expliquant cette variation.

La ville de Furiani se réserve la possibilité de réétudier le montant du solde de la subvention annuelle restant à verser au vu des éléments expliquant cette variation.

ARTICLE 4 : APPORT DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

I / LA COLLECTIVITE DE CORSE

Pour les exercices de 2021 à 2022, le montant prévisionnel total de la subvention de la Collectivité de Corse s'élève à la somme de **160 000 €** et se décompose comme suit :

- Pour la première année, le montant de la subvention s'établit à **80 000 €** représentant 56% d'une dépense subventionnable prévisionnelle de 143 000 € TTC en application du règlement d'aide aux compagnies artistiques « Arte Squadra » (mesure 2.2 du règlement des aides Culture).
- Pour les exercices suivants, l'aide de la Collectivité de Corse sera fixée par avenant financier annuel en fonction :
 - o de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité
 - o du respect de l'association des obligations mentionnées dans la présente convention
 - o du respect de l'association des nouvelles orientations telles que décrites dans son projet artistique

Les crédits sont inscrits sur le fonds culture en section fonctionnement du programme 4423.



Sous réserve de la continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions de « l'association » au cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse et de l'inscription de crédits disponibles au budget de la collectivité, une garantie minimale de financement est fixée pour la durée de la convention à 75 % du montant prévisionnel total de la subvention allouée par la Collectivité de Corse.

Si l'association, par courrier motivé et en temps utile, en fait la demande, une avance peut être consentie avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50 % du montant annuel prévisionnel de la subvention mentionnée pour cette même année dans l'annexe budgétaire de la présente convention.

II / LA COMMUNE DE BASTIA

Pour la première année, le montant de la subvention s'établit à **5000 euros.**

Cette subvention est engagée par la présente convention.

Pour les exercices suivants, l'aide de la ville de Bastia sera fixée par l'avenant annuel.

III / LA COMMUNE DE FURIANI

Pour la première année, le montant de la subvention s'établit à **euros.**

Cette subvention est engagée par la présente convention.

Pour les exercices suivants, l'aide de la ville de Furiani sera fixée par l'avenant annuel.

IV / CONDITIONS DE VERSEMENT DES FONDS

Les versements des fonds seront effectués au compte ouvert de l'association :

Crédit mutuel
10278 / 09081 / 00012702741 / 11

Selon les modalités suivantes :

- Pour la (les) première(s) année(s), le versement des fonds s'effectue chaque année en deux fois :
 - o un premier acompte de 50 % sur demande ;
 - o le solde, sur la base de la transmission des bilans d'activités et financiers provisoires arrêtés, à minima, sur une période d'au moins 6 mois de l'année et incluant les restes à réaliser jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Pour la dernière année de convention :
 - o un premier acompte de 50 % de la somme prévisionnelle est versé sur demande ;
 - o un 2^{ème} acompte dans la limite de 40% des fonds restant, sur justificatifs de l'utilisation du premier acompte (compte d'emploi) et de la transmission de bilans provisoires d'activités et financiers incluant les restes à réaliser jusqu'à la fin de l'exercice.



le solde, sur présentation :

- des bilans d'activités et financiers définitifs de l'année
- du bilan comptable de de la structure (bilan et compte de résultat) tel que validé par les instances dirigeantes.
- de la copie de la délibération de l'assemblée délibérante adoptant ces bilans

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

« L'association » s'engage :

- à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues dans le cadre de son projet artistique et culturel ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable, sous forme d'un bilan et d'un compte de résultat, conformes à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- à désigner, en qualité de commissaire aux comptes, un expert-comptable, dont il fera connaître le nom aux signataires dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention, quand les subventions publiques reçues sont au moins égales à 153 000 € ;
- à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale ;
- à fournir, avant le 30 juin de l'année en cours, le bilan d'activités détaillé et les comptes certifiés de l'année précédente par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes et approuvé par l'organe statutaire compétent ;
- à donner l'accès aux documents administratifs et comptables aux représentants de la Collectivité de Corse, des villes de Bastia et Furiani pour tout contrôle qu'ils jugeraient utile ou nécessaire ;
- à fournir à la Collectivité de Corse et aux villes de Bastia et Furiani tous les documents susceptibles de la lier à d'autres collectivités publiques et organismes divers.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES PUBLICS

La Collectivité de Corse, la Ville de Bastia, la Ville de Furiani, souscrivent au projet ci-dessus et s'engagent à soutenir les objectifs généraux poursuivis par « l'association » en lui attribuant, au titre de la présente convention, une subvention pour la réalisation de son programme d'activités, dans les conditions suivantes :

- L'association adresse, avant le 15 novembre à Monsieur le Président du Conseil Exécutif, à Monsieur le Maire de la Ville de Bastia, à Monsieur le Maire de la Ville de Furiani, une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagnée de son projet de budget et du programme correspondant.
- Chaque partenaire attribue la subvention dont le montant est arrêté par les instances habilitées à attribuer une subvention, dans le cadre d'un avenant annuel à la présente convention et sous réserve des crédits disponibles.
- Les crédits sont versés au compte de « l'association », selon les dispositions prévues aux articles de la présente convention et en vertu de celles qui seront prises dans le cadre des avenants annuels

Le budget estimatif est joint en annexe à la présente convention ;



ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS

L'association informe sans délai les collectivités signataires de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (*modification des statuts ou du bureau*) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'association en informe les collectivités sans délai.

L'association s'engage à mentionner la participation des collectivités territoriales signataires dans tout document ou opération de communication émanant d'elle et concernant les activités subventionnées au titre de la présente convention.

ARTICLE 8 : CREDITS NON UTILISES

Les subventions de la Collectivité de Corse non utilisées sur l'exercice seront restituées au compte de la Collectivité de Corse et feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes.

Les subventions de la ville de Bastia et de la ville de Furiani non utilisées seront restituées au compte de la ville de Bastia et de la ville de Furiani.

ARTICLE 9 : EQUILIBRE DE LA GESTION

« L'association » s'engage à avoir un budget en équilibre à l'expiration de la convention. À cet effet, il tiendra informés la Collectivité de Corse et les villes de Furiani et Bastia de toutes modifications financières susceptibles de déséquilibrer son budget, et des mesures envisagées pour y remédier.

Le montant total de la subvention versé par la Collectivité de Corse à « l'association » sur la durée de la présente convention ne pourra excéder le taux prévu par les règlements d'aide ; à défaut, un ajustement sera réalisé pour la dernière année de la convention.

ARTICLE 10 : SUIVI ET ÉVALUATION

Il est institué un comité de suivi et d'évaluation, composé de représentants de chacune des collectivités publiques signataires de la convention, du Président et de la direction artistique de « l'association ». Ce comité pourra, en tant que de besoin, faire appel à des personnalités qualifiées pour l'aider dans son activité.

Ce comité se réunit au moins une fois par an, à la fin de chaque exercice, pour procéder à une évaluation contradictoire portant notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Il s'agira également, sur la base de la liste indicative des indicateurs portée en annexe II de la présente convention :



de vérifier l'adéquation entre les actions réalisées par « l'association » et le projet artistique décrit en partie en préambule et dans sa globalité en Annexe I.

- d'évaluer l'adéquation entre les actions réalisées par « l'association » avec les objectifs d'intérêt général poursuivis par les collectivités signataires dans la mise en œuvre de leur politique culturelle

Son avis est transmis aux instances habilitées des signataires de la présente convention.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les collectivités signataires et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION

« L'association » s'engage à communiquer sur la participation et à apposer les logos de la Collectivité de Corse et de les villes de Bastia et Furiani dans tout document ou opération de communication émanant d'elle et concernant les activités subventionnées au titre de la présente convention.

ARTICLE 13 : CONTROLE DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les collectivités signataires. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

Les collectivités signataires contrôlent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, les collectivités signataires peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet.

ARTICLE 14 : SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit des collectivités signataires, celles-ci peuvent respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention



conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

ARTICLE 15 : RÉSILIATION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, cette dernière est résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 16 : RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, tout recours à l'encontre de la présente convention doit être effectué dans d'un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce cas, le ou les déposants du recours devront saisir le tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano - 20407 – Bastia. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à Ajacciu, le
En quatre exemplaires originaux,

Pour l'association
Le Président
Pà l'associu
U Presidente

Pour la Ville de Bastia
Le Maire
Pà a cità di Bastia
U Merre

Pour la Ville de Furiani
Le Maire
Pà a cità di Furiani
U Merre

Pour la Collectivité de Corse
Le Président du Conseil exécutif de Corse
Pà a Cullettività di Corsica
U Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-15-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par **ANNEXES**
Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



- I. Présentation de la compagnie et de son projet artistique et culturel
- II. Indicateurs d'évaluation
- III. Présentation analytique des comptes 2021 – 2022

ANNEXE I**Présentation de la compagnie et de son projet artistique et culturel**

La compagnie U Teatrinu, depuis sa création en 1989, développe un travail de création théâtrale en langue corse autour d'adaptations d'œuvres du répertoire mondial ou d'écriture de pièces originales qu'elle diffuse en Corse mais également au plan national et international, en Italie notamment. Gérée par une structure associative, la compagnie est composée de 9 comédiens professionnels intermittents du spectacle, nombre pouvant évoluer au gré des œuvres. Suite à l'acquisition en 2010 d'un local de 150 m² sur la commune de Furiani qu'elle a aménagé en véritable outil de création artistique, la compagnie entend développer son implantation dans la région bastiaise et conforter sur cette base son rayonnement au niveau insulaire et transfrontalier.

L'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant.

Le projet artistique et culturel du Teatrinu s'inscrit dans la continuité de son expérience forte de plus de vingt ans d'activités théâtrales sur le territoire de la Région Corse. La création théâtrale en langue corse est son principal objectif, qu'il s'agisse de mettre en scène des auteurs corses (Ghjacumu Thiers, Guy Cimino) ou des auteurs français ou étrangers (Camus, Beckett, Molière, Shakespeare, Synge, Dario Fo ou Brecht). U Teatrinu défend un « Théâtre corse » qui amène le spectateur à se poser des questions tout en restant divertissant. Ce n'est pas un théâtre militant bien qu'il soit en langue corse. C'est un théâtre qui fait vivre la langue corse, y compris au-delà des frontières de l'île, en Méditerranée notamment. La programmation éclectique permet à Teatrinu d'amener différentes formes de théâtre (classique, contemporain, jeune public etc...), à raison d'environ deux nouvelles créations par an, non seulement dans les lieux culturels mais aussi dans les villages les plus reculés de l'île afin de toucher un public insulaire le plus large possible, comprenant toutes les couches sociales et tous les âges.

La mise en œuvre du projet Teatrinu repose sur une véritable compagnie professionnelle composée d'une dizaine d'intermittents du spectacle, liés à la compagnie, laquelle peut faire, appel en cas de besoins, à d'autres intermittents régionaux. Le métissage de techniques et technologies diverses (informatique, images, son, chant, danse, improvisation ...) enrichissent le jeu des acteurs et donnent aux spectacles un caractère contemporain. Le territoire de prédilection est la région Corse mais aussi le bassin méditerranéen. Teatrinu joue régulièrement en Sardaigne et en Toscane et a des rapports privilégiés avec des compagnies italiennes : Vertigoteatro, I Barbariciridicoli, Compagnia I Bassi Fondi, Teatro Sardegna, Teatro dello porto...)

U Teatrinu, c'est aussi une association qui promeut un apprentissage du théâtre comme apprentissage de la vie, de la citoyenneté, de l'être humain... C'est la raison pour laquelle U Teatrinu organise depuis longtemps des ateliers de pratique artistique à Furiani, Bastia, Corti, Prunelli di Fium'orbu, Luri, Aiacciu, Isula Rossa, Morta, Portivechju, Calvi, Ponte Leccia, à L'Université de Corse, dans des lycées, des collèges, des écoles ainsi que dans des centres hospitaliers ou d'adultes handicapés. Cette activité d'éducation populaire et de sensibilisation est conçue pour favoriser la socialisation et la construction de la personnalité individuelle dans ses



rapports avec la société corse. Il s'agit de connecter les arts vivants à la société corse. Le théâtre est un outil essentiel d'ouverture au monde. Il a une place essentielle à jouer au sein de la communauté pour construire l'identité collective. Forte de cette expérience, l'association s'engage à développer la création en langue corse avec un effort supplémentaire apporté à la jeunesse.

U Teatrinu souhaite également développer, dans un premier temps, un partenariat avec le Conservatoire de Corse et, dans un second temps, avec les Pôles de Formation artistique initiale dans le but de développer les pratiques traditionnelles et la langue corse.

U Teatrinu est aussi un lieu, un lieu qui se veut lien, à la fois lieu de travail et lieu d'échanges ou de rencontres, ouvert à d'autres compagnies ainsi qu'aux artistes émergents (de l'île notamment), et investi, en fonction de ses moyens, dans un des logiques de coproduction et de mise en réseau au plan régional, voire interrégional.

Des programmes annuels fixeront précisément les actions de la compagnie.

ANNEXE II Indicateurs d'évaluation



La liste des critères ci-dessous n'est qu'indicative. Au besoin, et en regard du projet de l'association, d'autres critères pourront être mobilisés pour évaluer l'action de l'association conformément à l'article 10 de la présente convention.

1) Création

- Cohérence des créations de la compagnie par rapport au projet artistique et culturel
- Nombre de résidences de compagnies extérieures
- Cohérence des résidences avec le projet culturel
- Rayonnement régional et interrégional, coproduction

2) Diffusion

- Nombre de spectacles et fréquentation
- Cohérence de la programmation par rapport au projet artistique et culturel
- Rayonnement régional, et interrégional
- Mise en réseau
- Accessibilité

3) Médiation culturelle

- Volume d'actions de médiation culturelle et fréquentation
- Cohérence de la programmation des actions de médiation culturelle par rapport au projet artistique et culturel
- Partenariat mis en place avec l'Education Nationale
- Diversité des publics, impact
- Mise en réseau

4) Gestion

- Politique budgétaire
- Rigueur de la gestion
- Gouvernance

5) Appréciation générale

Cette appréciation vise à compléter et à affiner la perception de l'activité de la structure, de son projet artistique et culturel, des infléchissements souhaitables de son action et de ses perspectives d'évolution.

ANNEXE III

Budget prévisionnel 2021 – 2022

	DEPENSES			RECETTES	
	2021	2022		2021	2022
Achats	7300	7 300	Ventes de produits finis Prestations de services	88 000,00 €	88 000,00 €
Services extérieurs	9 600	9 600	Subventions d'exploitation	97 000,00 €	97 000,00 €
Autres services extérieurs	28 260	28 260	Autres produits de gestion courante	660,00 €	660,00 €
Impôts et taxes	1 500	1 500,			
Charges de personnel	132 000	132 000			
Dotations aux amortissements	7 000	7 000			
TOTAL	185 660,00 €	185 660,00 €	TOTAL	185 660,00 €	185 660,00 €



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Compagnie Théâtre Alibi/Fabrique de théâtre – Site européen de la création pour 2021-2022

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2021/juin/01/10 en date du 4 juin 2021 portant individualisation des subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que la Compagnie « Théâtre Alibi » est une compagnie de théâtre contemporain créée en 1984 par M. François Bergoin, acteur et metteur en scène, et Mme Catherine Graziani, actrice ;

Considérant que la Compagnie « Théâtre Alibi » est structurée en association Loi 1901, et œuvre depuis sa création dans le champ du développement dramatique et de l'action artistique en poursuivant une mission d'intérêt général en Corse et à l'extérieur ;

Considérant les programmes annuels qui fixeront précisément les actions de la compagnie ;

Considérant que pour les exercices suivants, l'aide de la Ville de Bastia sera fixée par avenant financier annuel.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Prend acte** du projet proposé par la Compagnie « Théâtre Alibi ».

Article 2 :

- **Décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à l'association Compagnie Théâtre Alibi.

Article 3 :

- **Approuve** la convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Alibi 2021-2022 telle que figurant en annexe.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de soutien aux activités de l'association Alibi 2021-2022 telle que figurant en annexe.

Article 5 :

- **Prend acte** que pour l'exercice 2022, l'aide de la Ville de Bastia sera fixée par l'avenant annuel.

Article 6 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021 au compte 6574 fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



**CITA DI BASTIA
VILLE DE BASTIA**



**CUNSIGLIU ESECUTIVU
CONSEIL EXECUTIF**

**CONVENTION PLURIANNUELLE ET PLURIPARTITE
D'OBJECTIFS ET DE SOUTIEN
AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION
« COMPAGNIE THEATRE ALIBI / FABRIQUE DE THEATRE
– SITE EUROPEEN DE CREATION »
2021-2022**

ENTRE D'UNE PART,

LA COLLECTIVITE DE CORSE

Représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse,
Autorisé par délibération n° 21/060AC de l'Assemblée de Corse du 26
mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture,

LA VILLE DE BASTIA

Représentée par son Maire, M. Pierre SAVELLI,
Autorisé par la délibération n° du Conseil municipal en date du

ET, D'AUTRE PART,

L'association dénommée « Compagnie Théâtre Alibi / Fabrique de
Théâtre – Site européen de Création »,
Ci-après dénommée « l'association »

Représentée par sa Présidente, Madame Nicole Graziani

Dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration du 14
décembre 2020

Siège social 2 Rue Notre Dame de Lourdes-20200 BASTIA

N° SIRET : 33991673600038



le Code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II,
Livres IV, IVème partie

- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 visée en son article 10 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU la délibération n°15.235 AC de l'Assemblée de Corse du 02 octobre 2015 portant approbation du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse,
- VU la délibération n°18.139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU la délibération n°17.284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité de Corse,
- VU la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 portant approbation du nouveau règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- VU l'arrêté n° CE du Président du Conseil exécutif en date du portant adoption de la présente convention et individualisant le fonds « Culture Fonctionnement »,
- VU la charte de la diffusion de la création artistique insulaire dans les salles de spectacles de Corse adoptée par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017
- VU la délibération du Conseil d'Administration d'Alibi du 14 décembre 2020 approuvant la charte de la diffusion de la création artistique insulaire dans les salles de spectacles de Corse
- VU la délibération de la ville de Bastia n° en date du attribuant à l'association une subvention de pour son programme annuel d'activités 2021
- VU la délibération de la ville de Bastia n° en date du approuvant la présente convention, autorisant le Maire à la signer
- VU les pièces constitutives du dossier,



1) L'histoire et le projet culturel de l'association « Compagnie Théâtre Alibi / Fabrique de Théâtre – Site européen de Création » tel que présenté en annexe I de la présente convention ;

2) La politique culturelle de la ville de Bastia

Pour la Ville de Bastia, le rayonnement d'une ville ne saurait exister sans une société riche de son passé, de son identité, de ses différences et capable d'assurer l'intégration de toutes ses composantes sociales. C'est le projet que Bastia ambitionne à travers l'affirmation d'une politique culturelle forte fondée sur le pluralisme des valeurs esthétiques et la diversité de la création artistique. Le projet de développement culturel élaboré par la Ville de Bastia associe la valorisation de l'identité locale et la reconnaissance des différences des divers groupes sociaux de la cité. Il privilégie un rôle de médiation, invite au partage, à la rencontre de l'identité et de l'altérité, au respect de la diversité.

Il crée les conditions de mise en œuvre du droit à la culture pour tous les publics et de la concertation entre les acteurs intervenants dans le chapitre culturel.

Ce projet place l'homme concrètement et symboliquement au cœur du développement local et considère l'action culturelle comme un enjeu de démocratie et de citoyenneté. À travers cette volonté, la municipalité a pour orientations générales :

Penser la politique culturelle comme un enjeu majeur du développement urbain, notamment par l'aménagement culturel du territoire et l'élargissement des publics.

Axes stratégiques :

- a) Structurer une offre culturelle et artistique durable sur le territoire.
- b) Renforcer et encourager l'action culturelle par l'amélioration et la diversification de l'offre notamment en développant et en soutenant l'éducation artistique et culturelle ainsi que les pratiques amateurs.
- c) Inscire la culture au centre du développement urbain en rapprochant la création des publics et en menant des actions en faveur de leur élargissement.
- d) Associer l'action de diffusion du corse dans les trois directions ci-dessus.

Développer les échanges et les partenariats afin d'enrichir et de valoriser l'identité culturelle de Bastia.

Axes stratégiques :

- a) Engager des partenariats d'excellence notamment dans l'espace méditerranéen.



- b) Faire de Bastia un pôle au rayonnement international inscrit dans les réseaux de la création contemporaine
- c) Développer la coopération culturelle avec d'autres collectivités.
- d) Dessiner le réseau de partenariats réguliers où la politique de diffusion du corse peut représenter un atout partenarial.

Penser la culture comme productrice d'emploi et de richesses, envisager son économie en termes de développement et de rationalisation budgétaire.

Axes stratégiques :

- a) Œuvrer à la rationalisation des budgets.
- b) Engager fortement la ville dans le développement de projets numériques
- c) Affirmer le positionnement de Bastia au sein de projets de développement touristique, en se référant, d'une part, à son patrimoine et, d'autre part, à des manifestations culturelles de référence.
- d) Mettre en valeur le gisement que représente, dans ce domaine, l'élaboration des outils de la politique de normalisation du corse.

3) Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse

Le cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse adopté par l'Assemblée de Corse le 21 septembre 2017 définit six axes majeurs de développement de l'action culturelle de la Collectivité, en cohérence avec les objectifs du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) adopté par l'Assemblée de Corse le 2 octobre 2015 et de son annexe 9 consacré aux équipements culturels structurants :

- donner à chacun la possibilité d'accéder à la Culture dans sa diversité
- donner aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres dans leur diversité
- favoriser la transmission des pratiques traditionnelles insulaires pour s'ouvrir au monde
- permettre le rayonnement de la culture corse
- soutenir la structuration des filières culturelles
- favoriser la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques etc...



ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général précisé en annexe I à la présente convention.

Monsieur François Bergoin, directeur artistique de l'association, est pleinement responsable de l'exécution du projet artistique et du programme d'actions.

L'association lui garantit une entière indépendance artistique dans le cadre du respect des orientations du projet artistique et du programme d'actions. Il assure les charges d'élaboration et de préparation de la programmation et de l'ensemble des activités.

La Collectivité de Corse et la ville de Bastia, constatant l'adéquation du projet artistique de l'association avec la politique qu'elles entendent promouvoir en matière culturelle, décident d'apporter leur soutien dans le cadre de la présente convention.

Ce cadre est conforme à la décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

Ni la Collectivité de Corse, ni la ville de Bastia, n'attendent de contrepartie directe au concours financier qu'elles entendent apporter par application des articles de la présente convention.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention a ainsi pour objet de définir les modalités de ce soutien aux activités de « l'association » pour une durée de deux ans (2021 – 2022) à compter de sa signature et sur la base du projet artistique tel que défini dans l'annexe I.

La présente convention peut faire l'objet d'un avenant au plus tard 6 mois après la fin de son exécution.



Le coût total du projet sur la durée de la convention est défini **conformément** aux budgets prévisionnels en annexe III de la présente convention.

Les coûts y figurant :

- sont liés à l'objet du projet
- sont nécessaires à la réalisation du projet
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet
- sont dépensés par « l'association »
- sont identifiables et contrôlables

Les amortissements sont listés pour information. Ils ne représentent pas des coûts éligibles aux subventions de fonctionnement des collectivités signataires de la présente convention.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'association peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle n'excède pas 15 % du coût estimé annuellement éligible. Cette adaptation n'affectera pas le versement de la subvention décidée annuellement par la Collectivité de Corse sous trois réserves :

- que le taux d'intervention de la Collectivité de Corse sur les dépenses réelles éligibles ne dépasse pas le taux plafond prévu par le guide des aides,
- que le taux d'intervention des fonds publics ne dépasse pas 100 % de la dépense,
- qu'en cas d'excédent de gestion, celui-ci reste "raisonnable".

Si une de ces réserves n'était pas observée, la Collectivité de Corse pourra ne verser le solde de la subvention annuelle qu'au prorata des dépenses éligibles réalisées, voire réclamer le reversement de tout ou partie des fonds attribués.

La ville de Bastia se réserve la possibilité de réétudier le montant du solde de la subvention annuelle restant à verser au vu des éléments expliquant cette variation.

ARTICLE 4 : APPORT DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

02B-212000335-20210604-2021-06-15-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2021

Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par les services



LA COLLECTIVITE DE CORSE

Pour les exercices de 2021 à 2022, le montant prévisionnel total de la subvention de la Collectivité de Corse s'élève à la somme de **420 000 €** et se décompose comme suit :

- Pour la première année, le montant de la subvention s'établit à **200 000 €** représentant 67% d'une dépense subventionnable prévisionnelle de 300 000 € TTC en application du règlement d'aide aux compagnies avec lieu de création et diffusion (mesure 2.2-C du règlement des aides Culture).
- Pour les exercices suivants, l'aide de la Collectivité de Corse sera fixée par avenant financier annuel en fonction :
 - o de l'inscription des crédits disponibles au budget de la Collectivité
 - o du respect de l'association des obligations mentionnées dans la présente convention
 - o du respect de l'association des nouvelles orientations et actions telles que décrites dans son projet artistique

Les crédits sont inscrits sur le fonds culture en section fonctionnement du programme 4423.

Sous réserve de la continuité de l'adéquation du projet artistique et du programme d'actions de « l'association » au cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse et de l'inscription de crédits disponibles au budget de la collectivité, une garantie minimale de financement est fixée pour la durée de la convention à 75 % du montant prévisionnel total de la subvention allouée par la Collectivité de Corse.

Si l'association, par courrier motivé et en temps utile, en fait la demande, une avance peut être consentie avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50 % du montant annuel prévisionnel de la subvention mentionnée pour cette même année dans l'annexe budgétaire de la présente convention.

II / LA COMMUNE DE BASTIA

Pour la première année, le montant de la subvention s'établit à **30000 euros**.

Pour les exercices suivants, l'aide de la ville de Bastia sera fixée par l'avenant annuel.



relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

à désigner, en qualité de commissaire aux comptes, un expert-comptable, dont il fera connaître le nom aux signataires dans un délai de trois mois après la signature de la présente convention, quand les subventions publiques reçues sont au moins égales à 153 000 € ;

- à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale ;
- à fournir, avant le 30 juin de l'année en cours, le bilan d'activités détaillé et les comptes certifiés de l'année précédente par le Président de l'association ou le commissaire aux comptes et approuvé par l'organe statutaire compétent ;
- à donner l'accès aux documents administratifs et comptables aux représentants de la Collectivité de Corse, de la ville de Bastia pour tout contrôle qu'ils jugeraient utile ou nécessaire ;
- à fournir à la Collectivité de Corse et à ville de Bastia tous les documents susceptibles de la lier à d'autres collectivités publiques et organismes divers.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES PUBLICS

La Collectivité de Corse et la Ville de Bastia souscrivent au projet ci-dessus et s'engagent à soutenir les objectifs généraux poursuivis par « l'association » en lui attribuant, au titre de la présente convention, une subvention pour la réalisation de son programme d'activités, dans les conditions suivantes :

- L'association adresse, avant le 15 novembre à Monsieur le Président du Conseil Exécutif, à Monsieur le Maire de la Ville de Bastia, une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagnée de son projet de budget et du programme correspondant.
- Chaque partenaire attribue la subvention dont le montant est arrêté par les instances habilitées à attribuer une subvention, dans le cadre d'un avenant annuel à la présente convention et sous réserve des crédits disponibles.
- Les crédits sont versés au compte de « l'association », selon les dispositions prévues par la présente convention et en vertu de celles qui seront prises dans le cadre des avenants annuels
- Le budget estimatif est joint en annexe à la présente convention ;

ARTICLE 7 : AUTRES ENGAGEMENTS



L'association informe sans délai les collectivités signataires de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations (modification des statuts ou du bureau) et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'association en informe les collectivités sans délai.

L'association s'engage à mentionner la participation des collectivités territoriales signataires dans tout document ou opération de communication émanant d'elle et concernant les activités subventionnées au titre de la présente convention.

ARTICLE 8 : CREDITS NON UTILISES

Les subventions de la Collectivité de Corse non utilisées sur l'exercice seront restituées au compte de la Collectivité de Corse et feront l'objet de l'émission d'un titre de recettes.

Les subventions de la ville de Bastia non utilisées seront restituées au compte de la ville de Bastia.

ARTICLE 9 : EQUILIBRE DE LA GESTION

« L'association » s'engage à avoir un budget en équilibre à l'expiration de la convention. À cet effet, il tiendra informés la Collectivité de Corse et la ville de Bastia de toutes modifications financières susceptibles de déséquilibrer son budget, et des mesures envisagées pour y remédier. Le montant total de la subvention versé par la Collectivité de Corse à « l'association » sur la durée de la présente convention ne pourra excéder le taux prévu par les règlements d'aide ; à défaut, un ajustement sera réalisé pour la dernière année de la convention.

ARTICLE 10 : SUIVI ET ÉVALUATION

Il est institué un comité de suivi et d'évaluation, composé de représentants de chacune des collectivités publiques signataires de la convention, du Président et de la direction artistique de « l'association ». Ce comité pourra, en tant que de besoin, faire appel à des personnalités qualifiées pour l'aider dans son activité.

Ce comité se réunit au moins une fois par an, à la fin de chaque exercice, pour procéder à une évaluation contradictoire portant notamment sur la



réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

Il s'agira également, sur la base de la liste indicative des indicateurs portés en annexe II de la présente convention :

- de vérifier l'adéquation entre les actions réalisées par « l'association » et le projet artistique décrit en partie en préambule et dans sa globalité en Annexe I.
- d'évaluer l'adéquation entre les actions réalisées par « l'association » avec les objectifs d'intérêt général poursuivis par les collectivités signataires dans la mise en œuvre de leur politique culturelle

Son avis est transmis aux instances habilitées des signataires de la présente convention.

ARTICLE 11 : AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les collectivités signataires et l'association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION

« L'association » s'engage à communiquer sur la participation et à apposer les logos de la Collectivité de Corse et de la Ville de Bastia dans tout document ou opération de communication émanant d'elle et concernant les activités subventionnées au titre de la présente convention.

Pour sa part, la commune de Bastia précise qu'elle souhaite travailler étroitement avec l'association sur l'élaboration des plans de communication des activités subventionnées au titre de la présente convention.

ARTICLE 13 : CONTROLE DES COLLECTIVITES SIGNATAIRES

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les collectivités signataires. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de

publication ou de sa notification. Dans ce cas, le ou les déposants du recours devront saisir le tribunal administratif de Bastia, Villa Montépiano 20407 – Bastia. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Accusé certifié électronique
Réception par le préfet : 15/06/2021
Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ajacciu, le
En quatre exemplaires
originaux,

Pour l'association
Le Président
Pà l'associu
U Presidente

Pour la Ville de Bastia
Le Maire
Pà a cità di Bastia
U Merre

Pour la Collectivité de
Corse
Le Président du Conseil
exécutif de Corse
Pà a cullettività di Corsica
U Presidente di u
Cunsigliu esecutivu di
Corsica



- I. Présentation de la compagnie et de son projet artistique et culturel
- II. Indicateurs d'évaluation
- III. Présentation analytique des comptes 2021 – 2022
- IV. Présentation du programme d'activités 2021



équipes de création théâtrale et chorégraphique euro-méditerranéenne. Il s'agit enfin de produire des créations théâtrales reconnue au plan régional et international pour leur originalité et leur intérêt artistique, et dont l'inspiration sera en grande partie guidée par des auteurs européens ainsi que par la confrontation des langues, dont la langue corse fait partie.

Afin de sensibiliser et d'aller à la rencontre d'un public nouveau, l'association s'est dotée d'une tente militaire permettant de pouvoir proposer des spectacles près des collèges ruraux et dans les quartiers prioritaires. Cette nouvelle action mobile fait partie intégrante de la présente convention.

Des programmes annuels fixeront précisément les actions de l'association.

ANNEXE II

Indicateurs d'évaluation



Pour l'autorité compétente par délégation

1) Formation

- Volume d'actions de formation et de médiation culturelle (disciplines, nombre d'heures hebdomadaires, stages)
- Qualification des intervenants
- Nombre et diversité des participants
- Mise en réseau et partenariats avec d'autres structures et institutions (éducation nationale...)

2) Création

- Volume d'activité
- Intégration de la langue corse
- Coopérations et coproductions

3) Diffusion

- Nombre de spectacles
- Fréquentation
- Rayonnement régional, national et international, mise en réseau
- Cohérence de la programmation par rapport au projet artistique et culturel

4) Gestion

- Gestion des ressources humaines et de l'équipe gestionnaire
- Gestion budgétaire
- Gouvernance et respect des règles de droit

5) Appréciation générale

Cette appréciation vise à compléter, pondérer, l'approche par critères et à affiner la perception de l'activité de la structure, de son projet artistique et culturel, des infléchissements souhaitables de son action et de ses perspectives d'évolution.



	DEPENSES			RECETTES	
	2021	2022		2021	2022
Personnel	173 280	173 280	Subventions	299 200	299 200
Achats	57 000	57 000	Vente de produits finis	47 880	47 880
Services extérieurs	23 000	23 000	Produits financiers	200	200
Autres services extérieurs	75 300	75 300	Autres produits de gestion courante	500	500
Autres charges de gestion courante	4 000	4 000			
Charges financières	15 200	15 200			
Contributions volontaires en nature	9 000	9 000	Contributions volontaires en nature	9 000	9 000
TOTAL	356 780 €	356 780 €	TOTAL	356 780 €	356 780 €



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la modification des statuts du conservatoire Henri Tomasi

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2010/01/02 en date du 5 février 2010 portant création d'un syndicat mixte regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les communes d'Aiacciu et de Bastia ;

Vu la délibération du syndicat mixte n°2021/01/08 en date du 17 mars 2021 portant modification de ses statuts ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que ce syndicat a pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri Tomasi, établissement classé par l'Etat, conservatoire à rayonnement départemental ;

Considérant que la fusion des trois collectivités territoriales qu'étaient les Conseils Départementaux de Haute-Corse, de Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse en une Collectivité unique, présente l'opportunité d'une révision des statuts ;

Considérant que la spécialité Art Dramatique a été ajoutée en 2014 aux propositions pédagogiques et que l'intitulé doit être désormais « Conservatoire de Musique, Danse, et Art Dramatique de Corse Henri Tomasi » ;

Considérant que le conseil syndical du syndicat mixte a adopté de nouveaux statuts ;

Considérant que notre collectivité doit délibérer et approuver les modifications apportées aux statuts du Conservatoire de Corse Henri Tomasi ;

Considérant que ces modifications portent principalement sur la présentation générale du conservatoire, de son administration, des missions de la direction ainsi que sur la terminologie employée ;

Considérant les précisions apportées sur :

- Les instances, les modes de gouvernance et de concertation.
- L'adhésion au syndicat mixte de nouveaux membres, communes ou établissements publics de coopération intercommunale et les modalités de révision des statuts.
- Les dispositions financières et comptables concernant le réajustement annuel de la participation statutaire en fonction des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice n-1.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les modifications apportées aux statuts du Conservatoire de Corse Henri Tomasi tels que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre Savelli

Version au 01/03/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-15-13-DE

Accusé-certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2021

Affichage : 15/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DOCUMENT N°6

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
17 MARS 2021

**STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ET DE DANSE DE CORSE HENRI TOMASI**

Délibérations portant modification des statuts du Syndicat Mixte :

- N° 92/02 du 10/07/92
- N° 95/03 du 01/12/95
- N° 98/02/06 du 24/07/98
- N° 2010/01/02 du 05/02/2010

Délibération du Conseil Syndical autorisant la modification des statuts :

- N° ...



1	TITRE – DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1	Article - Présentation générale du conservatoire.	4
1.2	Article – Présentation de la structure	4
1.3	Article – Siège Social.....	5
1.4	Article – Durée.....	5
1.5	Article - Les missions du Conservatoire	5
2	TITRE – ADMINISTRATION.....	5
2.1	Article – Le Comité Syndical.....	5
2.2	Article – Composition du Comité Syndical	5
2.3	Article - La durée du mandat	6
2.4	Article Les attributions du Comité Syndical.....	6
2.5	Article – Fonctionnement du Comité Syndical.....	6
2.5.1	Les réunions du Comité syndical.....	6
2.5.2	Les décisions du Comité syndical.....	7
2.5.3	– Conditions de quorum.....	7
2.6	Article La Présidence du Comité Syndical	7
2.7	Article – Les attributions du Président.....	7
2.8	Article - Les attributions des Vice-présidents.....	8
2.9	Article – Commission	8
2.10	ARTICLE – Le Bureau	8
2.10.1	Composition.....	8
2.10.2	Fonctionnement	8
2.11	Article – Le Directeur du Syndicat	8
2.12	Article – Le Directeur Administratif et Financier.....	9
2.13	Article – Le Directeur des Ressources Humaines.....	9
2.14	Article – Le Directeur Adjoint du Syndicat.....	9
3	TITRE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES et COMPTABLES	10
3.1	Article Ressources.....	10
3.2	Article Modalités de fixation des contributions	10
3.3	Article Comptabilité du Syndicat Mixte	10
4	TITRE PERSONNEL	11
4.1	Article Statut du personnel.....	11



TITRE DISPOSITIONS DIVERSES	11
5.1 Article Modification des statuts du syndicat.....	11
5.2 Article Adhésion nouvelle	11
5.3 Article Retrait et radiation.....	11
5.3.1 Les modalités du retrait	11
5.3.2 La radiation	12
5.4 Article La dissolution du syndicat	12
5.5 Article Règles applicables au Syndicat Mixte	12



Par délibération n° 2010/01/02 du 05 février 2010, il a été créé en application de l'article L5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Territoriale de Corse et les Communes d'Ajaccio et de Bastia. Ce syndicat avait pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri TOMASI, établissement classé par l'Etat Conservatoire à rayonnement départemental.

La fusion des trois collectivités territoriales qu'étaient les Conseils départementaux de Haute Corse, de Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse en une collectivité unique présente l'opportunité de révision des statuts du Syndicat Mixte.

Les membres du Syndicat Mixte sont :

- **La Collectivité de Corse**
- **La Ville d'Ajaccio**
- **La Ville de Bastia**
-

1.1 Article - Présentation générale du conservatoire.

Tout d'abord géré par un syndicat intercommunal créé en 1980, il a bénéficié en 1983 d'un classement par le Ministère de la Culture et de la Communication en "**Ecole Nationale de Musique et de danse**". La création d'un Syndicat mixte de gestion regroupant la Région de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia a été décidée par délibérations concordantes de l'Assemblée de Corse en décembre 1987 et des conseils municipaux des communes d'Ajaccio et de Bastia en mars 1988. Cette décision a été entérinée par arrêté préfectoral en novembre 1989.

La dénomination "**Ecole Nationale de Musique et de Danse**" a été modifiée en "**Conservatoire à Rayonnement Départemental**" par le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement artistique spécialisé contrôlés par l'Etat. **Le classement des établissements publics d'enseignement artistique est inscrit au sein de l'article R461-1 du Code de l'Éducation**

Enfin, le Syndicat mixte a décidé en 2010 d'adopter la dénomination spécifique de "**Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri Tomasi**" en référence au grand compositeur français dont les parents étaient originaires de Penta di Casinca. En 2014, la spécialité "Théâtre" ayant été ajoutée aux propositions pédagogiques, l'intitulé est désormais "**Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi**".

1.2 Article – Présentation de la structure

Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi est un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé par le Ministère de la Culture et géré par un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité de Corse et les villes d'Ajaccio et de Bastia.

Le Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi est le seul établissement classé d'enseignement artistique de Corse qui dispense des enseignements dans le domaine de la musique, de la danse et du théâtre.

L'établissement regroupe les deux pôles d'Ajaccio et de Bastia et s'appuie sur les orientations stratégiques de la Collectivité de Corse en matière culturelle et patrimoniale ainsi que sur les politiques culturelles des villes d'Ajaccio et de Bastia.



1.3 Article - Siège Social

Le siège du Syndicat Mixte est fixé à résidence « Les Palmiers », Avenue du Maréchal Moncey 20090

Il peut être transféré sur proposition du comité syndical et après arrêté préfectoral.

Les organes délibérants du syndicat se réunissent au siège du syndicat ou en tout autre lieu fixé par la convocation.

1.4 Article – Durée

Le Syndicat Mixte est constitué pour une durée illimitée.

1.5 Article - Les missions du Conservatoire

Les missions de l'établissement sont définies par les textes-cadres du Ministère de la Culture et se concentrent autour de quatre domaines :

- L'éducation artistique et la sensibilisation
- La formation initiale et préprofessionnelle
- La production artistique (création et diffusion)
- Le centre de ressources et de conseils pour la pratique amateur

Pôle de référence local en matière d'enseignement artistique, le Conservatoire a obligation de :

- Mener des actions de sensibilisation et être centre de ressources pour l'accès du plus grand nombre à la musique, à la danse et au théâtre
- Inscrire l'acquisition des compétences dans la durée par l'accès à une pratique autonome
- Encourager la curiosité, la découverte et la diversité des approches
- Compléter l'éducation générale de l'élève en lui apportant une formation artistique favorisant son épanouissement personnel et permettant un apprentissage de la vie artistique collective
- Favoriser et développer les pratiques amateurs afin de dynamiser la vie artistique et culturelle locale
- Concilier les démarches de création et d'appropriation du patrimoine musical, chorégraphique et théâtral
- Favoriser la transversalité entre les différentes pratiques artistiques
- S'inscrire dans le réseau local, insulaire et national.

Le classement du Conservatoire en Conservatoire à Rayonnement Départemental lui donne également compétence pour préparer les élèves à des diplômes professionnels :

- Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)
- Le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)
- Le Diplôme d'Etudes Théâtrales (DET)

2 TITRE – ADMINISTRATION

2.1 Article – Le Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité syndical.

2.2 Article – Composition du Comité Syndical

Le comité syndical est l'assemblée délibérante du syndicat mixte, il est composé de douze délégués et douze suppléants désignés par les collectivités adhérentes répartis comme suit :

- Collectivité de Corse : 6 membres (dont le Pdt du CI Exécutif et le Pdt de la commission Culture) + 6 suppléants
- Ville d'Ajaccio : 3 membres et 3 suppléants
- Ville de Bastia : 3 membres et 3 suppléants

Les délégués du Comité Syndical, sont désignés au sein de leur assemblée délibérante à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité simple au second tour le cas échéant.

Les suppléants de chaque élu sont désignés dans les mêmes conditions et pour la même durée.

Les délégués du comité syndical exercent leurs fonctions à titre gratuit.



Toutefois, ces fonctions peuvent ouvrir droit aux indemnités de déplacements et de séjours uniquement dans le cadre des missions spécifiques liées à l'activité du comité syndical.
En cas de vacance par suite de décès, démission ou pour toute autre cause, il est pourvu au remplacement dans le délai d'un mois. En cas d'empêchement du délégué titulaire, le délégué suppléant désigné par la collectivité, siègera avec voix délibérative.

2.3 Article - La durée du mandat

La durée du mandat des délégués correspond à celle du mandat de l'assemblée délibérante qui les a désignés.

Il sera procédé, à l'issue de chaque nouvelle élection des assemblées délibérantes des collectivités membres du syndicat, à la désignation des délégués les représentant au sein du syndicat
Les délégués sortants sont rééligibles.

2.4 Article Les attributions du Comité Syndical

Le Comité Syndical est seul compétent pour délibérer sur :

- Les budgets et décisions modificatives
- Les comptes administratifs
- Les emprunts
- La répartition des charges entre les membres
- Les modifications statutaires
- Les effectifs, le statut et le recrutement du personnel administratif et enseignant
- Se prononcer sur les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, location et leur affectation, ainsi que délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par le syndicat,
- Approuver le programme d'activités (les orientations générales de la politique de l'établissement),
- Délibérer sur les conditions générales de passation et de conclusion des contrats, conventions ou marchés publics,
- Délibérer sur la création de Services,
- Délibérer sur les emprunts,
- Délibérer sur le règlement intérieur du syndicat, -
- Décider de la création des postes relative aux différentes catégories de personnel,
- Délibérer sur l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- Délibérer sur les modifications à apporter aux présents statuts
- Délibérer sur l'admission ou le retrait des collectivités ou établissements adhérents.

2.5 Article – Fonctionnement du Comité Syndical

2.5.1 Les réunions du Comité syndical

Le Comité syndical se réunit une fois par trimestre à l'initiative de son Président qui en fixe l'ordre du jour.

Il peut être convoqué en séance extraordinaire soit par son Président, soit à la demande du tiers au moins de ses membres sur un ordre du jour précis.

Le délai de convocation du Comité syndical est de 5 jours francs à compter de la date d'envoi de la convocation.

Le Président peut associer avec voix consultative toute personne qualifiée à ses réunions pour avis préalable au vote d'une délibération du Comité syndical

A cette fin, les séances du Comité syndical se déroulent en deux temps, les membres à voix consultative après avoir donné leurs avis cessent de siéger à la table des délibérations quand les dossiers sont effectivement mis en délibération et soumis au vote des membres à voix délibérative.



Les membres titulaires et suppléants du Comité syndical peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre, chaque membre ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Les points devant figurer à l'ordre du jour des réunions du Comité syndical sont préalablement communiqués aux délégués membres au moins 15 jours avant leur tenue.

Le Président peut à la demande du comité convoquer toute personne dont il juge la présence utile à ses travaux.

Les points devant figurer à l'ordre du jour des réunions du Comité syndical sont préalablement communiqués aux délégués et à la Collectivité de Corse au moins quinze jours avant leur tenue.

2.5.2 Les décisions du Comité syndical

Les décisions du Comité syndical sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les délibérations font l'objet de procès-verbaux signés par le Président. Les procès-verbaux sont transcrits sur un registre tenu au siège du Syndicat et signés par le Président et les membres présents. Les délibérations sont communiquées aux membres du Comité syndical et notifiées pour information à chaque adhérent dans le mois qui suit la séance.

Le régime juridique des décisions du **comité syndical** suit les règles applicables à celui des actes des syndicats mixtes prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales dans le titre III du livre 1er de la troisième partie.

Leur sont également applicables les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relative au contrôle budgétaire et aux comptes publics.

2.5.3 – Conditions de quorum

Le Comité Syndical peut valablement délibérer dès que la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

A défaut, une nouvelle réunion est programmée avec le même ordre du jour dans un délai maximum de 15 jours. Le Comité syndical délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président du Comité Syndical ou de son représentant est prépondérante.

2.6 Article La Présidence du Comité Syndical

Le Comité syndical élit parmi ses membres le Président du Syndicat et deux vice-présidents à la majorité absolue au premier tour, ou à la majorité relative aux tours suivants.

En cas de décès, de démission le Président ou vice-président est élu dans les mêmes conditions.

2.7 Article – Les attributions du Président

Le Président est chargé :

- De la préparation et de l'exécution des délibérations du Comité Syndical
- De l'information régulière du Comité Syndical quant à la marche générale des services du Syndicat Mixte et de leur gestion
- Du règlement des affaires du Syndicat Mixte autre que celles qui sont de la compétence exclusive du Comité Syndical.

A ce titre,

- Il est l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement
- Il peut créer, sur avis conforme du comptable, des régies d'avances et de recettes
- Il représente le Syndicat Mixte dans tous les actes de la vie civile
- Il peut, sous le contrôle du Comité Syndical, ester en justice au nom du Syndicat Mixte tant en demande qu'en défense, former tout appel ou pourvoi
- Il convoque le Comité Syndical et en préside la réunion.



En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un Vice-Président dans l'ordre des nominations.

Il peut donner sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature au Directeur ou à la Directrice du Conservatoire, et ce dans le respect des prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales

- Le cas échéant, Il convoque et préside les réunions de bureau.

2.8 Article - Les attributions des Vice-présidents

Les vice-présidents remplacent, dans l'ordre de leur nomination, le président en cas d'absence ou d'empêchement.

2.9 Article – Commission

Le comité syndical peut à tout moment créer des commissions permanentes ou temporaires.

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du comité syndical. En application de l'article L 2121.22 du CGCT, elles sont présidées par le président du comité syndical.

(NB : Dans notre cas d'espèce, il peut être créé une commission qui a un rôle préparatoire et préalable aux décisions du comité. Elle a pour objet d'instruire les dossiers préparatoires à la décision finale du comité syndical. Son avis est consultatif. Elle est composée de délégués. Les séances ne sont pas publiques. Elles peuvent entendre si nécessaire des personnes extérieures au comité syndical. Déterminer les délais de convocation)

2.10 ARTICLE – Le Bureau

2.10.1 Composition

Il peut être formé un Bureau de cinq membres composé du Président, des deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Secrétaire – Adjoint désignés par le Comité syndical.

2.10.2 Fonctionnement

Le Bureau se réunit chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. Il est convoqué par le Président. Le Président est tenu de convoquer le Bureau sur la demande d'un de ses membres.

Le bureau peut recevoir délégation expresse du Comité syndical et également être chargé de la préparation ou de l'instruction de certaines questions qui seront examinées par le Comité syndical lors de la plus prochaine réunion de ce dernier, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT.

Lors de chaque réunion, le Bureau rend compte au Comité syndical de ses travaux.

2.11 Article – Le Directeur du Syndicat

Le **Directeur** assure la direction générale des services sur les plans pédagogique, administratif et financier. Il définit les orientations et les axes de développement du Conservatoire à travers la conception d'un projet d'établissement dont il assure le suivi et la mise en œuvre. Ce projet d'établissement, élaboré en lien avec le comité syndical, vise une optimisation des moyens humains et financiers dans une perspective générale du développement territorial des enseignements artistiques. Le directeur assure également la direction pédagogique de l'antenne du Conservatoire dont dépend sa résidence administrative. La direction pédagogique comprend notamment : la définition des orientations pédagogiques, la direction du personnel enseignant, la définition et le suivi des projets pédagogiques et artistiques, l'organisation de la scolarité et l'orientation des élèves, la mise en œuvre des évaluations pédagogiques, la responsabilité de l'utilisation des locaux, le suivi des partenariats (éducation nationale, établissements d'enseignement artistique, espaces de diffusion...).



Il est assisté dans ses missions par un (des) directeur(s) adjoint(s) qui assure(nt) la direction pédagogique de l'antenne (des antennes) ne relevant pas de sa résidence administrative. Il assure le suivi et l'adaptation aux évolutions des normes juridiques affectant les enseignements artistiques spécialisés.

2.12 Article – Le Directeur administratif et financier

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur, le **Directeur administratif et financier** assure la direction des services administratifs et techniques. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, il est chargé de l'élaboration du budget du Syndicat mixte, dont il assure le suivi et le contrôle de l'exécution. Il est garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires. Il est en charge de la gestion administrative du Syndicat Mixte. Le Directeur administratif et financier assure l'établissement et le suivi des conventions de partenariat et contrats de prestation de service. Il est en charge de la mise en œuvre et du contrôle de la régularité des procédures d'appel d'offres et de marchés publics. Il assure le suivi et l'adaptation aux évolutions du cadre juridique.

2.13 Article – Le Directeur des ressources humaines

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur, le **Directeur des ressources humaines** assure la gestion administrative des personnels (paye, gestion des carrières, gestion des absences, déclarations annuelles). Il conçoit et propose une stratégie d'optimisation des ressources humaines au regard des objectifs définis à travers le projet d'établissement, anime et évalue la mise en œuvre de cette stratégie. Il participe à l'élaboration du budget, en lien avec le Directeur administratif et financier et le Directeur. Il conçoit le plan de formation des personnels pédagogique, administratif et technique au regard des besoins du service et de l'évolution des outils numériques, des évolutions des pratiques pédagogiques et artistiques, des exigences de l'enseignement artistique (diplômes, formations) et de l'évolution du cadre réglementaire. Il assure le suivi du dialogue social à travers l'organisation du comité technique. Il est responsable de la saisine et du suivi des commissions administratives paritaires, comités médicaux et commissions départementales de réforme. Il assure le lien avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de la gestion des ressources humaines et de la formation et notamment le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Corse du Sud (CDGFPT) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Il assure le suivi et l'adaptation aux évolutions du cadre juridique et statutaire.

2.14 Article – Le Directeur adjoint

Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur, le **Directeur adjoint** assure la direction pédagogique de l'antenne ne relevant pas de la résidence administrative du directeur. La direction pédagogique comprend notamment : la définition des orientations pédagogiques de l'antenne, la direction du personnel enseignant, la définition et le suivi des projets pédagogiques et artistiques, l'organisation de la scolarité et l'orientation des élèves, la mise en œuvre des évaluations pédagogiques, la responsabilité de l'utilisation des locaux, le suivi des partenariats (éducation nationale, établissements d'enseignement artistique, espaces de diffusion...). Il peut assurer la direction pédagogique du Conservatoire, en cas de vacance du poste de directeur.

Les missions du Directeur, du Directeur adjoint, du Directeur administratif et financier et du Directeur des ressources humaines sont détaillées dans les fiches de postes correspondantes.



3.1 Article Ressources

Le budget du Syndicat Mixte comprend en recettes :

- Les contributions des membres du Syndicat Mixte :
 - La part de la Collectivité de Corse s'élève à 62% du total des contributions des trois Collectivités membres
 - Les Communes ont à leur charge les 38% restants.

Leur part respective sera établie en fonction du coût réel de fonctionnement de l'établissement pour l'antenne d'Ajaccio et de Bastia.

La contribution de la Collectivité de Corse donnera lieu à un réajustement annuel sur la base des dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte administratif de l'année N-1. Les modalités de son indexation seront précisées dans une convention d'objectifs et de performance avec l'établissement.

- Les subventions de l'Etat, de toute administration publique, ainsi que de l'union européenne.
- Les droits d'inscription des élèves
- La rémunération des prestations effectuées par le Conservatoire
- Le produit des emprunts
- Le produit de manifestations organisées par le Conservatoire

3.2 Article Modalités de fixation des contributions

Les contributions des membres du Syndicat Mixte sont fixées chaque année, avant le 1^{er} décembre au vu du projet de budget du Conservatoire et d'un rapport d'activité détaillé, sous réserve du vote du budget primitif de chaque Collectivité.

Toute augmentation de la part de la Collectivité de Corse, à raison de la création ou de l'existence de classes ou d'effectifs supplémentaires dans l'une ou l'autre des deux villes intéressées, s'accompagne obligatoirement d'une augmentation égale de la part contributive de la commune d'implantation.

Concernant les modalités de fixation des contributions d'éventuels nouveaux membres, elles seront fixées après analyse et proposition du bureau.

3.3 Article Comptabilité du Syndicat Mixte

Les fonctions de comptable du Syndicat sont exercées par le comptable public territorialement compétent.

4.1 Article Statut du personnel

Pour l'autorité compétente par délégation



Le personnel du Syndicat est soumis aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, sous réserve des dispositions applicables au personnel enseignant des établissements classés par l'Etat : Conservatoire à Rayonnement Départemental

5 TITRE DISPOSITIONS DIVERSES**5.1 Article Modification des statuts du syndicat**

Les modifications des statuts du syndicat mixte relatives aux attributions, aux conditions de fonctionnement, aux adhésions ou retraits doit être approuvées par délibération du Comité Syndical à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

5.2 Article Adhésion nouvelle

Toutes communes, groupements de communes ou établissements publics de coopération intercommunale de Corse, peuvent demander leur adhésion au syndicat mixte, s'ils disposent de la compétence conforme à son objet.

L'adhésion au syndicat mixte d'un nouveau membre, est subordonnée à l'accord du comité syndical par délibération.

Chaque collectivité ou EPCI, candidat à l'adhésion, est appelée à délibérer sur son adhésion au syndicat mixte.

Le comité syndical approuve l'adhésion de la collectivité ou EPCI, à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés.

L'adhésion est entérinée par arrêté préfectoral.

5.3 Article Retrait et radiation**5.3.1 Les modalités du retrait**

Tout membre du syndicat peut se retirer à la condition que la décision de **retrait** (délibération de son assemblée délibérante) soit notifiée au comité syndical au moins 6 mois à l'avance avant la fin de l'exercice. Ce retrait ne devient effectif qu'après approbation par arrêté préfectoral. Les conséquences de ce retrait sont soumises de plein droit aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5721-6-2 et L.5211-25-1. Le Comité Syndical approuvera le retrait à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

L'année en cours est considérée comme due (contribution adhérent et droits de scolarités correspondant) par l'adhérent qui a sollicité son retrait. Toute demande de retrait implique pour l'adhérent le paiement d'une pénalité équivalent au montant d'une année pleine de contribution en tant qu'adhérent, ainsi qu'au montant des droits de scolarité acquittés par les usagers correspondant pour une année.



L'année de référence pour le calcul de cette pénalité est celle où est demandé le retrait du syndicat.

Lorsque la demande du retrait aura pour conséquence une réduction supérieure ou égale à 7% du nombre d'élèves inscrits au Conservatoire, le Comité Syndical à la majorité des 2/3 pourra demander à l'adhérent de s'acquitter d'une pénalité supplémentaire équivalente au montant d'une année pleine de contributions en tant qu'adhérent ajouté au montant des droits de scolarité correspondant à cette année.

L'année de référence pour le calcul de cette pénalité est celle où est demandé le retrait du syndicat.

5.3.2 La radiation

Par radiation, prononcée par le Comité syndical pour motif grave portant préjudice au Syndicat Mixte, le membre intéressé ayant été préalablement appelé par lettre recommandée à se présenter devant le Comité syndical en vue de fournir des explications.

5.4 Article La dissolution du syndicat

La demande de dissolution du Syndicat peut être demandée par le Comité Syndical dans les conditions prévues à l'article L. 5721-7 du code général des collectivités territoriales. Le comité syndical désigne alors une commission chargée de la liquidation du syndicat en tenant compte des droits des tiers, notamment du personnel, des créanciers. La dissolution effective sera prononcée par arrêté préfectoral.

5.5 Article Règles applicables au Syndicat Mixte

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions applicables aux syndicats de communes.

Ajaccio le,

Le Président du Syndicat Mixte,



DELIBERATION N° 2021/01/08

**DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE CORSE HENRI TOMASI**

**PORTANT PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE CORSE HENRI TOMASI**

SEANCE DU 17 MARS 2021

L'An deux mil vingt et un et le dix-sept mars, le Conseil syndical du syndicat mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI, s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, sous la présidence de **Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA** – Conseillère exécutive de Corse, représentant **Monsieur Gilles SIMEONI** Président du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

ETAIENT PRESENT(E)S :

Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA - Conseillère exécutive de Corse, représentant le Président du Syndicat Mixte.

Madame Simone GUERRINI - Adjointe au Maire de la Ville d'Ajaccio, Déléguée à la Culture.

Madame Mattéa LACAVE - Adjointe au Maire de la Ville de Bastia, Déléguée à la Culture.

Monsieur Christophe MONDOLONI – Adjoint au Maire de la Ville d'Ajaccio, chargé de la promotion et de la diffusion de la langue Corse.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Monsieur Laurent MARCANGELI - Maire de la Ville d'Ajaccio, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Simone GUERRINI**.

Madame Paola MOSCA - Conseillère à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Mattéa LACAVE**.

Madame Anne Laure SANTUCCI - Conseillère à l'Assemblée de Corse, avait donné pouvoir pour voter en son nom à **Madame Josepha GIACOMETTI PIREDDA**.

ETAIENT ABSENT(E)S :

Madame Marie-Dominique CARRIER - Conseillère Municipale de la Ville de Bastia.

Monsieur Jean-Martin MONDOLONI - Conseiller à l'Assemblée de Corse.

Madame Laura Maria POLI - Présidente de la Commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale

Monsieur Pierre SAVELLI - Maire de la Ville de Bastia.

Madame Marie SIMEONI - Conseillère à l'Assemblée de Corse.



Le Président expose,
Par délibération n° 2010/01/02 du 05 février 2010, il a été créé en application de l'article 15721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un Syndicat Mixte regroupant la Collectivité Territoriale de Corse et les Communes d'Ajaccio et de Bastia. Ce syndicat avait pour objet l'organisation et la gestion du Conservatoire de Musique et de Danse de Corse Henri TOMASI, établissement classé par l'Etat : Conservatoire à rayonnement départemental ;

Considérant que la fusion des trois collectivités territoriales qu'étaient les Conseils départementaux de Haute Corse, de Corse du Sud et la Collectivité Territoriale de Corse, en une collectivité unique, présente l'opportunité de révision des statuts du Syndicat Mixte ;

Considérant que la spécialité art dramatique, a été ajoutée en 2014 aux propositions pédagogiques et que l'intitulé doit être désormais : « Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi » ;

Vu le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte, joint à la présente délibération (document n°6),

Dans l'attente de l'approbation de ces nouveaux statuts, par les assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte ;

Le Conseil Syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1er : De proposer aux assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte de modifier les statuts du Syndicat Mixte, joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que cette modification ne pourra être effective qu'après approbation par les assemblées délibérantes des trois collectivités membres du Syndicat Mixte du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

Article 3 : La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri TOMASI.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents ou représentés : 7

Nombre de membres votants : 7

Votes pour : 7

Votes contre : 0

Abstention(s) : 0

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président du syndicat mixte,

Gilles SIMEONI



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Individualisation des subventions aux associations de devoir de mémoire et d'anciens combattants pour l'exercice 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etai^{ent} présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etai^{ent} absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant l'action des associations d'anciens combattants de premier ordre pour la transmission de la mémoire des conflits anciens et récents ;

Considérant le rôle social de ces associations.

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les associations œuvrant au devoir de mémoire et qui répondent à quatre objectifs :

- Organisation et participation aux commémorations nationales et locales
- Mise en place d'actions de sensibilisation pédagogiques et civiques
- Entretien et valorisation du patrimoine mémoriel (tombes, stèles...)
- Aide et soutien envers les anciens combattants et victimes

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François FABIANI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Madame Marie-Dominique CARRIER ne participe pas au vote

Article 1 :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant voté en 2021
Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite (UNSOR Bastia)	400 €
Amicale des Troupes de Marine et des Anciens d'Outre-Mer de la Haute-Corse (Amicale des TDM et AOM)	600 €
Combattants et Prisonniers de Guerre ; Combattants Algérie Tunisie Maroc, Veuves et victimes de guerre (CPG CATM)	800 €
Union Départementale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UDAC et VG)	700 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	1 200 €
Association et Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre (AEVOG)	500 €
Association Corse des Anciens d'Indochine et du Souvenir Indochinois (ACAI)	400 €
Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles (AMGYO)	400 €
Union Nationale des Parachutistes de Haute Corse (UNP 2B)	700 €
Amicale des Anciens Marins et Marins Anciens Combattants de Bastia et du Cap (AMMAC)	1 000 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 78e Section Bastia (SNEMM 78 S Bastia)	500 €
L'amicale des 173ème et 373ème régiments d'infanterie	400 €
Association Nationale des Anciens Combattants et des Amis de la Résistance (ANACR 2B)	900 €
Fédération Nationale des Combattants Volontaires de Corse (FNCV Corse)	400 €
Le Souvenir français Comité de Bastia	500 €
Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM)	600 €
TOTAL	10 000 €

Article 2 :

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2021, compte 6574 rubrique 025.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Attribution d'une subvention au collectif des victimes du 5 mai 1992

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaients présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaients absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que le Collectif des victimes du 5 mai 1992 est une association régie par la Loi 1901 ;

Considérant le but du collectif d'organiser des évènements et des manifestations afin de perpétuer la mémoire des victimes de la catastrophe de Furiani, d'œuvrer au respect de l'engagement « Pas de match le 5 mai », et de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs du football ;

Considérant l'importance de cette tragique journée dans la mémoire collective de tous les Corses et le travail accompli par les membres du collectif ;

Considérant que le collectif souhaite organiser un colloque virtuel autour du thème « Qu'évoque pour vous le 5 mai 1992 ? ».

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François FABIANI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Madame Lauda Guidicelli et Monsieur Didier Grassi ne participent pas au vote

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à hauteur de 500 € au « Collectif des victimes du 5 mai ».

Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2021, chapitre 65 compte 6574 fonction 021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Convention de partenariat dans le cadre de la création de l'application mobile
« Di »**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etai^{ent} présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etai^{ent} absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant l'approbation par notre collectivité d'une convention de partenariat à titre gratuite avec l'entreprise Albiana, maison d'édition, afin que cette dernière mette à disposition de la collectivité, la base de données du « muntese » (dictionnaire français-corse/corse-français) dont elle est l'éditeur, dans le but de créer un dictionnaire en ligne corse-français-anglais-italien-espagnol via une application mobile destinée à tous publics, afin de valoriser et développer la langue Corse y compris dans sa variété dialectale Bastiaise ;

Considérant que cette application contiendra plus de 50 000 mots, cinq lexiques rédigés par le service « langue et culture corses » de la Ville faisant la part belle à l'élaboration linguistique et à la création de néologismes ;

Considérant que cette application comprendra l'actualité du service langue et culture Corses, de la future *Casa di e lingue* de la ville de Bastia et contiendra la cartographie et le relevé toponymique de la Commune et les itinéraires de découverte prévus dans la construction du dispositif *osteria spartuta* ;

Considérant que la partie réservée aux particularismes Bastiais est ce qui différencie cette application des autres dictionnaires en ligne ;

Considérant que toutes les applications de dictionnaires en ligne intégrant les traductions corses sont gratuites ;

Considérant que par conséquent l'action de la Commune ne concurrence pas l'initiative commerciale privée ;

Considérant que cette application gratuite constitue un véritable outil de promotion Bastiais, au service des habitants et des touristes ;

Considérant qu'elle permettra de naviguer par sa cartographie sur l'ensemble du territoire communal et d'en découvrir les toponymes traditionnels mal connus et caractéristiques de nombreux lieux Bastiais ;

Considérant que ce contenu trouvera sa source et sera nourri par un conseil citoyen composé de Bastiais ayant une connaissance approfondie du «*parler Bastiais* » et de la mémoire des lieux ;

Considérant que notre collectivité a confié la création de cette application à l'entreprise BKM web consulting pour un montant de 23 000 euros TTC suivant marché public en date du 14 décembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la collectivité de Corse à une prise en charge financière égale à la moitié du coût de création de cette application ;

Considérant que suite au vote du rapport le 4 février dernier, l'université de Corse détenant par ailleurs une partie des droits d'exploitation du dictionnaire *U muntese* suite à un contrat d'édition signé en 1996 avec *Les éditions Albiana*, a par courrier, souhaité être intégrée au projet ;

Considérant que le CNRS est également partie au contrat d'édition de 1996 et est donc partie prenante audit partenariat ;



Considérant le partenariat entre les éditions Albiana, l'Université de Corse, le CNRS et la commune de Bastia pour la mise en œuvre de l'application mobile de traduction en ligne initiée par la municipalité ;

Considérant que la base de données du *Muntese* est mise à disposition à titre gratuit à la municipalité dans le cadre exclusif de l'application mobile ;

Considérant la modification du nom initial de l'application car le nom de *Dì* de par sa brièveté et sa possible compréhension dans les deux langues parlées majoritairement sur le territoire insulaire (Français-Corse) permet de créer des ponts entre les utilisateurs et peut encourager les néo-apprenants.

Après avoir entendu le rapport de Lisandru de ZERBI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Abroge** la délibération n°2021/FEV/01/07 en date du 4 février 2021 relative à la convention de partenariat avec la SARL Albiana dans le cadre de la création de l'application mobile « Dicu ».

Article 2 :

- **Approuve** la convention de partenariat telle que figurant en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Article 3 :

- **Précise** que l'application mobile de traduction initiée par la Commune de Bastia portera le nom de «*Dì*».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



CONVENTION DE PARTENARIAT

Visas

Entre les soussignés :

La commune de Bastia, représentée par son Maire en exercice Pierre SAVELLI, dûment habilité par délibération du domiciliée avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia cedex, ci-après dénommée « la ville de Bastia »,

Et

La SARL « ALBIANA » représentée par son gérant M. Guy Pierre André FIRROLONI, dont le siège social est sis 4 rue Emmanuel Arène, 20 000 Ajaccio, dûment habilité par ses statuts du 16 septembre 2010 et notamment l'article 11, ci-après dénommé « les Éditions ALBIANA »,

Et

Le centre national de la recherche scientifique (CNRS), dont le siège est sis à Paris 16^{ème}, 3 rue Michel-Ange, représenté par son Président, M. Antoine PETIT, ci-après dénommé « le CNRS »

Et

L'Université de Corse Pasquale Paoli, dont le siège est sis Bâtiment Jean-Toussaint Desanti, Avenue du 9 septembre, BP 52 - 20250 Corte représentée par son Président, Dominique FEDERICI, ci-après dénommé « l'UCPP »

Le CNRS et l'Université étant ci-après désignés conjointement « les Établissements ».

La ville de Bastia, les Éditions ALBIANA et les Établissements sont désignées ci-après collectivement par « Parties » et individuellement par « Partie ».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :



La ville de Bastia a décidé de créer un dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol* via une application mobile destinée à tous publics, afin de valoriser et développer la langue Corse y compris dans sa variété dialectale Bastiaise. Ladite application contiendra plus de 50 000 mots, cinq lexiques rédigés par le service « langue et culture corses » de la Ville faisant la part belle à l'élaboration linguistique et à la création de néologismes. Cette application comprendra l'actualité du service langue et culture Corses, de la future *Casa di e lingue* de la ville de Bastia et contiendra la cartographie et le relevé toponymique de la Commune et les itinéraires de découverte prévus dans la construction du dispositif *osteria spartuta*.

La partie réservée aux particularismes Bastiais est ce qui différencie cette application des autres dictionnaires en ligne. Notons que toutes les applications de dictionnaires en ligne intégrant les traductions corses sont gratuites. Véritable outil de promotion Bastiais, au service des habitants et des touristes, cette application gratuite permettra de naviguer par sa cartographie sur l'ensemble du territoire communal et d'en découvrir les toponymes traditionnels mal connus et caractéristiques de nombreux lieux Bastiais.

Ce contenu trouvera sa source et sera nourri par un conseil citoyen composé de Bastiais ayant une connaissance approfondie du « parler Bastiais » et de la mémoire des lieux.

Pour ce faire, la ville de Bastia a confié la création de cette application à l'entreprise BKM web consulting pour un montant de 23 000 euros TTC suivant marché public en date du 14 décembre 2020. Il convient de préciser que la collectivité de Corse a émis un avis favorable à une prise en charge financière égale à la moitié du coût de création de cette application.

Par ailleurs, il convient de préciser que cette application portera le nom de *Di* qui, de par sa brièveté et son acception dans les deux langues majoritaires du territoire, le français et le corse, permet d'emblée de créer des ponts entre les futurs utilisateurs et encourage à dire, parler, en faisant fi des jugements qui découragent trop souvent les néo-apprenants.

Le projet DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese* conclu entre l'UCPP et les Éditions ALBIANA avait pour objectif la réédition réactualisée du DCF (Dizziunariu corsu francese) publié aux Éditions Albiana en 1984.

Aussi, afin de mener à bien ce projet, les Éditions Albiana et l'UCPP ont décidé d'associer leurs compétences. Ce partenariat a ainsi été formalisé par :

- une convention passée en 2005 pour une durée d'un an permettant la mise à disposition de l'UCPP de la base de données originelle du DFC (Dizziunariu corsu francese) publié en 1984 par les Éditions Albiana ;
- un contrat de valorisation en 2006, d'une durée d'un an, permettant aux éditions Albiana d'exploiter les compétences techniques de l'UCPP ;
- des conventions passées en 2006 pour une durée d'un an relatives au concours scientifique des fonctionnaires parties au projet (D. Verdoni, J. Thiers, J. Chiorboli) ;
- un contrat de coédition n°2013-147 conclu entre le CNRS, l'UCPP les Éditions Albiana ayant pour objet la publication et l'exploitation du dictionnaire *U Muntese* (ISBN 9782824105635), réunissant les contributions des enseignants-chercheurs.

Aussi, dans le cadre de son projet de dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol*, la ville de Bastia souhaite exploiter la base de données du DCFM (Dictionnaire



corsu/francese, multi variétés) *U Muntese* afin d'enrichir l'application numérique de traduction nommée « *Di* ».

EN CONSÉQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet la mise à disposition gracieuse et non exclusive de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese* par les Établissements et les Éditions Abiana, à la ville de Bastia, afin qu'elle puisse l'exploiter dans le cadre de la création de son dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol*.

Ce partenariat permet ainsi à la ville de Bastia d'exploiter ladite base, faisant figure de référence en matière de traduction en langue Corse, afin d'enrichir l'application numérique de traduction nommée *Di*.

Article 2 : Droits et obligations des Parties

2-1 : Les Éditions Albiana et les Établissements

Les Éditions Albiana et les Établissements s'engagent à mettre à disposition de la ville, à titre gracieux et non exclusif, la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*.

Les Établissements et les Éditions Albiana déclarent expressément détenir les droits d'exploitation et être gestionnaire des droits patrimoniaux de la base du DCFM *U Muntese* et acceptent de céder à la ville de Bastia, à titre gracieux et non exclusif, les droits d'exploitation de ladite base dans le cadre de la création du dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol* via une application mobile nommée *Di*.

Les droits ainsi cédés comprennent pour la ville de Bastia ou pour tout tiers désigné par elle les droits de reproduction et de représentation, ainsi que d'incorporation en tout ou en partie à une œuvre à créer, à des fins non commerciales, et ce dans le cadre strict et exclusif de la création de l'application mobile sus citée.

- Le droit de reproduction, qui consiste dans la fixation matérielle de l'œuvre au public par tous les procédés qui permettent de la communiquer au public de manière indirecte (CPI, art. L. 122-3), comporte pour la ville de Bastia et tout tiers désigné par elle, le droit d'établir ou de faire établir des doubles/copies, par tout procédé technique (imprimerie, procédés des arts graphiques et plastiques, photographie, enregistrement mécanique, cinématographique, magnétique, numérique, informatique, holographique, téléchargement, fixation temporaire...), en tout format, sur tout support et par tout procédé de fixation dans le cadre strict et exclusif de la création de l'application mobile sus citée.

- Le droit de représentation, qui consiste dans la communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque (CPI, art. L. 122-2), comporte pour la ville de Bastia et tout tiers désigné par elle, le droit de détenir une version numérique de tout ou partie de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*, de représenter ou faire représenter tout ou partie de cette dernière exclusivement et limitativement via l'application numérique de traduction nommée *Di*.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur.



Les Éditions Albiana

Les Éditions Albiana s'engagent à mettre à la disposition de la ville de Bastia toute publication qu'il jugera utile et dont il est l'éditeur. La liste de ces publications, ainsi que leur numéro ISBN, figurera en annexe de la présente convention de partenariat.

Dans ce cadre, les Éditions Albiana déclarent détenir sur ces publications les droits nécessaires pour ce faire, notamment au regard des contrats d'édition liant aux auteurs. Il est ainsi expressément convenu qu'à ce titre, les Editions Albiana feront leur affaire des relations contractuelles avec les auteurs desdites publications.

Les Editions Albiana représentées par leur gérant, M. Guy Pierre André Firroloni, s'engagent à être présentes ou représentées lors de l'événement de lancement de l'application.

2-3 : La ville de Bastia :

La ville de Bastia s'engage à utiliser les contenus mis à disposition par les Établissements et les Éditions Albiana dans le cadre exclusif de l'application citée en objet, et dont elle est l'administrateur.

La ville de Bastia s'engage à faire son affaire de la création de ladite application, de la recherche de financements, à en assurer les coûts de réalisation et à l'administrer elle-même. À ce titre elle s'engage à verser au prestataire sélectionné dans le cadre public mentionné en préambule la somme de 23 000 € TTC.

Il est expressément convenu que ladite application sera composée des traductions issues de la publication du dictionnaire *U Muntese*, du service langue et culture corses de la ville mais également de toute autre source de vocabulaire idoine. Ainsi, la ville de Bastia s'engage à signaler les mots, expressions et notices issus la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese* par l'apposition d'une mention spécifique. Il en est de même pour les autres publications mises à la disposition de la ville par les Éditions Albiana. Aussi, la ville de Bastia s'engage à faire figurer, sur la page d'accueil de l'application numérique de traduction nommée *Di*, les logos des Établissement et des Éditions Albiana.

Une fois l'application créée, la ville de Bastia s'engage à ne conserver aucune copie / double, sur quelque support que ce soit de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*. De même, elle s'engage à veiller à ce que le prestataire en charge de la réalisation de ladite application ne conserve aucune copie / double, sur quelque support que ce soit de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*.

Enfin, la ville de Bastia, s'engage à faire son affaire de l'obtention des droits nécessaires à l'exploitation des documents/sources utilisés pour les langues anglaise, italienne et espagnole dans le cadre de la création de l'application.

Article 3 : Usage de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) U Muntese.

La présente convention ne fait pas obstacle à l'utilisation de la base de données par les Établissements dans le cadre de leurs activités, notamment en matière de développement, de valorisation et de diffusion de la langue Corse.

Elle ne fait pas non plus obstacle à la poursuite de la publication et de la commercialisation du dictionnaire corsu/francese, multi variétés *U muntese* par les Éditions Albiana.

A l'inverse, la ville de Bastia ne pourra utiliser les contenus transmis que dans le cadre strict de la création du dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol* via l'application mobile nommée *Di*.



Article 4 : Dispositions financières

La mise à disposition de la base de donnée ainsi que la cession des droits apportés au titre de la présente convention sont consenties à titre gracieux.

Article 5 : Garanties et responsabilités

5-1 : Les Éditions Albiana et les Établissements

Les Éditions Albiana et les Établissements déclarent expressément détenir les droits d'exploitation et être gestionnaire des droits patrimoniaux de la base du DCFM *U Muntese*.

En conséquence, ils garantissent à la ville de Bastia la jouissance paisible des droits cédés au titre de la présente convention. Ils garantissent ainsi la ville de Bastia contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui pourraient être formulés par un tiers lors de l'exploitation de ladite base de données.

5-2 : Les Éditions Albiana

Les Éditions Albiana déclarent détenir les droits nécessaires pour mettre à la disposition de la ville de Bastia les publications qu'il jugera nécessaire à la création du dictionnaire en ligne *corse-français-anglais-italien-espagnol* et dont il est l'éditeur.

Il est expressément convenu qu'à ce titre, les Editions Albiana feront leur affaire des relations contractuelles avec lesdits auteurs.

Les Editions Albiana garantissent ainsi la ville de Bastia et les Établissements contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui pourraient être formulés par un tiers lors de l'exploitation desdites publications.

5-3 : La ville de Bastia :

La ville de Bastia s'engage à faire son affaire de la création de l'application, de la recherche de financements, à en assurer les coûts de réalisation et à administrer elle-même ladite application.

Outre les droits et obligations mentionnés à l'article 2-3 de la présente convention, la ville de Bastia s'engage à faire son affaire des droits apportés par le service langue et culture corses de la ville et les sources de vocabulaire idoine utilisées, ainsi que des droits apportés par les documents/sources... utilisés au titre de la création de l'application pour les langues anglaise, italienne et espagnole du dictionnaire en ligne.

En conséquence, la ville de Bastia déclare détenir les droits nécessaires à l'exploitation des documents/sources utilisées pour les langues anglaise, italienne et espagnole ainsi que des droits apportés par le service langue et culture corses de la ville et les sources de vocabulaire idoine. À ce titre elle garantit les Établissements et les Éditions Albiana contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui pourraient être formulés par un tiers lors de l'exploitation de ces données.

Une fois l'application créée, la ville de Bastia s'engage à ne conserver aucune copie / double, sur quelque support que ce soit de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*. De même, elle s'engage à veiller à ce que le prestataire en charge de la réalisation de ladite application ne conserve aucune copie / double, sur quelque support que ce soit de la base de données du DCFM (Dictionnaire corsu/francese, multi variétés) *U Muntese*.

Article 6 : Durée

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente convention entre en vigueur à compter de la signature des présentes et est conclue pour toute la durée légale des droits d'auteur.

Article 7 : Notifications

Toute notification exigée ou autorisée en vertu de la présente convention sera établie par écrit et réputée signifiée le jour où elle est remise en mains propres à son destinataire, envoyée par télécopie avec rapport d'envoi ou expédiée par lettre recommandée avec accusé de réception, aux adresses suivantes :

Pour la ville de Bastia : avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia cedex.

Pour les Éditions Albiana : 4 rue Emmanuel Arène, 20 000 Ajaccio.

Pour le CNRS : Paris 16^{ème}, 3 rue Michel-Ange

Pour l'UCPP : Bâtiment Jean-Toussaint Desanti, Avenue du 9 septembre, BP 52, 20250 Corte.

Article 8 : Pouvoir

Chaque partie garantit qu'elle dispose des pleins droits pour conclure et exécuter la présente convention, et que les signataires ont dûment été habilités à cet effet.

Article 9 : Intégralité de l'accord

La présente convention, ainsi que ses éventuels avenants et annexes, constituent l'intégralité de l'accord existant entre les Parties relatif à l'objet de ladite convention.

Article 10 : Divisibilité

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions de la présente convention soit déclarée non valide par application d'une loi, d'un règlement ou la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions conserveront leur pleine validité et ledit jugement ne portera pas atteinte à la validité des dispositions restantes de la présente convention qui garderont toute leur force et leur portée dans la limite permise.

En outre, les Parties s'engagent à négocier dans les meilleurs délais afin de trouver une clause pouvant se substituer à la clause ou aux dispositions rendues invalides.

Article 11 : Résiliation

En cas de manquement de l'une des Parties à l'exécution d'une ou plusieurs de ses obligations contenues dans ses diverses clauses, l'autre Partie peut résilier de plein droit la présente convention, par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'autre Partie.

Cette résiliation ne devient effective que deux mois après l'envoi par la Partie plaignante de ladite lettre recommandée exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation, et ce, sous réserve des



dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.
En cas de résiliation de la présente convention, les droits et obligations contractés par chacune des Parties seront considérés comme caduques.

Article 12 : Règlement des conflits

Tout litige né de l'application de la présente et qui ne pourrait trouver de solution amiable sera porté à la connaissance du Tribunal Administratif de Bastia

Fait à Bastia, le

Pour la Ville,
le Maire,

Pierre SAVELLI

Pour la SARL « Albiana »
le gérant,

Guy FIRROLONI

Pour l'Université de Corse,
le Président,

Dominique FEDERICI

Pour le CNRS,
le Président,

Antoine PETIT

Document de travail



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Approbation de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville de Bastia**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021,

Considérant que dès 2003, notre collectivité a engagé une démarche de Gestion Urbaine de Proximité dans les Quartiers Sud, au travers d'une convention cadre ;

Considérant l'entrée en phase opérationnelle du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) des Quartiers Sud ;

Considérant que cette démarche s'est amplifiée et a été étendue à des problématiques sociales ;

Considérant qu'elle a fait l'objet d'une nouvelle convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour les Quartiers Sud ;

Considérant qu'une démarche de GUSP a également été réfléchie et contractualisée sur le Centre Ancien, en lien avec le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD) ;

Considérant que ces deux conventions GUSP sont arrivées à terme fin 2020 ;

Considérant qu'il convient de poursuivre et développer le travail engagé, tant sur les Quartiers Sud où la contractualisation du NPRU est imminente, que sur le Centre Ancien où les opérations du PRQAD, et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat se poursuivent ;

Considérant l'expérience acquise sur les démarches GUSP révélant que si les contextes opérationnels, dispositifs ou partenaires mobilisés, et modes d'intervention peuvent différer entre les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPPV), les principes fondamentaux, domaines d'interventions privilégiés ainsi que les modalités d'animation et de gouvernance de la démarche sont très proches, d'un quartier à l'autre ;

Considérant qu'il est apparu plus pertinent d'envisager la rédaction d'une convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité commune pour les deux QPPV, étant entendu que les plans d'actions pourront être territorialisés et donc adaptés aux spécificités des territoires concernés.

Considérant que début 2021, la Ville a désigné un Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour la rédaction de cette convention GUSP, à laquelle ont été associés les principaux partenaires ;

Considérant que la convention ainsi établie, et jointe au présent rapport, se veut être un outil simple et clair d'utilisation et peut ainsi se résumer :

Objet de la GUSP : contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, par le biais de :

- la remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- la pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

Périmètre de la GUSP : la GUSP porte sur le territoire des QPPV, étant entendu que :

- la GUSP concernera également les copropriétés identifiées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Copropriétés Dégradées (OPAH CD), et pourra être étendue dans le futur, au territoire du Programme Action Cœur de Ville.
- le quartier de veille Saint Antoine - San Gaetano pourra bénéficier de l'expérience acquise.



Domaines d'intervention de la GUSP :

organisation des espaces publics et privés,
- stationnement, circulation,

- propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention, une attention sera portée aux secteurs en chantier.

Gouvernance : la maîtrise d'ouvrage de la GUSP sera assurée par la Ville de Bastia, en lien avec les partenaires.

Modalités de travail : la démarche GUSP reposera sur

- une plateforme de veille,
- des groupes de projet,
- un bilan d'évaluation annuelle.

L'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant, implication qui sera renforcée tout au long de la démarche.

L'élaboration d'un plan d'actions : ce plan d'actions est glissant et révisable en fonction de l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre. Au démarrage de la convention, l'identification des lieux les plus stratégiques d'intervention sera précisée et sera réévaluée chaque année.

Durée de la convention : la convention est établie pour 5 ans et pourra être reconduite sur la base d'une évaluation ; elle pourra faire l'objet d'avenants, notamment à l'achèvement de l'actuel contrat de ville.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les termes de la convention et ses annexes, et le contenu de la démarche de GUSP.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes et les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP) DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPPV) DE BASTIA



Table des matières

Préambule :	3
Objet de la GUSP :	3
Le périmètre d'intervention de la GUSP :	3
Les domaines d'intervention de la GUSP :	4
La gouvernance de la GUSP :	4
Les modalités de travail de la GUSP :	6
L'implication des habitants :	8
L'élaboration des plans d'actions :	8
Durée de la convention :	9
Signataires :	10
ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP	11
ANNEXE 2 : le plan d'actions prévisionnel	14
ANNEXE 3 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP	33



Forté d'une expérience de mise en œuvre d'une politique de gestion urbaine et sociale de proximité depuis 2003 dans les quartiers sud de Bastia et depuis 2014 dans le centre ancien, et tirant les enseignements des démarches passées, des avancées qu'elles ont permises et des limites qu'elles ont rencontrées, la Ville de Bastia a élaboré une nouvelle convention GUSP dont elle entend faire un outil qui soit :

- Simple et pratique pour l'ensemble des acteurs concernés et leur serve de feuille de route pour la mise en œuvre de la politique GUSP,
- Clair dans les engagements attendus vis-à-vis des partenaires,
- Précis et réaliste dans les attentes et permettant d'évaluer les résultats obtenus.
- Opérationnel pour les quartiers de parc privé comme pour ceux du parc social et propice à la mutualisation des démarches et aux transferts de savoir-faire issus du parc social comme du parc privé.

Objet de la GUSP :

L'objectif de la démarche GUSP est de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants, cet objectif se comprend à la fois dans

- La remédiation, avec réactivité et effet durable, des différents dysfonctionnements constatés affectant la vie quotidienne des habitants,
- La pérennisation des investissements réalisés, en particulier dans le cadre des projets de renouvellement urbain,
- Le développement d'initiatives concourant au vivre ensemble dans les quartiers.

La GUSP est une démarche qui se conçoit comme un processus graduel qui comprend un avant (le temps de la préparation), un pendant (le temps de l'intervention) et un après (le temps de la maintenance et de la pérennisation des investissements).

La bonne coordination des acteurs est la condition nécessaire à l'objectif poursuivi par la GUSP. La mobilisation de l'expertise d'usage des habitants constitue l'une des clefs de la réussite des objectifs de la GUSP.

Le périmètre d'intervention de la GUSP :

Le territoire d'intervention de la GUSP est celui des QPPV, quartiers Sud et centre ancien. Si le dispositif GUSP est commun aux deux QPPV Quartiers sud et centre ancien, les démarches seront adaptées aux spécificités de ces deux territoires.

Pour les quartiers sud, il sera tenu compte de l'étendue du territoire, du poids des programmes de renouvellement urbains passés ou à venir, de l'importance des programmes de logement social et de l'inégalité de situation de leur état d'une part, des données de leur occupation sociale d'autre part, mais aussi du grand nombre d'équipements publics, services et commerces, réalisés lors de la construction du quartier ou dans le cadre des programmes de la politique de la ville ou de renouvellement urbain. Un effort sera fait au préalable pour caractériser et cartographier les lieux les plus stratégiques d'application de la GUSP. Cette cartographie des lieux stratégiques fera l'objet d'actualisation annuelle au fil de la mise en œuvre de la GUSP.

Pour le centre ancien, il sera tenu compte du fait que le parc de logements est essentiellement privé, même s'il joue un rôle social, et que le centre ancien compte une grande diversité d'utilisateurs avec la fonction résidentielle, la présence d'activités, commerciales ou artisanales, voire la fréquentation touristique.



Comme pour les quartiers sud, une cartographie des lieux les plus stratégiques d'intervention de la GUSP sera définie au préalable et actualisée au fil du temps, avec une attention particulière pour les secteurs concernés par les interventions au titre du PRQAD.

Les dispositions de la GUSP concerneront l'ensemble des copropriétés traitées dans le cadre de l'OPAH – Copropriétés Dégradées, quand bien même elles seraient en dehors du périmètre QPPV centre ancien (cf liste en annexe 1), et pourront être étendues dans le futur, sur des problématiques similaires à celles traitées dans le centre ancien, au territoire du Programme Action Cœur de Ville.

Enfin, le quartier de veille Saint Antoine - San Gaetanu du Contrat de Ville pourra bénéficier de l'expérience acquise sur les quartiers sud pour qu'y soient développés des solutions participant d'objectifs de vigilance active. Le lien à tisser entre Saint-Antoine et le centre ancien fera également l'objet d'attention.

Les domaines d'intervention de la GUSP :

Les registres d'intervention sont aujourd'hui bien cernés, on peut les décliner de façon diverse mais les champs d'intervention tournent autour des objets suivants :

- Organisation des espaces publics et privés,
- Stationnement, circulation,
- Propreté, entretien, maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et traitements paysagers,
- Services urbains, ordures ménagères et tri sélectif, économies d'énergie,
- Présence humaine, accueil, gardiennage et surveillance, médiation, sécurité et tranquillité publique...
- Travail social de proximité, accompagnement social lié au logement,
- Convivialité, vivre ensemble, développement du lien social.

Outre ces registres d'intervention intéressant tous les territoires de la GUSP, une attention sera portée aux secteurs en chantier, tout particulièrement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, afin d'assurer aux riverains et aux usagers des quartiers le minimum de nuisances. Cette attention s'entend déjà dans la préparation et la mise en œuvre des chantiers pour en assurer le déroulement dans les conditions optimales de sécurité par une information appropriée, préalable aux chantiers et pendant la tenue de ces derniers. Elle pourra consister à proposer aux riverains des activités hors de leur logement pendant le déroulement des travaux. Elle s'entend également dans la mobilisation de l'expertise d'usage des habitants au service de la mise en œuvre des projets opérationnels de conception pour garantir la pérennité des investissements.

La gouvernance de la GUSP :

La maîtrise d'ouvrage de la GUSP est assurée par la ville de Bastia, en relation avec les partenaires signataires de la présente convention. La gouvernance est conçue pour assurer une totale cohérence entre le terrain et le niveau politique, dans le sens ascendant et descendant.



LA GOUVERNANCE DE LA GUSP

L'impulsion politique

La première adjointe de la ville de Bastia, Vice Présidente de la CAB

Destinataire des travaux de la GUSP, promoteur d'orientations stratégiques, négociateur auprès des partenaires et acteur majeur du bilan évaluation annuel.

L'animation et la coordination de la GUSP

La directrice de la DRUCS
Direction et coordination générale

La chef de projet cohésion sociale
Suivi et impulsion de la démarche

La chargée de mission MOUS

En charge de l'émergence de projets sociaux collectifs

Le chargé de mission cohésion sociale des quartiers sud

Cheville ouvrière de la GUSP, pilote des travaux sur son territoire, appuyé par l'équipe des médiateurs

La chargée de mission cohésion sociale du centre ancien

Cheville ouvrière de la GUSP, pilote des travaux sur son territoire, appuyée par l'équipe des médiateurs

Les référents

Services concernés de la Ville de Bastia, de la CAB, de l'État, des bailleurs sociaux et autres partenaires

Ambassadeurs de leurs services dans la démarche GUSP et de la GUSP auprès de leurs services

L'impulsion politique :

La première Adjointe de la Ville de Bastia, déléguée à la politique de la Ville, au renouvellement urbain et à la vie des quartiers, également vice-présidente de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en charge de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance, garantit l'impulsion politique à la démarche GUSP.

Elle est destinataire des éléments de reporting et des travaux produits par la GUSP dont elle aura contribué à définir les priorités. Elle mène les négociations nécessaires avec les partenaires, au niveau décisionnaire, pour assurer, autant que de besoin, la réussite des démarches engagées par la GUSP. Elle prend une part active et supervise la préparation du bilan évaluation annuel de la GUSP.

L'animation et la coordination de la GUSP :

L'animation et la coordination de la GUSP sont assurées par la DRUCS de la Ville de Bastia sous l'autorité de sa directrice, en relation avec la chef de projet cohésion sociale et avec le concours de la chargée de mission MOUS et des chargés de mission cohésion sociale des quartiers sud et centre ancien.

Les chargés de mission quartiers sud et centre ancien, s'appuyant sur leurs équipes de médiateurs, sont les chevilles ouvrières de la GUSP. Ils alimentent et coordonnent les travaux de la GUSP dans les différentes modalités de travail décrites plus loin. Ils s'assurent à cet effet de la nécessaire mobilisation partenariale et veillent et contribuent à l'implication des habitants dans la GUSP par un travail d'identification et de mobilisation.

L'identification et le rôle des référents GUSP :

Des référents seront identifiés dès le démarrage de la convention au sein des différents services, concernés par les domaines d'intervention de la GUSP, des partenaires signataires de la convention. Le rôle spécifique des référents est d'être les ambassadeurs des services ou



institutions auxquels ils appartiennent, et de participer aux travaux de la GUSP qui les concernent, mais aussi d'être les ambassadeurs de la GUSP auprès de leurs services ou institutions pour s'assurer de la qualité et réactivité des réponses de leurs services ou institutions pour le traitement des questions soulevées par la GUSP.

Les modalités de travail de la GUSP :

Les modalités de travail de la GUSP s'échelonnent sur toute l'année combinant une approche relevant du quotidien avec des points d'étape trimestriels, un bilan évaluation annuel, et des réflexions de durée variable, mais déterminée, s'échelonnant tout au long de l'année.



La plate-forme de veille :

Cette modalité de travail est directement issue des travaux antérieurs menés en GUSP à travers l'élaboration de fiches de signalement. Cette modalité de travail offrait un support d'échange précieux, à partir des constats de terrain des médiateurs et de la rédaction d'une fiche de signalement, entre les partenaires mobilisés et interpellés par la fonction de veille. L'indispensable travail de veille sociale et technique sera poursuivi et le format de la fiche de signalement sera adapté à l'adoption d'un format numérique.

La mise en place d'outils numériques permettra de simplifier et d'accroître l'efficacité du processus de signalement et facilitera l'élaboration de tableaux de reporting faisant l'objet d'un point d'étape trimestriel entre les partenaires. Les fiches de signalement seront géolocalisées et mises en ligne, des alertes automatiques seront adressées aux acteurs en charge de la résolution des problèmes signalés et les interventions réalisées seront datées et viendront incrémenter la fiche de signalement. Une exploitation automatique permettra de faire les récapitulatifs par thèmes et acteurs de façon à nourrir les éléments d'un bilan



trimestriel. Celui-ci sera préparé par les chargés de mission cohésion sociale et servira de support à une réunion de débat partenarial.

Les groupes de projet :

Les groupes de projet sont des groupes de travail de caractère thématique auxquels il sera demandé de travailler en mode projet sur différents sujets. Les groupes seront installés pendant une durée limitée variable, le temps d'aboutir à des protocoles d'action partagés ou à des programmes d'action.

On distinguera trois catégories de groupes projet :

Les groupes projet visant à dépasser des situations de blocage. Ces situations auront pu être constatées dans le système de veille ou être mises à l'agenda sur suggestion de l' élu en charge de donner l'impulsion politique. Elles se caractérisent par des dysfonctionnements territorialisés ou thématiques auxquels on ne parvient pas à apporter de solution durable. Ces dysfonctionnements feront l'objet d'un travail approfondi permettant de déterminer les facteurs de blocage qui peuvent résulter de problèmes de conception initiale, de difficultés de gestion (entretien et maintenance) ou d'un agencement inadapté de la coopération entre acteurs et de problèmes d'usages ou de mésusages. Ces groupes fonctionneront en mode projet en mobilisant les partenaires concernés. L'expertise d'usage d'habitants volontaires sera mobilisée dans l'élaboration des diagnostics comme dans la définition de principes de solution.

Les groupes de projet GUSP chantiers. Ces groupes auront pour objectif de maintenir la qualité du cadre de vie des habitants pendant les phases de chantiers liées au projet de renouvellement urbain ou à l'intervention d'opérateurs hors du cadre du NPNRU. Ces groupes auront pour mission de mettre en place des modes d'intervention spécifiques afin de minimiser les nuisances liées aux chantiers, d'assurer leur déroulement en toute sécurité et de travailler en amont sur la coordination des acteurs. Une attention sera portée à l'information préalable et au dialogue avec les habitants pendant la phase chantiers dans un esprit explicatif et pédagogique, facilitant la compréhension du déroulement des chantiers.

Les groupes de projet d'initiatives sociales locales. Ces groupes de projet ont vocation à impulser des projets affirmant la dimension sociale de la GUSP. Ils concernent des projets intéressant le développement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel, des espaces publics et des équipements publics avec l'intention de renforcer le lien social et le vivre ensemble. Ces projets seront mis sur pied en mobilisant le tissu associatif et en impliquant directement les habitants des quartiers.

Le bilan évaluation annuel de la GUSP :

Le bilan évaluation annuel de la GUSP ne se limite pas à faire le seul, mais nécessaire, récapitulatif des différents travaux effectués. Il vise à porter un vrai débat sur l'amélioration du service rendu aux habitants. Il est supervisé par l' élu en charge de la politique de la ville qui s'implique directement dans les débats de bilan évaluation.



Le bilan évaluation est alimenté par un temps fort de diagnostic en marchant permettant une analyse des situations et un débat avec les partenaires sur les évolutions du service rendu aux habitants.

À cet effet les chargés de mission des quartiers sud et centre ancien préparent un parcours de visite support d'échanges sur le terrain. Ces parcours comprennent de façon équilibrée des arrêts sur des sites marquant des avancées, permettant de valoriser ainsi les bonnes pratiques, et des arrêts sur des sites témoins de dysfonctionnements en voie de remédiation ou encore concernés par des situations de blocage. Participent au diagnostic en marchant les différents partenaires de la convention représentés à cette occasion par leurs échelons décisionnels et leurs équipes de proximité. Une représentation d'habitants volontaires, issue de ceux qui se sont le plus fortement impliqués le long de l'année dans les groupes de projet, participe au diagnostic en marchant. Un compte rendu des résultats et des échanges du diagnostic en marchant sera rédigé par les chargés de mission cohésion sociale.

Les conclusions des débats, complétées du bilan des travaux de l'année, font l'objet d'une présentation lors du comité de pilotage du Contrat de Ville et du NPNRU. Cette présentation est faite de façon croisée, à cette occasion, avec le bilan de la mise en œuvre de la convention TFPB et avec une évocation des actions du contrat de ville spécifiquement tournées vers l'amélioration du service rendu aux habitants et les démarches de sensibilisation au cadre de vie.

L'implication des habitants :

L'implication des habitants est une des clefs de la réussite de la GUSP. Elle ne peut cependant être décrétée et doit procéder d'un processus graduel alimenté par le retour de la confiance devant les avancées réelles de l'amélioration du service rendu aux habitants. Il existe déjà un certain nombre d'initiatives individuelles ou à petites échelles qui participent fortement à l'amélioration du cadre de vie et témoignent d'une réelle appropriation du territoire par ses habitants. L'organisation de rencontres conviviales pourrait permettre de les saluer et les encourager.

La présente convention prévoit déjà l'implication d'habitants volontaires apportant leur expertise d'usage aux groupes de projet et participant aux diagnostics en marchant.

Cette implication pourrait être renforcée par la mise en œuvre de régie de quartiers, mobilisées sur les quartiers sud et le centre ancien, outils dotés de réactivité par leur insertion forte dans les territoires. Ces régies interviendraient pour la réalisation de petits travaux. Elles offriraient l'avantage de mobiliser les habitants dans l'identification des besoins de petits travaux ou de projets de convivialité et lien social d'une part et dans leur mise en œuvre d'autre part, contribuant à un processus d'insertion de publics éloignés de l'emploi.

L'élaboration des plans d'actions :

Les plans d'action ne sont pas l'énoncé récapitulatif des différents objectifs poursuivis et interventions envisagées dans les différents domaines de la GUSP, mais bien l'expression et la conséquence du processus engagé dans la démarche GUSP. Les actions procèdent du débouché des travaux menés dans le cadre de la GUSP. Ainsi, le plan d'actions suppose des travaux préalables à son élaboration qui conduisent à adopter un plan glissant et révisable en fonction de l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre.



Au démarrage de la convention, l'identification des lieux les plus stratégiques d'intervention sera précisée. Elle pourra être réévaluée chaque année. Les groupes de projet seront la source de la définition des plans d'action. Ces groupes de projet débouchent en effet sur une feuille de route qui servira à donner leur contenu au plan d'action. Dès le démarrage de la convention, sur la base de l'expérience des conventions GUSP antérieures, il sera possible de mettre sur pied de premiers groupes de projet.

Durée de la convention :

La présente convention est établie pour 5 ans. Elle pourra être reconduite sur la base d'une évaluation d'ensemble à l'issue de la période de 5 ans. Elle pourra faire l'objet d'avenants, notamment à l'achèvement de l'actuel contrat de ville.

En annexe de la présente convention sont précisés les territoires de la GUSP, les éléments de plan d'action prévisionnel à enrichir au fil du temps, selon un modèle de fiche d'action support à la mise en œuvre du plan d'action, à son adaptation et à son évaluation et évoqués des points de vigilance et clés de réussite à prendre en compte.



A ce stade, sont signataires les copilotes du Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia et les trois principaux bailleurs, étant entendu que cette liste pourra être étendue à d'autres partenaires, si nécessaire.

A Bastia, le

L'Etat	La Communauté d'Agglomération de Bastia	La Ville de Bastia
L'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse	La SA Erilia	La SA Logirem

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

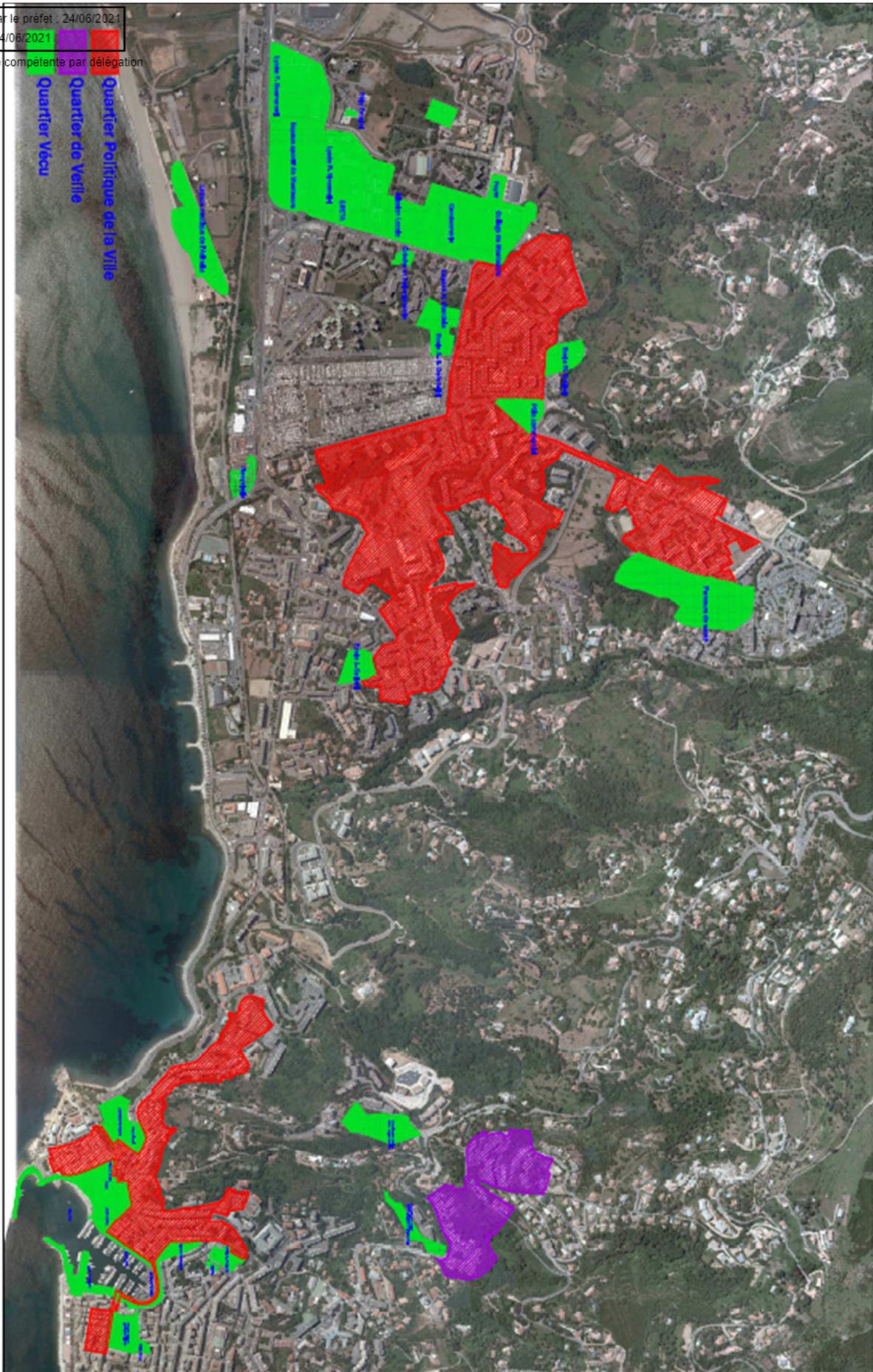
Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 1 : les territoires de la GUSP



Quartier Vécru
Quartier de Veille
Quartier Poltrique de la Ville





	Cadastral	Adresse	nb logts
1	AO 39	1 boulevard Gaudin	14
2	AO 594 (AO 69)	4 boulevard Gaudin	11
3	AO 68	6 boulevard Gaudin	12
4	AO 265	10 place Vincetti	8
5	AN 179	2 rue Baietta	6
6	AO 272/273/274	13-15-17 rue Campanari	16
7	AN 375/376	1/1bis rue Carbuccia	10
8	AN 361/360	17-19 rue Carbuccia	7
9	AO 588	10 rue chanoine Letteron	4
10	AO 76	24 rue Chanoine Letteron	4
11	AO 102	29 rue Chanoine Letteron	14
12	AO 104	33 rue Chanoine Letteron	7
13	AO 295	4 rue Colonella	8
14	AO 296	6 rue Colonella	6
15	AO 298/299	5/7 rue Colonella	9
16	AO 297	8 rue Colonella	13
17	AO 305	12 rue Colonella	8
18	AN 316	8-10 rue des Terrasses	8
19	AN 322	21 rue des Terrasses	7
20	AO 237	11 bis rue des Turquines	4
21	AN 161	6 rue des Zéphyr	9
22	AO 117	5 bis rue du Bastion	5
23	AO 237	4 rue du Chiostro	5
24	AO 145	5 rue du Pontetto	6
25	AO 145	7 rue du Pontetto	5
26	AN 120	5 rue Jean Casale	11
27	AN 118	16 rue Napoléon	6
28	AN 113	27 rue Napoléon	17
29	AN 145	1 rue Posta Vecchia	7
30	AN 144	3 rue Saint Erasme	15
31	AN 323	1 rue Saint Jean	6
32	AO 350	2 rue Saint Joseph	6
33	AO 394	5 rue Saint Joseph	11
34	AO 393	7 rue Saint Joseph	27
35	AO 357	14 rue Saint Joseph	8
36	AO 358	16 rue Saint Joseph	8
37	AO 360	16 bis rue Saint Joseph	5
38		immeuble POPAC - à définir	
39		immeuble POPAC - à définir	
40		immeuble POPAC - à définir	
41		immeuble POPAC - à définir	
42		immeuble POPAC - à définir	
43	AO 277	7 rue Campanari	9
44	AO 276	9 rue Campanari	8
45	AO 85	6 rue chanoine Letteron	12
46	AO 590	8 rue chanoine Letteron	4
			366

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 2 : le plan d'actions prévisionnel

fiches méthode et organisation
fiches d'interventions opérationnelles



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La désignation des référents (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Désignation par les services concernés de référents GUSP, dès la signature de la convention GUSP. Suggestion d'une lettre de mission commune pour préciser le rôle des référents.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mobilisation de référents au sein de chacun des services concernés de la ville, de la CAB, de l'État, des bailleurs et autres partenaires pour la réussite de la démarche GUSP
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Tous les partenaires.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	À la signature de la convention GUSP
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : nombre de référents effectivement désignés et assiduité aux travaux Mesure d'impact : effets de coproduction améliorée du service rendu aux habitants Efficience : renforcement constaté des coopérations



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La plate-forme de veille numérique
MODALITÉS DE L'ACTION	Définition préalable de la fiche de signalement à numériser, remplissage par l'équipe de cohésion sociale, mise en ligne, mise au point du « process » d'alerte de relance aux partenaires concernés pour actualisation et récapitulation automatique par thèmes et acteurs pour un bilan débat partenarial trimestriel. Adoption d'un protocole partenarial pour l'utilisation de la plate-forme et l'exploitation de ses résultats.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un outil numérique de suivi et évaluation pour la veille sociale et technique pour en renforcer l'efficacité et susciter la réactivité.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia avec l'appui d'un prestataire.
PARTENAIRES ASSOCIES	Tous partenaires concernés CAB, Bailleurs sociaux, Services de l'État et autres partenaires
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Mise au point et expérimentation de la plate-forme automne 2021, mise en application hiver 2021-2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : nombre d'occurrences d'utilisation par les acteurs concernés Mesure d'impact : appréciation du gain de réactivité d'intervention Efficience : gain de temps dégagé par l'utilisation de l'outil numérique



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	L'annuaire des acteurs de la proximité (Ventilé par territoire QPPV)
MODALITÉS DE L'ACTION	Recensement de qui fait quoi et quand dans les équipes de proximité des partenaires concernés. Confection d'un guide pratique à partir de ces informations. Organisation de rencontres conviviales pour faire se connaître les acteurs de proximité.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un guide pratique repérant les acteurs de proximité pour faciliter les coopérations et permettre également aux habitants de mieux repérer qui fait quoi.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires pour fournir la ressource de l'annuaire
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville
CALENDRIER ENVISAGÉ	Recueil de l'information été 2021, confection et communication du guide automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de la ressource fournie par l'ensemble des partenaires Mesure d'impact : effets de la connaissance mutuelle des acteurs de proximité sur la coordination pour les services rendus et sur l'appréciation portée sur l'efficacité des interventions par les habitants Efficience : développement des coopérations et mutualisation des interventions



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Un programme de formation « inter acteurs » pour les personnels de proximité
MODALITÉS DE L'ACTION	Identification des besoins de formation des équipes de proximité. Définition des thématiques et du contenu des journées de formation.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Organisation de journées de formation inter partenaires à destination des équipes de proximité axées sur la notion de service rendu dans le contexte spécifique des quartiers : comprendre le besoin d'urgence de la réponse, savoir écouter et dialoguer avec tous types de public, malgré les difficultés sociales et psychiques de communication.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par un opérateur de formation
PARTENAIRES ASSOCIES	Démarche ouverte à l'ensemble des partenaires
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Mutualisation de crédits de droit commun des partenaires, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Organisation d'une dizaine de sessions de formation sur la première année de mise en œuvre de la convention.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'agents bénéficiant de la formation Mesure d'impact : effets de la formation des acteurs de proximité sur l'évolution des pratiques et sur l'amélioration des conditions de dialogue avec les habitants Efficience : indices de transformation durable des méthodes d'intervention des agents



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	La constitution du vivier des habitants volontaires et citoyens relais
MODALITÉS DE L'ACTION	Identification, en relation avec les équipes de proximité des partenaires et avec le tissu associatif impliqué dans la politique de la ville, des habitants et citoyens ayant déjà pris part, même de manière limitée, à des démarches ou initiatives visant à l'amélioration du cadre de vie. Invitation à des rencontres conviviales pour exposer les objectifs de la GUSP, favoriser l'implication citoyenne, élargir sa représentation et organiser les formes d'une coproduction de la GUSP.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Repérage, sensibilisation et mobilisation des habitants pour en faire des relais de la démarche GUSP et des acteurs de la coproduction de l'amélioration de leur cadre de vie.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia avec le concours d'une AMO
PARTENAIRES ASSOCIES	Sollicitation des partenaires institutionnels, du tissu associatif et des adultes relais pour le travail de repérage
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, DPV
CALENDRIER ENVISAGÉ	Travail de repérage été 2021, sensibilisation et mobilisation automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre d'habitants identifiés Mesure d'impact : effet d'entraînement de l'identification sur l'implication citoyenne et la meilleure compréhension de la démarche GUSP Efficience : formes et ampleur de la mobilisation citoyenne générée par le travail de repérage et le développement de la convivialité



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Le bilan des pratiques et politiques d'information, de sensibilisation et de sanction face aux mésusages et incivilités
MODALITÉS DE L'ACTION	Rencontres avec les partenaires pour faire le bilan évaluation des méthodes et de leur impact en matière d'information, sensibilisation et sanction face aux mésusages et incivilités. Réflexion sur l'adaptation des formes de communication et de dialogue.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Réflexion collective d'évaluation des pratiques actuelles conduisant à une évolution des méthodes et outils d'information, sensibilisation et sanction.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Ville de Bastia
PARTENAIRES ASSOCIES	Tous partenaires sollicités pour le travail évaluatif
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre de partenaires associés à la démarche Mesure d'impact : effets constatés de l'évolution et la transformation des pratiques et de leur impact auprès des habitants Efficience : appréciation des modifications de pratiques envisagées et des résultats qui en sont attendus



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Organisation annuelle de diagnostics en marchant (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Balades urbaines en configuration partenariale. Repérage et propositions de parcours avec un maximum d'une dizaine de points d'arrêts sur des secteurs témoignant de bonnes pratiques ou montrant des dysfonctionnements. Constitution du groupe d'observation rassemblant des partenaires au niveau décisionnel et de proximité. Débriefing des éléments constatés alimentant la définition d'une feuille de route pour les partenaires.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Faire l'état des lieux des problèmes et solutions mises en œuvre dans la gestion des sites. Mutualisation des démarches de diagnostic en marchant GUSP avec les méthodes envisagées au titre de la TFPB.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des partenaires.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, convention TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Une fois par an en prévision du bilan évaluation de la GUSP.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication effective des partenaires dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le service rendu aux habitants, relevé de bonnes pratiques transférables et de points noirs récurrents Efficience : Capacité à dégager des éléments de feuille de route des constats formulés à l'occasion des diagnostics en marchant



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Croisement et mise en synergie des approches GUSP, TFPB et actions de lien social du contrat de ville
MODALITÉS DE L'ACTION	Mise sur pied d'un groupe technique restreint inter dispositifs alimentant la préparation d'un bilan évaluation annuel.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Amélioration et mise en synergie des outils de la politique de la ville
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Forte implication attendue des bailleurs sociaux.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Pour mémoire
CALENDRIER ENVISAGÉ	Une fois par an en prévision du bilan évaluation de la GUSP.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication effective des partenaires dans la démarche Mesure d'impact : éléments d'appréciation des synergies entre dispositifs améliorant le service rendu aux habitants Efficience : Capacité à dégager des réponses convergentes pour l'amélioration de la vie quotidienne



TYPE D'ACTION	MÉTHODE ET ORGANISATION
INTITULÉ DE L'ACTION	Régies de quartier (Quartiers sud et centre ancien)
MODALITÉS DE L'ACTION	Étude de faisabilité de la mise en place de régies de quartiers pour les QPPV. Définition des travaux confiés à la régie. Montage juridique sous forme associative ou EI et organisation d'une gouvernance. Évaluation des contributions des donneurs d'ordre.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Création d'un outil au service de l'amélioration du service rendu aux habitants
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia avec le concours d'une AMO.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte de l'ensemble des donneurs d'ordre de travaux.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Étude de définition mi 2022 pour mise en œuvre 2023.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des missions confiées aux régies Mesure d'impact : éléments d'appréciation de la plus-value apportée par un outil de proximité à l'amélioration du service rendu aux habitants Efficience : gain de temps en termes de réactivité des réponses apportées par les régies



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Préparation et anticipation des évolutions des modes de gestion de proximité résultant de la mise en œuvre du NPNRU (Quartiers sud)
MODALITÉS DE L'ACTION	Analyse des conséquences du processus de résidentialisation, des redistributions de domanialité des espaces et de l'organisation de nouveaux cheminements et circulations sur les politiques de gestion des différents partenaires entre les espaces privatifs des résidences et les espaces ou équipements publics (localisation des containers OM avec tri sélectif, traitement des encombrants, politique de stationnement, éclairage public, sécurisation). Mise en place d'un groupe de projet ad hoc.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mettre en cohérence les domanialités et les responsabilités de gestion avec la réalité des usages. Organiser avec pertinence le partage public/privé des espaces.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, accompagnement par une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication forte des bailleurs sociaux concernés et de l'ensemble des prestataires de services urbains de la Ville et de la CAB.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, TFPB, NPNRU
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier de mise en œuvre du NPNRU.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative de l'implication des différents partenaires concernés</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur la qualité du projet de gestion résidentielle et sur l'amélioration du service rendu aux habitants</p> <p>Effizienz : progrès mesurés de la coordination des acteurs impliqués dans le projet de gestion résidentielle</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	L'adaptation de la GUSP au contexte des copropriétés dégradées (Centre ancien ou cœur de Ville)
MODALITÉS DE L'ACTION	Examen des modes de fonctionnement de la GUSP dans le contexte de (petites) copropriétés dégradées (cf liste figurant à l'annexe 1). Analyse des conditions de mobilisation partenariale des syndicats de copropriété et d'implication des locataires et propriétaires occupants. Problématiques transversales de l'amélioration de la propreté dans un habitat dense et contraint (topographie, exigüité des locaux pour localiser des containers de tri, contraintes de ramassage, etc...). Développement d'initiatives contribuant au lien social à l'échelle d'une ou plusieurs copropriétés (création de locaux collectifs en gestion participative de type atelier de bricolage ou de locaux communs de services pour vélos et poussettes).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Démarche additionnelle à la politique globale de GUSP en centre ancien, ciblée sur les copropriétés. Mise en œuvre de démarches qualifiantes pour le fonctionnement des copropriétés, impliquant les habitants (et, parmi eux, déjà les personnalités déjà repérées et engagées dans des démarches collectives), et spécifiquement les locataires du parc privé. Recherche du renforcement de l'attractivité commerciale des pieds d'immeuble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia, avec le concours de prestataires
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des syndicats et conseils syndicaux de copropriété, des équipes OPAH et de l'ANAH.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, DSIL, concours ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	État des lieux des copropriétés mobilisables dans la démarche, deuxième semestre 2021. Définition des premières interventions, premier semestre 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative du nombre de copropriétés impliquées dans la démarche</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le développement du lien social entre les occupants et sur l'implication des résidents dans la vie de leur copropriété et leur quartier</p> <p>Efficience : progrès mesurés dans le fonctionnement des copropriétés concernées</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Enlèvement des encombrants
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mise en place d'un groupe de projet chargé d'approfondir la question du stockage des encombrants et de leur acheminement en déchetterie dans le contexte social d'un habitat dont les occupants sont nombreux à ne pas être autonomes pour se rendre en déchetterie. Développement de pratiques solidaires.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs, des copropriétés et des services CAB concernés ainsi que des structures associatives engagées dans ce domaine.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, Contrat de ville (appel à projet), TFPB, crédits spécifiques ESS et ACI DIRECCTE
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021 pour mise en œuvre d'actions 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des démarches collectives d'apport en déchetterie</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur le processus de gestion sur site des encombrants et sur l'évolution du service rendu aux habitants</p> <p>Efficience : progrès mesurés dans le système de gestion des encombrants</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Recyclage des déchets
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc
OBJECTIFS POURSUIVIS	Mise en place d'un groupe de projet pour réfléchir à une situation où coexistent de façon paradoxale une montée du volume des déchets et l'opportunité d'en recycler une bonne partie. Développement d'initiatives et de bonnes pratiques.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs et des services CAB concernés ainsi que des structures associatives engagées dans ce domaine.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville (appel à projet), concours ADEME
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021 pour mise en œuvre d'actions 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des démarches contribuant au recyclage</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur la sensibilisation aux gestes éco-citoyens et sur l'adaptation des comportements</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés sur la ressource générée par le processus de recyclage</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Renforcement du dispositif de repérage et d'enlèvement des épaves
MODALITÉS DE L'ACTION	Groupe de travail ad hoc, optimiser la coordination d'instances régulières de suivi des identifications et enlèvements, faire le lien avec les instances de suivi déjà en place en Préfecture et avec le CISPD
OBJECTIFS POURSUIVIS	Malgré quelques améliorations apportées à la situation, la présence de véhicules ventouses et d'épaves n'a pas encore trouvé de réponse pérenne et durable. Approfondissement des dispositifs mis en place et expérimentés. Renforcement des conditions de coordination des acteurs impliqués dans le processus.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des bailleurs et des services État et CAB concernés.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, TFPB
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des résultats enregistrés</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de veille et repérage de la présence d'épaves et sur la réactivité des réponses apportées par la chaîne d'intervenants à mobiliser</p> <p>Efficiency : progrès mesurés dans la coordination des acteurs</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions de mobilité en transports collectifs (TC) et modes actifs
MODALITÉS DE L'ACTION	Interventions sur les espaces dévolus aux flux de mobilité au bénéfice des modes actifs et des TC. Mise en place d'un groupe de projets visant à l'amélioration sur le plan du confort, de l'information et de la sécurité des arrêts de TC et des cheminements piétons et voies cyclables. Analyse critique du partage des espaces publics entre les différents modes de mobilité et des conditions de circulation des flux d'usagers (TC et modes actifs).
OBJECTIFS POURSUIVIS	Fluidifier les déplacements et encourager des modes de déplacement alternatifs à l'utilisation de la voiture
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination CAB
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services concernés par les politiques de mobilité et déplacements.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, Droit commun (PGD)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Automne 2021
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour un redéploiement des conditions de mobilité en faveur des TC et modes actifs Mesure d'impact : éléments d'appréciation sur les conditions de déplacement par les utilisateurs de TC et modes actifs Efficience : progrès mesurés dans la coordination des acteurs



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Mise en œuvre d'une démarche globale de GUSP chantiers
MODALITÉS DE L'ACTION	Sécurisation des abords des chantiers et de leur propreté. Mise en place d'une information préalable et d'une signalétique appropriée au déroulement des chantiers. Organisation de rencontres conviviales. Mise sur pied d'une veille technique sur le déroulement des chantiers.
OBJECTIFS POURSUIVIS	Assurer le déroulement des chantiers dans les conditions optimales de sécurité et de limitation des nuisances. Information préalable et en accompagnement facilitant l'acceptation des interventions des maîtres d'ouvrage et des entreprises qu'ils missionnent. Organisation de dispositifs de veille dédiés aux chantiers et de vérification de leur bon déroulement et achèvement.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, de l'équipe d'OPAH, des entreprises concernées par les chantiers des associations, habitants et citoyens relais...
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Contrat de ville, DPV, TFPB, NPNRU, PRQAD, ANAH
CALENDRIER ENVISAGÉ	À caler sur le calendrier prévisionnel des chantiers de programmes urbains
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des dispositions mises en œuvre pour le déroulement des chantiers</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les usagers et riverains sur le déroulement des chantiers, évaluation de l'impact des informations préalables et de l'accompagnement sur l'acceptation du déroulement des chantiers</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Amélioration des conditions du « vivre ensemble » et renforcement du lien social
MODALITÉS DE L'ACTION	Organisation de rencontres conviviales. Accompagnement d'initiatives favorisant le lien social
OBJECTIFS POURSUIVIS	Affirmation de la vocation sociale de la GUSP. Repérage et accompagnement d'initiatives favorisant l'appropriation du cadre de vie résidentiel et le cadre de vie des quartiers dans l'esprit d'une amélioration du vivre ensemble.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Implication des services de droit commun (culture, action sociale, animation, prévention de la délinquance, animation...). Mobilisation du tissu associatif des quartiers et du réseau des équipements publics.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, Contrat de ville (appel à projet)
CALENDRIER ENVISAGÉ	Identification des initiatives automne 2021 pour accompagnement et mise en œuvre 2022.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : Mesure quantitative et qualitative des initiatives locales accompagnées concourant au renforcement du lien social</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation par les habitants sur les aspects aboutissant à l'amélioration du « vivre ensemble », évaluation de l'impact de l'accompagnement des initiatives locales sur la réalisation de projet de renforcement du « vivre ensemble ».</p> <p>Efficiencce : progrès mesurés dans la coordination des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs poursuivis.</p>



TYPE D'ACTION	INTERVENTION OPERATIONNELLE
INTITULÉ DE L'ACTION	Dispositif de gestion de crise
MODALITÉS DE L'ACTION	Rencontres en comité restreint pour rechercher et mettre en œuvre des solutions aux situations de crise
OBJECTIFS POURSUIVIS	Définition d'une stratégie concertée et collective de réponse aux situations de crise. Élaboration d'une feuille de route pour les différents acteurs concernés.
MAÎTRISE D'OUVRAGE	Coordination Ville de Bastia.
PARTENAIRES ASSOCIES	Mobilisation des partenaires concernés par la situation de crise en lien avec les partenaires du CISPD et les équipes de prévention spécialisée.
FINANCEMENT ET ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	Droit commun, FIPD
CALENDRIER ENVISAGÉ	En fonction des nécessités ponctuelles.
ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION : CONSTAT D'EFFECTIVITÉ, MESURE D'IMPACT ET APPRÉCIATION DE L'EFFICIENCE	<p>Effectivité : sans objet</p> <p>Mesure d'impact : éléments d'appréciation partenariaux sur les effets immédiats des dispositions prises et analyse ultérieure de la durabilité des solutions mises en œuvre.</p> <p>Efficiency : mesure de capacité de réaction des acteurs.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-24-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ANNEXE 3 : Points de vigilance et clés de réussite de la GUSP

Les points de vigilance

Pour l'autorité compétente par délégation



La démarche GUSP et la convention qui l'instaure ne sont rien d'autre que l'outil d'une amélioration du service rendu aux habitants des territoires QPPV et de transformation au quotidien de leur cadre de vie. Cela ne « marche que si l'on s'en sert » à cette fin et cette fin mérite d'être rappelée avec régularité.

De ce point de vue, malgré les efforts et la qualité de l'investissement des équipes de cohésion sociale, il nous semble que la dynamique GUSP s'est peut-être un peu émoussée et le sens de cette action publique s'est quelque peu estompé, sous l'influence de différents facteurs. L'usure du temps sur les démarches, la crise sanitaire, tout comme le turn-over des acteurs ont leur part à cette évolution. La rédaction d'une nouvelle convention doit être l'occasion d'une certaine refondation. Mais le « texte » lui-même ne suffit pas, ce qui comptera c'est son appropriation et sa mise en pratique.

C'est en tout cas un élément indispensable à un retour de la confiance des habitants dans l'action publique au quotidien. De profondes transformations ont été opérées avec bonheur dans les QPPV à travers le PNRU et le PNRQAD. Mais ces efforts appréciés ne suffisent pas à renverser le sentiment d'abandon qu'éprouve une partie des habitants au regard de la situation de leur vie quotidienne. Là aussi, la crise sanitaire, avec les replis sur soi induits par les confinements, a pu alimenter un sentiment d'abandon. Des actes « concrets et visibles » dans la vie quotidienne des habitants seront la meilleure médecine pour retrouver la confiance.

Les clés de la réussite

Plusieurs éléments nous semblent indispensables à la réussite durable de la démarche GUSP. Ils sont évoqués ici sans souci de hiérarchie :

- **La mobilisation partenariale.** Plusieurs mesures de la gouvernance comme des modalités de travail de la convention sont pensées avec l'objectif d'assurer une réelle mobilisation partenariale. Le rôle des référents sera un des éléments essentiels d'une mobilisation partenariale dans la durée. Il importe qu'ils soient désignés et missionnés dès le démarrage de la convention. La signature de la convention avec une certaine solennité, préparée par un travail de communication et d'appropriation, permettra de donner une valeur symbolique à un nouveau départ de la démarche GUSP.
- **L'importance de l'impulsion politique.** Cet élément est majeur dans le fonctionnement de la gouvernance, il implique qu'au-delà du seul suivi, des temps puissent être prévus ou provoqués pour échanger entre « ceux qui décident » pour garantir les conditions de mise en œuvre effective de la politique de GUSP, dépasser les blocages et assurer les coopérations indispensables.
- **L'implication des habitants.** C'est sans doute le maillon faible des démarches passées de GUSP, même si des initiatives ont déjà existé auxquelles il faudra donner une nouvelle perspective. Il ne saurait s'agir de repenser une démarche de démocratie locale globale, mais d'identifier et saisir des initiatives pour construire des formes de



coproduction de la démarche GUSP. Cela ne se fera pas par décret, mais par un travail patient de repérage de relais, d'écoute de la parole habitante et d'accompagnement d'initiatives nées du terrain.

- **La consolidation des moyens des équipes de cohésion sociale.** La mise en œuvre de la nouvelle convention induit des changements de pratiques valorisants dans le travail des équipes de cohésion sociale auxquels les équipes seront d'autant plus disposées que leurs moyens humains seront renforcés.
- **Le souci d'évaluation permanente.** La GUSP est un « processus », il aura donc besoin d'itérations régulières, de réexamen critique des résultats obtenus. Des critères d'évaluation associés aux différentes modalités du plan d'action prévisionnel, tout autant que l'organisation annuelle d'un bilan évaluation, témoignent de cette exigence d'une évaluation permanente.



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Action Cœur de Ville : demande de l'intervention de l'Office Foncier de la Corse concernant le projet d'acquisition et de restructuration de la caserne Casabianca

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), signé le 26 avril 2021 entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour la déclinaison territoriale ;

Vu la convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » signée le 28 septembre 2018 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/DEC/01/07 en date du 18 décembre 2020 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre du programme Action Cœur de Ville de Bastia ;

Vu le courrier en date du 9 février 2021 de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que dans la cadre du programme Action Cœur de Ville, notre collectivité a candidaté en juin 2019 à l'appel à manifestation d'intérêt - AMI « Cœur des territoires » avec le Centre National des Arts et Métiers (CNAM), et a été retenue pour cet AMI en septembre 2019 ;

Considérant l'enjeu de cet AMI de promouvoir un accès équitable à une formation professionnelle adaptée, de proximité et de qualité, et de mettre en place un plan de développement de lieux d'accès à la formation pour les collectivités inscrites dans le programme ACV afin de participer, grâce à la formation, au développement économique de ces espaces ;

Considérant la réalisation, au cours de l'année 2020, d'un diagnostic longitudinal, afin de :

- ✓ préfigurer l'offre de formation et de services pouvant être déployée par le CNAM sur Bastia,
- ✓ rechercher un lieu où le CNAM puisse développer son offre sur la base d'une implantation progressive, et lui proposer un lieu d'implantation définitif.

Considérant que ce diagnostic longitudinal a permis de définir les axes de formation devant être développés par le CNAM, avec un positionnement de ses activités dans des locaux configurés en tiers-lieu ouvert, associant également d'autres partenaires de la formation ;

Considérant la localisation dans le bâtiment de la « Caserne Casabianca », rue de l'Evêché également ciblée lors de ce diagnostic ;

Considérant que la caserne Casabianca, immeuble du XVème siècle, libre d'occupation, et cadastrée AO 564 (parcelle de 268 m²), est composée de 3 niveaux d'environ 610 m² et d'un sous-sol de 191 m², et comporte une configuration se prêtant aux activités de formation envisagées ;

Considérant que cette implantation d'un lieu de formation pluriel et innovant permettra de surcroît diversifier les fonctions et la fréquentation au sein de la Citadelle, et participera à la mise en valeur du patrimoine et à la redynamisation du centre historique ;

Considérant que l'acquisition et la restructuration de la « Caserne Casabianca » a été inscrite au programme d'actions de la convention « Action Cœur de Ville Bastia », sous l'axe 2 « Favoriser un développement économique et commercial équilibré » ;

Considérant qu'elle figure dans l'avenant n°1 à la convention-cadre validé par l'ensemble des partenaires lors du Comité de Projet du 10 novembre 2020, approuvé en Conseil Municipal du 18 décembre 2020, et signé le 29 décembre 2020 ;



Considérant que suite à la saisine de la Ville, et par courrier en date du 9 février 2021, le Directeur Départemental des Finances Publiques a proposé à notre collectivité, dans le cadre de l'exercice de son droit de priorité, la cession du bâtiment dit « Caserne Casabianca » pour un montant de 287 300 € ;

Considérant la volonté de notre collectivité de répondre favorablement à cette proposition et d'exercer ainsi son droit de priorité pour acquérir ce bien en vue d'y réaliser un pôle de formation accueillant notamment le CNAM ;

Considérant que pour mener à bien ce projet, la ville envisage de faire appel à l'Office Foncier de la Corse ;

Considérant la vocation de l'Office Foncier de la Corse qui consiste à soutenir les collectivités territoriales dans leurs politiques foncières par l'acquisition, le portage et la rétrocession ;

Considérant l'opportunité de solliciter l'Office Foncier de la Corse, afin :

- d'accompagner la Ville de Bastia pour l'acquisition et le portage du bâtiment de la « Caserne Casabianca », sur une durée de 5 ans,
- en vue de mener les études nécessaires au montage et à la mise en œuvre de ce projet global de restructuration.

Considérant que cette proposition de partenariat avec l'Office Foncier de Corse conduira à construire le projet de restructuration de la Caserne Casabianca dans sa globalité, et d'en déterminer les coûts et plan de financements, étant entendu que ce projet figure dans la déclaration d'intention partagée entre l'Etat, la commune de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour la déclinaison territoriale du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), signé le 26 avril 2021.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'Office Foncier de la Corse en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier sur une durée de 5 ans du bien dénommé « Caserne Casabianca » cadastré AO 564 sis rue de l'Évêché, pour un montant de 287 300 €, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'Office Foncier de la Corse.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à déléguer le droit de priorité à l'Office Foncier de Corse pour cette opération.

Article 3 :

- **Approuve** le principe d'une convention relative à ce portage entre la Ville de Bastia et l'Office Foncier de la Corse.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la programmation la Dotation Politique de la Ville 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : TERB1906948N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que pour l'année 2021, le territoire de Bastia, figure à nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation, dont le montant total est de 708 634 € ;

Considérant que l'instruction du 26 février 2021 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia dans les QPV ou des zones avoisinantes ;
- une attention particulière
 - o pour les investissements nécessaires à la mise en œuvre effective du dédoublement des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 des écoles situées en zone REP et REP+ ;
 - o pour la construction d'établissement d'accueil du jeune enfant et de structures d'animation de la vie sociale
 - o pour la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires
 - o pour les opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers lieux »
 - o pour les opérations de financement ou de rénovation de locaux associatifs
 - o pour les projets visant à soutenir le développement économique dans les quartiers prioritaires de la ville

Considérant en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2021 à hauteur de 477 800 € pour 7 projets dont 4 en fonctionnement et 3 en investissement selon les modalités suivantes.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** les projets proposés en 2021 au titre de la Dotation Politique de la Ville et leurs plans de financements respectifs tels que figurant ci-dessous :



FONCTIONNEMENT

opération	dépense éligible en € HT	taux d'aide (DPV)	subvention DPV 2020	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Redynamisation économique et commerciale en Centre Ancien : cofinancement du poste de développeur Cœur de ville	62 000 €	32,26%	20 000 €	20 000 € (Banque des Territoires)	22 000 €
Renforcement de la médiation liée à la GUSP en phase chantien sur le Centre Ancien	45 000 €	80%	36 000 €		9 000 €
AMO : étude de programmation en vue de la création d'un pôle de formation à la caserne Casabianca en centre ancien	34 000 €	80%	27 200 €		6 800 €
Médiation et diffusion des pratiques culturelles dans le QPV	17 000 €	80%	13 600 €		3 400 €
SOUS TOTAL 1	158 000	61,27%	96 800		41 200

INVESTISSEMENT

opération	dépense éligible en € HT	taux d'aide (DPV)	subvention DPV 2020 (€)	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Aménagement Cuisine Centrale	40 000	80%	32 000		8 000
Travaux de remise en état et de sécurisation du cheminement piéton entre le parking de la Place Vincetti et l'Aldilonda/Spasimare Aménagement d'une partie du Chemin de Ronde	270 000	46,30%	125 000	91 000 € (Dotation Quinquennale)	54 000
Aménagement d'espace de convivialité à l'Arinella - phase 2	280 000	80%	224 000		56 000
SOUS TOTAL 2	590 000	65%	381 000		118 000
TOTAL	748 000	64%	477 800		159 200

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2021.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention DPV 2021 correspondante, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;



Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que notre commune continue à être inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville à compter de 2015 et jusqu'en 2020 sur les quartiers Sud et le Centre Ancien, et qu'une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine/San Gaetanu ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2020, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...
- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant l'appel à projets 2021 définissant des priorités sur la base desquelles se feront l'instruction et la sélection des projets ;

Considérant l'appel à projets lancé le 1^{er} février 2021 et la remise des dossiers était fixée au plus tard le 15 mars 2021 : 43 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 116 actions proposées ;

Considérant les réunions du comité technique pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la Communauté d'agglomération de Bastia sur les dossiers reçus et admissibles ;



Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitent encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2020, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

56 actions répondent aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et peuvent faire l'objet d'une première programmation

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette 1ère programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2021 du Contrat de ville suivantes :



PILIER COHESION SOCIALE

Accès aux droits

coût action	ville	CAB	Etat	Sbv allouée par la ville		
Avà Bastia	cafés social	25 162	4 000	4 000	3000	
CIDFF	Permanence d'information sur les droits	13 600		3 000	6 000	1000
Secours Populaire	Guichet unique d'accompagnement	4 250	2 000		2 000	2000

Culture et expression artistique

ABC DansE	Stages de danse pendant les vacances	5 500	1 500	1 000	1 500	1 000
ABC DansE	ateliers de sensibilisation au spectacle vivant - séniors	1 640	530		530	530
CMP	Graffitag 2021	14 000	6 500		6 500	6500
L'ESCA	Una Volta In san Ghjise	6 840	3 000		3 000	2000
Ligue de l'enseignement	Cultures Urbaines	10 443	6 419		4 024	5400
OPRA	C'est mon patrimoine	8 800	2 000			2000
Una Volta	Micro Folie	19 850	4 000		6 000	4000
Una Volta	Je suis collégien et auteur	23 130	4 500		4 500	4500

Lutter contre la Fracture numérique

FALEP2B	P@M	7 125	2 175		2 500	1300
OPRA	Espace public numérique	30 760	2 250		3 250	2250

Politique éducative hors PRE

Greta de Haute-Corse	Atelier sociolinguistique Bastia Centre Ancien	18 600	9 300		9 300	9 000
L'ESCA	Atelier de lecture	14 920	6 500		6 500	2100
Ligue de l'enseignement	Soutien scolaire/parentalité	34 554	13 591		13 592	12500
Ligue de l'enseignement	Ateliers de musicothérapie	3 200	2 000		1 200	2000
Ligue de l'enseignement	Réapprentissage des savoirs de base	6 214	645		645	645
OPRA	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	28 100	4 000		6 400	4 000
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	22 580	9 760		5 000	9 760
Pupilles de l'Enseignement Public	Séjours colonies de vacances	12 056	4 500		4 000	2500
Secours Populaire	Alphabétisation	1 350	650		700	650
Secours Populaire	Soutien scolaire	3 800	1 900		1 900	750

Prévention et lutte contre la délinquance

LEIA	Addunida: sorties/séjours jeunes et familles	24 700	2 140	2 140	4 270	3600
LEIA	Déclic	10 800	1 000		2 000	1000

Santé

ABC DansE	ateliers "bien-être seniors"	9600	2800	1000	2800	2 800
IREPS	Accompagnement évaluation dispositif santé mentale	17400		10000	7400	5000

Réception par le préfet : 21/06/2021	ABC DansE	Les rencontres sportives et dansées intergénérationnelles	2 200	1 100		1 100	1 100
Affichage : 21/06/2021	compétente par délégation	Amélioration des conditions d'accueil, atelier coiffure, atelier cinéma, sorties culturelles	8 100	3 500		3 500	2750
Pour l'autorité	Les Restos du Cœur		22 520	11 000		8 000	11000
	Ligue de l'enseignement	Atelier du vivre ensemble	15 866	5 000	5 000	5 000	2200
	EMAHO Corse	Mémoires vivantes	28 500	5 200		6 800	3500
	OPRA	Actions collectives jeunes	16 795	1 500		1 500	1500
	OPRA	Espaces solidarité	3 700	1 546		1 545	1000
	Secours Populaire	Les anciens	4 350	1 500		1 500	600
	Secours Populaire	Noël, fête de l'espoir	6 300	2 800		3 000	1000
	Secours Populaire	Vacances	46209	4250		4250	4000
	UDAF de Haute-Corse	Palteforme d'accompagnement budgétaire					
Soutien à la parentalité							
	ABC DansE	Ateliers Parents / enfants	4 270	860		860	860
	Ecole des Parents et des Educateurs	Consultations, guidance parentale	11 500	1 500		3 500	750
	Ecole des Parents et des Educateurs	Travail école Famille/relation écoles-familles	25 000	5 000		5 000	4000
Sport							
	Club Nautique Bastiais	A l'aise sur l'eau	12 250	4 000	2 500	4 000	2500

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Agir sur le cadre de vie

ALIS	BRICO-partage	34 285			27 585	6000
Zone libre	Paysage et design sonore in situ	16 860	7 000		3 000	7000

Projet urbain / vivre ensemble

LEIA	Médiation sociale et urbaine	32 330	9 000	1 000	1 000	8000
OPRA	Evènements festifs "ensemble agissons pour notre quartier"	9 180	1 000		1 000	1000
U Marinu	Fêtes au jardin Pécunia	2 640	1 000		1 000	1000
U Marinu	eco quartier	7 475	1 500	750	1 500	1250

agir sur les déplacements

Un vélo une vie	Vélo école urbaine	38 333	2 000	2 000	2 000	2000
-----------------	--------------------	--------	-------	-------	-------	------

PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi - Insertion

EMAHO Corse	Bastia Ville Digitale 2021	64 198	15 500	15 500	15 500	10000
EMAHO Corse	Digital Factory en Cità	18 596	1 230	1 230	1 230	1230
EMAHO Corse	Journées d'immersion	12 558	3 970	3 970	3 970	2700
ISATIS	ACI Install'toit	436 805	12 000	24 000	14 000	8000
OPRA	Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi par des soins de coiffure	15 000	2 150	3 000	6 650	2000
OPRA	Plateforme mobilité solidaire	79 750	12 000		12 000	6000
OPRA	Recyclerie	160 960	6 000	6 000	4 000	1000

AXES TRANSERSAUX

LEIA	Umana	8 360	1 430		1 430	900
------	-------	-------	-------	--	-------	-----

TOTAL		1 523 864	222 196	82 090	254 931	186 625
--------------	--	------------------	----------------	---------------	----------------	----------------



Article 3 :

Approuve le coût de ces actions à hauteur de 1 568 561 euros, ainsi que la part de la Ville fixée à 186 875 euros au total pour cette 1^{ère} programmation, et individualisée dans le tableau et dans les fiches actions.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021 au compte 6574 rubrique 824.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



APPEL A PROJETS CONTRAT DE VILLE 2021

1^{ère} programmation





Pilier Cohésion sociale

Accès aux droits

Avà Basta : café social	p.6
CIDFF : permanence d'information sur les droits	p.7
Secours Populaire : guichet unique d'accompagnement	p.8

Culture et expression artistique

ABC DansE : stage de danse pendant les vacances	p.9
ABC DansE : ateliers de sensibilisation au spectacle vivant-public senior	p.10
CMP / Centre Méditerranéen de la Photographie : Grafitfag 2021	p.11
L'ESCA : Una Volta in San Ghjise	p.12
Ligue de l'enseignement /FALEP: Cultures urbaines	p.13
OPRA : c'est mon Patrimoine	p.14
Una Volta : Micro Folie	P.15
Una Volta : Je suis collégien et auteur	p.16

Lutter contre la fracture numérique

Ligue de l'enseignement /FALEP : P@M	p.17
OPRA : Espace public numérique	p.18

Politique éducative hors PRE

GR.ÉtA Haute Corse : ateliers socio linguistiques Centre ancien	p.19
L'ESCA : Atelier de lecture	p.20
Ligue de l'enseignement /FALEP: soutien scolaire / parentalité	p. 21
Ligue de l'enseignement /FALEP: Ateliers de musicothérapie	p.22
Ligue de l'enseignement /FALEP: réapprentissage des saviors de base	p.23
OPRA: contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	p.24
OPRA: ateliers socio linguistiques	p.25
PEP : Séjours colonies de vacances	p.26
Secours Populaire Français : Alphabétisation	p.27
Secours Populaire Français : soutien scolaire	p.28

Prévention et lutte contre la délinquance

LEIA: Addunida : sorties/séjours jeunes et familles	p.29
LEIA: Déclic	p.30

Santé

ABC DansE : ateliers "bien-être séniors"	p.31
IREPS: Accompagnement évaluation dispositif santé mentale	p.32

Solidarité, précarité et lien social

ABCDansE : Les rencontres sportives et dansées intergénérationnelles	p. 33
Les restos du Coeur: Amélioration conditions d'accueil, atelier coiffure, cinéma	p. 34
Ligue de l'enseignement /FALEP: Ateliers du vivre ensemble	p. 35
EMAHO: Mémoires vivantes	p. 36
OPRA: Actions collectives jeunes	p. 37
OPRA : espace solidarité	p.38
Secours Populaire Français : les anciens	p.39
Secours Populaire Français : Noël fête de l'espoir	p.40
Secours Populaire Français : Vacances	p.41
UDAF: Plateforme d'accompagnement budgétaire	p.42

p.4

p.6



Sport

CNB : à l'aise sur l' eau

p.43

p.44

p.45

p.46

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

p. 47

Agir sur le cadre de vie

ALIS : BRICO- partage

p.47

Zone libre : Paysage et design sonore in situ

p.48

Projet urbain/vivre ensemble

LEIA : Médiation urbaine et sociale

p.49

OPRA : évènements festifs « agissons, ensemble pour notre quartier »

p.50

U Marinu : Fête au jardin

p.51

U Marinu : éco quartiers dans les quartiers sud et le centre ancien

p.52

Agir sur les déplacements

Un vélo une vie : Vélo école urbaine

p.53

Pilier Développement activité économique et emploi

p. 54

Emploi - insertion

EMAHO : Bastia Ville Digitale 2021

p.54

EMAHO : Bastia Factory in Cità

p.55

EMAHO : Journées d'immersion

p.56

ISATIS : ACI Inst'all'toit

p.57

OPRA : Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi par des soins de coiffure

p.58

OPRA : Plateforme mobilité solidaire

p.59

OPRA : Recyclerie

p.60

Axes transversaux

p. 61

LEIA : Umana

p.61

Annexe : récapitulatif financier

p. 62

PREAMBULE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 développe une ambition renouvelée et forte pour les quartiers populaires laquelle sera développée au travers de contrats de ville de nouvelle génération.



Les circulaires du Premier ministre en date du 30 juillet 2014, et du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014, en posent les principes, les orientations et en précisent les modalités opérationnelles.

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des 1300 quartiers prioritaires parmi lesquels figurent les Quartiers Sud, le Centre Ancien. La Ville de Bastia continue ainsi à être inscrite dans les dispositifs de la politique de la ville sur ces deux quartiers, et une attention particulière sera portée au quartier de Saint Antoine /San Gaetano.

Le Contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2014-2020 a été élaboré et signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015.

Conformément à la loi de finances pour 2019, un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été établi ; il constitue un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022.

Cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 et a été. Cet avenant est en cours de signature.

Pour établir la programmation des actions pour l'année 2021, l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projet Contrat de Ville.

Appel à projets Contrat de ville 2021 :

Les actions proposées doivent concerner les habitants des quartiers prioritaires (Quartiers Sud et Centre Ancien) et de Saint Antoine/San Gaetano, et cibler les trois piliers du contrat :

- pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté...
- pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité...
- pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économique...

Les projets doivent prioritairement s'inscrire dans les cinq axes transversaux du contrat que sont : la citoyenneté, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes, la jeunesse, les seniors

De plus, les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorités dans l'avenant et exposés précisément



Cette première programmation a, donc, été établie à partir des demandes de subvention formulées par les opérateurs pour l'année 2021 selon les modalités de l'appel à projets.

Les projets retenus ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- respect des exigences de l'appel à projets, tant en termes de défis, d'orientations stratégiques, d'objectifs opérationnels que de territoires ou de publics prioritaires,
- évaluation des actions similaires menées en 2020,
- complétude des dossiers de demande de subvention, et notamment fourniture des bilans 2019.

Chaque projet est présenté sous forme de fiche synthétique, accompagnée d'un tableau financier.

La classification des projets est réalisée en tenant compte des piliers et des priorités du Contrat de Ville ainsi que des défis et orientations stratégiques (OS) tels qu'ils sont définis dans l'avenant au document-cadre du Contrat de Ville.

Pour les actions reconduites, lorsque des regroupements d'actions – encouragés par l'appel à projets – ont pu être effectués, ceux-ci ont été indiqués dans les fiches.

En fin de document, un tableau financier récapitule l'ensemble de cette programmation.

Accusé de réception Ministère de l'Énergie 02B-212000835-20210604-2021-06-21-01-DE	PRJER COHESION SOCIALE : accès aux droits			
Accusé de réception exécutoire Réception par le préfet : 21/06/2021	Deff 3 / OS 4 et deff 4 / OS 6 et 9			
Affichage Pour l'autorité compétente par délégation	PORTEUR DE PROJET	Avà Basta		
	INTITULE DE L'ACTION	Café social		
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Durant le confinement mise en place d'une aide alimentaire avec un réseau de partenaires. Parallèlement depuis septembre organisation des petits déjeuners.</p> <p>Ateliers d'échange et de savoir de janvier à mars et de juin à octobre, FLE également mené malgré la crise.</p> <p>Pas d'information sur la participation autre que groupe de 6 femmes pour le FLE.</p>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Lieu de mixité sociale et culturelle, laïc, accueillant toutes les nationalités</p> <p>Lieu d'accompagnement individualisé pour toute personne ayant besoin d'être aidée dans ses démarches d'accès aux droits</p> <p>Ateliers d'échange de savoirs réalisés tous les vendredis après-midi</p> <p>Sorties culturelles (projet de journées découverte avec location mini bus 3 fois/an).</p> <p>Loisirs privilégiant les relations mères/enfants et groupe de femmes</p> <p>Petit déjeuner tous jeudi matin dans le respect des règles sanitaires</p> <p>Atelier d'initiation à la langue française centré sur l'oral. Public 30/60 ans présent depuis longtemps sur le territoire.</p> <p>Les ateliers d'échanges de savoirs, et l'accueil au café social sont l'occasion de déceler les problématiques individuelles et la mise en place d'accompagnements individualisés.</p> <p>Une adulte relais porte les projets avec le renfort de la directrice adjointe. Recours à des prestataires extérieurs.</p>			
OBJECTIFS	Lever les freins à l'autonomie, lutter contre l'isolement, faciliter l'accès à la culture et aux équipements culturels.			
PUBLIC	Tout public résidant dans les quartiers politique de la ville			
DUREE / DATES	12 mois dès janvier 2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Local situé boulevard Gaudin			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Nombre de participants aux ateliers et cours, mixité, fréquentation et bilan FLE			
COMMENTAIRE	Egalité F/H : facilitation à la mixité dans l'action quotidienne (bilan)			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
25 162	4 000		4 000	17 162

= DRAC : 2500 / CC 3000€/ASP
9212€/dons –mécénat 1050 / Report 2020 : 1000€ / ventes : 400

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 3 000 €



<p>PRIMER COHESION SOCIALE : accès aux droits Déf 4 / OS 5, 8, 9, 10, 11</p>						
<p>PORTEUR DE PROJET</p>	<p>C.I.D.F.F. /Centre d'information départemental sur les droits des femmes et des familles</p>					
<p>INTITULE DE L'ACTION</p>	<p>Permanences d'accès aux droits</p>					
<p>EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020</p>	<p>0,27 ETP d'un juriste est dédié à cette action. 92 bénéficiaires en 2020, exclusivement des femmes habitant un QPV : 6 femmes de moins de 25 ans, 47 entre 25 et 45 ans et 39 de plus de 46 ans. 27 femmes sont seules, 35 en couple et 25 en cours de séparation. 53 sont de nationalité française et 66 sont sans emploi. Typologie des demandes dans le champ de l'information juridique : 95% pour le droit de la famille, 87% pour les droits sociaux et 71% pour les droits des étrangers. Typologie des demandes dans le champ de la lutte contre les violences : 99 % sur l'information juridique et 64% sur l'accompagnement. La crise sanitaire a généré une augmentation significative du nombre d'appels et du temps d'entretien : différents supports de communication ont été mis en place dans les lieux fréquentés par le public. Nette augmentation des violences au sein du couple, harmonisation des suivis intra partenaires chronophage. Difficultés observées : crédits à la consommation, méconnaissance du droit du travail, manque de solution logement en cas de séparation, augmentation des tensions intrafamiliales, problèmes de mobilité, de respect et d'éducation à la sexualité des jeunes filles.</p>					
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021</p>	<p>Tenue de permanences par un juriste à la Maison des Quartiers Sud (mardi 9h à 12h) et à la Maison du Centre Ancien (jeudi 14h à 17h) Rencontres individuelles, gratuites et anonymes. Mise à disposition d'informations juridiques, sociales et familiales et professionnelles. Orientation des personnes, en fonction de leur problématique, vers des associations ou institutions compétentes. Si la situation l'impose, suivi et prise en charge de la personne par la référente locale violence et une psychologue clinicienne du CIDFF. Séances d'information collectives envisagées et rapprochement avec les bailleurs pour diffusion d'information.</p>					
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Favoriser l'accès aux droits des femmes et de leurs familles par l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial. Favoriser la promotion de l'égalité femmes-hommes. Lutter contre les discriminations et toutes formes de violences faites aux femmes</p>					
<p>PUBLIC</p>						
<p>DUREE / DATES</p>	<p>12 mois</p>					
<p>QUARTIERS</p>	<p>Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/></p>					
<p>LIEU</p>	<p>Maison des Quartiers Sud et Maison du Centre Ancien</p>					
<p>PRIORITES TRANSVERSALES</p>	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Progression vers l'autonomie pour sortir des violences, mise en place d'accompagnements adaptés pour reprendre confiance en soi</p>					
<p>COMMENTAIRE</p>						

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat / ANCT	Autres
13 600	0	3 000	6 000	4 600

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €



PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français				
TITRE DE L'ACTION	Guichet unique d'accompagnement				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Pour les 771 familles accueillies sur les locaux de Bastia, identification des problématiques d'accès aux droits et traitement individualisé du dossier pour 30 personnes rencontrant des difficultés spécifiques. Services rendus : à destination des bénéficiaires de l'aide alimentaire et du soutien scolaire.</p> <p>Les objectifs semblent partiellement atteints puisque l'opération s'est semble-t-il réorientée sur l'accueil des seuls bénéficiaires.</p>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Accueil sur place et sur RDV tous les matins. Les personnes sont reçues par les secrétaires pour établir un dossier d'accès aux services du Secours Populaire. A cette occasion le besoin d'accompagnement pour l'accès aux droits est détecté.</p> <p>Le dossier est transmis à la bénévole référente du projet. Ils sont reçus individuellement pour constituer leur dossier ou les accompagner dans leur recherche (CAF - CPAM - POLE EMPLOI - RETRAITE - MSA ...</p>				
OBJECTIFS	Accueillir et accompagner toutes les personnes en difficultés dans l'accès à leurs droits, leurs dossiers administratifs, l'accès au numérique				
PUBLIC					
DUREE / DATES	12 mois en 2020				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Locaux de l'association bât 33 (magasin alimentaire et vestimentaire) et 42 de la Cité des Monts				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Pas d'éléments				
COMMENTAIRE	<p>Nombre élevé de dossiers traités par rapport à l'objectif initial de 12 personnes, visiblement par intégration systématique de l'accueil dans la démarche. Demande : « Guichet unique d'accompagnement » / Bilan qualitatif : « accueil »</p> <p>Recrutement de 2 secrétaires alors qu'en 2019 les dossiers étaient traités par des bénévoles. .</p> <p>Déficit 2020 : 6004 € (charges financières 11804 € au lieu de 7250 €)</p> <p>Egalité F/H : pas d'éléments, de même a priori pas d'adaptation pendant la crise sanitaire (suivi à distance ou autre)</p>				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
4 250	2 000		2 000	250

= dons

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €



PRÉRIORITÉ : COHESION SOCIALE : culture et expression artistique						
Désignation : OS 8, 9, 11						
PORTEUR DE PROJET	ABC DansE					
TITRE DE L'ACTION	Stages de danse pendant les vacances scolaires					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>12 stages ou événements ont été réalisés. 155 bénéficiaires : 83 adultes et 72 enfants</p> <p>Certaines actions ont été délocalisées à l'Arinella ou organisées sous forme virtuelle en raison du contexte sanitaire. De nouvelles activités ont été proposées telles l'aquagym.</p> <p>Ces stages ont permis aux participants de pratiquer une activité parfois physique, de passer un moment convivial, d'échanger, ...</p> <p>Les plus jeunes ont aussi travaillé leur savoir-être en créant, en écoutant, en respectant la créativité des autres,...</p> <p>La mixité des jeunes publics entre habitants des QPV très créatifs et public hors QPV habitué à pratiquer la danse en club crée une bonne émulation pour le groupe. Un certain nombre d'enfants sont également inscrits aux cours hebdomadaires de l'association.</p>					
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021</p> <p>Crise sanitaire : Stages d'avril annulés</p> <p>Les stages seront repris en été dès que possible, vacances d'automne.</p>	<p>Organisation d'une douzaine de stages pendant les vacances scolaires:</p> <p>Des stages de danse expressive théâtrale, des stages ou évènements zumba (dont certains intergénérationnels) pour les familles, les enfants de 2 à 14 ans, les adolescents, les adultes.</p> <p>Ces stages durent 3 à 5 jours à raison d'un atelier d'1h30 à 2 h par jour et se termineront par une représentation publique, notamment devant les parents, d'un spectacle réalisé par et avec les enfants.</p> <p>Un stage devrait être consacré à la sensibilisation aux stéréotypes, sur la différence.</p> <p>Partenariat envisagé avec la Micro-folie pour proposer un stage sur le thème de l'art ; découverte d'une œuvre suivie d'une création chorégraphique.</p> <p>Une information est réalisée dans les écoles, orientation d'enfants par des partenaires.</p>					
OBJECTIFS	<p>Développer les actions culturelles, artistiques et sportives</p> <p>Permettre au public d'accéder aux arts, à la culture, au sport</p> <p>Contribuer à la réussite éducative</p> <p>Favoriser une pratique sportive révélatrice de talents</p> <p>Favoriser la mixité sociale</p>					
PUBLIC	150 habitants des QPV					
DUREE / DATES	Du 16 avril au 19 décembre 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Lieux divers situés dans les QPV					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Nb de participants ayant poursuivi l'activité par une adhésion à l'année sur les cours hebdomadaires.					
COMMENTAIRE	La délocalisation de Microfolie au musée a impacté la mise en œuvre de l'opération.					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
5 500	1 500	1 000	1 500	1 500

=CC 1000€/produits 500€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €

02B-212600385-20210601-2021-06-21-0-125	PIERRE COHESION SOCIALE : culture et expression artistique			
Accusé certifié exécutoire	Deff 4 / OS 7			
Réception par le préfet - 24/06/2021	PORTEUR DE PROJET			
Affichage 20/06/2021	ABC DansE			
Pour l'autorité de l'Etat	INTITULE DE L'ACTION			
	Ateliers de sensibilisation au spectacle vivant - seniors			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>11 femmes seniors ont bénéficié de l'action, 3 ateliers ont été programmés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carmina Burana le 25 janvier - Kean le 23 Octobre - Ciucetta le 7 novembre <p>Le groupe a apprécié le 1^{er} spectacle de danse contemporaine malgré les aprioris exprimés pendant la séance préparatoire. Le groupe a participé à la séance préparatoire du second spectacle mais n'a pas assisté à la représentation par peur du COVID. Le troisième spectacle et sa séance préparatoires ont été annulés du fait du confinement.</p>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Chaque atelier de découverte se déroule en 3 phases :</p> <p>1 - séance théorique préparatoire en amont de chaque spectacle pour apprendre à être spectateur, acquérir des connaissances sur le spectacle, développer un esprit critique</p> <p>2 - 3 sorties culturelles</p> <p>3 - séance « bilan » lors d'un moment convivial et clôturer l'atelier/visite de l'Alb'Oru ou du théâtre municipal pour découvrir l'envers du décor</p> <p>Système de covoiturage et bus mis en œuvre</p>			
OBJECTIFS	Lutter contre l'isolement des seniors et le repli sur soi Permettre aux seniors d'accéder aux arts et à la culture et de s'approprier les équipements culturels			
PUBLIC	12 seniors habitant les QPV (60 ans et +)			
DUREE / DATES	D'avril à décembre 2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Locaux de l'association, Théâtre municipal et Alb'Oru			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
				Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Nb de personnes retournées au théâtre ou à l'Alb'Oru en autonomie (</p> <p>Nb de personnes passant par notre association pour bénéficier d'un tarif réduit (de groupe) pour assister aux spectacles.</p> <p>Nombre d'hommes participant à l'action</p>			
COMMENTAIRE	Egalité F/H : Nombre d'hommes participant à l'action			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
1 640	530	0	530	580

= cotisations 80€/CC 500€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 530 €



PRJER COHESION SOCIALE : Culture et expression artistique						
PORTEUR DE PROJET	CMP - Centre Méditerranéen de la Photographie					
TITRE DE L'ACTION	Graffitags 2021					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2021	Nouvelle action					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Interroger par l'image photographique les rapports entre espace urbain et messages graphiques) en suivant la trame visuelle des murs qui compose un ensemble disparate de modes d'expression					
OBJECTIFS	Autorisés ou clandestins, les graffitis, tags, pochoirs, bombages, fresque politiques et artistique recouvrent les murs de cités. Ils reflètent les débats et enjeux de société dans le champ de la culture populaire. Il s'agit à travers le projet d'interroger par le médium photographique la manière dont ces discours et messages s'inscrivent dans l'espace urbain. Un atelier participatif mixte sera mis en place avec quatre personnes qui seront initiées à la photographie par le CMP. Le projet s'étendra sur l'ensemble du territoire des QPV. Une exposition photographique au centre culturel l'Alb'oru et une publication complèteront le projet.					
PUBLIC	4 personnes (2 hommes et 2 femmes) habitants					
DUREE / DATES	6 mois, dès juin 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	QPV					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Niveau d'implication des participants Pertinence des regards des participants sur l'espace urbain Evaluation de la mixité du public participant à l'événement.					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : mixité du groupe (2 hommes et 2 femmes)					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
14 000	6 500		6 500	1 000

= Autofinancement

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 6 500 €



PRÉRIORITÉ COHESION SOCIALE : Culture et expression artistique						
PORTEUR DE PROJET	L'ESCA					
TITRE DE L'ACTION	Una Volta in San Ghjise					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Nouvelle action.					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Atelier de pratiques artistiques mené en partenariat avec le centre culturel Une Volta. Des ouvertures sur l'histoire de l'art (Micro follie) et l'illustration contemporaine en fonction de la programmation d'Una Volta seront dispensées Ateliers organisés sous forme de stages durant les vacances de Pâques et Toussaint 2021 2 sessions de 2 x2 h pour les 4-6 ans 1 session de 3 x 2h pour les 7-10 ans					
OBJECTIFS	Inciter la population de Saint-Joseph à fréquenter les liens culturels.					
PUBLIC	120 élèves de l'école Campanari					
DUREE / DATES	Avril à novembre 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Octroit / Una Volta					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Restitution du travail sous forme d'exposition physique et/ou virtuelle. Capacité des publics à s'inscrire et se mobiliser sur le projet					
COMMENTAIRE	Egalité F/H: aucun élément Mobilisation d'une animatrice d'Una Volta sur le projet.					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
6 840	3 000		3 000	840

= aides privées

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €



PRIMER COHESION SOCIALE : culture et expression artistique						
Porteur de projet	Ligue corse de l'enseignement - FALEP 2B					
Intitulé de l'action	Cultures urbaines					
Evaluation de l'action pour l'année 2020	<p>30 jeunes hommes âgés de 15 à 25 ans, ont participé de manière plus ou moins assidue aux ateliers qui ont eu lieu tous les mercredis après-midi en dehors du mois d'août.</p> <p>Chaque participant prépare un morceau à enregistrer : choix de la musique, écriture du texte, travail de placement des paroles sur la musique. Travail mis sur support audio numérique qu'ils pourront ensuite partager sur les réseaux.</p> <p>Le public est fidèle et vient depuis plusieurs années</p> <p>Les ateliers ont été interrompus lors des confinements mais l'intervenant a gardé le lien avec les jeunes via les réseaux sociaux. L'activité a été poursuivie jusqu'à la fin du mois de juillet avec des aménagements qui ont entraîné une réduction du nombre de participants. .</p> <p>Pas de mixité garçons/filles</p>					
Descriptif de l'action 2021	<p>A travers l'écriture et l'interprétation de leurs propres textes, l'atelier permet au jeune de s'exprimer et de trouver sa place au sein du groupe</p> <p>L'écriture est parfois sujette à des contraintes thématiques et/ ou formelles destinées à faire travailler les participants sur tel ou tel aspect du texte. L'intervenant sensibilisera les jeunes à des textes de rap non sexistes et non LGTB-phobes.</p> <p>Sont travaillés l'articulation, l'élocution, le souffle, et la respiration ainsi que les effets artistiques : rythmicité, flow, punchline, rimes riches, figures de style, tournures de phrases, registres de langages...</p>					
Objectifs	<p>Démocratisation de l'accès à la culture</p> <p>Encourager l'ouverture d'esprit, la créativité, l'expression écrite et orale</p> <p>Travail collectif, tissage de lien social</p>					
Public	30 jeunes					
Durée / Dates	2020					
Quartiers	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
Lieu	Locaux de l'association à San Angelo					
Priorités transversales	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
Indicateurs d'impact	Mixité des publics – Restitution du travail					
Commentaire	2018 euros consacrés à l'achat de matériel.					

Demande du porteur de projet :

	Contrat de ville			
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
10 443	6 419		4 024	0

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 5 400 €



PRJER COHESION SOCIALE : Culture et expression artistique						
Défi 2 / OS 2 Défi 4 / OS 7						
PORTEUR DE PROJET	OPRA					
TITRE DE L'ACTION	C'est mon patrimoine					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Nouvelle action.					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>thème : les Maisons des Amércaïns, leur rôle, leur histoire. Les lieux patrimoniaux seront : les maisons des Américains de Sisco, Nonza et son musée du Cédrat. Cette découverte se fera avec le support d'une initiation à la photographie avec le CMP comme structure patrimoniale de référence. L'association Petre Scritte transmettra pour sa part les supports historiques à l'équipe qui sera enrichie d'un bénévole compétant en Histoire. Le projet comporte par ailleurs un volet numérique par le recours au Fablab pour confectionner un objet souvenir En amont du projet, sur un ou deux après-midis durant les vacances d'avril, les familles viendront s'approprier les bases de la technique photo avec le CMP et celles de la fabrication numérique au Fablab. Durant un séjour de 2 nuits séjour, enfants et parents prendront des photos des Maisons d'Américains et de leurs détails. Des activités nautiques seront également programmées. A leur retour, ils fabriqueront un objet inspiré par le patrimoine découvert avec l'outil du Fablab de leur choix et une exposition des photographies prises par le groupe sera organisée.</p>					
OBJECTIFS	<p>Permettre une valorisation et appropriation du patrimoine Corse dans un contexte de vacances Favoriser l'élargissement et la mixité des publics, ainsi que la diversité culturelle. Faire participer ensemble les jeunes et leur famille à un projet commun (démarche intergénérationnelle)</p>					
PUBLIC	20 habitants des quartiers sud					
DUREE / DATES	Du 20/04 au 30/08 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Sites patrimoniaux					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Evaluation de la mixité des publics participant aux évènements					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément pourtant sujet discuté en entretien					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
8 800	2 000			6 800

=6300€ DRAC / 500€ cotisations

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €



PRJER COHESION SOCIALE : culture et pratique artistique						
PORTEUR DE PROJET	Una Volta					
TITRE DE L'ACTION	Micro-folie					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>153 participants dont 91 habitants des QPV : fréquentation nettement inférieure aux objectifs du fait de la crise sanitaire.</p> <p>Fonctionnement au musée de Bastia du 19/09 au 22/10</p> <p>Partenariat avec la Maison des Sciences qui a aboutis à la création d'une animation dédiée et à une programmation sur 2021.</p> <p>Partenariat avec Emaho qui a permis de toucher le public scolaire. Création d'une animation dédiée sur le thème de la vision</p> <p>Création d'une animation blason et d'un stage autour du portrait pour le musée</p> <p>Une consultation a été menée auprès des associations pour mieux répondre à leurs besoins.</p> <p>Partenariats effectifs en 2020 avec La FALEP et le GIPACOR</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en place d'un musée numérique réunissant plus 1500 chefs d'œuvre à découvrir sous forme digitale, chaque œuvre est accompagnée d'un contenu pédagogique conçu par les musées partenaires (le Louvre, Musée d'Orsay, Centre Pompidou, ...).</p> <p>Programmation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -visites libres ou de groupes : en présence d'un à médiateurs qui proposent des parcours d'œuvres spécifiques accompagnés d'ateliers de pratiques artistiques, et des conférences sur les œuvres -programmations complémentaires pour les visiteurs libres : projection courts métrages, conception de jeux vidéo, ... -projets de création sur plusieurs séances autour des collections du musée proposés aux associations et aux enseignants. <p>Planning :</p> <ul style="list-style-type: none"> - visites libres les samedis après midi - Visites de groupes 2 jours/semaine jusqu'en en juin - Stages pendant les vacances scolaires. <p>Présence prévue au musée de Bastia de septembre à décembre 2021</p> <p>Du printemps au mois de juillet : à la Casa di e Scienze avec un contenu adapté (escape game botanique)</p> <p>Projet d'un film de promotion</p>					
OBJECTIFS	<p>Proposer un outil structurant d'éducation artistique et de démocratisation culturelle</p> <p>Favoriser la mixité inter quartier</p>					
PUBLIC	2000 personnes					
DUREE / DATES	15/04 au 31/12/21					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Centre social et centre culturel Una Volta					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Diversité des actions de médiation et d'animation</p> <p>Diversité du réseau mobilisé</p> <p>Nombre et typologie des visiteurs mobilisés</p>					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : supports de communication promoteurs de cette égalité, actions de médiation et parcours d'œuvres adaptés montreront l'histoire de la place des femmes dans la société et ses évolutions positives					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
19 850	4 000		6 000	9 850

Fonjep 4665 €/ reports 2020 5185 € Ecart entre budget intial et réalisation : 20969

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 4 000 €



PRJER COHESION SOCIALE : culture et pratique artistique						
Des 4 / OS 6, 7, 8, 10						
PORTEUR DE PROJET	Una Volta					
TITRE DE L'ACTION	Je suis collégien et auteur – L'aventure aux archives Résidence de création en bande dessinée au collège St Joseph					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Le thème de l'Odyssée a été choisi avec les enseignants en fonction du programme de l'année Les 14 et 20 décembre les classes ont rencontré l'auteur qui les a sensibilisés au Yokai à travers des extraits de films et de BD. Les élèves ont créé leur personnage par le biais d'un cadavre exquis collectif puis ont approfondi ses caractères graphiques et son tempérament. L'enseignante témoigne de la bonne implication des élèves, notamment ceux habituellement en retrait, du gain que le projet leur a apporté en autonomie, notamment en lecture et écriture Les sorties non réalisées en 2020 sont repoussées au printemps 2021					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Public : 2 classes de 6 ^{ème} par projet « Je suis un collégien auteur » : Travail enclenché autour du monstre (Yokai) avec deux classes de 6 ^{ème} de Saint-Joseph. L'illustratrice Agnès Maupré interviendra sur des sessions de 2 jours en janvier, mars et mai. Afin d'aider les enfants à concevoir une illustration pleine page de leur Yokai ainsi qu'un texte le présentant, deux planches de Bd le mettant en action dont une dans un contexte en lien avec l'Odyssée, et un poème de six vers qui deviendra une chanson accessible via un QRcode. Deux jours d'enregistrement sont prévus au collège. La restitution aura lieu l'Alb'Oru. Un ouvrage de 64 pages sera également publié. « L'Aventure aux archives » En concertation avec un professeur de français, d'arts plastiques et de corse, une résidence d'artiste sera menée sur l'année scolaire 2020-2021 les élèves travailleront avec un auteur/trice de Bd sur un fonds sélectionné par la conservatrice des Archives. 4 sessions de 23 jours sont prévues en 2021 : afin de faire découvrir aux élèves les codes de la Bd, les missions des archives régionales et le fonds sélectionné. L'action se poursuivra en 2022 par 4 jours d'interventions de l'auteur et l'exposition de restitution prévue en juin.					
OBJECTIFS	Impulser le désir de pratique artistique et de fréquentation des lieux culturels Créer le rencontre des collégiens avec l'œuvre et le processus de création Donner accès à un cadre culturel élargit afin d'étoffer les repères individuels et collectifs					
PUBLIC	55 collégiens					
DUREE / DATES	2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Maison des – mars Quartiers Sud et centre culturel Una Volta					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Qualité et originalité de la production Co-construction avec l'Education Nationale					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT	
23 130	4 500		4 500	14 130

Fonjep 2435€, CdC 3695€, report 8000€

Reliquat calculé 16089 €

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2020 = 4 500 €



PRJER COHESION SOCIALE : lutter contre la fracture numérique						
Dél 4 / OS 5						
PORTEUR DE PROJET	Ligue corse de l'enseignement - FALEP 2B					
TITRE DE L'ACTION	P@M					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	121 personnes ont fréquenté l'EPN en 2020. La structure a été fermée durant les confinements mais un suivi à distance a été maintenu, notamment pour des dépannages. L'animateur s'est également inscrit sur une plateforme solidarité numérique et a alimenté le site de la FALEP avec toutes les informations susceptibles d'être utiles aux usagers					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Mise en œuvre d'un lieu d'accueil et de ressources encadré par un animateur multimédia aux usages de l'informatique et de l'internet : * Recherche dans le cadre scolaire pour enfants et adolescents, * Démarches en e-administration, * Accompagnement spécifique pour les personnes à la recherche d'un emploi (rédaction CV et lettre de motivation, recherche sur Internet ...) * Lieu ressources pour les personnes ayant besoin d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à l'Internet, ... * Accompagnement individuel en cas de difficultés particulières * Formations seniors. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges facilitant le lien social et l'accès aux droits.					
OBJECTIFS	Levers les freins à l'autonomie Contribuer à créer du lien social Permettre un usage responsable du numérique					
PUBLIC	70 personnes					
DUREE / DATES	2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de l'association à San Angelo/salle informatique					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Évolution de l'autonomie dans l'usage du numérique des bénéficiaires de l'action					
COMMENTAIRE	Cet EPN est le seul EPN situé en Centre Ancien, il a une place importante car il participe à réduire la fracture numérique dans un quartier où habite une population éloignée des usages numériques. Egalité F/H : favoriser la mixité de genre dans les ateliers					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
7 125	2 175		2 500	2 450

=ASP

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 300 €

Accusé de réception en ligne de l'Accusé de réception en ligne 02B-212000835-20210604-2021-06-21-01-DE Accusé de réception en ligne de l'Accusé de réception en ligne Réception par le porteur 21/06/2021 Affichage public Pour l'autorité compétente par délégation		PRIMER COHESION SOCIALE : accès aux droits Deil 2 / OS 2 et deil 4 / OS 5,6	
PORTEUR DE PROJET		OPRA	
INTITULE DE L'ACTION		Espace public numérique - Ateliers et E-services	
 EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020		1000 personnes ont participé aux ateliers ou sont venues à l'accès libre. 84 personnes ont été accompagnées par la médiatrice dans leurs démarches numériques (télé-déclaration etc.). Pour faciliter les démarches une borne en libre accès a été installée. L'EPN est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h ou 18h30. Les ateliers sont uniquement fréquentés par des femmes retraitées, alors que des conventions de partenariats drainent la majeure partie du public adolescent (Emaho, lycée Giocante, SESSAD, CLAS...). L'action Promeneurs du Net a permis de développer un axe de sensibilisation aux dangers du numérique, notamment pour les familles de collégiens qui ont bénéficié de la mise à disposition de tablettes. Bien que l'activité ait été impactée par la crise sanitaire (fermeture totale au public du 17 mars au 11 mai, puis ouverture extrêmement restreinte jusqu'au 10 juin) des actions ont pu être organisées durant cette période telle que la fabrication de près de 500 visières, relais d'information sur les réseaux sociaux. Toutefois le public utilisateur d l'EPN n'étant pas autonome sur le numérique, il n'a pas été possible de proposer une programmation en distanciel.	
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021 Modification de l'action par rapport à 2020 par retrait du Fablab		Ateliers collectifs : à destination du public adulte mais également des enfants inscrits au CLAS (codage, éducation aux média...) Pour les adolescents ateliers « Esprit critique » dans le cadre des promeneurs du net Accueil E-services : Permanence de 2 jours par semaine pour accompagner les personnes dans leurs démarches en ligne et les rendre autonomes. Cet accompagnement concerne les démarches via les sites Internet de la CAF (convention), de la CPAM, du Pôle emploi et ANTS. Moyens mis en œuvre : 3 médiateurs, 1 animateur multimédia, une salle équipée.	
OBJECTIFS		Favoriser l'accès aux droits et aux services publics Eduquer aux médias.	
PUBLIC		250 personnes des QPV	
DUREE / DATES		Du 4/01/2021 au 17/12/2021	
QUARTIERS		Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>	
LIEU		Locaux de l'association au centre social de la CAF	
PRIORITES TRANSVERSALES		citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/> Prév. discrimination <input type="checkbox"/> Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>	
INDICATEURS D'IMPACT		Nombre de personnes reçues et formées Nombre d'ateliers Nature des demandes et des formations	
COMMENTAIRE		Egalité F/H : aucun élément	

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
30 760	2 250		3 250	25 260

CC 3857 / CAF 10650 / FONJEP 3553 / ASP 6200

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 250 €



PRIMER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
Détail 4 / OS 5 et 10						
PORTEUR DE PROJET	GRETA Haute Corse					
TITRE DE L'ACTION	Ateliers Savoirs sociolinguistiques Centre Ancien					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>16 femmes dont 15 des QPV ont bénéficié de cette action. Du fait de la crise COVID 204 heures de formations ont été réalisées sur les 288 prévues, dont 46 prises en charge par le GRETA: 102 heures de modules sociolinguistiques et 102 heures ateliers culturels.</p> <p>Ces femmes ont gagné en autonomie : toutes font leurs courses, 52% font des démarches administratives et bancaires seules, 30% se sont rendues aux réunions parents d'élèves avec leur mari, 85% ont participé aux activités culturelles (festival de la BD, musée, ...) et aux sorties de découvertes des espaces sociaux</p> <p>Les témoignages communiqués attestent de la satisfaction d'avoir gagné en autonomie et le taux de présence est élevé (69% pour 1 pers, sinon ≥ 86%).</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>L'action cible l'apprentissage de l'oral et de l'écrit utilisés au quotidien et la mise en situation dans des actes de participation à la vie sociale et publique.</p> <p>Mise en place d'un parcours après un premier accueil entretien-évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers de savoirs sociaux sur les thèmes suivants : vie publique (mairie, école, CAF, ...), vie citoyenne (République Française et ses institutions, environnement et développement durable), vie personnelle (république française, institutions, environnement.) vie culturelle : participation à des ateliers d'expression plastique/ décoration / couture servant) - suivi du parcours : évaluations pédagogiques intermédiaires et finales <p>1 ETP : 2 formatrices diplômées FLE et une formatrice diplômée arts</p>					
OBJECTIFS	<p>Favoriser l'intégration sociale, économique et citoyenne.</p> <p>Développer l'autonomie dans la vie sociale et/ou professionnelle en favorisant une meilleure connaissance des lois, des codes sociaux et des services publics</p> <p>Être capable d'exercer plus facilement diverses responsabilités de parents, d'administrés, de salariés, de locataires, de consommateurs, ...</p>					
PUBLIC	Femmes / 25 bénéficiaires réparties en 2 groupes					
DUREE / DATES	12 mois dès janvier 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Centre culturel « Una Volta » et autres lieux					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Nb de personnes ayant suivi des ateliers d'apprentissage des savoirs de base</p> <p>Nb de participants aux sorties hors les murs organisés dans le cadre de l'atelier</p> <p>Nb de personnes réalisant des actes sociaux en autonomie</p> <p>Adhésion- taux de présence des participants</p> <p>Taux de satisfaction des participants</p>					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : pas d'élément particulier mais à priori effet induits du projet et intégré au volet					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
18 600	9 300		9 300	0

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 9 000 €

02B-212000335-20210604-2021-06-21-01-DE	PILIER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE			
Accusé certifié exécutoire	Defi 4 / OS 8			
Réception par le préfet / 21/06/2021	PORTEUR DE PROJET L'ESCA			
Affichage P (01/07/21)	INTITULE DE L'ACTION Atelier de lecture			
	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020			
DESCRIPTION DE L'ACTION 2021		21 élèves ont suivi ces ateliers (8 garçons/13 filles) 4 x 1 h hebdomadaire. De nombreuses interruptions dues aux conditions météo et à la crise sanitaire mais les objectifs ont été atteints. Pas de présentation d'un bilan des acquis par l'équipe pédagogique de l'école.		
OBJECTIFS		Atelier de lecture pour les enfants de Cp et CE1 afin de valider les compétences pédagogiques attendues quant au codage, décodage et à la maîtrise de la langue A la suite des projets Dopu a scola et Coup de Pouce		
PUBLIC		Offrir un accompagnement à des élèves du CP et CE1 rencontrant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture		
DUREE / DATES		18 Elèves de CP ou CE1 de l'école Campanari		
QUARTIERS		12 mois dès janvier 2021		
LIEU		Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
PRIORITES TRANSVERSALES		Octroit		
INDICATEURS D'IMPACT		citoyenneté <input type="checkbox"/> Prév. discrimination <input type="checkbox"/> Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>		
COMMENTAIRE		Sur la base du contrôle continue mené par les enseignants de l'école Campanari. Projet d'une évaluation en questionnant les bénéficiaires du 1 ^{er} dispositif il y a 5 ans. Egalité F/H: aucun élément mais plus de filles que de garçons en 2020		

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
14 920	6 500		6 500	1 920

= aides privées

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 100 €



PRJER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
Deff 4 / OS 8 et 9						
PORTEUR DE PROJET	Ligue Corse de l'Enseignement (FALEP 2B)					
TITRE DE L'ACTION	Soutien scolaire / aide à la parentalité					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Soutien scolaire : 46 enfants en 2020 et 37 en 2021, majoritairement orientés par l'école. A l'école Campanari le soutien débute à partir du Ce2. Pendant le confinement les enfants ont été suivis par téléphone mais le manque d'équipement informatique des familles n'a pas permis d'aller au-delà. Lors du confinement de novembre des solutions ont été trouvées pour une poursuite du soutien pour les élèves de Gaudin mais cela n'a pas été possible pour ceux de Campanari. De même les activités du mercredi regroupant les deux écoles ont été suspendues lors de deux confinements.</p> <p>Aide à la parentalité : Les ateliers ont réuni 32 participants des QPV mais ont été interrompus par les mesures sanitaires. Un accompagnement individuel a été maintenu. Des effets positifs de l'atelier se font sentir sur les parents : prise de rendez-vous avec les enseignants, interdiction des réseaux sociaux sur le téléphone de l'enfant etc.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Soutien scolaire : accompagnement individuel et/ou collectif associant soutien scolaire et activités éducatives en fin d'après-midi et en vacances Aide aux devoirs et soutien scolaire Activités d'expression orale, écrite, corporelle et créative : ateliers d'écriture, de dessin, de musique, de bandes dessinées, atelier journal ; animations autour du livre ... Projet de mise en place d'un jardin partagé Lien étroit avec les familles et l'équipe enseignante des écoles</p> <p>Aide à la parentalité ; atelier de conversation et d'échanges, deux fois par mois les mercredis après-midi pendant le soutien scolaire. Ils sont l'occasion d'aborder plusieurs thèmes : santé, aide à l'éducation, médiation numérique, genre et discrimination, ... Une rencontre avec une personne référente est organisée pour aborder les thématiques choisies par les participants.</p>					
OBJECTIFS	Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire Soutenir la parentalité					
PUBLIC	élèves en difficultés des écoles Gaudin et Campanari/parents					
DUREE / DATES	01/01/2021 au 31/12/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de l'association à San Angelo					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Suivi des élèves et des parents / Adéquation entre les besoins identifiés et les réponses apportées</p> <p>Indicateurs quantitatifs divers : participation, sessions, ratio PRE/ Hors PRE, orientation PRE vers le droit commun.</p>					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : ateliers parentalité : « amener à la prise en de conscience des différences de traitement sociale fille/garçons, (éducation, habitudes familiales, joutes et vêtements sexués, représentations sociales dans la littérature jeunesse, orientation professionnelle).					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
34 554	13 591		13 592	7 371

= CAF

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 12 500 €



PORTEUR DE PROJET	Ligue corse de l'enseignement - FALEP 2B			
TITRE DE L'ACTION	Ateliers de musicothérapie			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020 Photos et témoignages auraient été un plus sur le bilan.	<p>24 enfants des QPV ont participé à l'action qui s'est déroulée sur 14 séances d'une heure 30. Après les vacances de printemps il a été décidé de réorganiser l'atelier sous forme de stages aux vacances de printemps et d'hiver avec des groupes d'âges. La proposition d'un groupe pour les 4/5 ans a particulièrement été appréciée car il y a peu de proposition pour cette tranche d'âge. .</p> <p>Des sentiments tels que le « contentement d'être écouté », le poids du regard de autres ou les différences des ressentis ont pu être exprimés. Les effets bénéfiques de l'atelier se sont manifesté notamment sur d'autres activités (école, soutien, scolaire, relations familiales...)..</p>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Proposer un espace où les participants peuvent s'exprimer à travers le son et la musique : il s'agit de passer de l'expression non verbale à l'élaboration verbale.</p> <p>Les séances débutent sur des exercices de mise en mouvement (faisant appel à la conscience de soi, du corps, de la respiration) sur une musique : marches, jeu de miroirs, mimes, chorégraphie...</p> <p>Ensuite elles s'articulent autour de trois axes :</p> <p>1er axe : improvisation (sonore, gestuelle et verbale).</p> <p>2ème axe : utilisation de chansons</p> <p>3ème axe : méthodes réceptives consistant à écouter de la musique et évoquer ce qu'elle procure par des dessins, peinture, ...</p> <p>Selon la consigne donnée en début d'audition, les œuvres réalisées peuvent être individuelles ou communes.</p> <p>A la fin de chacun des exercices de communication sonore, corporelle et non-verbale proposés, les participants sont invités à prendre la parole s'ils le désirent pour parler de leur vécu.</p> <p>Séances collectives de 6 enfants maximum.</p>			
OBJECTIFS	<p>Acquérir des notions de l'ordre du « vivre ensemble » (respecter l'autre, et l'environnement, apprivoiser le silence), de la connaissance de soi (prendre le temps de respirer, d'écouter l'environnement, son corps, soi-même, ses sensations...) et des autres</p> <p>Développer des outils d'expression et de communication verbale et non verbale, à travers un travail sur le monde sonore qui constitue notre environnement : les bruits, les sons, la voix, le souffle, le silence, le geste...</p>			
PUBLIC	24 enfants âgés de 6 à 15 ans			
DUREE / DATES	21/04/2021 au 30/11/2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>	
LIEU	Locaux de l'association San Angelo			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Assiduité des enfants Amélioration de l'équilibre psychique, émotionnel, social et cognitif de l'enfant.			
COMMENTAIRE	Action interrompue et repensée du fait de la crise sanitaire			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
3 200	2 000		1 200	0

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €

02B-212000335-20210604-2021-06-21-01-DE	PILIER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE			
Accusé certifié exécutoire	Deff 4/ OS 7 et 10			
Réception par le préfet - 21/06/2021	PORTEUR DE PROJET			
Affichage PLO (01/07/2021)	Ligue corse de l'enseignement - FALEP 2B			
Pour l'autorité de l'Etat - le Préfet	INTITULE DE L'ACTION			
	Réapprentissage des savoirs de base			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>9 femmes âgées de 30 à 50 et habitant les QPV ont suivi cet atelier de 2 h le jeudi matin.</p> <p>L'action initialement prévue par un démarrage en janvier a été reportée à la rentrée dans l'attente des financements et du fait de la crise sanitaire.</p> <p>2 sessions ont été menées à bien avant la nouvelle interruption suite au second confinement :</p> <p>1/10 : prise de contact et évaluation de niveaux.</p> <p>15/10 : groupe niveau 1 peu ou pas francophone. Travail sur la présentation, la prononciation de l'alphabet, les formules de politesse.</p>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Programmation d'ateliers de 2 heures partagés en 2 temps :</p> <p>1^{ère} partie : remise à niveau à l'aide de fiches de progression, notions de base, grammaire, conjugaison, vocabulaire pour le Français, quatre opérations, pourcentage, proportions pour les mathématiques</p> <p>2^{ème} partie : retour sur les bases de l'expression écrite sous forme pratique, rédiger un courrier pour une administration tout en s'initiant à la pratique d'un logiciel de traitement de texte</p> <p>A l'aide de documents originaux, lire et comprendre une facture, un relevé bancaire, un relevé de notes, un relevé de prestations etc...</p> <p>Effort plus particulier sur la communication avec l'école afin de permettre une meilleure compréhension de l'institution scolaire</p> <p>Une fois par trimestre découverte des espaces culturels de la ville et des possibilités offertes (Centre culturel, bibliothèque etc...) et, pour certains lieux, en organisant une sortie pour un spectacle afin de démystifier ces endroits.</p>			
OBJECTIFS	Favoriser l'autonomie, l'intégration sociale, professionnelle et familiale Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme			
PUBLIC	12 femmes migrantes du Centre ancien (Saint Joseph)			
DUREE / DATES	mars/ décembre 2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>			
LIEU				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Assiduité et évaluation des connaissances.			
COMMENTAIRE	Egalité F/H : Action exclusivement destinée au public féminin migrant			

Demande du porteur de projet :

	Contrat de ville			
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
6 214	645		645	4 924

= reliquats 2020

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 645 €



PRIMER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE	
Dossier 4 / OS 8	
PORTEUR DE PROJET	OPRA
TITRE DE L'ACTION	Accompagnement scolaire Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS)
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	92 enfants (47 filles et 45 garçons) issus majoritairement de l'école Defendini ont bénéficié de cette action organisée de 17h /18h30 4 soirs hebdomadaires de janvier/juin et novembre / décembre Petits groupes constitués en concertation enseignants Visio conférences de mars à mai 2020 Juillet « Quartiers d'été » : 2 semaines/ niveau CP –Ce2 et CM1- 6 ^{ème} . Vacances d'Automne : « Quartiers d'automne » (3 jours) Depuis septembre « Clas scientifique » mercredi matin. 10 enfants Familles associées via des questionnaires réguliers Ateliers Tangram en réponse demande équipe pédagogique école Defendini d'un travail sur dextérité fine et notions mathématiques de base, exposition des réalisations des enfants à l'extérieur de l'école
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Accueil des enfants 4 soirs par semaine de 16h30 à 19h sauf le mercredi Répartition des enfants par groupes de niveaux : 2 groupes de 15 enfants de 3 niveaux (CP à la 6 ^{ème}) Accompagnement à la scolarité couplé à des activités manuelles, culturelles ou participation à un atelier informatique. En accord avec les directeurs d'école, les enfants participant au « soutien scolaire » dans leur école de 16h30 à 17h30 ne sont pas accueillis dans ces ateliers. Une aide aux devoirs est proposée 3 matins pendant les vacances de printemps, avant la rentrée de septembre et à la Toussaint : accueil des enfants 3 matins par semaine de 10h à 12h. Atelier scientifique mercredi matin Convention Casa di e Scenze : atelier avant chaque vacance.
OBJECTIFS	Faciliter les apprentissages scolaires fondamentaux Développer l'autonomie et l'organisation des enfants dans leur travail scolaire
PUBLIC	50 enfants scolarisés du CP à la 6 ^{ème} majoritairement de l'école Amadei
DUREE / DATES	Du 4/01/2021 au 17/12/2021
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>
LIEU	Centre social de la CAF - Paese Novo
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/> Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Changements induits par la réussite éducative auprès des enfants et des parents
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Etat/ANCT	CAB	Ville	Autres
28 100	6 400		4 000	17 700

= CC 1320 / CAF 10815€/ASP

4390/cotisations 1175€/

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 4 000 €



PRÉRIORITÉ COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
Dossier 4 / OS 5						
PORTEUR DE PROJET	OPRA					
TITRE DE L'ACTION	Atelier socio linguistique Français Langue Etrangère					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Niveau A1 : 28 personnes (8 hommes/20 femmes) dont 9 habitants des QPV ont suivi ces ateliers. Progrès individuels : des personnes plus avancées ont participé conjointement aux ateliers A1.1 et aux ateliers A1/A, une personne est entrée en formation, projection sur de nouveaux projets (TCF)). Impossibilité de proposer des cours en visio pour ce groupe (moins valorisant, accès au numérique, ..)</p> <p>Niveau A2 B1 : 56 personnes dont 44 femmes et 17 habitants des QPV ont suivi ces cours. 1 TCF, 1 accès à l'emploi, 4 entrées en formation. Seulement 4 ont pu profiter pleinement des cours à distance. ...</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021 Cette action regroupe les 2 dossiers d'ASL A1 et A2 B1	<p>Mise en place d'ateliers de français niveau A1 (niveau initiation) à destination d'adultes n'ayant pas été scolarisés dans leur pays d'origine.</p> <p>Mise en place d'ateliers de français niveau B1 (niveau d'assimilation); Niveau nécessaire pour acquérir la nationalité française. Selon le niveau 2 à 3 ateliers hebdomadaires de 2h. Acquisition des 4 compétences de base (parler, comprendre, s'exprimer à l'oral et à l'écrit) + communication numérique. Une fois par mois activité de découverte du territoire, des pratiques culturelles et sociales, activités de loisir (musée, CMP, fête des langues maternelles, programmation Albor'u, cinéma, atelier cuisine...)</p> <p>Participation à des ateliers Activ'Boost liés à l'emploi.</p>					
OBJECTIFS	Apprendre la langue et la culture française à des publics adultes					
PUBLIC	70 personnes primo arrivants non francophones.					
DUREE / DATES	Du 4/01/2021 au 17/12/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Centre social de la CAF - Paese Novo/extérieurs					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Nb de personnes ayant accédé à l'emploi, à une formation professionnelle ou un autre dispositif de formation, Nb de personnes ayant intégré une autre action ou activités de l'association ou d'une autre association Nb de personnes ayant passé un TCF Carte de séjour de 10 ans ou un TCF Naturalisation					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément Opération financièrement déficitaire Action complétée par « intégracode » Financement proratisé au nombre d'habitants des QPV					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
22 580	9 760		5 000	7 820

=CAF 2B 5000€/cotis 2820€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 9 760 €



PRJER COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
Deff 3 / OS 4, défi 4 / OS 5 et 9						
PORTEUR DE PROJET	P.E.P/ Pupilles de l'Enseignement Public					
TITRE DE L'ACTION	Séjour colonies de vacances					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Début des séjours au 13/07/2020 et durée raccourcie à 6 jours pour assurer le nettoyage complet des locaux. 311 séjours réalisés soit 244 enfants accueillis à Savaghju. 11 enfants issus des QPV (3 garçons / 8 filles) âgés de 8 à 15 ans. Les enfants avaient la possibilité d'opter pour les séjours traditionnels ou pour les séjours « vacances apprenantes » qui ont rencontré un fort succès. La bonne entente et la cohésion d'équipe ont permis de nombreuses activités extérieures : accrobranche, initiation au catamaran et au kayak, baignades, randonnées. La plupart des enfants ont formulé le souhait de renouveler l'expérience.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Organisation de 7 séjours d'une semaine durant l'été 2020 dans les centres de Savaghju-Vivariu et Bastelica. Les jeunes pourront participer à des activités sportives, culturelles et manuelles et également des activités de découverte de l'environnement. Un blog permet aux enfants de donner des nouvelles à leurs parents.</p>					
OBJECTIFS	<p>Aider à l'inclusion les jeunes en difficultés Promouvoir les valeurs d'égalité, de solidarité Développer l'autonomie et apprendre la vie en collectivité Favoriser la mixité sociale</p>					
PUBLIC	40 jeunes de 6 à 17 ans					
DUREE / DATES	05/07 au 28/08/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Centre PEP Savaghju-Vivariu et Bastelica					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Evaluation du bien-être des enfants au quotidien et évaluation de la volonté de participer aux activités et au vivre ensemble.					
COMMENTAIRE	Financement proratisé au nombre d'habitants des QPV					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
12 056	4 500		4 000	3 556

= prestations 3026€/bénévolat 350€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 500 €



PRÉF. COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français					
TITRE DE L'ACTION	Alphabétisation					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	10 femmes dont de 60 à 65 ans Le bilan pointe la grande difficulté de ces publics non scolarisés dans leur enfance. Une évaluation de l'impact de la formation nécessairement individuelle en fonction des attentes de chaque participante. Poursuite des ateliers pendant la crise par groupes de 5 au domicile de formateurs bénévoles. Bilan positif					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Les cours de français sont dispensés à raison de 5 heures par semaine et quelques fois en cours particuliers pour les personnes ayant plus de difficultés. Les séances d'alphabétisation sont ouvertes à tous. Actuellement, seules des femmes bénéficient de ces séances. Elles souhaitent pouvoir suivre leurs enfants scolarisés et savoir lire un document administratif afin d'acquérir une certaine autonomie. Plusieurs événements sont proposés, élaborés à partir des propositions des apprenantes (visite du musée de Bastia, d'Aléria, éco-musée, cinéma, sorties nature, parc de Saleccia, pique-nique)					
OBJECTIFS	Améliorer la maîtrise du français dans le cadre de cohésion et de la citoyenneté					
PUBLIC	20 personnes habitant les quartiers prioritaires					
DUREE / DATES	12 mois en 2020					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>					
LIEU	locaux, 42 cité des Monts.					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Désir des participants de poursuivre la formation, évolution comportementale					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : Une proposition visiblement uniquement pour un public féminin					

Demande du porteur de projet :

	Contrat de ville			
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
1 350	650		700	0

= bénévolat non budgétisé

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 650 €



PRÉRIORITÉ COHESION SOCIALE : politique éducative hors PRE						
PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français					
TITRE DE L'ACTION	Soutien scolaire					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	32 enfants ont bénéficié de cette aide sur les deux années scolaires, du CE1 à la terminale. Les cours d'accompagnement sont personnalisés et portent sur le français, les mathématiques et l'anglais. Du fait de la crise sanitaire ils sont organisés en cours particuliers Pendant le confinement deux bénévoles ont suivis les enfants par téléphone à la demande, des colis de fourniture ont été distribués aux collégiens. Bilan positif : passage des enfants dans les classes supérieurs, 2 jeunes ont obtenu leur baccalauréat, et 2 jeunes ont obtenu leur brevet.					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Aide personnalisée aux enfants scolarisés du CE1 au Bac. Aide personnalisée aux enfants scolarisés du CE1 au bac éventuellement par téléphone en fonction du contexte sanitaire.					
OBJECTIFS	Aider les enfants que leurs parents ne peuvent suivre					
PUBLIC	27 jeunes âgé(e)s de 6 à 17 ans					
DUREE / DATES	12 mois en 2020					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Local du bâtiment 42					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Aucun élément					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : aucun élément 10 bénévoles sont mobilisés sur cette action 2020 déficit de 4756 euros relevant essentiellement des postes « entretien et réparation » et « achat de fournitures »					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
3 800	1 900		1 900	0 = bénévolat non budgetisé

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 750 €



PRÉRIORITÉ COHESION SOCIALE : prévention et lutte contre la délinquance						
Défi 3 / OS 4 et défi 4 / OS 5, 8, 10, 11						
PORTEUR DE PROJET	LEIA					
TITRE DE L'ACTION	Déclic					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Ces activités ont réuni 39 jeunes filles de 15 à 15 ans qui ont travaillé à l'estime de soi, le rapport au corps et à l'autre.</p> <p>3 regroupements ont eu lieu (janvier, juin, octobre) afin de tisser du lien et faire réfléchir ces jeunes filles les violences faites aux femmes ainsi que l'image de celles-ci dans la société.</p> <p>Suite au confinement le suivi s'est déroulé via les réseaux sociaux pour permette aux jeunes filles e continuer à être source de proposition.</p> <p>Le mini séjour n'a pu avoir lieu.</p> <p>Chacune bénéficie d'un accompagnement éducatif et social à LEIA.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Le projet vise à interroger la question du féminin au 21^{ème} siècle. Il s'agit de développer l'esprit critique des participantes, de les faire sortir d'une position passive en les rendant actrices d'un projet, de mener une réflexion sur la mixité et les violences. Parallèlement les jeunes et leurs supports d'expression seront valorisés.</p> <p>Cette action se déroulera sous diverses formes pour un groupe fixe d'une quinzaine de filles avec ouverture à d'autres filles une fois par trimestre:</p> <p>Organisation : groupes de conversation et travail sur des projets (photo, vidéo, écrits). Travail sur le corps et la différence : avec une musicothérapeute et par la pratique sportive (randonnée, danse ou autre).</p>					
OBJECTIFS	<p>Valoriser les jeunes filles dans leur quotidien</p> <p>Développer la confiance et l'estime de soi</p> <p>Prévention des violences.</p>					
PUBLIC	65 Filles âgées de 6 à 25 ans					
DUREE / DATES	Dès mars 2020, 10 mois					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU						
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Assiduité et implication des filles</p> <p>Réalisation du mini séjour</p> <p>Productions</p> <p>Retour des participants et intervenants</p>					
COMMENTAIRE	Egalité F/H : travail sur le positionnement de la femme.					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
10 800	1 000		2 000	7 800

= CDC 5500€/ reports 2300

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €



PORTEUR DE PROJET	ABC DansE			
TITRE DE L'ACTION	Ateliers « bien-être seniors »			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2019	<p>30 femmes âgées de 61 à 82 ans ont participé à ces ateliers Le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre du volet éducation à la nutrition.</p> <p>Du 10 janvier au 13 mars séance de 10h30 à 11h30 le vendredi au centre social</p> <p>De juillet à septembre, marche et marche aquatique mercredi matin</p> <p>Du 16 septembre au 30 octobre : deux séance hebdomadaires</p> <p>Pendant le confinement des cours ont été mis en ligne (jusqu'à 488 vues)</p> <p>Cette action a permis à des seniors de faire une activité physique, d'améliorer leur force musculaire, leur souplesse, leur endurance et de rompre avec un isolement pour certaines personnes. L'amélioration de leur condition physique permet de faire des gestes quotidiens plus facilement.</p> <p>Travail sur la mémoire et la convivialité pendant les cours mais qu'il n'a pas été possible de développer cette année du fait de la crise sanitaire.</p>			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2020	<p>Programmation d'ateliers qui se décomposent en 2 axes :</p> <p>Partie sportive : exercices de gymnastique douce, de jeux de motricité faisant travailler la mémoire. Il s'agit d'amener les personnes à sortir de chez elles à se réapproprier leur corps et la maîtrise de celui-ci.</p> <p>Séance hebdomadaire d'une heure.</p> <p>De Janvier à décembre : les mercredis après-midi et les vendredi matin au Centre social .</p> <p>Mi-juin à mi-septembre : ateliers mis en place 2 fois par semaine avec une séance en salle et une séance de marche le long de la mer.</p> <p>Après ces exercices physiques, les seniors apprennent à réhydrater leur corps et dynamiser leur organisme grâce à une collation composée de jus de fruits et/ou de légumes élaborée lors d'un atelier pédagogique.</p> <p>La marche estivale en plein air permet d'attirer le public masculin sur les activités physique qui est plus réticent à la pratique en salle</p>			
OBJECTIFS	<p>Préserver la santé physique des seniors : développer leurs capacités physiques, entretenir la réactivité et la maîtrise de leur corps</p> <p>Maintenir des contacts sociaux, favoriser les échanges, tisser des liens</p> <p>Développer un bien-être psychologique, retrouver une confiance en soi</p> <p>Acquérir des réflexes en matière d'hydratation et d'alimentation saine</p>			
PUBLIC	25 personnes			
DUREE / DATES	12 mois/2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Jardin Pécuria ou autres lieux adaptés			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
				Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Nb de participants fréquentant une autre association sportive</p> <p>Nb de participants inscrits sur un autre cours de sport dans l'association</p> <p>Évaluation de l'amélioration de la santé, et des progrès physiques des participants par l'intervenante, et par les bénéficiaires eux-mêmes</p>			
COMMENTAIRE	Mobilisation des hommes lors des promenades estivales pour les amener progressivement à pratiquer en salle			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
9 600	2 800	1 000	2 800	3 000

CDC 2000€/ cotisations 1000€ reliquat de 271 non inscrit au BP 2021

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 2 800 €



PORTEUR DE PROJET	IREPS			
INTITULE DE L'ACTION	Accompagnement à l'évaluation du dispositif de médiation en santé mentale			
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Action nouvelle			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise à disposition d'une chargée de mission et d'un animateur territorial de l'IREPS à raison de 0.4 ETP.</p> <p>S'approprier les spécificités du médiateur santé mentale : analyser les besoins méthodologiques et en termes de processus d'évaluation.</p> <p>Construire un protocole d'évaluation du dispositif sur 3 niveaux : l'activité qualitative et quantitative du MSM ; la satisfaction et retours qualitatifs des partenaires sur l'activité du MSM ; l'impact de l'activité à partir de l'évolution du diagnostic fourni par la DDCSPP.</p> <p>Accompagner le MSM dans sa mission et réaliser un bilan annuel d'évaluation : présentation de la méthode de travail et des partenaires de l'évaluation ; présentation du protocole au MSM afin qu'il se familiarise avec les outils et se les approprie.</p>			
OBJECTIFS	<p>Nombre de bénéficiaires visés par l'action : 50</p> <p>S'approprier les spécificités du médiateur santé mentale, construire un protocole d'évaluation du dispositif, accompagner le MSM dans sa mission et réaliser un bilan annuel d'évaluation.</p>			
PUBLIC	Tout public			
DUREE / DATES	Du 01/02/2021 au 21/12/2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>	
LIEU				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Bilan d'évaluation - synthèse des éléments renseignés par les protagonistes de l'évaluation -			
COMMENTAIRE				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
17 400		10 000	7 400	0

= aides privées

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 5 000 €



PRÉRIORITÉ COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social						
Détail 4 / OS 9 et 11						
PORTEUR DE PROJET	ABC DansE					
TITRE DE L'ACTION	Les rencontres sportives et dansées intergénérationnelles					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Malgré la crise sanitaire, 30 seniors se sont déplacés pour la première séance en septembre, démontrant l'engouement de ce public pour ce type d'action. Cette session a été l'occasion pour les participants de faire de la proposition de thèmes à aborder. L'un d'entre eux a proposé de partager ses connaissances sur le quartier.</p> <p>Une première sortie a été organisée en octobre à Lucciana, avec un public limité à 9 seniors du fait de la crise sanitaire. Elle a permis à certains de découvrir les environs de Bastia et de tisser des liens avec d'autres seniors du quartier. Elle leur a donné également la possibilité de marcher quelques km dans un panorama magnifique, favorisant ainsi leur bien-être physique et psychique.</p> <p>Un jeu de piste au jardin Pecunia et une visite d'exposition à la Casa di e Scienze ont été annulés du fait de la crise sanitaire.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Organisation de "rencontres sportives et dansées" intergénérationnelles, pendant lesquelles les participants viennent passer un moment convivial, en famille ou non, une fois par mois, le samedi matin.</p> <p>Ces rencontres auront lieu en plein air, sous forme de marches dans les quartiers, randonnées à thèmes, ou exceptionnellement en salle pour la transmission de danses traditionnelles (quadrille ou autres danses venant d'autres pays).</p> <p>Un pique-nique viendrait clore la matinée, pour garder un esprit convivial.</p> <p>Des partenariats associatifs sont envisagés, avec l'association Fiora di murza pour faire une sortie découverte du potager ou des huiles essentielles, et avec une association de quadrille pour la séance danse traditionnelle.</p> <p>Afin de mobiliser également les hommes sur cette action, des activités seront proposées à des périodes clés (fête des pères par exemple)</p>					
OBJECTIFS	<p>Lutter contre l'isolement des personnes âgées</p> <p>Maintenir des contacts sociaux, favoriser les échanges, tisser des liens</p> <p>Favoriser les liens familiaux, notamment intergénérationnels</p> <p>Favoriser une pratique sportive vectrice de bien-être et de santé</p> <p>Sensibiliser les plus jeunes sur les stéréotypes notamment intergénérationnels</p>					
PUBLIC	25 personnes					
DUREE / DATES	Avril – décembre 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Différents lieux des QPV					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input checked="" type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Evaluation de la mixité des participants</p> <p>Changements induits au sein des participants dans leur vision des autres</p>					
COMMENTAIRE						

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
2 200	1 100		1 100	0

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 100 €



<p>PRJER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social Deif 3 / OS 4, deif 4 / OS 7 et 10</p>						
<p>PORTEUR DE PROJET</p>	<p>Les restos du cœur</p>					
<p>TITRE DE L'ACTION</p>	<p>Renforcement des liens sociaux par la participation à différentes activités Amélioration des conditions d'accueil, atelier coiffure, cinéma et sorties culturelles</p>					
<p>EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020</p>	<p>790 personnes concernées par les activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boissons et viennoiseries offertes à chaque distribution pour apporter un peu de convivialité à ce moment partagé avec les bénéficiaires - 687 tickets de cinéma achetés mais non distribués du fait de la crise sanitaire - 88 bons de coiffure distribués. - Une sortie au parc de Saleccia a réuni 15 personnes. 					
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION 2020</p>	<p>Accueil des personnes en difficulté dans des conditions satisfaisantes pour créer un lien de confiance, pour leur permettre de parler de leurs problèmes, ... / organisation d'activités récréatives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accueil en offrant gâteaux et boissons pour créer les conditions favorables au contact, aux discussions. - Organisation de sorties au cinéma (1 fois tous les quinze jours) - Bons pour des soins de coiffures notamment pour les entretiens d'embauche - Organisation au moins une fois par an d'une sortie à la journée pour découvrir une région corse; comprenant un repas réunissant bénévoles et bénéficiaires. Des activités de loisir (sorties théâtre, cirque, patinoire) seront proposées dès que la crise sanitaire le permettra. 					
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Accueillir dignement les personnes en grande précarité Permettre l'accès à différentes activités Renforcer le lien social pour des personnes isolées, éviter le repli sur soi Valoriser l'image de la personne, redonner confiance en soi</p>					
<p>PUBLIC</p>	<p>800 personnes</p>					
<p>DUREE / DATES</p>	<p>2021</p>					
<p>QUARTIERS</p>	<p>Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/></p>					
<p>LIEU</p>	<p>Centre de distribution de Bastia/Quartiers Sud</p>					
<p>PRIORITES TRANSVERSALES</p>	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	<p>Nombre de participants aux différentes actions Nombre de bénévoles impliqués dans les actions Montant des dépenses</p>					
<p>COMMENTAIRE</p>	<p>Pas de report de l'action : tickets de cinéma achetés mais non distribués. Dépenses accrues par l'achat du matériel sanitaire 1540 € achat de fourniture et 5440€ autres charges courantes</p>					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
8 100	3 500		3 500	1 100

= 600 € autres EP, 500 € bénévolat

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 2 750 €



PRÉFET COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social						
Détail / Os 1						
PORTEUR DE PROJET	Ligue corse de l'enseignement - FALEP 2B					
TITRE DE L'ACTION	Ateliers du vivre ensemble					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>64 participants ont suivi ces ateliers, 33 femmes, 5 hommes, 6 adolescents et 20 enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier Découvertes culturelles : 8 participants issus des QPV. 8 séances réalisées. Les confinements ont interrompu les ateliers. En décembre ils ont repris sous forme d'échange de critiques littéraires par mail entre les participants - Contami : 10 participants dont 7 issus des QPV. 9 séances réalisées. L'atelier a été adapté à la crise sanitaire : chaque lundi matin les participants envoient des textes que l'association diffuse sur les réseaux. Ces textes sont fortement imprégnés par la pandémie (solitude, confinements, maladie tec.) - Réflexions citoyennes et environnementales : 36 participants (10 mères, 20 enfants et 6 adolescents.). 8 ateliers réalisés dont une sortie à Sisco. - Réflexions citoyennes et événementielles : 8 participants, un début de travail autour de la fête de la sant'Andria mais l'atelier a été interrompu par la crise sanitaire. - bourse aux jouets et U Giru di e detti : reportés à 2021 					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en œuvre de plusieurs ateliers culturels et numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvertes culturelles : échanges sur la littérature, cinéma, théâtre, - Contami : ateliers d'écriture de contes et d'histoire issues de parcours de vie - Réflexions citoyennes et environnementales : découverte du patrimoine végétal et minéral lors de randonnées pédestres, sensibilisation à l'agriculture durable, sensibilisation à la consommation et à la production durable - Réflexions citoyennes et événementielles : groupe de citoyens mettant en commun leurs idées et projets pour participer aux événements festifs en lien avec le quartier et ses traditions : Sant'Andria, 7^{ème} édition de la Bourse aux Jouets, Fêtes de la saint Joseph et de la saint Jean <p>Les habitants ont proposé dans le cadre de ces ateliers d'organiser plusieurs manifestations dont veillées contes et chanson au Mantinum. Une partie des participants de l'atelier Contami a intégré « la caravane des conteurs » qui se produit gratuite lors de manifestations littéraires.</p>					
OBJECTIFS	Favoriser les occasions de dialogue ouvert avec les habitants permettant l'émergence de points de vue collectifs					
PUBLIC	70 habitants					
DUREE / DATES	12 mois/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de l'association et structures culturelles.					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Implication des participants – mixité du public – initiatives citoyennes					
COMMENTAIRE						

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
22 520	11 000		8 000	3 520

=CAF

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 11 000 €

02B-212600385-20210601-2021-06-21-0-25	PIERRE COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social			
Accusé certifié exécutoire	Défi 1 / OS 1 et défi 4 / OS 7 et 10			
Réception par le préfet - 21/06/2021	PORTEUR DE PROJET EMAHO CORSE			
Affichage	INTITULE DE L'ACTION Mémoires vivantes 2021			
 EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Trois récits réalisés en adaptation au budget alloué. . -Session 1 : 26 au 30 octobre. Elle portait le quartier Saint-Joseph avec 2 personnes mémoires et deux groupes de 4 enfants (un groupe 10/14 ans et un groupe 13/15ans) 2 garçons pour 8 filles. -Session 2 : du fait de la crise sanitaire, le groupe a été réduit à 3 enfants pour pouvoir utiliser la MCA en cas d'intempéries. La personne ressource était originaire de la rue Letteron. Le protocole sanitaire n'a pas permis d'organiser la restitution aux dates prévues mais les toiles ont été commandées. Les personnes mémoires sont toutes issues du QPV centre ancien, les jeunes majoritairement. Le recrutement s'est fait avec le soutien des associations, de la MCA et par le biais du PRE.			
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	4 récits photographiques prévus sur fond de témoignages sonores ; c'est donner la parole au public sénior, enregistrer récits et anecdotes souvenirs et histoires, mettre en lumière la mémoire d'un quartier et la perception de son évolution (le Centre Ancien de Bastia). 2 sessions de 5 jours prévues aux vacances de printemps et d'automne pendant lesquelles 2 groupes de 6 à 8 jeunes, chacun accompagné par un intervenant phot et un intervenant prise de son, vont créer des contes photographiques selon le programme suivant : Jour 1 : Formation aux bases des techniques du son et de l'image, écriture des axes du récit (les grands thèmes, les questions essentielles, la préparation aux interviews) et prise de rendez-vous. Jour 2, 3 et 4 : prise de sons et d'images, construction du contenu avec les habitants concernés Jour 5 : sélection des récits, des prises de sons et d'image, montage Restitution du travail: Vernissage au musée et exposition à la MCA Des portraits des personnes interrogées seront affichés dans certains lieux (Chaque affiche sera munie d'un QR code que les passants pourront scanner avec leurs smart phone et visionner les vidéos de restitutions et les témoignages des personnes En parallèle, exposition dans un lieu ciblé pourra être organisée ; vernissage de portraits photos et projection des récits audiovisuels réalisés lors de l'atelier.			
OBJECTIFS	Valoriser et faire vivre la mémoire d'un quartier de Bastia Recréer du lien inter générationnel entre les adolescents et les séniors d'un même quartier. Valoriser la mixité, qu'elle soit sociale, de sexe ou d'origine S'initier aux différentes techniques et métiers de la vidéo et du documentaire Créer des vocations dans les domaines des médias et de l'audiovisuel			
PUBLIC	35 habitants des QPV			
DUREE / DATES	Avril à décembre 2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>			
LIEU	Maison du Centre Ancien, autres lieux dans QPV selon besoins			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input checked="" type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Implication et satisfaction des participants Qualités des interactions Statistiques scann QRcode et visionnage des contenus.			
COMMENTAIRE	Egalité F/H : mixité dans les groupes			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
15 866	5 000	5 000	5 000	866

= ASP et fonjep

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 200 €

6-11ans : 55 enfants dont 19 issus des QPV. Ratio fille /garçon équilibré
Adolescents : 15 garçons et 25 filles.
 La crise sanitaire a eu un effet bénéfique sur la participation des jeunes, le confinement ayant fait naître en eux le désir d'avoir des activités hors de leur domicile. Globalement les actions ont été réalisées avec parfois des adaptations comme l'atelier « Aidons les jeunes à réussir » repositionné en mini séjours » (dont un annulé), la fabrication des jardinières a eu lieu sur 3 jours. le témoignage des jeunes atteste des bénéfices sur leur confiance en eux, celui de la directrice de l'école Amadei démontre la bonne intégration de l'action dans l'environnement pédagogique, enfin le maintien des séjours et ateliers dans le contexte COVID atteste de la confiance acquise auprès des parents.

DESCRIPTIF DE
 L'ACTION 2021

Ce projet regroupe toutes les actions destinées aux jeunes (actions collectives jeunes, activités loisirs)

Mise en œuvre tout au long de l'année d'un programme d'activités
Février : accompagnement personnalisé des collégiens et mise en œuvre de quartier d'hiver (soutien scolaire et activités ludiques 6/12 ans)
Mars ou avril : chantier bourse déco Pizza Foot (créer un lieu convivial pour les jeunes). En partenariat avec la PJJ et Install'toit. (10 à 12 jeunes désœuvrés de 14 à 21 ans sur une semaine).
Avril : Action collective pour aider les jeunes à réussir : accompagnement personnalisé pour trouver la confiance, l'estime de soi, la curiosité, l'apprentissage collectif, et prolongement lors d'un séjour à Sisco avec un professeur de théâtre de l'association Réussir.
 Participation à Digital Factory in Cità (EMAHO)
 14 Avril : construction de la cabane du futur au jardin du centre social avec l'illustratrice en résidence à la casa di e scenze pour MOOC sur l'atmosphère.
Vacances de Pâques : résidence à l'Aria pour les collégiens du PRE, 2 ado participent au projet partage de la route Adrien Lipini, les 6/11 ans : séjours nature de 3 jours.
Juillet : participation au tournoi SCB sur Paese Novo, 1 semaine d'activité nautique avec le CBN pour les 6/11 ans, stage Aria pour les 12/14 ans, au CNB, stages au Fablab
Octobre : stage Origami et théâtre et stage au Fablab,
6 à 11 ans : Activités tous les mercredis après-midi pendant des créneaux horaires dédiés... organisées par ABCDansE, Origami, Taekwendo Borgo, l'Attraghju

OBJECTIFS

Proposer une offre de loisirs de proximité dans les quartiers
 Prévenir tout risque de délinquance dû à l'oisiveté
 Favoriser la convivialité, la mixité, le vivre ensemble

PUBLIC

70 jeunes de 6 à 21 ans habitant les Quartiers Sud, surtout Paese Novo

DUREE / DATES

Du 4/01/2021 au 17/12/2021 (mais planning mars / octobre hors 6/11ans)

QUARTIERS

Quartiers Sud Centre Ancien St Antoine/San Gaëtano

LIEU

Centre social de la CAF - Paese Novo

PRIORITES
 TRANSVERSALES

citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
---	---	--------------------------------------	--	----------------------------------

INDICATEURS
 D'IMPACT

Evolution de l'implication des jeunes dans les actions (en lien avec notre EVS)
 Evolution de la fréquentation des équipements par les habitants des QPV
 Evaluation de la mixité des publics participants aux évènements

COMMENTAIRE

Egalité F/H : mixité des participants

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
28 500	5 200		6 800	16 500

= CAF 6000€/CC 4000€/cotis 700€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 3 500 €



PRÉJER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social						
Deil 3 / OS 4 et deil 4 / OS 5						
PORTEUR DE PROJET	OPRA					
TITRE DE L'ACTION	Espace solidarité					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p><u>Vestiboutique</u> : 1069 personnes accueillies en clientèle. Sur les 11 personnes accueillies en insertion 9 sont originaires des QPV. 36 dons pour palier à des situations d'urgence</p> <p><u>Microcrédit</u> : 29 demandes contre 40 habituellement. 25 étaient relatives à la mobilité. 5 dossiers acceptés par la banque et 2 réorientations</p> <p><u>Marché solidaire</u> : 123 bénéficiaires. 3000 kilos de marchandises. Interruption des ateliers cuisine et des repas du fait de la crise sanitaire.</p> <p><u>Ateliers de vie quotidienne</u> : 62 bénéficiaires dont 4 hommes. Ateliers de loisirs créatifs et valorisants : couture, arts du fil, cuisine, peinture.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021 Ce projet regroupe les actions Marché solidaire et ateliers de vie quotidienne . La boutique solidaire est repositionnée sur la recyclerie	<p>Livraison deux fois par mois à des personnes ayant des revenus inférieurs à 1200€ /mois de paniers de légumes (3 à 5 € selon composition de la famille)</p> <p>L'action est ponctuée de différentes animations : repas partagés après cuisine en commun, cours de cuisine par une diététicienne, intervention d'une CESF, sorties au salon du chocolat et à la foire de Bocognano. Des ateliers couture, arts du fil, art déco sont également organisés tout au long de l'année afin de proposer des activités ludiques et valorisantes propices à la convivialité et à la solidarité.</p> <p>A partir de septembre 2021 l'association mutualisera l'action avec la Petite Usine. Pour ce faire elle prendra à sa charge un différentiel de 300 euros par personne entre les tarifs pratiqués par la Petite Usine et la participation annuelle demandée aux bénéficiaires. Par cette mutualisation l'association entend favoriser la mixité sociale en faisant découvrir d'autres lieux de culture à ses adhérents. La participation à cette action sera limitée à 20 bénéficiaires</p>					
OBJECTIFS	<p>Favoriser une approche saine de la cuisine tout en favorisant le lien social.</p> <p>Favoriser l'entraide par des activités ludiques permettant de lutter contre l'isolement économique et psychologique.</p>					
PUBLIC	400 personnes					
DUREE / DATES	Du 4/01 au 17/12/ 2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux association - Petite usine					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Bénéficiaires et quantité de paniers distribués</p> <p>Nombre de journées d'activités</p> <p>Satisfaction – initiatives prises par les usagers sur l'animation des ateliers</p> <p>Partenariat associatif mobilisé</p> <p>Implication des bénévoles</p> <p>Egalité homme/ femme</p>					
COMMENTAIRE						

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
16 795	1 500		1 500	13 795

= ventes 2000€/ CAF 3000€/

Aide alimentaire DDCSPP 7000€ /cotisations 1795€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 500 €



PRÉF. COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social	
PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français
TITRE DE L'ACTION	« Les anciens »
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Tombola et galette le 22/01/2020. 52 personnes hommes/femmes y ont participé - Distribution de paniers festifs à 44 personnes. - Les sorties ont été annulées du fait de la crise sanitaire
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Pour permettre aux personnes âgées de conserver des relations sociales, organisation de : <ul style="list-style-type: none"> - sorties culturelles et festives, - journées de jeux et d'activités variées, - sorties pique-nique et découverte de la nature, - repas au restaurant et après-midi dansant
OBJECTIFS	Rompre l'isolement des personnes âgées
PUBLIC	35 personnes âgées habitant les quartiers prioritaires
DUREE / DATES	12 mois en 2020
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>
LIEU	Lieux divers
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/> Prév. discrimination <input type="checkbox"/> Egalité F/H <input type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Aucun élément
COMMENTAIRE	

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
3 700	1 546		1 545	609

= 500 euros de vente de prestation ?

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €



PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS : PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS					
PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS : solidarité, précarité et lien social					
PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français				
TITRE DE L'ACTION	Noël, fête de l'espoir				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Faute de pouvoir organiser la journée, 256 enfants de 2 à 10 ans ont reçu un bon d'achat de trente euros dans un magasin de jouets de Furiani. Public concerné tous QPV + veille.				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Organisation d'une journée festive (cinéma, spectacle, salle de jeux, distribution de cadeaux et de friandises, ...) 6 bénévoles mobilisés sur cette action				
OBJECTIFS	Offrir une journée festive aux enfants des QPV en situation de précarité				
PUBLIC	210 enfants (0-15 ans) habitant les quartiers prioritaires				
DUREE / DATES	12 mois en 2020				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	A définir selon l'activité				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Aucun élément				
COMMENTAIRE	2020 : Déficit de 1 604€ essentiellement sur la ligne « Autres charges de gestion courante »				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
4 350	1 500		1 500	1 350

= dons et mécénat

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 600 €



PRÉF. COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social						
PORTEUR DE PROJET	Secours populaire français					
TITRE DE L'ACTION	Vacances					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Du 10 au 20 août 9 enfants ont bénéficié du séjour « Copains du Monde au village de Vacances » de Pietrosella Le 22 août journée « Les oubliés des Vacances » au Parc Gallea. En tout 17 enfants de 9 à 14 ans ont bénéficié de ces actions 6 bénévoles mobilisés pour l'encadrement					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Organisation de séjours de vacances "Copains du Monde" pour apprendre aux enfants la vie en communauté, le respect des autres et leur transmettre des valeurs de solidarité					
OBJECTIFS	Permettre aux enfants de partir en vacances en leur transmettant des valeurs d'égalité et de fraternité					
PUBLIC	25 enfants âgés de 6 à 15 ans					
DUREE / DATES	12 mois en 2020					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaetano <input type="checkbox"/>					
LIEU	??					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Aucun élément					
COMMENTAIRE						

Demande du porteur de projet :

	Contrat de ville			
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
6 300	2 800		3 000	500

=autres produits de gestion

courante

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €



PRIMER COHESION SOCIALE : solidarité, précarité et lien social											
PORTEUR DE PROJET	UDAF - Union départementale des associations familiales										
TITRE DE L'ACTION	Point conseil budget (PCB) (plateforme d'accompagnement budgétaire)										
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Actions collectives : 40 bénéficiaires / 4 réunions sur le PCB ; 1 formation sur le budget et 2 réunions de pilotage sur le PCB.</p> <p>Accompagnements individuels : 29 personnes reçues dont 62% accompagnées : 23 sont des hommes et 17 des femmes. 39% sont célibataires. La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 57 ans. 18 personnes accompagnées habitent Bastia, dont 12 en QPV (quartiers sud uniquement). Les difficultés du public accueilli sont souvent cumulatives (endettement, maladie, isolement, perte d'emploi, ...)</p> <p>Sur les 29 personnes accueillies : 17 sont en file active, 3 en attente d'un premier rendez-vous et 5 accompagnements sont finalisés.</p>										
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en place d'une plateforme (gratuite et confidentielle) pour repérer les situations de fragilité budgétaire et financière ; mettre en place un accueil non stigmatisant, de proximité ; conseiller et orienter ; réaliser un diagnostic complet de la situation et construire un accompagnement adapté pour la maîtrise du budget ; proposer si nécessaire le micro crédit personnel (outil de la plateforme).</p> <p>Mise à disposition d'une personne à priori sur un 0.5 ETP</p> <p>Pour 2021 les actions suivantes sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'information auprès des prescripteurs et co-construction de partenariat - Développement des accompagnements et des actions collectives - Développement d'actions à destination des plus jeunes <p>Les personnes sont orientées ou viennent spontanément.</p>										
OBJECTIFS	Améliorer la gestion du budget personnel ou familial ; Aider pour faire face à des situations financières difficiles ; anticiper des changements de situations qui auront un impact sur le budget ; Prévenir le surendettement / Améliorer la situation financière durablement										
PUBLIC	Toute personne des QPV souhaitant ou devant mieux gérer son budget										
DUREE / DATES	12 mois / 2021										
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>										
LIEU											
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté</td> <td>Prév. discrimination</td> <td>Egalité F/H</td> <td>Jeunesse</td> <td>Séniors</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors	<input type="checkbox"/>				
citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors							
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
INDICATEURS D'IMPACT	Mise en place de 3 types de tableaux de bord : typologie des publics / type de dettes, causes, démarches entreprises et résultats obtenus / évaluation de l'accompagnement : nb de bénéficiaires, durée accompagnement, types de difficultés, ..., questionnaire de satisfaction pour mesurer l'impact de l'action. Prise de contact 6 mois à 1 an après la fin de l'accompagnement.										
COMMENTAIRE											

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
46 209	4 250		4 250	37 709

=baillleurs 12 K€/UDAF 10.7K€ Etat

PCB 15 K€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 4 000 €

Accusé de réception Ministère de l'Éducation Nationale 02B-212000835-20210604-2021-06-21-01-DE Délivré le 21/06/2021		PRJER COHESION SOCIALE : soutien à la parentalité	
Accusé de réception exécutoire Réception par le préfet : 21/06/2021 Affichage : 21/06/2021		PORTEUR DE PROJET ABC DansE	
Pour l'autorité compétente par délégation		INTITULE DE L'ACTION Ateliers parents/enfants - découverte du spectacle vivant	
 EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020		7 familles ont participé à ces ateliers soit 17 participants (9 enfants et 8 adultes) Une majorité (6) de mères s'est inscrite. 4 séances ont pu être organisées entre octobre et décembre, soit une au cinéma le Régent, 2 au centre social et en visioconférence. Malgré la crise sanitaire des effets positifs de l'activité ont pu être relevés : les parents ont été assidues, et certains ont émis le souhait de s'inscrire à d'autres activités. Les thèmes abordés dans les groupes préparatoires à la sortie cinéma ont été : le déménagement, l'intégration dans un nouveau groupe, l'amitié et la complicité. Ils faisaient écho au vécu des enfants.	
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021		Le projet s'articule autour de 2 initiations au spectacle vivant : - 3 ateliers de pratique de la danse et de l'expression corporelle : sensibilisation avec le monde du spectacle en devenant acteur. - 3 séances permettant de faire découvrir le milieu artistique et culturel aux parents et aux enfants en les amenant assister à des spectacles, notamment au centre culturel Alb'oru et au Théâtre. Des séances préparatoires au spectacle auront lieu dans les locaux de l'association. Il s'agit, en créant un moment à la fois convivial et pédagogique, de transmettre aux parents les codes leur permettant de s'approprier les lieux culturels et d'y amener leurs enfants de leur propre initiative. En fonction de la crise du visionnage de spectacle peut être envisagé en remplacement des sorties dans les structures culturelles.	
OBJECTIFS		Aider les parents à répondre à leur rôle éducatif Renforcer la communication entre parents et enfants Favoriser l'autonomisation des parents Découverte d'équipements culturels et accès à la culture	
PUBLIC		20 bénéficiaires (enfants/parents) des QPV	
DUREE / DATES		avril - décembre 2021	
QUARTIERS		Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU		Locaux de l'association, Théâtre municipal et Alb'Oru	
PRIORITES TRANSVERSALES		citoyenneté <input type="checkbox"/> Prév. discrimination <input type="checkbox"/> Egalité F/H <input type="checkbox"/> Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>	
INDICATEURS D'IMPACT		Nb de participants ayant poursuivi la danse par une adhésion Nb de familles étant retournées voir un spectacle en autonomie	
COMMENTAIRE		Egalité F/H : modification du visuel de l'affiche pour impliquer les pères	

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
4 270	860		860	2 550

= CAF 3000 €

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2020 = 860 €



PRIMER COHESION SOCIALE : parentalité et droits sociaux					
Dossier 4 / OS 8					
PORTEUR DE PROJET			E.P.E/Ecole des parents et des éducateurs		
TITRE DE L'ACTION			Consultations, guidance parentale		
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020			63 personnes accueillies (20 hommes/43 femmes) Les participants sont majoritairement des femmes au foyer ou salariées à temps partiel, résidant dans les QPV. Augmentation des familles et de la participation des hommes. Les besoins de suivi long portent généralement sur des familles avec adolescents. Les familles se sont impliquées dans le choix de services et ont exprimé s'être senties accompagnées et soutenues dans leur rôle de parents lors du bilan oral.		
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021 Durant l'entretien évocation d'un renforcement de l'accueil par une nouvelle qualification non reporté dans la demande			Organisation d'une aide psychologique pour prendre en compte des difficultés d'ordre relationnel, éducatif ou psychologique. Médiation familiale prenant plusieurs formes : entretiens individuels, entretiens familiaux, soutien, gestion de crise et orientation La démarche est volontaire, après un premier rendez-vous dans les locaux de l'EPE un plan de suivi psychologique est mis en œuvre d'un commun accord.		
OBJECTIFS			Apporter une écoute, un soutien aux familles en difficulté. Gérer les situations de crise ou de rupture familiale. Aider les couples en instance de séparation à en gérer les conséquences parentales Restaurer la communication intra familiale Préserver, reconstruire les liens entre membres de la famille et prévenir une éventuelle dissociation du groupe familial.		
PUBLIC			Environ 45 familles des quartiers prioritaires (enfants et parents)		
DUREE / DATES			2021		
QUARTIERS			Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU			Locaux de l'association, rue San Angelo		
PRIORITES TRANSVERSALES			citoyenneté <input type="checkbox"/> Prév. discrimination <input type="checkbox"/> Egalité F/H <input type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT			Nombre de sollicitations Remontées des usagers/professionnels/ acteurs sociaux Incidences directes et indirectes de l'action Evolution des situations individuelles Implication des usagers		
COMMENTAIRE					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
11 500	1 500		3 500	6 500

=prestations 3000€/caf
3500€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 750 €



PRIMER COHESION SOCIALE : soutien à la parentalité						
Dossier 4 / OS 8						
PORTEUR DE PROJET	E.P.E/Ecole des parents et des éducateurs					
TITRE DE L'ACTION	Travail école famille					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>113 bénéficiaires majoritairement de sexe féminin (70 dont 40 âgées entre 26 et 55 ans). 20 mineurs.</p> <p>Une hausse des familles monoparentales.</p> <p>Les publics sont majoritairement issus des QPV et présentent des difficultés à l'écrit.</p> <p>Une augmentation des dossiers liés aux finances quotidiennes, aux titres de séjours et globalement à la dématérialisation des procédures administratives. La sensation d'impuissance face à ces questions est un facteur fort de désengagement.</p> <p>Mise en place de temps consacrés à la question informatique au sein de la structure.</p> <p>L'action a permis de résoudre des situations économiques complexes, d'accompagner les usagers vers une plus grande autonomie dans leurs démarches et leur accès aux droits.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Accompagnement des familles dans les démarches administratives</p> <p>Soutien spécifique aux familles issues de l'immigration.</p> <p>Traduction, orientation et accompagnement dans des activités extrascolaires les élèves du centre ancien (aides aux devoirs, activités de loisirs, ...) par un intervenant arabophone.</p> <p>Mise en relation des élèves et familles avec les structures existantes (institutionnelles ou associatives).</p> <p>Intervention auprès d'élèves en rupture ou en voie de rupture scolaire.</p> <p>Soutenir les habitants du quartier dans l'organisation d'évènements.</p> <p>Organisation de conférences-débats et d'évènements pour favoriser les échanges entre parents.</p> <p>Animer des groupes de parents, de jeunes, de grands parents.</p> <p>Participation au Programme de Réussite Educative.</p>					
OBJECTIFS	<p>Apporter un soutien aux familles et élèves en difficulté.</p> <p>Prévenir la violence, encourager l'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Maintenir un lien de proximité avec les parents, les mères/</p>					
PUBLIC	120 personnes concernées					
DUREE / DATES	2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de l'association, rue San Angelo					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Modification dans le temps de la situation ou du comportement</p> <p>Implication et avis des usagers, retour des professionnels/ acteurs sociaux</p> <p>Adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins</p>					
COMMENTAIRE	<p>Egalité F/H : Organisation de rencontres entre parents où ils sont définis comme ayant des rôles identiques indépendamment du sexe.</p> <p>Adulte relais à plein temps sur la mission</p>					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
25 000	5 000		5 000	15 000

=CAF 5000€/ASP 10000€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 4 000 €



PORTEUR DE PROJET	CNB - Club Nautique Bastiais				
TITRE DE L'ACTION	A l'aise sur l'eau				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	260 personnes ont participé aux différentes actions organisées avec d'autres porteurs de projets du contrat de ville (LEIA, OPRA, FALEP, ALPHA) En tout 25 séances ont été réalisées. Le nombre de participants a été doublé par rapport à l'estimation initiale. Constat d'une sous-représentation féminine dans l'ensemble des groupes et plus particulièrement marquée chez les adolescents				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Organisation de journées d'initiation et de découvertes des activités nautiques sous des formes variées destinées aux jeunes en voie de marginalisation et aux familles en grande précarité : => Journées d'activités nautiques au départ de la plage de Tombulu Biancu (10h à 15h) 8 à 12 personnes - atelier d'initiation multi glisses favorisant la rencontre et l'échange - intégration aux activités du club en 2ème partie de journée. => mini-stages durant vacances scolaires et le mercredi : atelier tournant sur 1/2 journée ou journée / pique-nique en famille. Accent mis sur les néophytes. => journées portes ouvertes à tous, intégrant les publics suivis en collaboration avec nos partenaires associatifs du contrat de ville pour découvrir des activités nautiques de proximité (mer - plage - pinède), réduire les freins et co-construire avec les partenaires des projets en lien avec le milieu maritime.				
OBJECTIFS	Favoriser l'accès de la pratique d'activités nautiques aux personnes vulnérables, Par-delà la pratique sportive, proposer une action éducative thématique Mener une action éducative conjointe avec des associations Favoriser la pratique féminine				
PUBLIC	260 personnes tout public				
DUREE / DATES	6 mois, dès juin 2021				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	Vieux Port, base nautique à Tombulu biancu				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Participation et assiduité. Plaisir et adhésion, notamment désir de participer à des stages hors dispositifs collectifs (évalué lors de débriefing collectifs) Evaluation de la compréhension des consignes Certification des niveaux Retour des partenaires				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : Favoriser la pratique féminine, très peu représentée dans le champ des activités nautiques à l'échelle locale mais aussi nationale (étude Fédération Française de Voile)				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville				Autres
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
12 250	4 000	2 500	4 000	1 750	= bénévolat

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 500 €



Pilier CADRE DE VIE / Agir sur le cadre de vie						
Deff 4/ OS 1 - 3 - 4 - 4						
PORTEUR DE PROJET	ALIS					
TITRE DE L'ACTION	Brico - Partage					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Action nouvelle					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	De l'outillage pour des petits travaux de décoration ou de réparation sera mis à disposition des publics des QPV. La demande de matériel s'accompagnera d'une évaluation de la capacité du demandeur à utiliser le matériel et d'une évaluation de sa situation sociale. Parallèlement une visite au domicile permettra d'établir un Diagnostic Positif du Logement et des préconisations pour le bailleur. Des ateliers thématiques seront développés dans un second temps.					
OBJECTIFS	Améliorer l'habitat et favoriser les habitants des quartiers prioritaires Lutter contre l'habitat indigne/ indécent par l'accompagnement des propriétaires. Lutter contre l'ensemble des précarités. Créer un lieu social anonymisé Promouvoir l'action citoyenne					
PUBLIC	6000 personnes					
DUREE / DATES	12 mois					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Rue Colonnella					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Nombre de visites à domiciles Nombre de personnes réorientées Typologie des problématiques traitées Nombre de remontées de situations problématiques aiguës					
COMMENTAIRE	Local déjà opérationnel 0.5 ETP reparti sur 4 salariés					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			Autres	= dons / mécénat
	Ville	CAB	Etat/ANCT		
34 285			27 585	6 700	

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 6 000 €

02B-2 2000335-20210604-2021-06-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 21/06/2021

Affichage en public

Pour l'autorité compétente par délégation



PORTEUR DE PROJET	Zone libre				
TITRE DE L'ACTION	Eclats sonore 2021				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	63 personnes habitants les QPV ont participé aux actions organisées dans le Paysage et Design sonore in Situ. Parmi eux 27 adolescents. La crise sanitaire n'a permis que la mise en œuvre que de deux promenades et six séances d'écoutes, toutes post-confinement. Elles ont permis de faire émerger les anxiétés et inquiétudes que cette période avait fait naître (difficultés d'attention, de concentration et une certaine versatilité du comportement).				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Sensibilisation aux nouvelles formes de création sonore dans l'espace public Mise en place de «temps d'exploration et de découvertes» et de «promenades écouteuses» dans le Centre Ancien et les Quartiers Sud. Installation sonore déployée place Papi pour présenter le travail aux habitants, expliquer la démarche de l'artiste citoyen Action en 4 étapes : 1- Promenade et collecte sonores : collectes de bruits, de sons, de témoignages et récits d'habitants, en Centre Ancien (rue Sainte-Élisabeth, Pontettu, place d'Armes et Citadelle, jardin Romieu) et dans les Quartiers sud (place Papi, parvis Notre-Dame-des Victoires, boulo-drome, place du commerce) 2- Séances d'écoute des échantillons collectés et de commentaires, ... 3- Séances de montage et mixage des éléments 4- Réalisation d'une installation sonore extérieure de 2 jours sur la Piazza Papi en juillet pendant le festival des arts sonores. Installation à la journée 5-Ateliers participatifs « Ecologie sonore » afin de faire émerger des propositions d'amélioration du cadre de vie.				
OBJECTIFS	Développer le sens de l'écoute et les aptitudes artistiques Susciter une meilleure compréhension et une meilleure appropriation des bruits et sons environnants, susciter une réflexion sur les enjeux de l'écologie sonore Contribuer à transformer les espaces urbains en lieux plus harmonieux				
PUBLIC	Public des QPV (environ 300 personnes)				
DUREE / DATES	14/01 au 14/10/2021				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>		
LIEU	Extérieurs du Centre Ancien et des Quartiers Sud Ateliers dans locaux Zone libre, et studios de l'Alb'Oru				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Evaluation qualitative de la mise en œuvre de l'action Caractérisation de l'utilité culturelle et sociale de l'action				
COMMENTAIRE	Egalité F/H : prévoit de veiller à l'équilibre homme/femme dans la constitution des groupes en 2021				

Demande du porteur de projet :

	Contrat de ville			
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
16 860	7 000		3 000	6 860

CC 4000€/autofinancement 850€/presta nature 1500€(Locaux Zone Libre)

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 7 000 €

Accusé de réception en préfecture 02B_212000335-20210604-2021-06-24-01-DE Accusé de réception en préfecture Réception par le préfet : 27/06/2021 Affiché le 01/07/2021 Pour l'autorité compétente par délégation						
PIERRE CADRE DE VIE / Agir sur le cadre de vie Défi 1 / OS 1, défi 3 / OS 4 et Défi 4 / OS 5, 6, 7, 9, 10, 11						
PORTEUR DE PROJET		LEIA				
INTITULE DE L'ACTION		Médiation sociale et urbaine				
 EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2019		Travail de complémentarité avec les éducateurs de LEIA dans la mission d'immersion dans les QPV de l'adulte relais : lien avec les habitants via les cité café, le travail de rue, permanences à la maison de la citoyenneté et local MOUS, collaboration avec les bailleurs sociaux... Travail mené avec différents partenaires Présence sociale ayant permis un lien avec environ 400 personnes. Plusieurs actions collectives ont été menées : création équipe féminine de foot, déplacement de cette équipe à la Coupe du monde Féminine, permanences à la Ruche et dans le local de la MOUS à la Cité des Monts, des Arbres et des Lacs, Fugare, Marché de Noël, accompagnement de 50 personnes à l'Alb'Oru pour assister à des spectacles, action « Mon quartier sans mégots » en Centre Ancien, ...				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021		L'immersion dans les Quartiers Prioritaires de la ville de Bastia en binôme avec un éducateur de l'association est la mission principale de l'adulte relais de LEIA. Il s'agit de développer des actions de type Développement Social Local comme levier de mobilisation des populations : - Embellissement du quartier via le NPRU. - Participation aux cités café et au travail de rue, à travers "l'ALLER VERS" des éducateurs. - Permanences : Maison de la citoyenneté (La ruche et le parc Mandéla), le local MOUS, les associations. - Collaboration avec les bailleurs sociaux, en lien avec la GUSP. - Soutien aux projets de l'association de quartier Paese Novu.				
OBJECTIFS		Rencontrer et être en lien avec les habitants de Bastia. Créer des temps d'échanges afin de faire émerger les besoins des habitants - Réfléchir à des actions collectives. Orienter vers les dispositifs de droits communs. Réaliser des actions avec les bailleurs sociaux. Accompagner des personnes en rupture administrative. Gérer des conflits avec l'appui d'un éducateur de LEIA.				
PUBLIC		500 habitants les QPV				
DUREE / DATES		12 mois dès janvier 2021				
QUARTIERS		Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>				
LIEU		QPV, locaux de l'association				
PRIORITES TRANSVERSALES		citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT		Nombre de personnes orientées vers dispositifs droit commun Nombre de participants aux actions collectives Actions collectives réalisées et retour des habitants				
COMMENTAIRE		Financement poste adulte relais et ses frais de mission Egalité F/H : aucun élément Quid du centre ancien et du quartier de veille ?				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
32 330	9 000	1 000	1 000	21 330

= ASP

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 8 000 €

Accusé d'écrit en mairie de Paese Novu 02B-212000885-20210604-2021-06-21-01 DE	PREMIER CADRE DE VIE / Agir sur le cadre de vie			
Accusé de réception Réception par le porteur 21/06/2021	Deff 1 / OS 1 et deff 3 / OS 4			
Affichage en mairie Pour l'autorité compétente par délégation	PORTEUR DE PROJET	OPRA		
	INTITULE DE L'ACTION	Evènements festifs « ensemble, agissons pour notre quartier »		
	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Malgré la crise sanitaire maintien de quelques opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La chandeleur (distribution d'une centaine de crêpes) - Septembre : journées portes ouvertes. Une soixante de visiteurs - Juillet : participation à l'organisation d'un tournoi de foot par les jeunes du quartier. - Décembre : distribution de chocolat et d'objets réalisés par les enfants qui auraient dû être vendus lors du marché de Noël. <p>En octobre le repas de quartier a été annulé au dernier moment. Bien que programmation ait été amputée des ¾ de ses actions, le public a répondu présent et a salué l'effort d'avoir maintenu tout ce qui était possible.</p>		
	DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Poursuivre le programme d'animations avec les habitants et les acteurs du territoire, engagé depuis 201 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octobre : repas en couplé à un tournoi de pétanque - Vacances d'avril : nettoyage de printemps avec les enfants - 3 et 4 juillet : tournoi de foot avec le city stade et évènement e sport. - Conception et fabrication des trophées et médailles du tournoi par le Fablab - Journées Portes ouvertes de l'association - Décembre : marché festif - Actions de sensibilisation et de formation pour les jeunes en insertion en prenant appuis sur le potager partagé et la recyclerie. 		
	OBJECTIFS	Favoriser le lien social, encourager la participation habitante Organiser des moments de rencontres et d'échanges entre les habitants du quartier de Paese Novu et ses environs		
	PUBLIC	Environ 300 personnes des QPV		
	DUREE / DATES	06/ 01 au 23/12 2021		
	QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
	LIEU	Centre social de la CAF - Paese Novo/extérieurs		
	PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
	INDICATEURS D'IMPACT	Evolution de la mixité dans l'usage des espaces partagés et dans la fréquentation des évènements Evolution de l'appropriation des espaces publics Evolution de l'implication et satisfaction des habitants		
	COMMENTAIRE	Partenariats divers : LEIA, Isatis, association Familiale de Paese Novo, SCB, Syvadec.		

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
9 180	1 000		1 000	7 180

= Vente 200€ / ASP 1200€ / Aides privées 5000€ (report) / cotisations 200€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 1 000 €

02B-212000335-20210604-2021-06-21-01-DE

Accusé de réception

Réception par le préfet : 21/06/2021
Affichage : 21/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



PIERRE CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : projet urbain/vivre ensemble						
Deli 3 / OS 4						
PORTEUR DE PROJET	U Marinu					
INTITULE DE L'ACTION	Fêtes au jardin Pecunia					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>8 animations ont été organisées les mercredis de 15h30 à 17h30 entre le 8 juillet et le 26 aout. La fréquentation moyenne était de 11 personnes par animation, à 70% des habitants du quartier ou des alentours proches. Les enfants étaient âgés de 3 à 9 ans, les adultes étaient à 75% de femmes.</p> <p>Un quart des visiteurs étaient des habitués de la manifestation et un autre quart découvrait le jardin à cette occasion.</p> <p>Plusieurs ateliers en rapport avec la nature et l'arboretum ont été proposées : plantations, Land'Art, fresque naturelle, nids d'oiseau.</p> <p>L'exposition des œuvres a été réalisée à la Maison des Quartiers Sud du 14 au 27 septembre Les groupes étaient réduits à 5 personnes du fait de la crise sanitaire.</p> <p>Action permettant par des activités ludiques et pédagogiques de (re)découvrir et de s'approprier un équipement situé dans les quartiers et de découvrir la biodiversité insulaire. .</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en place d'un programme d'activités ludiques en lien avec la nature dans le jardin Pecunia.</p> <p>8 demi-journées d'animation organisées au jardin pendant les 2 mois de l'été</p> <p>Jeux et activités pour faire découvrir l'arboretum et promouvoir des gestes simples en faveur de la protection de l'environnement.</p> <p>Réalisation d'œuvres par les enfants à partir d'éléments naturels récupérés dans le jardin et exposition à la Maison des Quartiers Sud et à la Maison du Centre Ancien</p>					
OBJECTIFS	<p>Permettre aux habitants des Quartiers Sud de découvrir un espace naturel de proximité</p> <p>Donner envie aux habitants de s'approprier le lieu</p>					
PUBLIC	Environ 100 personnes habitant les Quartiers Sud.					
DUREE / DATES	Juin à novembre 2020					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	Jardin Pécunia					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Qualité des œuvres exposées</p> <p>Habitude de fréquentation du jardin et leur perspective</p> <p>Temps moyen passé sur l'animation</p>					
COMMENTAIRE						

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
2 640	1 000		1 000	640 = autofinancement

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1000 €

PHIÈRE CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : projet urbain/vivre ensemble						
Détail 3 / OS 4						
PORTEUR DE PROJET	U Marinu					
TITRE DE L'ACTION	Eco-quartier dans les Quartiers Sud et en Centre Ancien					
 EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Du fait de la crise sanitaire seulement deux animations ont pu avoir lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 9/09 au square Mandela - Le 30/09 aux Logis de Montesoro (1^{er} retour depuis 2015) <p>Les activités présentées mettaient en avant : le tri sélectif, les solutions alternatives aux déchets, les problématiques très urbaines des mégots et des masques. Une documentation plus générale sur les déchets était également mise à disposition du public.</p> <p>Une trentaine de personnes a participé à chaque animation avec une forte hausse des 6/15 ans, sans doute du fait de la crise. En moyenne les enfants restent 30 minutes sur le stand afin de participer aux activités alors que les adultes y passent 15 minutes pour exposer leur remarques/interrogations. Le public semble majoritairement désireux de réduire ses déchets. Les consignes du tri semblent bien maîtrisé, les interrogations portent plus sur la localisation des outils ou le devenir des déchets.</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Organisation d'animations régulières dans des lieux des Quartiers Sud et du Centre Ancien sur le thème de l'environnement : stand d'animations, jeux pour les enfants, initiation aux gestes écologiques pour mieux préserver l'environnement (tri sélectif, compostage, apprendre à mieux consommer, ...)</p> <p>Les thèmes, les sites d'intervention et le calendrier seront définis avec les services municipaux impliqués dans la démarche. Une alternative numérique est prévue en cas de restrictions sanitaires (concours photo ou autre).</p>					
OBJECTIFS	Rassembler les habitants autour d'une démarche éco-citoyenneté Inciter au respect de l'environnement social et urbain					
PUBLIC	Environ 100 personnes habitant les QPV					
DUREE / DATES	12/04 au 31/12/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>					
LIEU	lieux précis à définir					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	<p>Recueil des avis et des interrogations du public sur les thématiques proposées</p> <p>Recueil des connaissances du public sur les consignes de tri et le devenir des déchets</p>					
COMMENTAIRE	<p>Egalité F/H : une communication non genrée autant que possible et des groupes mixtes.</p> <p>Action proposée en complément de « réduire ses déchets ».</p>					

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat / ANCT	Autres
7 475	1 500	750	1 500	3 725

= autofinancement 682€, report 2020 : 3043€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2020 = 1250 €

02B-212000335-20210604-2021-06-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2021

Affichage en préfecture

Pour l'autorité compétente par délégation



PORTEUR DE PROJET	Un vélo Une vie				
INTITULE DE L'ACTION	Vélo-école urbaine de Bastia / atelier mécanique solidaire				
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>Malgré la crise sanitaire 110 heures de cours individuel de vélo ont pu être dispensées. 8 bénéficiaires : 4 femmes, 2 homes et 2 jeunes âgés entre 9 et 13 ans.</p> <p>2 vélos à prix modique ont été vendus et 2 ont été prêtés.</p> <p>L'association a accueillis 96 enfants pendant les vacances apprenantes et a bénéficiée d'un agrément « coup de pouce remise en selle » par AVEOL.</p> <p>L'atelier de réparation solidaire n'a pu être mis en place du fait des conditions sanitaires (le matériel passe de mains en mains) mais une présentation a eu lieu au mois de septembre lors de la « fête des possibles »</p> <p>Les bilans témoignent du gain en matière de mobilité pour les personnes formées.</p>				
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>école dotée de 60 vélos dont 7 électriques + matériel de sécurité, ouverte le mercredi et le samedi</p> <p>7 animateurs dont 1 éducateur</p> <p>Objectifs : 100 bénéficiaires</p> <p>Cours de vélo / sortie vélo avec jeunes de la PJJ / poursuite développement du partenariat</p> <p>Formation de deux animateurs de la CAB au savoir rouler (3 j en avril)</p> <p>-sorties familles en vélo avec la Police municipale pour encadrer et sensibiliser à la bonne utilisation du vélo en ville</p> <p>-réalisation d'interventions de sécurité routière, des mesures de réparation de justice et de débats sur la mobilité</p> <p>-création d'un atelier vélo participatif et solidaire : mise à disposition d'outils, de pièces détachées, et dispense de conseils pour permettre aux cyclistes de réparer eux-mêmes leur vélo</p>				
OBJECTIFS	Développer et consolider la Vélo école et l'atelier. Accompagner le développement de l'utilisation du vélo dans les déplacements urbains. Apprendre la sécurité routière et le partage de la route.				
PUBLIC	habitants des QPV – tout public				
DUREE / DATES	Du 1/03/2021 au 31/12/2021				
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>		
LIEU	Quartiers sud				
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Aucun élément				
COMMENTAIRE	Attente local auprès de l'OPH2C –				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
38 333	2 000	2 000	2 000	32 333

=cotisations 2760/ dons 5000

/vente 1500 / produits exceptionnels 1900 €/ report : 21 173€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €

Accusé de réception n° 02B-21-2000935-20210604-2021-06-21-01-DE	PIERRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion													
02B-21-2000935-20210604-2021-06-21-01-DE	Defi 2 / OS 2													
Accusé de réception n° 02B-21-2000935-20210604-2021-06-21-01-DE	PORTEUR DE PROJET													
Réception par le porteur 21/06/2021	EMAHO CORSE													
Affichage n° 02B-21-2000935-20210604-2021-06-21-01-DE	TITRE DE L'ACTION													
02B-21-2000935-20210604-2021-06-21-01-DE	Bastia Ville Digitale 2021													
Pour l'autorité compétente par délégation	 <p>EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020</p> <p>L'action a permis aux habitants des QPV l'accès à des pratiques numériques professionnelles et culturelles, participant ainsi à la réduction de la fracture numérique.</p> <p>Du fait de la crise sanitaire la manifestation a été scindée en 2. La Lupino Factory et l'Arena social club ont été repoussés au 29 mai. Le reste de l'opération s'est déroulée du 12 au 16 octobre.</p> <ul style="list-style-type: none"> -ateliers transmission : 248 sessions pour 8 ateliers (rajout de E sport avec le SCB et découverte de la Casa di e scenze). 371 personnes dont 320 collégiens majoritairement QPV - carto partie avec la DANE, 14 élèves SEGPA - conférence : une conférence menée avec la Casa di e Scenze, deux reprogrammées (28/01 et 8/04). Une trentaine de participants. - Journées découverte de l'Innovation et de ses métiers : 18 élèves du collège St-Joseph ont pu découvrir le SITEC lors d'une rencontre virtuelle. - l'Usine à projet : 2 classes SEGPA et générale du collège de Montesoro ont travaillé à une solution pour améliorer les quartiers sud ». -Ambassadeurs du tourisme durable : une journée le 16 octobre réunissant 75 professionnels du tourisme, collectivités et universitaires, suivie d'une consultation citoyen en vue d'un Hackathon en mai 2021 -Exposition Bolchoï Arena : en collaboration avec Una Volta une exposition en réalité augmentée à l'Alb'oru <p>515 participants dont 401 collégiens. Peu de maillage associatif (COVID).</p>													
	<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021</p> <p>Cet évènement s'articule autour de 4 événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> => Ateliers transmission : initiation aux métiers et à la fabrication numérique : Design sonore, Stop Motion, retouche photo, codage, robotique, Fablab, trucage vidéo + parcours cartopartie => Conférences et rencontres : une semaine de l'emploi numérique, réunion d'information des parents sur les risques du numérique. => Les Hackathons Juniors : 2 jours de challenge de création à destination de collèges => Le Week-end numérique, intergénérationnel. 20 stand et ateliers, 25 intervenants les 23 et 24 octobre. Opération envisagée comme une fête de village avec gouter et présence de la Dona Mobile. 													
	<p>OBJECTIFS</p> <p>Soutenir l'entrepreneuriat sur le territoire et particulièrement les QPV Sensibiliser les habitants des QPV aux métiers du numérique, créer de l'intérêt Accompagner les jeunes vers l'emploi, la création d'entreprise Mettre en avant les idées et projets innovants pouvant naître des QPV</p>													
	<p>PUBLIC</p> <p>1500 personnes</p>													
	<p>DUREE / DATES</p> <p>du 18 au 24 octobre 2021</p>													
	<p>QUARTIERS</p> <p>Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/></p>													
	<p>LIEU</p> <p>Centre culturel Alb'oru et autres lieux des QPV</p>													
	<p>PRIORITES TRANSVERSALES</p> <table border="1"> <tr> <td>citoyenneté</td> <td>Prév. discrimination</td> <td>Egalité F/H</td> <td>Jeunesse</td> <td>Séniors</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>				citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
citoyenneté	Prév. discrimination	Egalité F/H	Jeunesse	Séniors										
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
	<p>INDICATEURS D'IMPACT</p> <p>Approche et évaluation concrète des outils et métiers (appropriation des outils techniques et logiciels / Observation Réappropriation et revalorisation du quartier : réaction et engagement des habitants (observation)</p>													
	<p>COMMENTAIRE</p> <p>Un scénario prévu pour chaque volet de la manifestation en cas de restrictions sanitaires renforcées. 2020 jauge réduite jusqu'à 3 pers /groupe</p>													

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
64 198	15 500	15 500	15 500	17 698	ASP 1535€, Caisse des dépôts 3000€, Mécénat 2500€, report 2020 10663€

Subvention octroyée pour l'action par la CAB pour 2021 = 10 000 €

Accusé de réception en date du 02/06/2021 à 10h01	PIERRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion					
02B-212000885-20210604-2021-06-21-01-DE	Défi 2 / OS 2, défi 4 / OS 5, 8, 10					
Accusé de réception en date du 02/06/2021 à 10h01	PORTEUR DE PROJET EMAHO CORSE					
Réception par le préfet 21/06/2021	INTITULE DE L'ACTION Digital Factory in città					
Affichage en date du 02/06/2021 à 10h01	Pour l'autorité compétente par délégation					
	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	Initialement prévues les 30, 31 mars et 1 ^{er} avril au collège de Montesoro les DFC ont été reportées et reprogrammées en 4 reprises du fait de la crise sanitaire. L'association valorise donc pour 2020 le travail de production et présente un reliquat de 13014 euros à reporter sur 2021.				
	DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	Un laboratoire des métiers et de la création numérique accessible à tous Programmation d'ateliers sur une demie journée de découverte des métiers et outils de création numérique encadrés par des professionnels : codage, robotique, Fablab, Stop motion, retouche photo, Design sonore, ateliers manipulation vidéo et artistique, light painting, fake et news et manipulation d'images. Chaque atelier dure 45 mn pour une meilleure efficacité pédagogique Ces temps d'initiation aux pratiques numériques permettront aux participants, d'être sensibilisés à de nombreux métiers d'avenir tout en utilisant des outils dont la transversalité n'est plus à prouver. 8 ateliers pour les scolaires (FabLab, Stop Motion, Codage, Robotique, Musique Assistée par Ordinateur) organisés dans les maisons de quartier, au musée, et dans un lieu extérieur permettant d'accueillir les scolaires et le public.				
	OBJECTIFS	Favoriser l'accès au numérique, diminuer la fracture numérique Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes				
	PUBLIC	500 personnes				
	DUREE / DATES	De mai à décembre 2021				
	QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>				
	LIEU	Maisons de quartier				
	PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
	INDICATEURS D'IMPACT	Implication des participants, participation active des asso Mixité des publics (sexe, cat sociales etc)				
	COMMENTAIRE	Egalité F/H : attention portée sur filles et mamans avec com ciblée				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
18 596	1 230	1 230	1 230	14 906

ASP 892€, Musée 1000€, report 13014 €

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 230 €

Accusé de réception en date du 02/10/2021 à 10h03	PIERRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion			
02B-212000835-20210604-2021-06-21-01-DE	Defi 2 / OS 2, defi 4 / OS 5, 7 et 10			
Accusé de réception en date du 02/10/2021 à 10h03	PORTEUR DE PROJET EMAHO CORSE			
Réception par le préfet 21/06/2021	TITRE DE L'ACTION			
Affichage	Journées d'immersion Découverte des métiers du numérique			
Pour l'autorité compétente par délégation	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020			
	<p>3 journées organisées à la MQS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Web designer le 12 octobre 2020 - Développeur informatique le 13 octobre - Community Manager le 14 octobre. <p>12 participants, aux 2/3 des femmes. Les associations de quartier ayant dû stopper leur activités du fait de la crise sanitaire, elles n'ont pu mobiliser leurs publics.</p> <p>De même la jauge fixée à 9 participants par session n'a pas été atteinte du fait de désistements dus à la crainte de la contagion.</p> <p>Questionnaire et fiche sur les formations envoyés en aval de la session. Les intervenants ont constaté une bonne appropriation des outils par les participants, lesquels ont exprimé le souhait d'un approfondissement.</p>			
	DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021			
	<p>Mise en place de 5 journées de découverte et d'immersion dans les métiers du numérique en plein essor : développeur, community manager, graphiste, web designer mention designer et game designer</p> <p>Les journées seront proposées durant BVD et cibleront particulièrement les jeunes issus des QPV, mais elles seront également ouvertes à des personnes en reconversion.</p> <p>Chaque journée sera animée par un intervenant professionnel et se déroulera de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation du métier, de son environnement et de ses débouchés - Initiation et prise en main des logiciels utilisés dans l'exercice du métier abordé - atelier pratique, cas concret. <p>10 participants par journée pour une meilleure appropriation et une plus grande fluidité des échanges.</p> <p>Emaho prévoit de se rapprocher de Pôle emploi et de la MILO</p>			
	OBJECTIFS			
	<p>Sensibiliser aux métiers du numérique et ainsi favoriser l'insertion professionnelle Stimuler et encourager les initiatives en faveur du secteur du digital</p> <p>Permettre aux jeunes en recherche d'emploi de découvrir concrètement les métiers du numérique.</p>			
	PUBLIC			
	36 habitants des QPV			
	DUREE / DATES			
	18/10 au 22/10/2021			
	QUARTIERS			
	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>			
	LIEU			
	Maisons de quartier, autres lieux dans QPV selon besoins			
	PRIORITES TRANSVERSALES			
	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
	INDICATEURS D'IMPACT			
	Pas d'indicateur en lien avec l'OS retenue			
	COMMENTAIRE			
	Egalité F/H : Une attention particulière sera portée à la mixité: sachant que ces métiers sont, en général, plus masculins que féminins.			

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville				
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
12 558	3 970	3 970	3 970	648

= ASP

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 700 €



PIERRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion						
Défi 7 / OS 7						
PORTEUR DE PROJET	ISATIS					
TITRE DE L'ACTION	ACI Install'toit : Atelier chantier insertion valorisation d'électroménager et objets de réemploi					
<p>EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020</p> <p>La boutique bien que fermée a répondu aux situations d'urgence (n° dédié)</p> <p>Un accompagnement socio psychologique a été mis en œuvre pour les salariés dont l'embauche a été reportée par la crise</p>	<p>20 personnes en CDDI sur 2020.</p> <p>1 sortie positive et 1 sortie dynamique</p> <p>La crise sanitaire a réduit les embauches à 7,67 ETP au lieu de 11 prévus.</p> <p>Durant le 1^{er} confinement le chantier a été fermé et les salariés placés en chômage partiel avec un suivi téléphonique assuré par la cheffe de service et la CIP. Lors du second confinement il a été décidé de maintenir une partie des salariés en activités sur des tâches de tri et rangement pour éviter les décompensations psychologiques. L'ACI a aussi affecté 2 salariés à la fabrication de masques</p> <p>350 familles sont inscrites à la boutique, avec une fréquentation moyenne quotidienne de 47 personnes.</p>					
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021</p>	<p>Mise en place de conditions favorables pour un retour à l'emploi.</p> <p>9 agréments pour l'embauche de personnes en CDDI.</p> <p>Contenu des missions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification et collecte, stockage - Diagnostic technique et démantèlement - Nettoyage-valorisation, recyclage - Vente dans la boutique <p>Chaque parcours a une durée de 6 à 24 mois/30 h de travail hebdomadaire</p> <p>L'encadrant technique d'insertion est chargé de l'encadrement professionnel des salariés tout au long de leur période d'activité</p> <p>L'accompagnement socio-professionnel est réalisé par une Conseillère en Insertion Professionnelle lors d'une permanence hebdomadaire et une équipe pluridisciplinaire pour lever les freins périphériques à l'emploi.</p> <p>Mise en œuvre d'un planning d'ateliers et d'un suivi en groupe.</p> <p>Ouverture en 2021 d'un nouveau chantier au centre pénitencier.</p> <p>Intégration prévue au market place « Cumpra in Bastia ».</p> <p>Recherche de locaux pour une boutique dans les quartiers sud.</p>					
<p>OBJECTIFS</p>	<p>Lever les freins au retour à l'emploi des publics éloignés de l'emploi</p> <p>Favoriser leur accès à la qualification et à la formation</p> <p>Permettre à des personnes ou des familles de conditions modestes d'acquérir du matériel électroménager</p>					
<p>PUBLIC</p>	<p>Bénéficiaires des postes d'insertion : 7 personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (agréments pour 7 ETP)</p> <p>Clients de l'association : personnes ou familles rencontrant des difficultés financières (environ 400 à 450 familles)</p>					
<p>DUREE / DATES</p>	12 mois en 2021					
<p>QUARTIERS</p>	<p>Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/></p>					
<p>LIEU</p>	Locaux de l'association à Furiani					
<p>PRIORITES TRANSVERSALES</p>	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
<p>INDICATEURS D'IMPACT</p>	Aucun élément					
<p>COMMENTAIRE</p>	<p>Prescripteurs : Pôle emploi et cap emploi</p> <p>38000 € amortissement pertes recettes COVID</p>					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					Ventes 144434€ / DIRECTE 19000€ / CC 30000€ / ASP 193371€
coût global	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres	
436 805	12 000	24 000	14 000	386 805	

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 8 000 €

Accusé de réception n° 02B-212000685-20210604-2021-06-21-01-DE	PIERRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion				
Accusé de réception n° 02B-212000685-20210604-2021-06-21-01-DE	Deff 7 / OS 7				
Accusé de réception n° 02B-212000685-20210604-2021-06-21-01-DE	PORTEUR DE PROJET OPRA				
Accusé de réception n° 02B-212000685-20210604-2021-06-21-01-DE	TITRE DE L'ACTION Agir pour l'insertion et l'emploi par les soins de coiffure				
Accusé de réception n° 02B-212000685-20210604-2021-06-21-01-DE	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020				
	<p>177 personnes ont bénéficié de 358 prestations, dont 160 habitants des QPV.</p> <p>Le public est majoritairement féminin (162) et les profils sociaux sont variés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 retraités. - 46 travailleurs pauvres - 42 bénéficiaires de l'AAH - 18 bénéficiaires du RSA - 6 demandeurs d'emplois. 				
	DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021				
	<p>Mise en place de soins de coiffure à tarifs adaptés à destination de personnes en situation de précarité, d'exclusion, de handicap en parcours d'insertion sociale et/professionnelle.</p> <p>L'association OPRA accueillera les bénéficiaires orientés par différents organismes prescripteurs (Mission locale, Pôle emploi, cap Emploi, ...) pour vérifier leur éligibilité au dispositif, leur expliquer le fonctionnement de ce service ainsi que les prix préférentiels, ...</p> <p>Une fiche navette sera renseignée et transmise au prestataire (Bellezza Sulidarita) qui effectuera le soin commandé.</p> <p>Un suivi mensuel de l'action est également assuré (nombre de personnes reçues, soins effectués,).</p> <p>Ce suivi permettra d'ajuster l'action en cas de besoin.</p>				
	OBJECTIFS				
	Retrouver l'estime de soi, confiance en soi Favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle				
	PUBLIC				
	Environ 90 personnes en situation de précarité				
	DUREE / DATES				
	Mai à décembre 2020				
	QUARTIERS				
	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>				
	LIEU				
	Salon de coiffure solidaire Quartiers Sud				
	PRIORITES TRANSVERSALES				
	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
	INDICATEURS D'IMPACT				
	Maintien de l'activité Degré de satisfaction des bénéficiaires et gain de confiance en soi				
	COMMENTAIRE				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
15 000	2 150	3 000	6 650	3 200

=1501€ CDC/ 1699€ reports.

Pas de recettes

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 2 000 €



PRIMER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI : emploi - insertion						
Défi 7 / OS 7						
PORTEUR DE PROJET	OPRA					
TITRE DE L'ACTION	Plateforme mobilité solidaire					
EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020	<p>100 personnes ont sollicité la plateforme en 2020</p> <p>Du 13 mars au 15 juin la plateforme et l'autoécole solidaire ont été fermées. La location solidaire de véhicules a elle été maintenue avec une mise à disposition gratuite pour les demandeurs d'emploi recrutés sur des métiers en tension du fait de la crise. Les 17 locations ont abouti à 12 recrutements et 5 maintiens d'emploi.</p> <p>37 personnes ont bénéficié des cours de l'autoécole solidaire et 25 micro crédits ont été sollicités</p>					
DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021	<p>Mise en place d'une plateforme mobilité permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apporter des solutions individualisées, pertinentes et durables de mobilité - mutualiser et coordonner les acteurs pour des actions et dispositifs adaptés aux besoins <p>La plateforme recueille les demandes de bilan mobilité adressées par les prescripteurs (pôle emploi, mission locale, assistantes sociales...). Ce bilan est un temps d'analyse entre le conseiller mobilité et le bénéficiaire permettant de comprendre les raisons des difficultés de mobilité et de préconiser des réponses dont les outils de la plateforme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ateliers collectifs mobilité : connaître son territoire, le permis et moi, - auto-école associative - location solidaire voiture, scooter et vélo - transport à la demande (1 à 3€ selon la distance) <p>Suivi du parcours par le conseiller mobilité et le prescripteur</p> <p>Si la personne n'est pas autonome, mise en place d'un accompagnement renforcé</p> <p>Pour les séniors, mise en place d'une session de révision du code de la route lors d'un café numérique à l'espace cyber de la MQS et mise en situation sur route pour réviser sa conduite (2 sessions de 3 heures)</p>					
OBJECTIFS	<p>Lever les freins à la mobilité pour les personnes en situation d'emploi ou de recherche d'emploi</p> <p>Prévenir l'isolement des seniors par le maintien de l'usage du véhicule</p>					
PUBLIC	200 bénéficiaires en insertion professionnelle, en recherche d'emploi ou salarié, séniors et rencontrant des difficultés de mobilité					
DUREE / DATES	Du 4/01/2021 au 17/12/2021					
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaëtano <input checked="" type="checkbox"/>					
LIEU	Locaux de OLCQ					
PRIORITES TRANSVERSALES	<table border="1"> <tr> <td>citoyenneté <input type="checkbox"/></td> <td>Prév. discrimination <input type="checkbox"/></td> <td>Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Jeunesse <input type="checkbox"/></td> <td>Séniors <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>
citoyenneté <input type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input type="checkbox"/>	Séniors <input type="checkbox"/>		
INDICATEURS D'IMPACT	Evolution de la mobilité des bénéficiaires					
COMMENTAIRE	<p>Egalité F/H : aucun élément</p> <p>Déficit de 10764 euros</p> <p>3 voitures location, 2 scooters location, 1 véhicule TAD, 2 véhicules auto-école dont 1 PMR.</p> <p>Partenariat fondation Isula verde pour l'entretien du parc de véhicules</p>					

Demande du porteur de projet :

Contrat de ville					Ventes 11000€/ CC 23000€/ASP 18150€/ Pole Emploi 3600€
coût global	Etat/ANCT	CAB	Ville	Autres	
79 750	12 000		12 000	55 750	

=

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 6 000 €

Accusé de réception n° 02B-212000395-20210604-2021-06-21-01-DE	PIERRE DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE emploi, insertion			
Accusé de réception n° 02B-212000395-20210604-2021-06-21-01-DE	Défi 1 / OS 1, défi 2 / OS 2, défi 3 / OS 4, défi 4 / OS 5, 6 et 7			
Réception par le porteur	OPRA			
Affichage	Recyclerie			
Porteur de projet	OPRA			
Titulaire de l'action	Recyclerie			
Évaluation de l'action pour l'année 2020	Nouvelle action.			
Descriptif de l'action 2021	<p>Le projet vise à adapter l'équipement de la boutique solidaire « histoire de Fringues » et son organisation pour atteindre les publics invisibles. La recyclerie sera nourrie des différentes activités et projet existants au sein d'OPRA afin de proposer un catalogue d'ateliers et de formations. 4 objectifs opérationnels sont définis pour atteindre les objectifs d'aller vers et de favorisation de l'insertion :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La collecte essentielle par des dons d'opérateurs publics ou privés (invendus du commerce). 2. La valorisation des biens collectés. Actuellement la boutique se limite au tri, diagnostic, nettoyage du stock. Progressivement le but serait d'arriver à des réparations complexes et de l'up cycling en passant par une phase intermédiaire de petites réparation. 3. Le vente : en aménageant les locaux mais également via la recyclerie mobile et des ventes annuelles. 4. Promotion et sensibilisation : organisation d'événements, affichage, présence de l'association, utilisation de la recyclerie mobile, création d'une plateforme dédiée et d'un catalogue de formations, stages et ateliers. 			
OBJECTIFS	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle du public et des salariés au travers d'ateliers, de stages, et de formations L'aller vers à travers l'espace de vie sociale permettra de renforcer les partenariats sociaux et les activités. Il est prévu de communiquer via un site internet et la recyclerie mobile.			
PUBLIC	1900 personnes			
DUREE / DATES	12 mois en 2021			
QUARTIERS	Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/>	Centre Ancien <input type="checkbox"/>	St Antoine/San Gaëtano <input type="checkbox"/>	
LIEU	Locaux de l'association (170 m ² dédiés.)			
PRIORITES TRANSVERSALES	citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/>	Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/>	Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/>	Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>
INDICATEURS D'IMPACT	Nature du parcours d'insertion pris en charge et accompagnement vers et en formation o emploi. Indicateurs quantitatifs divers.			
COMMENTAIRE	Moyens humains : 2 animatrices, 1 fab manger, 1 coordonnatrice de projet et 4 bénévoles mobilisés sur l'action.			

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
160 960	6 000	6 000	4 000	144 960

=Ventes 6000€ / CDC 30000€ /

CAF 10000€ / Logirem TFPB 5000€ / ASP 19149,96€ / plan de relance FonJEP 44867€ / Cotisation 800€ / dons 10000€ / report 19173€

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021 = 1 000 €

02B-212000335-20210601-2021-06-31-01-DE	PRIORITE TRANSVERSALE : Egalité homme - femme				
Accusé certifié exécutoire	Défi 3/OS 4, défi 4/ OS 5, 7, 9, 10, 11				
Réception par le préfet / 21/06/2021	PORTEUR DE PROJET LEIA				
Affichage P (01/07/2021)	INTITULE DE L'ACTION UMANA				
	EVALUATION DE L'ACTION POUR L'ANNEE 2020				
	Nouvelle action				
	DESCRIPTIF DE L'ACTION 2021 Rencontres collectives mensuelles encadrées et animées par la médiatrice sociale de LEIA et une psychologue, un coach sportif et une diététicienne. Les séances auront pour finalité de : -lever les freins à prendre soin de soi. -Faire pratiquer une activité sportive ouverte aux conjoints. -Mieux considérer l'équilibre entre la maman et la femme. -Une meilleure prise de conscience du « moi ». - échanger éventuellement sur les situations de violence conjugales.				
	OBJECTIFS - Développer l'estime de soi. - Lutter contre l'isolement. - Prévenir les violences intra familiales.				
	PUBLIC 15 adultes				
	DUREE / DATES 12 mois à partir de janvier 2021				
	QUARTIERS Quartiers Sud <input checked="" type="checkbox"/> Centre Ancien <input checked="" type="checkbox"/> St Antoine/San Gaetano <input checked="" type="checkbox"/>				
	LIEU				
	PRIORITES TRANSVERSALES citoyenneté <input checked="" type="checkbox"/> Prév. discrimination <input checked="" type="checkbox"/> Egalité F/H <input checked="" type="checkbox"/> Jeunesse <input checked="" type="checkbox"/> Séniors <input type="checkbox"/>				
	INDICATEURS D'IMPACT Nombre de participants Nombre et fréquence des temps conviviaux organisés Nombre de personnes sensibilisées à un changement de pratique Amélioration de l'estime de soi.				
	COMMENTAIRE Les séances bien qu'ayant pour ligne de conduite le bien-être la santé physique, seront axées sur les aspects psychologiques.				

Demande du porteur de projet :

coût global	Contrat de ville			
	Ville	CAB	Etat/ANCT	Autres
8 360	1 430		1 430	5 500 = CDC

Subvention octroyée pour l'action par la Ville pour 2021= 900 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20210604-2021-06-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2021

Affichage : 21/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Récapitulatif financier

Réception par le préfet : 21/06/2021	INTITULE DE L'ACTION	coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la ville
Affichage : 21/06/2021			ville	CAB	Etat	

**PILIER COHESION SOCIALE****Accès aux droits**

Avà Bastia	cafés social	25 162	4 000		4 000	3000
CIDFF	Permanence d'information sur les droits	13 600		3 000	6 000	1000
Secours Populaire	Guichet unique d'accompagnement	4 250	2 000		2 000	2000

Culture et expression artistique

ABC DansE	Stages de danse pendant les vacances	5 500	1 500	1 000	1 500	1 000
ABC DansE	ateliers de sensibilisation au spectacle vivant - séniors	1 640	530		530	530
CMP	Graffitag 2021	14 000	6 500		6 500	6500
L'ESCA	Una Volta In san Ghjise	6 840	3 000		3 000	2000
Ligue de l'enseignement	Cultures Urbaines	10 443	6 419		4 024	5400
OPRA	C'est mon patrimoine	8 800	2 000			2000
Una Volta	Micro Folie	19 850	4 000		6 000	4000
Una Volta	Je suis collégien et auteur	23 130	4 500		4 500	4500

Lutter contre la Fracture numérique

FALEP2B	P@M	7 125	2 175		2 500	1300
OPRA	Espace public numérique	30 760	2 250		3 250	2250

Politique éducative hors PRE

Greta de Haute-Corse	Atelier sociolinguistique Bastia Centre Ancien	18 600	9 300		9 300	9 000
L'ESCA	Atelier de lecture	14 920	6 500		6 500	2100
Ligue de l'enseignement	Soutien scolaire/parentalité	34 554	13 591		13 592	12500
Ligue de l'enseignement	Ateliers de musicothérapie	3 200	2 000		1 200	2000
Ligue de l'enseignement	Réapprentissage des savoirs de base	6 214	645		645	645
OPRA	Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	28 100	4 000		6 400	4 000
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	22 580	9 760		5 000	9 760
Pupilles de l'Enseignement Public	Séjours colonies de vacances	12 056	4 500		4 000	2500
Secours Populaire	Alphabétisation	1 350	650		700	650
Secours Populaire	Soutien scolaire	3 800	1 900		1 900	750

Prévention et lutte contre la délinquance

LEIA	Addunida: sorties/séjours jeunes et familles	24 700	2 140	2 140	4 270	3600
LEIA	Déclic	10 800	1 000		2 000	1000

Santé

ABC DansE	ateliers "bien-être seniors"	9600	2800	1000	2800	2 800
IREPS	Accompagnement évaluation dispositif santé mentale	17400		10000	7400	5000

Solidarité, précarité et lien social

ABC DansE	Les rencontres sportives et dansées intergénérationnelles	2 200	1 100		1 100	1 100
Les Restos du Cœur	Amélioration des conditions d'accueil, atelier coiffure, atelier cinéma, sorties culturelles	8 100	3 500		3 500	2750
Ligue de l'enseignement	Atelier du vivre ensemble	22 520	11 000		8 000	11000
EMAHO Corse	Mémoires vivantes	15 866	5 000	5 000	5 000	2200
OPRA	Actions collectives jeunes	28 500	5 200		6 800	3500
OPRA	Espaces solidarité	16 795	1 500		1 500	1500
Secours Populaire	Les anciens	3 700	1 546		1 545	1000
Secours Populaire	Noël, fête de l'espoir	4 350	1 500		1 500	600
Secours Populaire	Vacances	6 300	2 800		3 000	1000
UDAF de Haute-Corse	Palteforme d'accompagnement budgétaire	46 209	4 250		4 250	4000

02B-21200	0335-20210604-2021-06-21-01-DE	INTITULE DE L'ACTION	coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la ville
Accusé certifié	PORTEUR DE PROJET			ville	CAB	Etat	

Réception par le préfet : 21/06/2021

Affichage : 21/06/2021

Pour l'autorité

PILIER COHESION SOCIALE

compétente par délégation



Soutien à la parentalité

ABC DansE	Ateliers Parents / enfants	4 270	860		860	860
Ecole des Parents et des Educateurs	Consultations, guidance parentale	11 500	1 500		3 500	750
Ecole des Parents et des Educateurs	Travail école Famille/relation écoles-familles	25 000	5 000		5 000	4000

Sport

Club Nautique Bastiais	A l'aise sur l'eau	12 250	4 000	2 500	4 000	2500
------------------------	--------------------	--------	-------	-------	-------	------

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Agir sur le cadre de vie

ALIS	BRICO-partage	34 285			27 585	6000
Zone libre	Paysage et design sonore in situ	16 860	7 000		3 000	7000

Projet urbain / vivre ensemble

LEIA	Médiation sociale et urbaine	32 330	9 000	1 000	1 000	8000
OPRA	Evènements festifs "ensemble agissons pour notre quartier"	9 180	1 000		1 000	1000
U Marinu	Fêtes au jardin Pécunia	2 640	1 000		1 000	1000
U Marinu	eco quartier	7 475	1 500	750	1 500	1250

agir sur les déplacements

Un vélo une vie	Vélo école urbaine	38 333	2 000	2 000	2 000	2000
-----------------	--------------------	--------	-------	-------	-------	------

PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI

Emploi - Insertion

EMAHO Corse	Bastia Ville Digitale 2021	64 198	15 500	15 500	15 500	10000
EMAHO Corse	Digital Factory en Cité	18 596	1 230	1 230	1 230	1230
EMAHO Corse	Journées d'immersion	12 558	3 970	3 970	3 970	2700
ISATIS	ACI Install'toit	436 805	12 000	24 000	14 000	8000
OPRA	Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi par des soins de coiffure	15 000	2 150	3 000	6 650	2000
OPRA	Plateforme mobilité solidaire	79 750	12 000		12 000	6000
OPRA	Recyclerie	160 960	6 000	6 000	4 000	1000

AXES TRANSERSAUX

LEIA	Umana	8 360	1 430		1 430	900
------	-------	-------	-------	--	-------	-----

TOTAL		1 523 864	222 196	82 090	254 931	186 625
--------------	--	------------------	----------------	---------------	----------------	----------------



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Acquisition de l'intégralité des locaux appartenant à la Caisse d'allocations familiales à Paese Novu

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code civil et notamment les articles 1875 et 1876 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu la réponse JO Sénat 13 décembre 2018 suite à la question écrite n°6581 publiée dans le JO Sénat le 9 août 2018 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/08 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la reprise du centre social de Paese Novu en gestion municipale ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/FEV/01/11 en date du 4 février 2021 portant approbation de la convention de mise à disposition gratuite par la Caisse d'allocations familiales à la Ville du Centre social de Paese Novu ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP en date du 16 février 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la décision de notre collectivité d'assurer la gestion du centre social de Paese Novu suite au désengagement de la Caisse nationale des allocations familiale (CNAF) au 1^{er} janvier 2021 afin de maintenir la politique sociale et familiale mise en œuvre par cette dernière ;

Considérant les négociations engagées avec la CAF en vue acquérir les locaux accueillant le centre social et la crèche « Ilot Câlins » ;

Considérant, afin de ne pas interrompre le fonctionnement du centre social dans l'attente de l'issue des négociations, que le conseil municipal a accepté d'une part, de bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux du centre social par la CAF et d'autre part, de transférer le bénéfice de cette mise à disposition au CCAS de notre collectivité afin qu'il assure la gestion du centre social pour mettre en œuvre une politique familiale et sociale répondant aux objectifs nationaux définis par la Caisse nationale des affaires familiales ;

Considérant que les conventions correspondantes ont été signées le 1^{er} mars 2021 ;

Considérant que par avis en date du 16 février 2021, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP a validé la négociation menée avec la CAF en vue d'acquérir la totalité du bâtiment (1130, 56 m² de surface utile) dont une partie est occupée par la crèche « Ilot Câlins » (environ 225 m²) pour le prix de 900 000 € ;

Considérant que c'est par erreur que la CAF nous avait initialement indiqué que le terrain appartenait à la commune ;

Considérant que par acte en date du 26 février et 2 mars 1982, notre collectivité a cédé gratuitement la parcelle BN 299 à la Caisse d'allocations familiales afin de permettre la construction du centre social ;

Considérant que la CAF 2B accepte que le prix de vente soit payé en janvier 2022.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** l'acquisition pour le prix de 900 000 € de la parcelle BN 299 édifiée d'un bâtiment accueillant le centre social et la crèche « Ilot Câlins ».

Article 2 :

Précise que le prix de vente sera payé en janvier 2022.

Article 3 :



- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromise de vente et l'acte de vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre notre collectivité et le CFPPA de Borgu-Marana pour la réalisation d'activités horticoles

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la demande du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Borgu-Marana auprès de notre collectivité afin que les élèves issus de la filière BPA (Brevet Professionnel Agricole) et BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) puissent effectuer diverses activités horticoles sur les essences issues de la pépinière municipale de notre collectivité ; essences qui possèdent toutes les qualités requises pour l'intervention des élèves susmentionnés ;

Considérant que ces interventions sont réalisées sans aucune contrepartie financière et ne compromettent aucunement l'activité du service « espaces verts » de la Ville de Bastia.

Considérant que ce partenariat vise à améliorer la production de végétaux endémiques à la méditerranée pour la réalisation des chantiers de reboisement et de fleurissement de la Ville de Bastia ;

Considérant les enjeux majeurs de ce dernier suivants :

- Mettre en pratique la charte Corsica grana ;
- Préserver l'état sanitaire de la flore corse en réduisant l'importation massive de végétaux provenant de l'étranger ;
- Valoriser la biodiversité végétale locale pour la création et l'aménagement des espaces verts ;
- Valoriser les savoir-faire et compétences locales développant une filière de production d'auto-provisionnement de produits horticoles ;
- Valoriser la formation professionnelle et la promotion agricole.

Considérant le déroulement de ces actions en trois temps :

- Phase de production : multiplication de végétaux (semis et bouturage) ;
- Phase de grossissement : élevage de jeunes plants en pépinière ;
- Phase finale : plantation sur les sites d'espaces verts de la Ville de Bastia.

Considérant que la présente convention de partenariat conclue entre la Ville de Bastia et le CFPPA de Borgu-Marana a pour objet de fixer les modalités d'intervention des élèves au sein la pépinière de la Ville de Bastia ;

Considérant que notre collectivité devra valider expressément l'ensemble des interventions des élèves sur la base du calendrier proposé par le CFPPA ;

Considérant que les interventions réalisées par les élèves au titre de la présente convention se dérouleront sous la responsabilité exclusive du CFPPA.

Après avoir entendu le rapport de Madame Jérôme Vivarelli Mari,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le CFPPA de Borgu-Marana telle que figurant en annexe.

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et tous actes s'y rapportant.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia



CFPPA
BORGO - MARANA

Convention de partenariat entre la Ville de Bastia et le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles de Borgo-Marana pour la réalisation d'activités horticoles

Entre les soussignés :

***La Ville de Bastia, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, avenue
Pierre Giudicelli 20410 BASTIA CEDEX.***

Ci-après dénommée La Ville de Bastia,

D'une part,

Et

***Le CFPPA de Borgo-Marana représenté par la Directrice de l'EPLEFPA Nathalie
LENOIR et la Directrice du CFPPA/CFAA Nathalie FERRARI.***

Ci-après dénommée le CFPPA

D'autre part,

Ensemble désigné « Les Parties ».



Considérant que le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Borgo-Marana a sollicité la Ville de Bastia afin que les élèves issus de la filière BPA (brevet professionnel agricole) et BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole) puissent effectuer diverses activités horticoles sur les essences issues de la pépinière municipale de la Ville.

Considérant que ces essences possèdent toutes les qualités requises pour l'intervention des élèves susmentionnés.

Considérant que ces interventions ne compromettent aucunement l'activité du service « espaces verts » de la Ville de Bastia.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION ET OBJECTIFS COMMUNS

Ce partenariat vise à améliorer la production de végétaux endémiques à la méditerranée pour la réalisation de chantiers de reboisement et de fleurissement de la Ville de Bastia.

Les enjeux majeurs de ce dernier sont :

- *Mettre en pratique la charte Corsica grana ;*
- *Préserver l'état sanitaire de la flore corse en réduisant l'importation massive de végétaux provenant de l'étranger ;*
- *Valoriser la biodiversité végétale locale pour la création et l'aménagement des espaces verts ;*
- *Valoriser les savoir-faire et compétences locales développant une filière de production d'auto-alimentation de produits horticoles ;*
- *Valoriser la formation professionnelle et la promotion agricole.*

Ces actions se dérouleront en trois temps :

- *Phase de production : multiplication de végétaux (semis et bouturage) ;*
- *Phase de grossissement : élevage en pépinière de jeunes plants ;*
- *Phase finale : plantation sur les sites d'espaces verts de la Ville de Bastia (intervention sur le domaine public communal).*

La présente convention de partenariat conclue entre la Ville de Bastia et le CFPPA de Borgo-Marana a pour objet de fixer les modalités d'intervention des élèves au sein la pépinière de la Ville de Bastia.

Article 2 : CONDITIONS GENERALES

Le CFPPA organisera des journées de formation dédiées au sein de la pépinière de la Ville de Bastia ainsi que dans les locaux du centre de formation de Borgo.

Etant précisé que ces interventions seront effectuées sans aucune contrepartie financière.

Article 3 : CONTRIBUTION DE LA MAIRIE DE BASTIA

La Ville de Bastia devra valider expressément l'ensemble des interventions des élèves sur la base du calendrier proposé par le CFPPA.



Elle proposera au CFPPA une liste précise des essences et du petit matériel d'horticulture mis à disposition.
Les interventions devront obligatoirement se dérouler en présence du personnel du CFPPA et du service espaces verts de la Ville de Bastia.

Article 4 : CONTRIBUTION DU CFPPA

Le CFPPA s'engage :

- à transmettre à la Ville de Bastia un calendrier précis d'exécution comprenant notamment : dates, horaires et nombre d'élèves présents durant les activités d'horticultures ;
- à libérer et nettoyer les sites après leurs interventions, à laisser les espaces dans l'état initial et à ne pas dégrader les essences ;
- à respecter les normes de sécurité et à vérifier l'intégrité des EPI et le matériel utilisé par les stagiaires du Certificat de Spécialisation BPA, BPREA. ;
- à être en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de sécurité pour l'ensemble des biens utilisés lors de la formation.

Article 5 : RESPONSABILITES

Les interventions réalisées par les élèves au titre de la présente convention se dérouleront sous la responsabilité exclusive du CFPPA.

Il est expressément convenu que la Ville de Bastia ne pourra aucunement être recherchée pour négligence ou défaut d'intervention du CFPPA ni voir sa responsabilité engagée au titre de la présente convention.

Les intervenants du CFPPA et les élèves s'exerçant sous leur responsabilité devront prendre toutes les précautions nécessaires durant les interventions afin de ne pas porter atteinte à la sécurité publique.

Article 6 : DATES ET NOMBRE DE JOURNEES DE FORMATION ET D'EVALUATION

Le CFPPA s'engage à fournir à la Ville de Bastia, représenté par Messieurs Tollaini Félix et Dalcoletto Jean, le nombre de journées prévues ainsi que les dates choisies de manière à planifier les interventions avec les besoins inhérents à l'organisation technique de son activité professionnelle.

Article 7 : LES ASSURANCES

Le CFPPA devra avoir contracté toutes assurances contre les risques d'accidents quels qu'ils soient pouvant intervenir lors des interventions menées au titre de la convention.

Le CFPPA s'engage à transmettre à la Ville de Bastia une attestation d'assurance dans les 10 jours à compter de la conclusion de la présente.

Article 8 : PRISE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Elle pourra faire l'objet d'une tacite reconduction par période successive d'un an sauf dénonciation expresse de l'une des parties.



Article 9 : RESILIATION

*En cas de non-respect par **Le CFPPA** de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 8 jours suivant l'envoi par la Ville de Bastia d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter et restée sans effet.*

La Ville de Bastia pourra résilier à tout moment la présente convention pour motif d'intérêt général avec préavis de 8 jours envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

La résiliation de la présente par la Ville de Bastia ne donnera lieu à aucune indemnisation.

***Le CFPPA** pourra à tout moment résilier la présente convention sous réserve de respecter un préavis de 15 jours envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.*

Article 10 : LITIGE

10.1 Règlement amiable

La présente convention est conclue et exécutée de bonne foi par les parties qui s'engagent à examiner ensemble dans le plus grand esprit de concertation les éventuelles difficultés qui peuvent survenir lors de son exécution.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher toute solution de résolution amiable de leur différend.

10.2 Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable, tout litige portant sur la conclusion, l'entrée en vigueur, l'interprétation, l'application, la résiliation et les suites de la convention est porté devant le tribunal administratif de Bastia même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie

Article 11 : AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait à Bastia, le

Pour la Mairie de Bastia

Pierre Savelli

Pour l'organisme de formation

Nathalie FERRARI



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Renouvellement agrément du service civique

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etai^{ent} présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etai^{ent} absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Décret n°2020-485 en date du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2018/JUIN/01/27 en date du 19 juin 2018 portant création de postes d'agents du service civique ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JANV/01/18 en date du 29 janvier 2019 portant mise en place du service civique ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant notre demande d'agrément du service civique auprès de la DDCSPP et la décision de mettre en place du dispositif du service civique en autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions avec la personne engagée et approuvant la mise en place du dispositif ;

Considérant l'arrivée à échéance dudit agrément le 17 juillet 2021 ;

Considérant que le dispositif service civique consiste en un engagement volontaire destiné aux jeunes de 16 à 25 ans :

- d'une durée de 6 à 12 mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence;
- représentant au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la mise en place du dispositif du service civique au sein de la commune dans les conditions énoncées dans le décret n°2020-485 en date du 12 mai 2010.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès du délégué territorial du service civique.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement du service civique ainsi que les conventions avec le jeune engagé.

Article 4

Précise que les crédits seront inscrits au budget 2021 afin de verser la prestation mensuelle de 107.70 € prévue par les textes.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Transformations et créations de postes suite aux avancements de grade et promotions interne

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etai^{ent} présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etai^{ent} absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le Décret n°2020-1533 du 8 décembre 2020 et notamment son article 30 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant le décret susvisé qui liste tous les domaines dans lesquels les CAP ne sont plus compétentes et notamment en matière d'établissement des tableaux d'avancement et des listes d'aptitude ;

Considérant néanmoins que les avancements de grade ont lieu après avis favorable des chefs de service ou établissement d'un tableau d'avancement classant les agents en fonction de critères en cas de quota ;

Considérant que l'agent est détaché sur ce grade durant la période de stage et conserve à ce titre son grade d'origine dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas concluante.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les transformations suivantes :

2 attachés principaux	2 attachés hors classe
2 attachés	2 attachés principaux
1 rédacteur	1 rédacteur principal classe 2
1 assistant de conservation principal classe 2	1 assistant de conservation principal classe 1
1 technicien principal classe 2	1 technicien principal classe 1
1 agent Pal ATSEM principal classe 2	1 agent Pal ATSEM principal classe 1
9 adjoints administratifs principaux classe 2	9 adjoints administratifs principaux classe 2
2 brigadiers	2 brigadiers chefs principaux
2 agents sociaux	2 agents sociaux principaux classe 2
1 adjoint technique	1 adjoint technique principal classe 2
5 adjoints techniques principaux classe 2	5 adjoints techniques principaux classe 2
40 agents de maîtrise	40 agents de maîtrise principaux
4 adjoints techniques principaux classe 1	4 agents de maîtrise
3 ATSEM principaux classe 1	3 agents de maîtrise

Article 2 :

- **Approuve** la création au titre de la promotion interne d'un poste d'attaché territorial.

Article 3 :

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 012.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Création d'emplois saisonniers pour l'été 2021 pour le budget principal

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3-2° portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que chaque année, l'activité de plusieurs services de la mairie augmente au cours de la période estivale ; que c'est le cas notamment du Pôle Jeunesse et Loisirs, de la surveillance des zones de baignades, du musée et de la police municipale ;

Considérant que l'année 2021 est à nouveau marquée par la crise sanitaire ; que pour autant, nos perspectives d'actions à l'été 2021 restent optimistes

Considérant qu'en conséquence, il est proposé la création d'emplois saisonniers prévue à l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Autorise** la création des emplois saisonniers suivants :

Services	Postes créés	Quantité
Surveillance des Baignades	Agent de surveillance des Baignades (1 BNSSA ou 1 BEESAN)	1
Jeunesse et Loisirs	Agents d'animation titulaires du BAFA	8 en juillet et 7 en août
Musée (au regard du planning de congés des agents du Musée)	Agents d'accueil et de surveillance	14
Police Municipale	Agents de surveillance de la voie publique	4
Animation	Agent administratif	1

Article 2 :

- **Approuve** le recrutement des agents par contrat à durée déterminée et rémunérés sur la base de l'indice brut 354 pour la période estivale.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget de la commune, chapitre 012, compte 64131.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Création d'emploi saisonnier pour l'été 2021 pour le budget annexe du Vieux Port

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code du Travail et notamment ses articles L. 1242-2 et L. 1243-10.;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que l'augmentation sensible de l'activité de la Régie du Vieux Port au cours de la période estivale ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de créer quatre emplois saisonniers.

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Autorise** la création des emplois saisonniers suivants :

Postes	Quantité
Agents d'accueil des bateaux de plaisance	4

Article 2 :

- **Approuve** le recrutement des agents par contrat à durée déterminée rémunérés sur la base du SMIC pour la période estivale.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget annexe du vieux port, chapitre 012, compte 641.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet / Mise à disposition de personnel à titre gratuit à temps partagé

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	32
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Luda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 61-1;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 2 juin 2021 ;

Considérant que, il est prévu la mise à disposition à temps partagé d'un technicien territorial de la Ville de Bastia auprès de la régie du Vieux Port afin d'exercer les missions suivantes :

- Délivrance de carburant et encaissement
- Suivi des états de stock du carburant
- Amarrage des bateaux et encaissement
- Assurer la maintenance l'entretien des infrastructures portuaires
- Vérification états des mouillages
- Nettoyage du plan d'eau

Considérant qu'en l'espèce, il sera fait application de la dérogation prévue à la seconde phrase du II de l'article 61-1 de la Loi du 26 janvier 1984, concernant les modalités de remboursement de la charge de rémunération ; que l'étendue et la durée de cette dérogation seront précisées dans la convention ;

Après avoir entendu le rapport de Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** la mise à disposition à titre gratuit d'un agent technicien territorial de la Ville de Bastia auprès de la régie du Vieux Port telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** à cette fin Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à temps partagé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



**CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTAGE
DE M. XXX**

Entre

La Mairie de Bastia représentée par son Maire,

Et

La Capitainerie du Vieux Port représentée par son directeur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition :

La Ville de Bastia met à disposition M. XXX, technicien territorial, auprès de la régie du Vieux Port pour une durée d'un an, à compter du 14 juin 2021.

La mise à disposition pourra être renouvelée par reconduction expresse pour des périodes de trois ans maximum.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi :

Le travail de M. XXX est organisé par la régie du Vieux Port à hauteur de 2.5 jours par semaine, à temps plein.

Les décisions relatives aux congés annuels, aux congés de maladie ordinaire et aux maladies et accidents imputables au service relèvent de la Capitainerie du Vieux Port.

Après avis du directeur de la Capitainerie du Vieux Port, la Mairie de Bastia prend les décisions relatives aux congés de longue maladie ; congé de longue durée ; temps partiel thérapeutique ; congé de maternité, d'adoption, de paternité ; congé de formation professionnelle ; congé pour validation des acquis de l'expérience ; congé pour bilan de compétences ; congé pour formation syndicale (à raison de 12 jours ouvrables par an) ; congé en vue de favoriser la préparation, la formation, ou le perfectionnement de cadres et d'animateurs pour la jeunesse ; congé lié à infirmités pour fait de guerre, congé de solidarité familiale ; congé de représentation pour siéger comme représentant d'une association déclarée en application de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou d'une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire auprès d'une autorité de l'Etat, à l'échelon national, régional ou départemental ou d'une collectivité territoriale ; congé de présence parentale.

La Mairie de Bastia prend également, après avis du directeur de la Capitainerie du Vieux Port, les décisions relatives au bénéfice du droit individuel à la formation et à l'aménagement de la durée de travail (cycle de travail, temps partiel...).

Accusé de réception de la Mairie de Bastia continue de gérer la situation administrative de l'intéressé.

02B-212000335-20210604-2021-06-18-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception : 18/06/2021
Affichage : 18/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



ARTICLE 3 : Rémunération :

La Ville de Bastia versera à M. XXX la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

Il sera par ailleurs fait application de la seconde phrase du II de l'article 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 concernant les modalités de remboursement de la charge de rémunération (salaire brut et charges patronales) pendant une durée d'un an.

ARTICLE 4 : Contrôle et évaluation de l'activité :

Un rapport sur la manière de servir de M. XXX sera établi après entretien individuel par le directeur de la Capitainerie du Vieux Port, une fois par an et transmis à l'agent, qui pourra y apporter ses observations, puis au Maire qui établira son évaluation.

Le Maire exerce le pouvoir disciplinaire. En cas de faute disciplinaire, il peut être saisi par l'association.

ARTICLE 5 : Fin de la mise à disposition :

La mise à disposition de M. XXX peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois, avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé(e), de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil,
- de plein droit, lorsque la collectivité territoriale où le fonctionnaire est mis à disposition pour y effectuer la totalité de son service lui propose une mutation ou un détachement dans un délai maximum de trois ans, sous réserve que cette dernière dispose d'un emploi vacant correspondant aux fonctions que le grade de l'agent lui donne vocation à remplir.

ARTICLE 6 : Contentieux :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Bastia

La présente convention sera :

- Notifié(e) à l'intéressé(e),

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Bastia le
En double exemplaire

Le Directeur

Le Maire de Bastia

Michel Borchia

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Modification du plan de financement relatif à la mise en place du système de vidéo protection pour le Port de Toga

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, et notamment l'article 5 portant création du fonds interministériel de prévention de la délinquance ;

Vu la Loi n° 2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique ;

Vu la Loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 créant la dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL) ;

Vu la création le 22 février 1990 de la société anonyme d'économie mixte locale du port de plaisance de Toga (SEML) par les communes de Bastia et de Ville di Petrabugnu à hauteur de 80 % du capital pour une durée de 50 ans ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JANV/01/11 en date du 29 janvier 2019 portant approbation de la mise en œuvre d'un système de vidéo protection pour le port Toga ;

Vu les arrêtés municipaux de la commune de Ville di Petrabugnu en date du 18 juin 1990 et de la commune de Bastia en date du 2 juillet 1990, portant attribution à la SEML de la concession de gestion du port de Toga ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant le plan de financement relatif à la mise en place du système de vidéo protection pour le Port de Toga selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Mise en place d'un système de vidéo protection sur le Port de Toga	355 000 €	FIPD (70%)	248 500 €
		Ville di Petrabugnu (15%)	53 250 €
		Ville (57.78 %)	53 250 €
Total Dépenses	355 000 €	Total Recettes	355 000 €

Considérant qu'après avoir affiné les dépenses liées aux travaux et compte tenu de l'aide finalement attribuée au titre du FIPD, la Ville de Bastia souhaite modifier son plan de financement ;

Considérant que ce projet (principalement les travaux de réhabilitation) est également éligible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

Considérant que ce nouveau plan de financement s'accompagne d'une modification de l'article 6 relatif à la convention constitutive du groupement de commande dans le cadre des travaux d'installation de vidéo protection sur le port de Toga.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

Pour l'autorité compétente par délégation

Approuve la modification du plan de financement suivant :



Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Mise en place d'un système de vidéo protection sur le Port de Toga	420 000 €	FIPD	74 000 €
		DSIL	105 000 €
		Ville di Petrabugnu	120 500 €
		Ville de Bastia	120 500 €
Total Dépenses	420 000 €	Total Recettes	420 000 €

Article 2 :

- **Prend acte** de la convention constitutive du groupement de commande dans le cadre des travaux d'installation de vidéo protection sur le port de Toga.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondants.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



AVENANT N°1
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INSTALLATION
DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LE PORT DE TOGA

Entre,

La Ville de Bastia, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1 avenue Pierre Giudicelli, 20 410 Bastia cedex, ci-après dénommée "la Ville de Bastia"

D'une part,

Et,

Ville di Petrabugnu, représentée par son Maire, Monsieur Michel ROSSI, dont le siège est Hameau de Guaitella, 20 200 Ville di Petrabugnu. ci-après dénommée "Ville di Petrabugnu"

D'autre part,

EXPOSE

En 1990, les communes de Ville di Pietrabugno et de Bastia ont délégué l'établissement et l'exploitation du port de plaisance de Toga à la SEML du port de Toga. Elles sont par ailleurs actionnaires de cette société à hauteur de 80 % du capital pour une durée de 50 ans.

Il s'agit d'un espace public à réaménager et surtout à sécuriser. Les deux communes devront entreprendre des travaux de réfection de l'éclairage public et de la voirie, et plus particulièrement pour le volet sécurité, mettre en place un système de vidéo protection.

Ainsi, le port de Toga compte plusieurs établissements recevant du public à caractère festif et sensible. Aussi, force est de constater que de nombreux désordres ont eu lieu sur ce site au cours de ces derniers mois : Violentes rixes, dégradations des bateaux de plaisance et des commerces... La sécurité publique ainsi que la protection des biens mobiliers ou immobiliers font office d'éléments phares dans la justification de la mise en place en place dans les plus brefs délais d'un système de vidéo protection.

La Ville de Bastia a mandaté une AMO, Société ADEVA, afin de réaliser une étude sur l'installation complète d'un système de vidéo protection sur l'ensemble du port Toga. Cette étude a été menée en étroite collaboration avec la Direction Départementale de Sécurité Publique.



Pour ce faire, 29 caméras quadrilleront le site sécurisant ainsi toutes les entrées et sorties du port, toutes les places de parking, tous les commerces, restaurants, capitainerie et bateaux (cf. implantation caméras et champs de vision).

Dans ce contexte, il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Financement

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été inscrits au budget de la Ville de Bastia sur les exercices 2019, 2020 et 2021. Chacun des membres du groupement s'acquittera auprès du coordonnateur des sommes qui le concerne.

Le montant des travaux s'élève à 420 000 € HT. Le plan de financement a été modifié selon les modalités ci-après :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Mise en place d'un système de vidéo protection sur le Port de Toga	420 000 €	FIPD	74 000 €
		DSIL	105 000 €
		Ville di Petrabugno	120 500 €
		Ville de Bastia	120 500 €
Total Dépenses	420 000 €	Total Recettes	420 000 €

Le coordonnateur du groupement de commande procèdera au paiement des dépenses résultant des marchés de travaux puis émettra des titres de recettes à destination des membres du groupement. Ceux-ci procèderont au règlement des dits titres.

Article 2 :

Le reste des dispositions prévues par la convention constitutive d'un groupement de commandes, approuvé par délibération du Conseil Municipal de Bastia en date du 29/01/2019 et par délibération du Conseil Municipal de Ville di Petrabugno en date du 19/02/2019, est inchangé.

Fait à Bastia en un exemplaire, le

Le Maire de Bastia,

Le Maire de Ville di Petrabugno,

Pierre SAVELLI

Michel ROSSI



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/20 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/30 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2020 tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du budget autonome « Parcs de stationnement »

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°03/2007/179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/21 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/31 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie autonome des parcs de stationnement en date du 2 juin 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais pour l'exercice 2020 tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe du Vieux Port

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/22 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/32 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du Vieux-Port pour l'exercice 2020 tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe du crématorium

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313- 1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/23 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/33 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du Budget annexe du Crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Arrête** le compte de gestion du comptable public du budget annexe du Vieux-Port pour l'exercice 2020 tel que figurant en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SIMEONI Gilles ; Monsieur Pierre SAVELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/20 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/30 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget principal.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget principal.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget principal concernant l'exercice 2020 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	85 398 914,35	75 488 651,01	9 910 263,34
Exploitation	51 935 733,71	50 218 559,60	1 717 174,11
Investissement	33 463 180,64	25 270 091,41	8 193 089,23
Reports exercice N-1	844 160,39	6 947 083,59	- 6 102 923,20
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	86 243 074,74	82 435 734,60	3 807 340,14
Restes à réaliser	3 029 761,85	2 622 112,87	407 648,98
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	89 272 836,59	85 057 847,47	4 214 989,12

Solde de la section de Fonctionnement 2020: 2 561 334,50€

Solde la section brut d'Investissement 2020 : 1 246 005,64€

Solde de la section Net D'investissement 2020 : 1 653 654,62€

Résultat Global brut de clôture 2020 : 3 807 340,14€

Résultat Global Net de clôture 2020: 4 214 989,12€

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Pierre Savelli

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 18/06/21	ARRETE ET SIGNATURES	D2

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**

Nombre de membres présents : 0 **30**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **37**

VOTES :

Pour : 0 **30**

Contre : 0 **7**

Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2024**

Présenté par (1) **la Première Adjointe Emmanuelle de Gentili**
A. le **Bastia le 4 Juin 2024**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session.

A. le **Bastia le 4 Juin 2024**

Les membres de l'assemblée délibérante (2) **le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

02B-212000335-20210604-2021-06-18-01-DE

Accusé certifié exécutoire

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Réception par le préfet : 18/06/2021
Affichage : 18/06/21

Pour l'autorité compétente par délégation



MANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGRI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

[Handwritten signatures in blue ink for each name listed in the table]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16 juin 2024, et de la publication le 16 juin 2024
Bastia, le 16 juin 2024

A. le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : *Le Conseil Municipal*

[Handwritten signature]
Maire,
[Handwritten signature]
Zuelli





Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte administratif 2020 du budget autonome des parcs de stationnement bastiais

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SIMEONI Gilles ; Monsieur Pierre SAVELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et R2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°03.2007.179 en date du 5 février 2007 portant création d'une régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/21 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/31 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 2 :

- **Constate** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais concernant l'exercice 2020 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :



RÉGIE AUTONOME DES PARCS ET STATIONNEMENTS	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	5 633 544,52	6 521 964,19	- 888 419,67
Exploitation	2 704 443,36	2 611 046,57	93 396,79
Investissement	2 929 101,16	3 910 917,62	- 981 816,46
Reportes exercice N-1	1 791 315,47	502 159,31	1 289 156,16
Résultat brut de clôture total R + Reportes N-1	7 424 859,99	7 024 123,50	400 736,49
Restes à réaliser	1 369 242,30	38 857,70	1 330 384,60
Résultat net de clôture Total R + reportes + RAR	8 794 102,29	7 062 981,20	1 731 121,09

Solde de la section de Fonctionnement 2020: 1 884 712,26€

Solde la section brut d'investissement 2020 : -1 483 975,77 €

Solde de la section Net D'investissement 2020 : -153 591,17€

Résultat Global brut de clôture 2020 : 400 736,49€

Résultat Global Net de clôture 2020: 1 731 121,09€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Accusé certifié exécutoire

Réception	par le préfet : 18/06/2021	IV - ANNEXES	IV
Affichage	18/06/2021		

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**

Nombre de membres présents : 0 **30**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **37**

VOTES :

Pour : 0 **30**

Contre : 0 **7**

Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2021**

Présenté par (1), **La Première Adjointe Emmanuelle de Gentili**
 A le **Bastia le 4 juin 2021**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Bastia le 4 juin 2021**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), **Le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021
Affichage : 18/06/2021

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pour l'autorité compétente par délégation



MANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGGRI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the table]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A. le Bastia, le 16 juin 2021

16 juin 2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal

VILLE DE BASTIA
le Maire,
J. Vivarelli
S.G. DOCUMENTAIRE
HAUTE CORSE



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du Vieux Port

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SIMEONI Gilles ; Monsieur Pierre SAVELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2019/DEC/01/14 en date du 17 décembre 2019 portant abrogation de la régie autonome du Vieux Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/22 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/32 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif de la régie autonome des parcs de stationnement bastiais.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du budget annexe du Vieux-Port .

Article 3 :

- **Approuve** le compte administratif du budget du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2020 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

REGIE DU VIEUX PORT	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	832 679,92	853 388,52	- 20 708,60
Exploitation	784 490,62	808 999,64	- 24 509,02
Investissement	48 189,30	44 388,88	3 800,42
Reports exercice N-1	595 292,22		595 292,22
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	1 427 972,14	853 388,52	574 583,62
Restes à réaliser		45 323,24	- 45 323,24
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	1 427 972,14	898 711,76	529 260,38

Solde de la section de Fonctionnement 2020: 400 700,32€

Solde de la section brut d'investissement 2020 : 173 883,30 €

Solde de la section Net D'investissement 2020 : 128 560,06€



Résultat Global brut de clôture 2020 : 574 583,62€

Résultat Global Net de clôture 2020: 529 260,38€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021	IV - ANNEXES	IV
Affichage : 18/06/21	ARRETE ET SIGNATURES	D

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**
 Nombre de membres présents : 0 **20**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **37**

VOTES :

Pour : 0 **20**

Contre : 0 **7**

Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2021**

Présenté par (1), **La Première Adjointe Emmanuelle de Gentili**
 A le **Bastia le 4 Juin 2021**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le **Bastia le 4 Juin 2021**

Les membres de l'assemblée délibérante (2), **Le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

02B-212000335-20210604-2021-06-18-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021

Affichage : 18/06/21

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pour l'autorité compétente par délégation



MANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGGI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the table]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A .le Bastia, le 16 juin 2021

16 juin 2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil Municipal

Le Maire,
Pierre Szvelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation du compte administratif 2020 du budget du budget annexe du crématorium

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur SIMEONI Gilles ; Monsieur Pierre SAVELLI.

Ont donné pouvoir :

Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 30 juin 2015 portant création du budget annexe du crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/JUIL/03/23 en date du 31 juillet 2020 portant approbation du Budget primitif 2020 du Budget annexe du Crématorium ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/NOV/01/33 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la décision modificative n°1 du Budget annexe du Crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le maire pour l'exercice 2020 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif Budget annexe du Crématorium.

Article 2 :

- **Constata** les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion du Budget annexe du Crématorium.

Article 3 :

Approuve le compte administratif du budget du Budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2020 tel que figurant en annexe qui fait apparaître les soldes suivants :

BUDGET DU CREMATORIUM	Recettes	Dépenses	Résultats
Réalisations exercice	272 876,83	225 625,51	47 251,32
Exploitation	162 862,21	112 532,18	50 330,03
Investissement	110 014,62	113 093,33	- 3 078,71
Reports exercice N-1	31 945,82	23 855,62	8 090,20
Résultat brut de clôture total R + Reports N-1	304 822,65	249 481,13	55 341,52
Restes à réaliser		-	-
Résultat net de clôture Total R + reports + RAR	304 822,65	249 481,13	55 341,52

Solde de la section de Fonctionnement 2020: 50 330,03€

Solde la section brut d'investissement 2020 : -26 934,33 €

Solde de la section Net D'investissement 2020 : -26 934,33€

Résultat Global brut de clôture 2020 : 55 341,52€

Résultat Global Net de clôture 2020: 55 341,52€



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 18/06/21	ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 43
 Nombre de membres présents : 0 30
 Nombre de suffrages exprimés : 0 37
 VOTES :
 Pour : 0 30
 Contre : 0 7
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28 Mai 2021

Présenté par (1), la 1ère Adjointe, Emmanuelle de Gentili

A le (1), Bastia le 4 juin 2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Bastia le 4 juin 2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), le conseil municipal

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2021

Affichage : 18/06/21

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pour l'autorité compétente par délégation



MANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGGI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the table]

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A. le Bastia , le 16 juin 2021

16 juin 2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal

le Maire



Pierre Savelli

[Handwritten signature of Pierre Savelli]



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-34 en date du 4 juin 2021 portant approbation du compte administratif 2020 du budget principal ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2020 correspond au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2019, soit :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2020	51 935 733,71
- Dépenses de l'exercice 2020	50 218 559,60
+ Solde reporté de l'exercice 2019	844 160,39
= Résultat de la section d'exploitation	2 561 334,50
Résultat brut de la section d'investissement	En €
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	33 463 180,64
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	25 270 091,41
+ Solde reporté de l'exercice 2019	- 6 947 083,59
= Résultat Brut de la section d'Investissement	1 246 005,64
+ Solde Restes à Réaliser 2020	407 648,98
= Résultat Net de la section d'Investissement	1 653 654,62

Article 2 :

- **Approuve** le Résultat Net de clôture de la section d'investissement, s'élève à 1 653 654,62€, en intégrant des Restes à réaliser en dépenses et recettes de 2020. Il n'y a donc pas de besoin de financement à couvrir.

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	2 561 334,50
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	1 246 005,64
Résultat brut de l'exercice 2020	3 807 340,14
+ Solde Restes à Réaliser 2020	407 648,98
Résultat Net de clôture 2020	4 214 989,12

Article 3 :

Pour l'autorité compétente par délégation



- **Précise que** le résultat global de clôture pour l'exercice 2020 s'élève à 4 214 989,12€.

Article 4 :

- **Décide de** reporter sur la ligne R001 du Budget Supplémentaire 2021 du budget Principal le résultat brut de la section d'investissement : 1 246 005,64.

Article 5 :

- **Décide d'affecter** à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal : 2 561 334,50€.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget autonome « Parcs de stationnement »

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-34 en date du 4 juin 2021 portant approbation du compte administratif 2020 du budget autonome « parcs de stationnement » ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** les résultats budgétaires relatifs au Budget annexe de la Régie autonome des Parcs 2020 suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2020	2 704 443,36
- Dépenses de l'exercice 2020	2 611 046,57
+ Solde reporté de l'exercice 2019	1 791 315,47
= Résultat de la section d'exploitation	1 884 712,26
Résultat brut de la section d'investissement	
En €	
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	2 929 101,16
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	3 910 917,62
+ Solde reporté de l'exercice 2019	- 502 159,31
= Résultat Brut de la section d'Investissement	-1 483 975,77
+ Solde Restes à Réaliser 2020	1 330 384,60
= Résultat Net de la section d'Investissement	- 153 591,17

Article 2 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2020 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2019, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	1 884 712,26
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	-1 483 975,77
Résultat brut de l'exercice 2020	400 736,49
+ Solde Restes à Réaliser 2020	1 330 384,60
Résultat Net de clôture 2020	1 731 121,09

Article 3 :

Décide de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2021 le résultat brut de la section d'investissement : **1 483 975,77€**.



Article 4 :

- **Décide** de procéder à la mise en réserve au compte 1068 du Budget Supplémentaire 2021: **500 000,00€**.

Article 5 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2021: **1 384 712,26€**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget annexe du Vieux Port

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-35 en date du 4 juin 2021 portant approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** les résultats budgétaires relatifs aux annexes de la Régie du Vieux Port suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2020	784 490,62
- Dépenses de l'exercice 2020	808 999,64
+ Solde reporté de l'exercice 2019	425 209,34
= Résultat de la section d'exploitation	400 700,32
Résultat brut de la section d'investissement	
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	48 189,30
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	44 388,88
+ Solde reporté de l'exercice 2019	170 082,88
= Résultat Brut de la section d'Investissement	173 883,30
+ Solde Restes à Réaliser 2020	- 45 323,24
= Résultat Net de la section d'Investissement	128 560,06

Article 2 :

- **Approuve** le résultat global de clôture de l'exercice 2020 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2019, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	400 700,32
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	173 883,30
Résultat brut de l'exercice 2020	574 583,62
+ Solde Restes à Réaliser 2020	- 45 323,24
Résultat Net de clôture 2020	529 260,38



Article 3 :

Prend acte qu'en considérant les Restes à réaliser 2020, le Résultat Net de la section d'investissement s'élève à 128 560,06€. Il n'y a donc pas de besoin de financement pour cette section à couvrir.

Article 4 :

- **Décide** de reporter sur la ligne R001 du Budget Supplémentaire 2021 le résultat de la section d'investissement : **173 883,30€**.

Article 3 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2021: **400 700,32€**.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Affectation du résultat du compte administratif 2020 du budget annexe du crématorium

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2021-JUIN-01-36 en date du 4 juin 2021 portant approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du Crématorium ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** les résultats budgétaires 2020 relatifs au Budget annexe du Crématorium suivants :

Résultat d'exploitation	En €
Recettes d'exploitation de l'exercice 2020	162 862,21
- Dépenses de l'exercice 2020	112 532,18
+ Solde reporté de l'exercice 2019	31 945,82
= Résultat de la section d'exploitation	82 275,85
Résultat brut de la section d'investissement	
Recettes d'investissement de l'exercice 2020	110 014,62
- Dépenses d'investissement de l'exercice 2020	113 093,33
+ Solde reporté de l'exercice 2019	- 23 855,62
= Résultat Brut de la section d'Investissement	- 26 934,33

Article 2 :

- **Prend acte** du résultat global de clôture de l'exercice 2020 correspondant au produit du résultat de la section d'exploitation, du résultat de la section d'investissement à reporter en 2019, soit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2020	En €
Résultat de la section d'exploitation (réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	82 275,85
Résultat de la section d'investissement(réalisations de l'exercice 2020+ reports de l'exercice 2019)	- 26 934,33
Résultat brut de l'exercice 2020	55 341,52

Article 3 :

- **Précise que** les Restes à Réaliser étant nuls, le résultat net de clôture se confond avec le résultat brut de clôture.

Article 4 :

Précise que le besoin de financement de la section d'investissement est donc de **26 934,33€.**



Article 5 :

- **Décide** de reporter sur la ligne D001 du Budget Supplémentaire 2021 le résultat de la section d'investissement : **26 934,33€.**

Article 6 :

- **Décide** de procéder à la mise en réserve au compte 1068 du Budget Supplémentaire 2021: **26 934,33€.**

Article 7 :

- **Décide** d'affecter à la ligne R002 du Budget Supplémentaire 2021: **55 341,52€.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/22 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	10 065 000,00	409 000,00	10 474 000,00
Chapitre 012	32 647 000,00		32 647 000,00
Chapitre 65	4 900 000,00	-4 000,00	4 896 000,00
Chapitre 66	940 000,00	98 238,95	1 038 238,95
Chapitre 67	150 000,00	1 847 750,17	1 997 750,17
Chapitre 68	327 374,00		327 374,00
Chapitre 023	1 997 626,00	722 278,38	2 719 904,38
Chapitre 042	2 220 000,00	1 058 067,00	3 278 067,00
Total des dépenses de fonctionnemen	53 247 000,00	4 131 334,50	57 378 334,50

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013	52 000,00		52 000,00
Chapitre 70	2 500 000,00	67 000,00	2 567 000,00
Chapitre 73	28 500 000,00	8 000,00	28 508 000,00
Chapitre 74	20 612 000,00	251 000,00	20 863 000,00
Chapitre 75	616 000,00	42 000,00	658 000,00
Chapitre 76	12 000,00		12 000,00
Chapitre 77	20 000,00	797 000,00	817 000,00
Chapitre 78		125 000,00	125 000,00
Chapitre 042	935 000,00	280 000,00	1 215 000,00
Résultat reporté		2 561 334,50	2 561 334,50
Total des recettes de fonctionnement	53 247 000,00	4 131 334,50	57 378 334,50

En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13	10 000,00	135 000,00	145 000,00
Chapitre 16	5 151 855,00	-2 000 000,00	3 151 855,00
Chapitre 20	564 000,00	199 664,16	763 664,16
Chapitre 204	448 000,00		448 000,00
Chapitre 21	9 442 551,22	2 831 442,71	12 273 993,93
Chapitre 23	7 274 857,84	3 361 000,00	10 635 857,84
Chapitre 26	50 000,00		50 000,00
Chapitre 27	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00
Chapitre 45	3 659 551,87	18 006,00	3 677 557,87
Chapitre 040	935 000,00	280 000,00	1 215 000,00
Chapitre 041	4 575 600,00		4 575 600,00
Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement	32 111 415,93	6 525 112,87	38 636 528,80

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024	1 100 000,00		1 100 000,00
Chapitre 10	3 000 000,00		3 000 000,00
Chapitre 1068			0,00
Chapitre 13	9 750 982,18	3 746 761,85	13 497 744,03
Chapitre 16	5 508 000,00	-1 448 000,00	4 060 000,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23	55 000,00		55 000,00
Chapitre 27	23 655,88	1 200 000,00	1 223 655,88
Chapitre 45	3 880 551,87		3 880 551,87
Chapitre 021	1 997 626,00	722 278,38	2 719 904,38
Chapitre 040	2 220 000,00	1 058 067,00	3 278 067,00
Chapitre 041	4 575 600,00		4 575 600,00
Solde d'exécution reporté		1 246 005,64	1 246 005,64
Total des recettes d'investissement	32 111 415,93	6 525 112,87	38 636 528,80

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

02B-212000335-20210604-2021-06-16-01-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Réception par le préfet : 16/06/2021

Affichage : 16/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**

Nombre de membres présents : 0 **31**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **39**

NOTES :

Pour : 0 **32**

Contre : 0 **7**

Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2021**

Présenté par (1), **Pierre Savelli**
A, le **Bastia le 4 juin 2021**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le **Bastia le 4 juin 2021**

Les membres de l'assemblée délibérante (2), **le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	
LUCIANI EMMANUELLE	

02B_212000335-20210604-2021-06-16-01-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Réception par le préfet : 16/06/2021
Affichage : 16/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation
MANGANO ANGELINA



ASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGRI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

(Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the table)

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

Bastia le 4 juin 2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : *le conseil Municipal*





Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget la Régie autonome des
parcs de stationnement**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget de la Régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	481 700,00	206 000,00	687 700,00
Chapitre 012	1 075 000,00		1 075 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66	191 000,00	183 000,00	374 000,00
Chapitre 67	5 000,00	40 000,00	45 000,00
Chapitre 69	383 000,00	137 000,00	520 000,00
Chapitre 023	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre 042	700 000,00	-80 000,00	620 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	2 835 800,00	1 486 000,00	4 321 800,00
Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013		1 500,00	1 500,00
Chapitre 70	2 260 800,00		2 260 800,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	4 000,00		4 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	5 000,00	99 787,74	104 787,74
Chapitre 042	566 000,00		566 000,00
Résultat reporté		1 384 712,26	1 384 712,26
Total des recettes de fonctionnement	2 835 800,00	1 486 000,00	4 321 800,00

En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13		400 000,00	400 000,00
Chapitre 16	481 000,00		481 000,00



Chapitre 20	6 000,00	30 000,00	36 000,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	512 000,00	559 024,23	1 071 024,23
Chapitre 23	10 535 000,00	500 000,00	11 035 000,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	566 000,00		566 000,00
Chapitre 041	11 400 000,00		11 400 000,00
Solde d'exécution reporté		1 483 975,77	1 483 975,77
Total des dépenses d'investissement	23 500 000,00	2 973 000,00	26 473 000,00
Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		500 000,00	500 000,00
Chapitre 13		1 369 242,30	1 369 242,30
Chapitre 16		183 757,70	183 757,70
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23	11 400 000,00		11 400 000,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Chapitre 040	700 000,00	-80 000,00	620 000,00
Chapitre 041	11 400 000,00		11 400 000,00
Solde d'exécution reporté			
Total des recettes d'investissement	23 500 000,00	2 973 000,00	26 473 000,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2021 de la Régie autonome des parcs de stationnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

02B-212000335-20210604-2021-06-16-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 16/06/2021	ARRETE ET SIGNATURES	D

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**
 Nombre de membres présents : 0 **31**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **39**

VOTES :

Pour : 0 **32**
 Contre : 0 **7**
 Abstentions : 0

Date de convocation : **28 Mai 2021**

Présenté par (1), **Pierre Savelli**
 A le **Bastia le 4 juin 2021**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Bastia le 4 juin 21**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), **le conseil municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTO FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	

02B-212000335-20210604-2021-06-16-02-DE

Accusé certifié exécutoire

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Réception par le préfet : 16/06/2021
Affichage : 16/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation
LUCIANI EMMANUELLE



ANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGGI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names in the table]

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le Bastia, 4 jui

le maire

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....

(2) L'assemblée délibérante étant : *le conseil municipal*





Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation de la décision modificative n°1 2021 du budget annexe du Vieux-Port

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/23 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	520 900,00	54 000,00	574 900,00
Chapitre 012	190 000,00		190 000,00
Chapitre 65	100,00		100,00
Chapitre 66			0,00
Chapitre 67	48 000,00	316 700,32	364 700,32
Chapitre 69	30 000,00	10 000,00	40 000,00
Chapitre 023	0,00	47 000,00	47 000,00
Chapitre 042	50 000,00		50 000,00
Total des dépenses de fonctionnement	839 000,00	427 700,32	1 266 700,32
Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70	791 000,00	25 000,00	816 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	47 000,00		47 000,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77	1 000,00	2 000,00	3 000,00
Chapitre 042			0,00
Résultat reporté		400 700,32	400 700,32
Total des recettes de fonctionnement	839 000,00	427 700,32	1 266 700,32

En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	30 844,12	45 323,24	76 167,36



Chapitre 23		641 176,76	641 176,76
Chapitre 26	23 655,88		23 655,88
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040			0,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			0,00
Total des dépenses d'investissement	54 500,00	686 500,00	741 000,00
Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068			0,00
Chapitre 13	4 500,00	465 616,70	470 116,70
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021		47 000,00	47 000,00
Chapitre 040	50 000,00		50 000,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté		173 883,30	173 883,30
Total des recettes d'investissement	54 500,00	686 500,00	741 000,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2021 du budget annexe du Vieux-Port.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

02B-212000335-20210604-2021-06-16-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 16/06/2021	ARRETE ET SIGNATURES	D

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**

Nombre de membres présents : 0 **34**

Nombre de suffrages exprimés : 0 **39**

VOTES :

Pour : 0 **32**

Contre : 0 **7**

Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2021**

Présenté par (1), **Pierre Savelli**
 A le **Bastia le 4 juin 2021**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Bastia le 4 juin 2021**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), **Le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	

02B-212000395-20210604-2021-06-16-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021

Affichage : 16/06/2021

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pour l'autorité compétente par délégation
LUCIANI EMMANUELLE



ANGANO ANGELINA

MASSONI JEAN JOSEPH

MATTEI MATHILDE

MILANI JEAN LOUIS

MONDOLONI JEAN MARTIN

MORGANTI JULIEN

ORSINI SAULI LAURA

PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE

PELLEGRI LESLIE

PERETTI PHILIPPE

PIERI PIERRE

PIPERI LINDA

POLISINI IVANA

ROMITI GERARD

SALGE HELENE

SIMEONI GILLES

TATTI FRANCOIS

TIERI PAUL

TIMSIT CHRISTELLE

VESPERINI FRANCOISE

VIVARELLI MARI JEROMINE

ZUCCARELLI JEAN

(Handwritten signatures in blue ink for each name listed in the table)

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

Bastia le 4 juin 2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : *le Conseil Municipal*





Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe du Crématorium
2021**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/24 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Crématorium concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

En synthèse, le budget 2021 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011			0,00
Chapitre 012			0,00
Chapitre 65			0,00
Chapitre 66	23 125,24		23 125,24
Chapitre 67		73 809,09	73 809,09
Chapitre 69			0,00
Chapitre 023	53 547,76	-16 641,09	36 906,67
Chapitre 042	86 159,00		86 159,00
Total des dépenses de fonctionnement	162 832,00	57 168,00	220 000,00
Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70			0,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	116 600,00		116 600,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77		1 826,48	1 826,48
Chapitre 042	46 232,00		46 232,00
Résultat reporté		55 341,52	55 341,52
Total des recettes de fonctionnement	162 832,00	57 168,00	220 000,00

En synthèse, le budget 2021 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	70 088,64		70 088,64
Chapitre 20			0,00
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	23 386,02	-16 640,99	6 745,03



Chapitre 23			0,00
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	46 232,00		46 232,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté		26 934,33	26 934,33
Total des dépenses d'investissement	139 706,66	10 293,34	150 000,00

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		26 934,33	26 934,33
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021	53 547,76	-16 641,09	36 906,67
Chapitre 040	86 159,00		86 159,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			
Total des recettes d'investissement	139 706,76	10 293,24	150 000,00

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2021 du budget annexe du Crématorium.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

02B-212000335-20210604-2021-06-16-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2021	IV – ANNEXES	IV
Affichage : 16/06/2021	ARRETE ET SIGNATURES	D

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de membres en exercice : 0 **43**
 Nombre de membres présents : 0 **31**
 Nombre de suffrages exprimés : 0 **39**

VOTES :

Pour : 0 **32**
 Contre : 0 **7**
 Abstentions : 0

Date de convocation : **28 mai 2021**

Présenté par (1), **Pierre Savelli**
 A le **Bastia le 4 juin 2021**
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le **Bastia le 4 juin 2021**
 Les membres de l'assemblée délibérante (2), **Le Conseil Municipal**

SAVELLI PIERRE	
ALBERTELLI VIVIANE	
BELGODERE DANIELE	
CARRIER MARIE DOMINIQUE	
COLOMBANI CARULINA	
DALCOLETTA FRANCOIS	
DASSIBAT FRANCK	
DE CASALTA JEAN SEBASTIEN	
DE GENTILI EMMANUELLE	
DE ZERBI LISANDRU	
DEL MORO ALAIN	
FABIANI FRANCOIS	
FILIPPI FRANCOISE	
GIUDICELLI LAUDA	
GRASSI DIDIER	
GRAZIANI ANTOINE	
GRAZIANI SANCIU LIVIA	
LACAVE MATTEA	
LINALE SERGE	
LUCCIONI DON PETRU	

02B/212000395-20210604-2021-06-16-04-DE

Accusé certifié exécutoire **IV – ANNEXES** **IV**

Réception par le préfet : 16/06/2021
 Affichage : 16/06/2021

ARRETE ET SIGNATURES

D

Pour l'autorité compétente par délégation
LUCIANI EMMANUELLE



ANGANO ANGELINA	
MASSONI JEAN JOSEPH	
MATTEI MATHILDE	
MILANI JEAN LOUIS	
MONDOLONI JEAN MARTIN	
MORGANTI JULIEN	
ORSINI SAULI LAURA	
PASQUALINI D ULIVO MARIE PIERRE	
PELLEGGI LESLIE	
PERETTI PHILIPPE	
PIERI PIERRE	
PIPERI LINDA	
POLISINI IVANA	
ROMITI GERARD	
SALGE HELENE	
SIMEONI GILLES	
TATTI FRANCOIS	
TIERI PAUL	
TIMSIT CHRISTELLE	
VESPERINI FRANCOISE	
VIVARELLI MARI JEROMINE	
ZUCCARELLI JEAN	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

Bastia le 4 juin 2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : *Le Conseil Municipal*





Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 4 millions d'euros au titre du budget principal

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la circulaire NOR/INT/B/89/007/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant les besoins en trésorerie pour l'exercice 2021 de notre collectivité ;**Considérant** la volonté de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 4 000 000€ ;**Considérant** que la Société Générale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel ainsi que la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée ont été sollicités ;**Considérant** qu'hormis le Crédit Mutuel, l'ensemble des établissements a déposé une offre de 4 millions d'euros ;**Considérant** qu'après analyse, il apparaît que la proposition de la Société Générale présentant une marge retraitée de 0.56% sur EUF1M est la plus avantageuse ;**Considérant** qu'elle est suivie par celle de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole avec des marges retraitées respectives de 1.37% et 1.67%.**Considérant** les offres proposées par les candidats :

Banque	Société Générale		Caisse d'Epargne		Crédit Agricole	
	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée	offre	marge retraitée
Montant	4 000 000		4 000 000		4 000 000	
Index retenus	EUF1M		TAUX FIXE		EUF3M	
Marge (A)	0,50%	0,50%	1,00%	1,00%	1,20%	1,20%
Durée	364 jours		364 jours		364 jours	
Périodicité de paiement des intérêts	mensuelle		mensuelle		mensuelle	
Base de calcul des intérêts	exact/360		exact/360		exact/360	
Tranche minimale	400 000		0		0	
Modalités de tirage	versement des fonds 10heures apres tirage		en j+1 si tirage effectué avant 16h30 en j		en j+1	
Commission de non utilisation (B)				0,20%		
Commission de confirmation (C)/an	2 400 €	0,06%				
Autres frais (D)	2500	0,06%	8000	0,53%	7000	0,47%
forfait de gestion,	1500	0,04%			7000	0,47%
frais de dossier	1000	0,03%	8000	0,53%		
encours moyen utilisé			2 000 000			
montant ligne			4 000 000			
encours moyen utilisé % (E)			50%			
marge retraitée (A+E*(C+D)+ (1-E)*B)	0,56%		1,37%		1,67%	
INDEX AU 19/04/2020	-0,561%		1,000%		-0,537%	

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

Décide de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale pour un montant de 4 millions d'euros.



Article 2 :

- **Décide** de valider la souscription de l'offre proposée par la Société Générale qui présente les caractéristiques suivantes :

Montant maximum : **4 000 000Euros**

- Durée : 1an
- Index retenu : EUF 1M flooré à 0
- Marge : 0.50%
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil
- Base Calcul des intérêts : Exact/360
- Tranche Minimale : 400 000€
- Frais de dossier : 1 000€
- Forfait de gestion : 1 500,00€
- Commission de confirmation : 0.06%/ an sur le montant total de la ligne

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de la ligne de trésorerie.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Renégociation d'un emprunt du Budget Principal avec la Caisse Régionale du
Crédit Agricole**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/20 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant le contexte de taux d'intérêts particulièrement bas découlant de l'évolution de la crise sanitaire, la ville de Bastia s'est penchée sur les opportunités de renégociation de sa dette ;

Considérant que parmi les axes de renégociation, il est envisagé de procéder à la renégociation d'un emprunt du Budget Principal, contracté avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole en 2018, avec un remboursement anticipé prévu au 15 juin 2021 ;

Capital Restant Dû au 15/06/2021 : 1 839 895,93€

Indemnité Actuarielle à Débourser : 160 000€

Taux fixe de 1.95%

Périodicité de remboursement : annuelle

Considérant que le Crédit Agricole a été sollicité afin de revoir à la baisse son niveau de taux ;

Considérant que parallèlement, la Banque Postale, la Société Générale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ont été invités à déposer une offre de rachat de 2 millions d'euros (CRD +Indemnité actuarielle) pour une durée résiduelle de 17 ans ;

Considérant que seule la Caisse d'Epargne a déposé une offre de 2 millions d'euros avec un taux fixe de 1.13% ;

Considérant que le Crédit Agricole a quant à lui revu à la baisse son taux d'intérêt le ramenant à 1.50% contre 1.95% ;

Considérant qu'après analyse, il s'avère que la proposition de la Caisse d'Epargne se révèle plus onéreuse que l'emprunt actuel ;

Considérant l'offre proposée par le crédit Agricole permettant de générer un gain de 66,62K€.

	Crédit Agricole Actuel	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole Négo
<i>en €</i>			
CRD 15/06/2021	1 839 895,83	2 000 000,00	1 839 895,83
Taux	1,95%	1,13%	1,50%
Coût	229 413,02	209 491,02	155 836,00
frais annexes		4 000,00	6 957,05
Total	229 413,02	213 491,02	162 793,05
Gain		15 922,00	66 619,97

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien
ayant voté contre.*



Article 1 :

- **Décide** d'avenanter le contrat d'emprunt N°128855 avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Article 2 :

- **Prend acte** des caractéristiques suivantes :
- Montant : **1 839 895.93 euros**
- Durée : 17 ans
- Taux fixe :1.50%
- Périodicité : annuelle
- Frais de réaménagement : 1 000euros
- Indemnité Financière : 5957.05 euros

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Révision des autorisations de programmes et crédits de paiement

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement constitue une réponse organisée pour mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers ;

Considérant que les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires ;

Considérant que les autorisations de programmes sont valables sans limitations de durée, mais elles peuvent être révisées ou annulées ;

Considérant que les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire, dans le cadre d'une autorisation de programme, ce qui déconnecte la possibilité d'engagement de la possibilité de mandatement ;

Considérant que les crédits de paiement sont obligatoirement déterminés par année budgétaire ;

Considérant que s'ils sont adoptés dans le courant de l'année, la durée de validité des premiers crédits ne peut dépasser la fin de l'exercice budgétaire considéré.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Approuve** les Autorisations de programme et les Crédits de paiement créées, et révisées en dépenses suivantes :

Accusé certifié exécutoire		AUTORISATIONS DE PROGRAMMES CREEES EXISTANTES ET REVISEES - DEPENSES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021													
Réception par le préfet : 18/06/2021															
CODE	LIBELLE	AP VOTEE	REVISION AP EXE	TOTAL AP	REALISE	CP2021	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028		
17ENERGIE	Projet de développement durable	534 933,75	0,00	534 933,75	503 282,87	31 650,88									
17NO	Rénovation du palais des Nobles 12	950 219,66	0,00	950 219,66	34 992,29	100 000,00	178 519,00		23 037,00	336 000,00	277 671,37				
17NO	Rénovation oratoires Conception St Roch Ste Croix	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	290 292,52	86 000,00	710 000,00			395 707,48	1 018 000,00				
ACI	Accueil maison des services publics	455 748,95	0,00	455 748,95	455 139,20	609,75									
ADAP	Agenda d'accessibilité programmée	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	424 304,98	500 000,00	545 599,00	451 051,00	587 926,00	666 988,00	680 872,00	943 259,02			
AFFMAR	Requalification bâtiment affaires maritimes	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00		0,00	50 000,00	970 000,00							
ALDILON	Contournement citadelle Aldionda	11 127 910,61	0,00	11 127 910,61	10 126 831,39	1 001 106,22									
AMAIRIE	Rénovation de l'ancienne mairie	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	54 565,00	15 000,00					100 000,00	1 500 000,00	930 435,00		
AMEGARE	Aménagement secteur gare	500 000,00	0,00	500 000,00	4 104,00				250 000,00	245 896,00					
ASSOLIB	Création local associatif Avenue de la Libération	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	606 279,00	100 000,00	523 721,00								
BATPOSTE	Requalification bâtiment La Poste	3 678 140,00	0,00	3 678 140,00	128 140,00	3 550 000,00									
BERTRAN	Requalification du ruisseau Bertrand	2 600 000,00	0,00	2 600 000,00	100 744,67	1 897 000,00	602 255,33								
BONPASTEUR	Cœur de ville - Bon pasteur	389 999,00	0,00	389 999,00	160 052,24	229 946,76									
CARAFI	Rénovation Palais Caraffa	700 000,00	0,00	700 000,00		200 000,00	300 000,00	200 000,00							
CENTRU	Opération cœur de ville (non ventilé)	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00								
CHENPRU	Cheminement piéton NPNRU	722 736,11	-75 000,00	647 736,11	644 558,95	3 177,16									
COLLE	Aménagement Rue du Colle	852 075,70	0,00	852 075,70	14 075,70	300 000,00	260 000,00	278 000,00							
CORBASUP	Aménagement Corbaja Supruna	2 700 886,39	0,00	2 700 886,39	73 928,39	100 000,00	1 500 000,00	1 026 958,00							
CPAURORE	CPA Aurore CRACL	8 662 963,09	0,00	8 662 963,09	6 962 963,09	1 700 000,00									
CRECHEM	Restructuration crèche de Montesoro	30 000,00	0,00	30 000,00	16 170,00	13 830,00									
DALLE	Aménagement dalle parking Gaudin	4 666 787,34	0,00	4 666 787,34	4 616 787,34	50 000,00									
DEFEND	Restaurant scolaire Defendini	3 984 263,67	0,00	3 984 263,67	95 263,67	112 000,00	2 017 000,00	1 760 000,00							
DEMOLMONTE	Démolition ancien collège de Montesoro	1 635 000,45	0,00	1 635 000,45	696 201,46	85 000,00	50 000,00	803 798,99							
DESANT	Ecole Desanti	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	292 943,13	46 200,00				1 688 485,00	1 610 028,00	2 000 000,00	1 862 343,87		
ECARDO	Rénovation école de Cardo	2 462 090,00	0,00	2 462 090,00	61 246,00	60 800,00				494 644,00	928 000,00	917 400,00			
ECCAUDIN	Rénovation école Gaudin	5 891 930,56	0,00	5 891 930,56	561 930,56	2 000 000,00	2 830 000,00	500 000,00							
ECOLUPI	Centre des sciences	7 919 085,88	0,00	7 919 085,88	7 795 602,81	123 483,07									
EQUIPUNT	Equipements proximité Puntettu	765 000,00	30 000,00	795 000,00	26 136,00	570 000,00	198 864,00								
ESPAUD	Aménagement espace Gaudin	279 207,12	0,00	279 207,12	274 207,12	5 000,00									
FORCOZ	Chemin du Forcone	487 250,30	0,00	487 250,30	470 977,27	16 273,03									
FORTLAC	Aménagement secteur Fort Lacroix	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	35 599,20	150 000,00	1 730 000,00	709 000,00			500 000,00	875 400,80			
GDE BARRE	Réaménagement Grande barre Montesoro	100 000,00	0,00	100 000,00			100 000,00								
ILOGA	Requalification îlot Toga	314 376,00	0,00	314 376,00	87 495,00	80 256,00						146 625,00			
LIBERAT	Aménagement avenue de la Libération	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	985 832,59	141 000,00		500 000,00	373 167,41						
LUPINO	Requalification ruisseau Lupinu	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	1 137 448,13	1 662 551,87									
MANTIN	Ascenseur théâtre de verdure Mantinum	3 955 907,73	0,00	3 955 907,73	3 833 663,93	122 243,80									
NPNRU	Nouveau programme de rénovation urbaine	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00	260 039,76	200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	1 230 000,00	1 230 000,00	479 960,24				
ONDINA2	Reconstruction cimetière Ondina	9 500 000,00	0,00	9 500 000,00	49 881,60	481 000,00	1 920 000,00	4 300 000,00	2 749 118,40						
OPAH2015	OPAH 2015-2020	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	689 245,60	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00		
PARCARDO	Construction parking de Cardo	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	7 500,00					1 000 000,00	992 500,00				
PARFDM	Construction parking front de mer	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	64 878,00	100 000,00			100 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	4 835 122,00			
PISCINE	Aménagement vasca marina	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	43 512,00										1 456 488,00
POSTEPM	Création d'un poste de police municipale	3 083 741,09	-20 000,00	3 063 741,09	2 220 459,83	843 281,26									
PRUCA	PNRQAD	11 665 149,34	0,00	11 665 149,34	8 295 149,34	1 660 000,00	1 200 000,00	510 000,00							
RENOVEC	Rénovation Eclairage Public	5 630 000,00	0,00	5 630 000,00			511 000,00	2 000 930,00	1 835 554,00	1 282 516,00					
RPALAI	Aménagement carrefour Moro Gafferri	2 300 000,19	0,00	2 300 000,19	1 493 213,18	299 000,00	507 787,01								
SUBEQUIP	Façades-ascenseur OPAH	3 207 974,14	0,00	3 207 974,14	2 527 598,04	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	80 376,10			
THEATR17	Théâtre municipal et conservatoire de musique	27 000 000,00	0,00	27 000 000,00	162 737,66	150 000,00	864 000,00	1 300 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	10 000 000,00	4 523 262,34			
VOIEMA	Voies mode actif	6 776 707,69	0,00	6 776 707,69	342 007,69	610 000,00	702 200,00	909 750,00	1 879 000,00	1 801 250,00	532 500,00				
VPORT	Aménagement du vieux port	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	52 617,57	400 000,00	800 000,00	3 000 000,00	2 247 382,43						
VUCINI	Aménagement voie Uccini	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	455 247,67	80 000,00	50 000,00				1 000 000,00	914 752,33			

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Mise en place d'un étalement de charges sur 10 ans dans le cadre de l'assurance
Dommage-Ouvrage Aldilonda**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Code des assurances et notamment son article L242-1 ;

Vu la note de service de la Direction Générale des Finances publiques n°00-0750-M0 du 28 juillet 2000 autorisant les collectivités à étaler les charges liées au contrat de dommage ouvrage sur la durée de la garantie de la garantie décennale soit donc dix ans ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant la réception par notre collectivité en fin d'année 2020 de l'équipement structurant Aldilonda ;

Considérant les spécificités techniques de cet ouvrage, il est opportun de contracter une assurance dommage-ouvrage ;

Considérant que cette assurance présente l'avantage d'obtenir de la part de la compagnie d'assurance les sommes nécessaires au préfinancement des expertises, études et travaux visant à remédier aux malfaçons et dommages qui pourraient apparaître sur une durée de dix ans ;

Considérant le montant du contrat de dommage-ouvrage à hauteur de 169 841,09€ ;

Considérant que cette dépense constitue une charge de fonctionnement et vient donc peser sur la section de fonctionnement ;

Considérant la possibilité par décision de l'assemblée délibérante d'étaler certaines charges de fonctionnement à la condition que cela soit expressément autorisé par une note de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Autorise** l'étalement de la charge relative au contrat de dommage ouvrage pour l'équipement Aldilonda d'un montant total de 169 841,09€ sur 10 ans, soit un montant annuel de 16 984,10€ à compter de 2021.

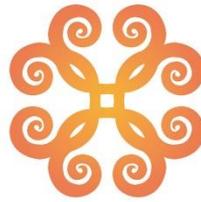
Article 2 :

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2021 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Restauration de la toiture de l'oratoire Sainte Croix : modification et optimisation du plan de financement dans le cadre de la restauration de la toiture de l'oratoire Sainte-Croix

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 crée la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

Vu le guide des aides patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Collectivité de Corse, les financements nécessaires à la restauration de l'oratoire Sainte Croix ;

Considérant que les travaux envisagés concernaient : la toiture, la charpente, les menuiseries, maçonnerie, serrurerie, la restauration des décors intérieurs, de l'ensemble du mobilier ainsi que le confortement de la façade et de la voute pour une dépense totale estimée à 1 600 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Restauration de l'oratoire Sainte Croix	1 600 000	CTC – Règlement des aides Patrimoine – édifices classés MH (50%)	800 000
		Ville (50%)	800 000
Total dépenses	1 600 000	Total recettes	1 600 000

Considérant que la Collectivité de Corse, lors de l'instruction du dossier, nous a indiqué préférer un phasage de l'opération et souhaiter une présentation des travaux par tranches ;

Considérant qu'afin de répondre aux attentes de notre financeur et dans un but de priorisation des travaux, notre collectivité a décidé de repenser l'opération en envisageant un découpage de celle-ci ;

Considérant le projet aujourd'hui de restauration de la toiture pour une dépense éligible estimée à 590 061,92 € HT (708 074,30 € TTC) ;

Considérant que cette opération, éligible à un financement au titre du règlement des aides Patrimoine de la Collectivité de Corse, peut également bénéficier d'une subvention au titre du dispositif DSIL.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération du 19 décembre 2017 N°2017/DEC/01/15



Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Restauration de la toiture de l'oratoire Sainte Croix	590 061,92	CTC – Règlement des aides Patrimoine – édifices classés MH (50%)	295 030,96
		Etat (30%)	177 018,58
		Ville (20%)	118 012,38
Total dépenses	590 061,92	Total recettes	590 061,92

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli